

Rapport Annuel 2025

DEGROOF PETERCAM

Sommaire

*En 2025, Indosuez a célébré
les 150 ans de son histoire,
qui se construit avec celle
des entrepreneurs et des
familles que nous accompagnons,
principalement en Europe,
en Asie et au Moyen-Orient.*

*Banque internationale,
nous nous appuyons aussi sur
notre fort ancrage local pour
servir en proximité nos clients
dans une relation sur-mesure
et durable. A leur côté,
nous contribuons à construire,
protéger, développer et
transmettre leur patrimoine.*

01.

Groupe Crédit Agricole

4

02.

Indosuez Wealth Management

8

Carte d'identité :
Notre réseau et
nos chiffres clés
10

Le Comité de
Direction Générale
13

Notre histoire
14

Message de la
Direction Générale
du groupe Indosuez
Wealth Management
18

Bilan 2025 et Perspectives 2026
des marchés financiers
20

Poursuivre et progresser :
les faits marquants 2025
22

Bilan de notre Plan de Développement à Moyen
Terme 2022-2025
24

Rapport extra-financier 2025 :
Notre conviction en matière
de développement durable
27

03.

Degroof Petercam

32

Message aux actionnaires
34

Chiffres clés
40

Faits marquants
46

Rapport de gestion
60

Faits marquants en matière de durabilité 2025
76

Comptes consolidés Degroof Petercam
112

Comptes sociaux Degroof Petercam
226

Contact
242

Séance du 25 Janvier 1875

Le Conseil d'Administration de la Banque de l'Inde-Chine a tenu sa première séance préparatoire au siège social de la Compagnie d'Exemple de Paris, le 25 Janvier 1875, à 10 heures. Par son ordre, la présidence a été exercée par M. Ed. Heutsch, président.

Étaient présents :

- M. Heutsch, Président
- M. Duvion, Vice-Président
- M. Guodoc, Secrétaire
- M. V. de Paill, Secrétaire
- M. Allard
- M. Deleau, Edouard
- M. Aubry, Félix
- M. Billon, Titulaire
- M. Devoort, Alfred

M. le Président met dans les yeux de la séance le numéro du 25 Janvier 1875 du Journal Officiel contenant le décret de constitution et de libération de la Banque de l'Inde-Chine.

Le Conseil confirme, sur base que l'on a les nominations de M. Heutsch, comme président, et désigne comme Vice-Président M. Duvion, comme secrétaire M. Félix Aubry.

Le bureau est de même ainsi composé :

- M. Heutsch, Président
- M. Duvion, Vice-Président
- M. Aubry, Secrétaire

Le Conseil est d'avis qu'il y a lieu de voter une commission de trois membres pour faire rapport de constitution de la Banque de l'Inde-Chine.

Procès-verbal du premier conseil d'administration, 1875

Groupe Crédit Agricole

Le groupe Crédit Agricole : classements & chiffres clés

46
pays



55
millions de clients

1^{er} **FINANCEUR DE L'ÉCONOMIE FRANÇAISE**
SOURCE INTERNE : ECO 2025

1^{er} **GESTIONNAIRE D'ACTIFS EUROPÉEN**
SOURCE : IPE « TOP 500 ASSET MANAGERS », JUIN 2025

8 065
agences

1^{er} **ASSUREUR EN FRANCE**
SOURCE : L'ARGUS DE L'ASSURANCE, 12 DECEMBRE 2025, DONNEES A FIN 2024

DONT

6 650
en France

CAISSES RÉGIONALES ET LCL

1^{re} **BANQUE DE PROXIMITÉ DE L'UNION EUROPÉENNE**
BASE DU NOMBRE DE CLIENTS DE BANQUE DE PROXIMITÉ

10^{ème} **BANQUE MONDIALE PAR LE BILAN**
SOURCE : THE BANKER 2025

12,3
millions de sociétaires

1^{re} **BANQUE COOPÉRATIVE
ET MUTUALISTE AU MONDE**
SOURCE : WORLD CORPORATE MONITOR 2025,
NOVEMBRE 2025 (EN CHIFFRE D'AFFAIRES)

Périmètre du Groupe

Le groupe Crédit Agricole rassemble Crédit Agricole S.A., l'ensemble des caisses régionales et des caisses locales, ainsi que leurs filiales.

CAISSES RÉGIONALES

12,3 M 2 376

de sociétaires détenant les parts sociales des

caisses locales

39

caisses régionales détenant ensemble la majorité du capital de Crédit Agricole S.A. via la SAS Rue La Boétie¹

- détiennent 100% de sacam mutualisation
- ← détenant 25% des caisses régionales
- ↔ lien politique fédération nationale du crédit agricole (FNCA)²

PUBLIC

21,8% 8,1%

investisseurs institutionnels

actionnaires individuels

6,6% NS³

salariés via l'épargne salariale

autodétention

DÉTENANT
63,5%

DÉTENANT
36,5%



CRÉDIT AGRICOLE S.A.

GESTION DE L'ÉPARGNE ET ASSURANCES



BANQUES DE PROXIMITÉ



SERVICES FINANCIERS SPÉCIALISÉS



GRANDES CLIENTÈLES



ACTIVITÉS ET FILIALES SPÉCIALISÉES



1. La Caisse régionale de la Corse, détenue à 99,9% par Crédit Agricole S.A., est actionnaire de SACAM Mutualisation.
 2. La Fédération nationale du Crédit Agricole FNCA est l'instance de réflexion, d'expression et de représentation des Caisses régionales auprès de leurs parties prenantes.
 3. Non significatif (0,013 %).



BANQUE

DE L'INDO-CHINE

Assemblée générale des Actionnaires

DU 27 MAI 1875

02.

RAPPORT

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1875

Indosuez Wealth Management

*Indosuez Wealth Management
regroupe dans ce chapitre
CA Indosuez et ses filiales*

Carte d'identité

Indosuez Wealth Management est la marque mondiale de gestion de fortune du groupe Crédit Agricole, 10^e banque au monde par la taille du bilan. Fort de 150 ans d'expérience dans l'accompagnement de familles et d'entrepreneurs du monde entier, Indosuez Wealth Management propose, sur 15 territoires, une approche sur mesure et internationale permettant à chacun de ses clients de préserver et développer son patrimoine au plus près de ses aspirations. Ses 4 300 collaborateurs apportent des conseils experts, un service d'exception et une vision globale pour la gestion du patrimoine privé comme professionnel qui intègre les transitions vers un développement plus durable et une économie plus responsable.

+18,2

*milliards d'euros
par rapport au 31.12.2024*

15

territoires

Europe

Allemagne
Belgique
Espagne
France
Italie
Luxembourg
Monaco
Pays-Bas
Portugal
Suisse

4300

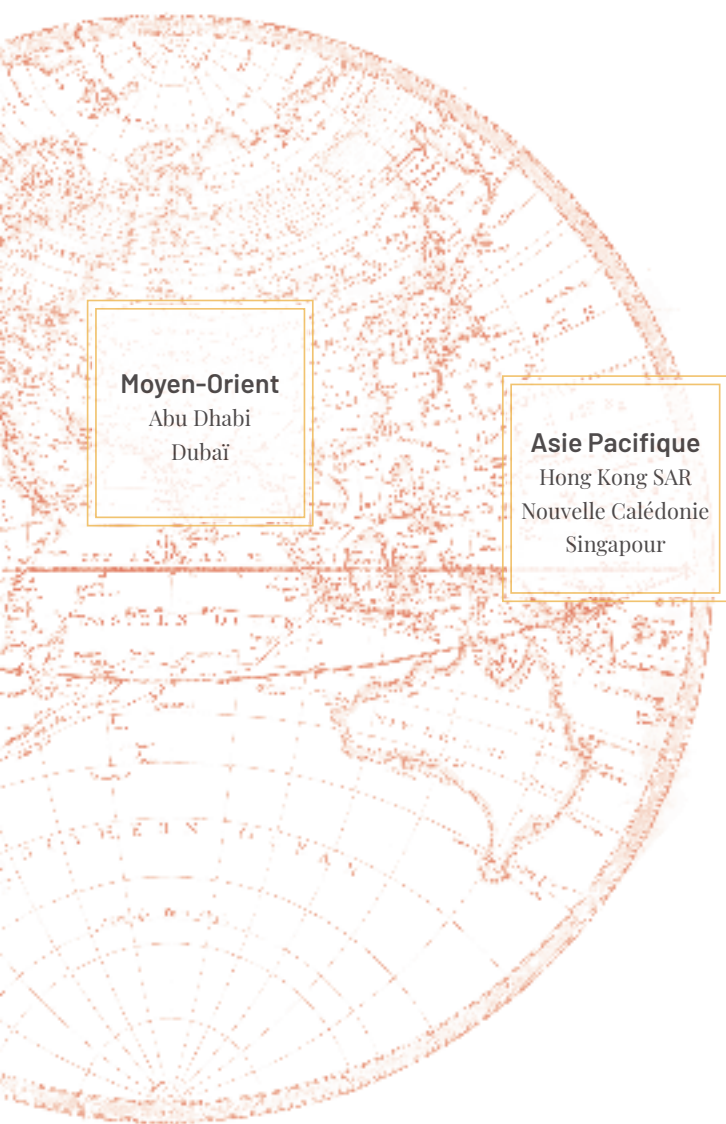
collaborateurs

1 671

produit net bancaire (M€)

233

milliards d'euros d'encours



Moyen-Orient

Abu Dhabi
Dubai

Asie Pacifique

Hong Kong SAR
Nouvelle Calédonie
Singapour

ACTIFS CONFIÉS

Avec 233 milliards d'euros d'encours au 31 décembre 2025, Indosuez Wealth Management affiche une progression de 18,2 milliards d'euros (soit +8,5 %) par rapport à fin décembre 2024 grâce à une collecte nette de +6,2 milliards d'euros, l'impact de l'intégration de la Banque Thaler (+3,3 milliards au troisième trimestre 2025) et un effet marché et change favorable.

RÉSULTATS 2025

En 2025, le produit net bancaire d'Indosuez Wealth Management s'établit à 1 671 millions d'euros, en progression de 19,6 % par rapport à fin décembre 2024, bénéficiant notamment de l'intégration de Degroof Petercam en juin 2024. Les charges sont en augmentation de 22,2 % en raison principalement de l'impact de l'intégration de Degroof Petercam et des coûts associés. Le résultat brut d'exploitation augmente de +8,4 % pour s'établir à 286 millions d'euros. Le résultat net part du Groupe s'établit à 170 millions d'euros sur l'année 2025, et progresse de 19,7 % par rapport à l'année 2024.



→
 Médaille
 commémorative du
 centenaire de la Banque
 de l'Indochine et de la
 création de la Banque
 Indosuez, 1975.



Le Comité de Direction Générale



Jacques Prost

Directeur Général,
CA Indosuez



Anne-Laure Branellec

Directrice des Ressources
Humaines,
CA Indosuez



Olivier Carey

Directeur Général,
CA Indosuez Wealth (Europe)



Olivier Chatain

Directeur Stratégie, Juridique
et Transformation,
CA Indosuez



Charlotte de Chavagnac

Directrice de la
Communication,
CA Indosuez



Bénédicte Chrétien

Directrice Générale
CFM Indosuez
Wealth Management



Peter de Coensel

Directeur du Pôle Investment
Management, CA Indosuez,
Directeur Général DPAM



Chrystèle Dagrass

Directrice des Risques et
du Contrôle Permanent,
CA Indosuez



Marie Delesalle

Directrice des Client
Service Officers,
CA Indosuez



**Isabelle Denoual
Frizzole**

Directrice de la Conformité,
CA Indosuez



Mathieu Ferragut

Directeur Général Adjoint,
Pôle Advisory,
Financing et Coverage,
CA Indosuez



Sylvie Huret

Directrice Générale,
Degroof Petercam



Pierre Masclet

Directeur Général,
Pôle Fund, Technology &
Banking Services, CA Indosuez
Directeur Général Azqore



Alexandre Ledouble

Directeur Financier,
CA Indosuez



Marc-André Poirier

Directeur Général,
CA Indosuez (Switzerland) SA



Guillaume Rimaud

Directeur Général,
Business Unit France

Notre histoire



1875

Naissance de la Banque de l'Indochine.



1876

Ouverture de notre première implantation de banque privée en Suisse (Crédit Lyonnais).



1920

Premières racines luxembourgeoises (Naissance de la Luxembourgeoise).



1922

Naissance du Crédit Foncier Monaco.



A Z Q O R E



2018

Capgemini entre à hauteur de 20 % au capital d'Azqore, filiale d'Indosuez Wealth Management, spécialisée dans les services d'externalisation de l'informatique et des opérations bancaires.

Finalisation du rapprochement entre Banca Leonardo et Indosuez Wealth Management.

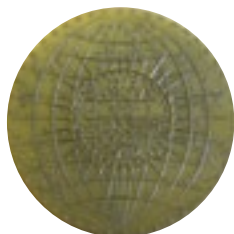
Fondation
CA INDOSUEZ

2021

La Fondation Indosuez Europe fête ses 10 ans.

2022

Un an plus tard, c'est au tour de la Fondation Indosuez en Suisse et reste du Monde de célébrer son 10^e anniversaire.



1975

Création de la Banque Indosuez en France issue de la fusion entre la Banque de l'Indochine et la Banque de Suez et de l'Union des Mines.

1996

La Banque Indosuez rejoint le groupe Crédit Agricole.



2016

Adoption de la marque Indosuez Wealth Management.

2017

Acquisition des activités de banque privée de CIC à Hong Kong RAS et Singapour.



2023

Acquisition de Wealth Dynamix (spécialiste de la relation client pour les banques privées) et entrée au capital d'AirFund (plateforme digitale favorisant la commercialisation de fonds d'actifs privés).

2024

Acquisition de la banque belge Degroof Petercam. Ouverture d'une succursale au Portugal.

2025

Acquisition de Banque Thaler en Suisse.

Projet d'acquisition de la clientèle Wealth Management de BNP Paribas à Monaco.

*« Indosuez est en ordre de marche
pour renforcer ses parts de marché
et conquérir de nouveaux clients. »*



Pierre Fort
Président
CA Indosuez

Jacques Prost
Directeur Général
CA Indosuez

Message de la Direction Générale d'Indosuez Wealth Management

L'année 2025 s'est achevée pour Indosuez Wealth Management sur une dynamique sans précédent, marquée par un changement d'échelle et la réalisation de l'ensemble des objectifs fixés dans le cadre de notre Plan à Moyen Terme Ambitions 2025. Dans un environnement mondial toujours instable, notre Groupe a su démontrer sa capacité d'adaptation et son engagement collectif au service de ses clients, dans toutes ses géographies.

Cette performance remarquable s'illustre d'abord par une activité commerciale record, avec une collecte nette de plus de 6 milliards d'euros, portée notamment par la pertinence de notre offre, notre croissance externe et un effet marché et change favorable. Notre PNB atteint près de 1,7 Md d'euros, en hausse de près de 20 %, tout comme notre RNPG. La finalisation de l'intégration de Degroof Petercam, étape stratégique majeure, conforte notre positionnement d'acteur de référence européen de la gestion de fortune.

En 2025, Indosuez Wealth Management a poursuivi son développement avec deux nouvelles acquisitions : Banque Thaler en Suisse et le projet de rachat de la clientèle Wealth Management de BNP Paribas à Monaco. Ces opérations nous positionnent comme un consolidateur du marché capable de proposer un continuum de services parmi les plus complets du marché, dans 15 territoires principalement en Europe, ainsi qu'en Asie-Pacifique et au Moyen-Orient.

2025 a vu également l'émergence d'initiatives emblématiques qui illustrent notre capacité d'innovation et d'anticipation : une nouvelle organisation pour mieux servir nos clients les plus fortunés qui porte déjà ses fruits ; le lancement d'Indosuez Academy avec l'INSEAD pour accompagner la nouvelle génération ; la création d'Indosuez Corporate Advisory avec Crédit Agricole CIB pour conseiller les dirigeants-actionnaires sur leurs

problématiques de haut de bilan. Autant de réalisations qui témoignent de notre volonté d'élargir notre accompagnement et d'offrir des solutions à forte valeur ajoutée. Cette dynamique s'est traduite par une reconnaissance internationale y compris de la part des institutions les plus prestigieuses. Notre expertise en Investment management est également saluée avec 81 % de nos fonds notés entre 3 et 5 étoiles Morningstar.

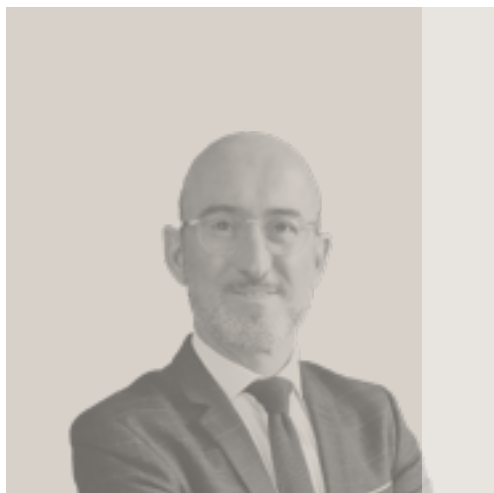
À l'aube de 2026, notre secteur s'apprête à relever des défis majeurs parmi lesquels le plus grand transfert de richesse intergénérationnel de l'histoire, la désintermédiation croissante, et l'accélération de l'innovation technologique avec l'Intelligence artificielle.

En outre, le paysage financier mondial entre dans une phase de recalibrage : politiques monétaires ajustées, investissements renouvelés sous l'impulsion de l'IA et de la modernisation des infrastructures, notamment énergétiques.

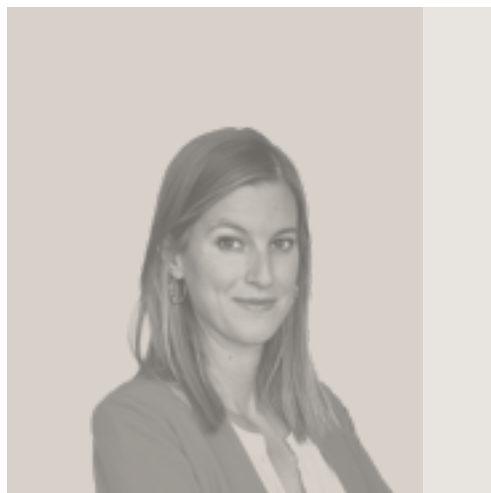
Pour répondre à ces enjeux, notre nouveau plan stratégique à horizon 2028 trace une feuille de route dont l'ambition est double : affirmer durablement notre leadership en Europe et renforcer les synergies au sein du groupe Crédit Agricole. Cette trajectoire s'appuie sur plusieurs leviers : notre développement en France et à l'international, l'enrichissement de notre offre – avec une accélération marquée sur les actifs réels, notamment l'immobilier et les Private Markets ainsi qu'une attention particulière portée aux nouvelles générations.

Forts de 150 ans d'histoire, nous inscrivons notre action dans le temps long et continuerons à accompagner nos clients avec détermination, à innover et à contribuer pleinement à la puissance du groupe Crédit Agricole, portés par l'engagement de nos équipes.

Bilan 2025 et Perspectives 2026 des marchés financiers



Alexandre Drabowicz
Chief Investment Officer,
CA Indosuez



Bénédicte Kukla
Chief Strategist
CA Indosuez

2025 : UN MONDE EN TRANSFORMATION

L'année 2025 aura été marquée par une accélération spectaculaire des mutations économiques, politiques et technologiques. La rapidité des transformations observées a pris de court nombre d'analystes, tandis que les marchés financiers évoluaient dans un environnement dominé par une forte volatilité, la montée des incertitudes géopolitiques et la reconfiguration des chaînes de valeur mondiales.

Pourtant, malgré ce contexte exigeant, la croissance mondiale a fait preuve de résilience. L'innovation demeure un moteur essentiel, portée par l'essor spectaculaire de l'intelligence artificielle, qui a contribué de manière significative à la dynamique du commerce et de l'investissement. Les États-Unis ont affiché une solidité notable, soutenus par une consommation robuste et un niveau d'investissement toujours élevé, tandis que l'Asie s'est affirmée comme le nouvel épicerie de la globalisation, tirée notamment par la Chine, la Corée du Sud et Taïwan. En Europe, le retrait partiel des États-Unis a contribué à renforcer la cohésion économique et à stimuler le lancement de nouveaux programmes

d'investissement, notamment en Allemagne, où les priorités se sont orientées vers les infrastructures et la défense. Plus largement, les marchés de capitaux européens ont bénéficié d'un regain d'attractivité, tandis que l'euro s'est apprécié de plus de 10 %, illustrant la confiance accrue des investisseurs dans la stabilité de la zone et de ses institutions.

L'exceptionnalisme de l'économie américaine se maintient, avec des portefeuilles mondiaux, y compris les nôtres, toujours fortement orientés vers les actifs américains. Cependant, la méfiance croissante envers le dollar a favorisé la gestion active du risque de change et la couverture partielle des expositions. Cette dynamique a également accéléré la diversification des réserves des banques centrales, stimulée par un intérêt accru pour l'or. En parallèle, le renminbi a renforcé sa position dans les échanges internationaux, tandis que l'essor de la technologie chinoise a accru l'attractivité des actifs des marchés émergents auprès des investisseurs.

2026 : LE GRAND RECALIBRAGE

À l'aube de 2026, le paysage financier mondial s'engage dans une phase de recalibrage d'envergure. Les banques centrales ajustent leurs politiques, les gouvernements revoient leurs plans de dépenses pour s'adapter au nouvel environnement géopolitique, et les entreprises renouvellent leurs investissements, portées par l'essor de l'IA et par le besoin pressant de moderniser les infrastructures. L'électrification, désormais envisagée tant sous l'angle de la sécurité nationale que de la transition énergétique, devient un pilier stratégique, alors que la demande énergétique, stimulée par l'IA et les *data centres*, redéfinit les priorités industrielles. Les marchés émergents bénéficient d'un contexte favorable, soutenus par une croissance solide et des conditions financières améliorées par la faiblesse relative du dollar.

Dans ce contexte en mutation rapide, les stratégies d'investissement pour 2026 privilégient la flexibilité, la diversification et un équilibre rigoureux entre prise de risque et préservation du capital. L'attention se porte sur les actifs risqués, la dette d'entreprises de qualité et les actifs réels. L'agilité et la capacité à anticiper les grandes tendances seront déterminantes pour saisir les opportunités et renforcer la résilience des portefeuilles.

*A l'aube de 2026,
le paysage financier
mondial s'engage
dans une phase
de recalibrage
d'envergure.*

Poursuivre et progresser : les faits marquants 2025

PREMIER SEMESTRE

Mise en place d'une nouvelle organisation

Indosuez met en place une nouvelle organisation fédérale centrée sur les métiers pour mieux répondre aux besoins de ses clients et refléter son changement de dimension. Trois pôles sont créés sous la supervision de Mathieu Ferragut, Peter De Coensel et Pierre Masclat.

Création d'Indosuez Fund Solutions

Ce nouveau centre d'expertise et de services dédié aux fonds d'investissement est issu du rapprochement entre les sociétés de gestion luxembourgeoises d'Indosuez Wealth Management et de Degroof Petercam.

Signature d'un accord pour acquérir la clientèle « gestion de fortune » du groupe BNP Paribas à Monaco

Grâce à cette opération, CFM Indosuez renforce sa position de leader sur le marché monégasque. Les clients concernés bénéficieront d'un accompagnement continu, d'une expertise locale reconnue et d'une offre complète.

Blue Economy and Finance Forum

CFM Indosuez, aux côtés de Crédit Agricole S.A., Crédit Agricole CIB, fut **partenaire du Blue Economy and Finance Forum (BEFF)** à Monaco en juin en amont de la Conférence des Nations Unies sur l'Océan (UNOC). L'objectif du BEFF est d'activer massivement les financements pour restaurer la santé de l'océan et accélérer la transition vers une économie bleue durable et régénérative.

JUILLET

Intégration de Degroof Petercam

Les opérations de restructuration capitalistique (14 au total) mi-2025 ont été finalisées, en ligne avec le calendrier anticipé, permettant de libérer le potentiel de synergies.

Everblue : nouveau bâtiment emblématique à Monaco

CFM Indosuez dévoile son projet Everblue : son édifice acquis en 2019 bénéficiera d'une rénovation ambitieuse qui le rendra exemplaire d'un point de vue environnemental, avec une livraison prévue en 2027 pour offrir aux collaborateurs un nouvel espace de travail.

SEPTEMBRE

Closing de l'acquisition de Banque Thaler

Cette opération permet à Indosuez en Suisse de se renforcer sur le marché helvétique et aux clients de Banque Thaler de bénéficier d'une offre élargie, de l'expertise internationale du Groupe et de ses solutions en gestion de patrimoine, financement et gestion d'actifs.

Nouveaux bureaux à Singapour

Crédit Agricole CIB et Indosuez Wealth Management inaugurent un nouveau bureau à Singapour afin de soutenir la dynamique de croissance locale et régionale. Cette inauguration a coïncidé avec une étape importante : les 120 ans de présence du Crédit Agricole dans la cité-État.

NOVEMBRE

Acquisition de la totalité du capital de Wealth Dynamix

Indosuez a annoncé le rachat des parts des minoritaires (30 %) de WDX (WealthTech fondée en 2012 qui commercialise des solutions de gestion du cycle de vie client des banques privées, des acteurs de la gestion de fortune et de la gestion d'actifs à travers le monde).

Indosuez Academy

La première édition de ce programme de formation unique et sur-mesure conçu avec l'INSEAD pour accompagner nos clients NextGen et NextWealth a remporté un grand succès.

Anniversaire aux EAU

Célébration des 50 ans de présence et d'engagement du groupe Crédit Agricole aux Emirats Arabes Unis, un événement qui a rassemblé les trois entités du groupe Crédit Agricole opérant dans la région, Amundi, Crédit Agricole CIB et Indosuez Wealth Management.

Lancement du nouveau Plan Moyen Terme Indosuez 2028

Le Plan Moyen Terme 2028 d'Indosuez s'inscrit dans le cadre du Plan ACT 2028 de Crédit Agricole S.A. À horizon 2028, notre ambition est de nous imposer durablement dans le top 10 européen, en continuant notre développement en Europe, en Asie et au Moyen-Orient qui sont des zones en forte croissance.

TOUT AU LONG DE L'ANNÉE

Evolution de la gouvernance

De nouveaux Directeurs Généraux ont été nommés : Sylvie Huret pour Banque Degroof Petercam en Belgique, Bénédicte Chrétien pour CFM Indosuez Wealth Management à Monaco, Franck Bernay pour Azqore et Romain Jérôme pour WDX.

81 % des fonds du Groupe sont notés entre 3 et 5 étoiles Morningstar et surperforment ainsi la majorité de leurs concurrents.

Une reconnaissance à l'échelle internationale avec près de 100 récompenses obtenues, notamment :

- Top Wealth Management International Bank (Private Banking Awards, BFC Media)
- Best Bank 2025 à Monaco (Global Finance)
- Best Private Bank au Luxembourg (Global Finance)
- Best for UHNW en France et Western Europe (Euromoney)
- Best UHNW team en Europe et en Asie (Wealth Briefing Awards)
- Best Private Equity offering Europe et Asie (Wealth Briefing Awards)
- Best Foreign Private Bank en Suisse (Wealth Briefing Awards)
- Best ESG and best CSR / Diversity program en Europe et en Suisse (Wealth Briefing Awards)
- Grands prix 2025 en gestion d'actifs pour nos solutions d'investissement (L'Agefi)
- Globes de la Gestion dans la catégorie Actions européennes
- Prix de la meilleure société Régionale de Gestion Obligations (Quantalys Harvest Group)
- DPAM occupe la première place du Responsible Investment Brand Index (RIBI™)

Bilan de notre Plan de Développement à Moyen Terme 2022-2025

Les objectifs du plan moyen terme. Ambitions 2025, ont tous été atteints à fin 2025. Ce plan a été construit pour répondre aux tendances de fond du marché et aux évolutions des besoins des clients en progressant autour de 4 axes prioritaires: **le projet client, le projet sociétal, le projet humain, la transformation digitale.**

L'année 2025 s'est notamment illustrée par une **excellente dynamique commerciale et une collecte record de plus de 6 Mds d'euros** avec une contribution équilibrée de toutes les entités.

- **Croissance dynamique:** 233 Mds d'euros d'actifs confiés au 31 décembre 2025 (vs 135 Mds d'euros en 2021)
- **Amélioration de l'efficacité opérationnelle:** CoEx en baisse de près de 7 pts vs 2021

PROJET CLIENT

Nous avons poursuivi l'enrichissement de notre offre afin de proposer à nos clients un continuum de services parmi les plus complets du marché :

- **Produits structurés :** année record avec 8 Mds d'euros d'émissions en 2025 (+27 % vs 2024)
- **Immobilier :** création d'une business line dédiée et objectif de 3 Mds d'euros de crédits immobiliers atteint
- **Private Markets :**
 - ~12 Mds d'euros d'encours : objectif atteint
 - Démocratisation de l'offre avec le développement d'une plateforme digitale de distribution des fonds de Private Equity : Airfund
- L'ambition de croissance des actifs confiés par nos clients **Tiers-Gérants** à horizon fin 2025 a été atteinte avec une année d'avance et les encours de l'activité s'établissent à 17 milliards d'AUM à fin 2025.
- Pour la **clientèle la plus fortunée**, la création d'équipes dédiées et le déploiement d'une communauté de banquiers experts ont permis d'accélérer la conquête de ce segment.
- Nous avons renforcé notre présence auprès de la nouvelle génération, avec des initiatives et événements dédiés (e.g. 1^{ère} édition de l'« **Indosuez Academy** », networking et formation avec l'INSEAD).

PROJET SOCIÉTAL

- La Fondation Indosuez en Europe¹ a consacré en 2025 près de 500 000 euros à l'inclusion sociale et à l'éducation des personnes fragilisées. La Fondation Indosuez en Suisse² a investi de son côté près de 250 000 euros dans des actions liées à l'environnement, l'éducation et l'économie circulaire. L'engagement des collaborateurs a continué de se renforcer. Au total, plus de 80 collaborateurs se sont portés volontaires pour analyser les demandes de subvention et siéger dans les comités des deux Fondations.

En 2025, la Fondation Degroof Petercam³ a consacré près de 1 500 000 euros à la promotion de l'emploi durable et équitable et a sensibilisé plus de 400 personnes à travers ses événements et ses services de conseil philanthropique. Parmi les lauréats de son DPF Award, 84 % sont en bonne voie ou ont réussi à changer d'échelle, et 89 % indiquent que le soutien reçu a été déterminant pour atteindre les objectifs de leur projet.

- Des partenariats de mécénat ont été renouvelés dans toutes les places :
 - Renouvellement du partenariat entre CFM Indosuez et l'Institut océanographique à Monaco jusqu'en 2028. Cette collaboration, initiée en 2020, repose sur une ambition commune : protéger l'écosystème vital que sont les océans à travers des actions concrètes et durables.
 - Mécène pionnier, Indosuez au Luxembourg réitère son soutien auprès de la Fondation pour le Climat qui a pour mission de faciliter l'engagement philanthropique privé et intervient dans le domaine de la recherche scientifique, de la transition vers un avenir durable et la préservation de la biodiversité.
 - En France, depuis 2023, Indosuez est partenaire du programme NeurAL de l'Institut du Cerveau qui facilite le passage de la recherche à l'entrepreneuriat.
 - Mécène de la scène culturelle et artistique genevoise, Indosuez en Suisse a renouvelé, pour la sixième année consécutive, son engagement en qualité de partenaire officiel du Ballet du Grand Théâtre de Genève (GTG) et de principal soutien de l'association Art en Vieille-Ville (AVV).
 - En Asie, Indosuez a renouvelé son soutien à Tai Kwun, centre d'arts et de patrimoine situé à Hong Kong, en tant que sponsor principal pour la quatrième année consécutive.
 - En Belgique, Degroof Petercam a poursuivi son engagement en faveur du patrimoine artistique en renouvelant son partenariat avec Het Kunstuur, une expérience muséale immersive déployée dans plusieurs villes du pays, qui met en lumière les chefs d'œuvres d'artistes belges et rend l'art accessible à un large public.

¹ La Fondation Indosuez en Europe subventionne des projets en France, au Luxembourg, en Espagne, en Italie, au Portugal et en Belgique.

² La Fondation Indosuez en Suisse subventionne également les projets que nous soutenons à Hong Kong et Singapour.

³ La Fondation Degroof Petercam a soutenu en 2025 des projets en Belgique, France et également en Grèce et Autriche.

PROJET HUMAIN

- Les résultats de l'enquête annuelle qui mesure le niveau de satisfaction de nos collaborateurs sont très satisfaisants avec un taux de participation de 82 % et un score IC (Indice de Confiance) qui atteint 76.
- Nous avons renforcé la cohésion des équipes en promouvant une culture commune et unifiée, Indosuez Way, fondée sur :
 - Notre raison d'être, « Agir dans l'intérêt de nos clients et de la société »
 - Nos valeurs ETHICA (Excelling Teaming up Humane Intrapreneurial Client-centric As one), via différents outils :
 - Un webinar réunissant plus de 500 managers pour qu'ils s'approprient et démultiplient les bonnes pratiques et comportements clés.
 - Des ateliers sur la culture du feedback dans l'ensemble de nos places pour renforcer la coopération et la transversalité.
- Nous avons tenu notre rôle d'employeur socialement responsable :
 - En poursuivant notre plan d'action Diversité & inclusion avec un focus sur la mixité : une égalité des chances qui progresse, plus de 45 % de femmes dans nos instances dirigeantes à fin décembre 2025.
 - En contribuant à développer des talents à travers les programmes de Mentorat et l'initiative Tremplin pour les jeunes femmes en début de carrière.
- Nous avons souhaité renforcer l'expérience collaborateur, moteur d'engagement et de développement des compétences, grâce à :
 - Une culture apprenante renforcée avec plus de 60 % de comptes LinkedIn Learning activés.
 - Une première édition des Mobilijobs by Indosuez au cœur de l'employabilité et du développement des compétences.

TRANSFORMATION DIGITALE

- La dynamique de croissance de l'adoption des outils digitaux par nos clients s'est confirmée en 2025. Le nombre de clients connectés à nos banques en ligne My Indosuez et My Degroof Petercam progresse de 12 %, tandis que l'utilisation de l'application mobile enregistre une hausse de plus de 25 %.
- Nos clients ont également bénéficié de l'enrichissement et de l'amélioration de fonctionnalités clés :
 - De nouveaux parcours de virements, plus fluides et intuitifs, ont été déployés sur l'application My Indosuez, entraînant une augmentation des transactions en ligne.
 - La plateforme My Degroof Petercam propose désormais la visualisation des crédits, offrant une expérience plus complète à ses utilisateurs.
- L'année 2025 s'est achevée avec un total de 24 069 signatures électroniques dans le Groupe, dépassant largement les objectifs du PMT 2025.
- En 2025, l'accent a été mis sur le renforcement de la sécurisation de la plateforme WDX (notre outil de gestion de la relation client) ainsi que le déploiement d'une nouvelle version apportant de nouvelles fonctionnalités Client Relationship Management / Client Lifecycle Management.
- Azqore, notre filiale spécialisée dans l'externalisation de systèmes d'information et des opérations bancaires, a traité 5 millions d'opérations en 2025 vs 4,4 millions en 2024, soit une hausse en volume de 14 %.
- Une nouvelle équipe Data & AI et une gouvernance data renforcée soutiennent les ambitions du Groupe quant à la valorisation des données et l'innovation, dans le respect des exigences réglementaires. Nous nous appuyons sur la RPA (Robotic Process Automation ou automatisation par les robots) et l'IA pour améliorer l'efficacité de nos processus au service de nos clients et collaborateurs. A fin 2025, 100 % des collaborateurs d'Indosuez sont équipés d'un assistant IA interne sécurisé.

Rapport extra-financier 2025: Notre conviction en matière de développement durable

L'année 2025 n'a pas atteint de records de chaleur, une constatation qui pourrait sembler rassurante. Cependant, cette relative accalmie ne doit pas occulter le fait que les années 2024 et 2023 ont, elles, franchi des seuils historiques sans précédent. La tendance semble irrémédiable et alarmante, d'autant que des vents politiques contraires soufflent à travers le monde, qui continuent à ralentir l'action climatique collective. Une nouvelle COP, cette fois à Belém, n'est parvenue à faire émerger aucun résultat tangible. Une question se pose alors : le dérèglement climatique intéresse-t-il encore quelqu'un ? Heureusement la réponse est clairement positive.

Chez Indosuez, nous sommes convaincus que des initiatives majeures continuent à émerger partout dans l'économie comme dans la sphère publique et que la durabilité des entreprises est devenue un élément essentiel de leur stratégie, tant pour limiter leurs impacts négatifs que pour s'adapter au monde de demain.

C'est pourquoi nous restons déterminés dans notre engagement à promouvoir et à soutenir les changements positifs, persuadés que la continuité dans l'action est la seule voie pour des progrès significatifs. Cette conviction est partagée par le groupe Crédit Agricole qui a récemment réaffirmé ses ambitions dans le Plan Stratégique ACT 2028, au premier rang desquelles son engagement Net Zéro pour 2050.

Heureusement, de nombreuses entreprises gardent le cap vers une économie plus durable, Indosuez est fière de figurer parmi celles-ci et s'engage à rester sur la bonne voie.



Pascal Coulomb

Responsable Développement Durable
Indosuez Wealth Management

Les émissions de gaz à effet de serre restent une préoccupation centrale. Nous poursuivons la mise en œuvre de notre plan de réduction, rendu plus difficile par la forte dynamique commerciale que nous connaissons depuis plusieurs années. Pourtant, depuis 2019, nous avons réussi à réduire significativement notre consommation de combustibles fossiles, et nous sommes en bonne voie pour suivre notre trajectoire jusqu'en 2030. Ces progrès nécessitent un engagement soutenu et quotidien de l'ensemble de nos équipes, qui doit être salué.

Notre offre de produits et des services est également une pierre angulaire de notre stratégie. Dans ce domaine nous continuons à progresser avec, par exemple, l'introduction en 2025 de notre première Politique sectorielle dédiée au financement immobilier, détaillée plus loin dans ce Rapport.

Rien de tout cela ne serait possible sans nos collaborateurs, qui sont non seulement les contributeurs clés de cette transformation, mais aussi ses ambassadeurs auprès de nos parties prenantes, et avant tout auprès de nos clients. Au cours de l'année écoulée, nous avons continué à former et sensibiliser nos équipes sur les sujets prioritaires qui guident notre plan d'action.

Nous sommes tous conscients que le climat politique actuel n'est pas propice à la durabilité. Néanmoins, il est important que les entreprises, conscientes des défis auxquels sont confrontés l'économie, leurs employés et la société, restent engagées et résilientes, dans l'attente de conditions plus favorables. Heureusement, de nombreuses entreprises gardent le cap vers une économie plus durable, Indosuez est fière de figurer parmi celles-ci et s'engage à rester sur la bonne voie.

ZOOM SUR LE GROUPE CRÉDIT AGRICOLE : ANCRER LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS SON PLAN STRATÉGIQUE

Le développement durable est un pilier essentiel de l'identité et de la vision à long terme du groupe Crédit Agricole. Avec le lancement de son plan stratégique ACT 2028 le 18 novembre 2025, Crédit Agricole S.A. renforce et accélère son engagement d'être une banque responsable. Act 2028 place les priorités environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) au cœur du modèle économique, visant à amplifier l'impact positif du Groupe tout en soutenant la vitalité régionale et en assurant une transition équitable pour l'ensemble des parties prenantes.

L'ambition pour 2028 est claire : devenir un acteur de premier plan de l'économie régénératrice.

Cette ambition s'appuie sur les réalisations majeures des deux dernières années, qui peuvent se résumer comme suit :

- Assurer des bases solides : le Crédit Agricole a réalisé des efforts significatifs pour intégrer le développement durable dans l'ensemble de ses opérations, posant les bases des ambitions d'ACT 2028,
- Décarboner les financements : depuis 2019, le Crédit Agricole a réduit de 30 % l'intensité carbone de son portefeuille de crédits aux entreprises. Il reste engagé pour atteindre son objectif netzero d'ici 2050 sur l'ensemble du portefeuille, avec des jalons clairs en 2030 et 2040,
- Être leader de la finance durable : en 2025, le Crédit Agricole a été nommé Meilleure Banque mondiale en finance durable par Euromoney, reflétant la solidité et l'expansion de ses produits et services durables,
- Promouvoir l'inclusion financière et l'innovation sociale : les programmes d'inclusion financière du Groupe ont élargi l'accès aux services bancaires essentiels pour les populations vulnérables, tandis que son soutien aux entreprises sociales et aux initiatives locales a renforcé la résilience des communautés,
- Renforcer la Gouvernance et la transparence : les critères ESG sont pleinement intégrés dans les cadres de gestion des risques et de rémunération des dirigeants et la surveillance exercée par le Conseil d'Administration garantit une mise en œuvre et une responsabilisation rigoureuses.

ACT 2028 marque un nouveau chapitre dans la démarche de développement durable de Crédit Agricole S.A., en mettant davantage l'accent sur l'amplification de son impact dans des domaines clés :

- Piloter la transition écologique : fort d'une stratégie climat robuste, le Crédit Agricole souhaite à poursuivre l'intégration de la nature dans ses activités au travers d'un nouveau service de conseil, Crédit Agricole Capital Naturel, qui vise à faciliter l'adaptation de l'économie au changement climatique.
- Conduire une économie inclusive et une transition juste : ACT 2028 renforce le rôle du Crédit Agricole dans l'accès au logement durable et aux services essentiels pour tous, y compris la rénovation énergétique, la mobilité, la santé et les énergies renouvelables.
- Soutenir des industries tournées vers l'avenir dans les régions : Le Crédit Agricole va accélérer son soutien à des secteurs clés comme l'agriculture et l'agroalimentaire, ainsi qu'à des industries stratégiques qui renforcent la souveraineté économique, la recherche et l'innovation.

Ces priorités s'inscrivent pleinement dans la mission du Crédit Agricole de servir l'économie réelle et de répondre aux enjeux les plus pressants de la société et de la planète.

Pour concrétiser ces ambitions, Crédit Agricole S.A. a décliné une série d'engagements concrets dans le cadre d'ACT 2028 :

- Un Ratio d'encours vert/brun de 90/10,
- 240 milliards d'euros de financement pour la transition, couvrant la transition environnementale, l'inclusion sociale et les besoins généraux de transition,
- 1 milliard d'euros de revenus liés aux financements durables, générés par la banque de financement et d'investissement (Crédit Agricole CIB),
- 600 000 logements accompagnés en rénovation énergétique.

Il est donc clair que la vision et l'ambition de la maison mère d'Indosuez sont solidement établies. Il nous appartient désormais, chez Indosuez, de traduire ces ambitions dans nos propres métiers et de contribuer activement à cette feuille de route partagée.

Favoriser un développement durable: être un acteur financier responsable



La création de valeur durable nécessite une action à trois niveaux: l'entreprise, nos clients & nos collaborateurs et nos solutions d'investissement.

ÊTRE UNE ENTREPRISE EXEMPLAIRE

En tant qu'entreprise, nous nous engageons à respecter nos valeurs dans tous les aspects de notre activité - en tant qu'investisseur, employeur et client.

Cela signifie que nous devons élaborer un plan d'action climatique crédible, qui exige une réduction active de notre propre empreinte carbone. D'importants efforts ont déjà été réalisés ces dernières années, en ligne avec l'objectif du Crédit Agricole de réduire de 50 % les émissions d'ici 2030 par rapport au niveau de référence 2019 (émissions directes de gaz à effet de serre, émissions indirectes liées à la consommation d'énergie et émissions liées aux déplacements professionnels). Concernant les déplacements en particulier, des solutions de mobilité douce ont été proposées aux collaborateurs, privilégiant l'électrification des moyens de transport (vélos, scooters, voitures électriques). Une Politique voyage est également appliquée, qui a permis des progrès tangibles : par exemple, les émissions liées au transport aérien ont baissé de 37 % entre 2019 et 2025 (hors Degroof Petercam dont les données ne sont pas encore intégralement disponibles).

En 2025, Indosuez a franchi deux étapes importantes qui soulignent notre ferme engagement à accélérer nos ambitions climatiques :

1. Tout d'abord, nous avons décidé de professionnaliser et de déployer un bilan carbone complet conformément au GHG Protocol. Cette approche couvre l'ensemble du groupe, y compris ses principales entités et leurs filiales. Il nous permettra de définir ou de confirmer nos priorités ainsi que des leviers spécifiques et de mettre à jour nos plans d'action en conséquence.
2. Ensuite, Indosuez a entamé une démarche de compensation, au travers de projets de décarbonation agricole et forestier via la plateforme Carbioz. Dans le cadre de ce programme pluriannuel, Indosuez a décidé de compenser 2068 tonnes de CO2 sur 2025 (empreinte estimée qui sera confirmée lors de l'expertise finale en fin de projet).

Cependant, notre impact s'étend au-delà des considérations environnementales. Indosuez met également en œuvre depuis de nombreuses années une politique RSE ambitieuse, activement partagée et incarnée par nos collaborateurs. Quatre thèmes forment l'épine dorsale de cette stratégie : la cohésion sociale, l'éducation, la protection des ressources en eau et la santé humaine. Ces thématiques sont déclinées autour de quatre axes : Le mécénat direct d'entreprise, les actions solidaires, le mécénat de compétences ainsi que nos fondations.

Dans l'ensemble du Groupe, chaque collaborateur peut consacrer jusqu'à deux jours par an à une cause qui lui tient à cœur, que ce soit via le mécénat de compétences, l'engagement auprès de nos fondations, la participation à des actions solidaires ou simplement par le biais de nos programmes « Euro solidaire ». Actives dans les zones géographiques où le groupe Indosuez est implanté, nos trois fondations ont soutenu plus de 83 projets dans le monde en 2025, pour un montant global de 3 millions d'euros.

Sur l'ensemble de l'année, plus de 1100 collaborateurs ont participé à ces initiatives, ce qui représente 25 % de nos effectifs.

Du point de vue de la gouvernance, nous défendons les normes les plus élevées en matière d'éthique et d'intégrité dans la conduite de nos activités. En 2025, nous avons considérablement renforcé et réorganisé notre gouvernance concernant le développement durable, suite à l'intégration de Degroof Petercam. Plusieurs comités ont été restructurés afin d'établir un modèle de gouvernance efficace et robuste, capable de piloter les risques et d'accompagner notre stratégie de durabilité. La plus haute instance - le Comité Finance Durable - réunissant les responsables de tous les métiers, se réunit trois fois par an. Par ailleurs, une formation a été proposée aux membres de nos Conseils d'administration, dédiée au développement durable et aux enjeux climatiques, à la fois pour Indosuez mais aussi au-delà.

Dans un paysage économique, géopolitique et réglementaire qui continue d'évoluer rapidement, nous continuerons à nous concentrer sur le renforcement de nos responsabilités, l'amélioration de la formation en matière de développement durable de nos équipes, et l'information de nos clients sur cette dimension devenue essentielle à la gestion de leur fortune.

ACCOMPAGNER LA TRANSITION

Une transition durable est un parcours collectif dans lequel toutes nos parties prenantes doivent être accompagnées et soutenues pour réussir. Indosuez s'engage donc à encourager et permettre pour tous des comportements plus responsables.

Collaborateurs

En tant qu'employeur inclusif et socialement responsable, Indosuez met en œuvre un large éventail d'initiatives pour accompagner son personnel, sous l'impulsion de la Direction des Ressources Humaines, autour de deux axes :

1. L'égalité des chances (mixité avec plus de 45 % de femmes dans les instances dirigeantes ; briser le plafond de verre avec le programme Tremplin ; l'accompagnement de nos talents à travers le programme de mentorat ou le séminaire Together ; des plans de successions équilibrés et un plan Jeunesse volontariste, avec plus de 500 jeunes recrutés entre 2022 et 2025...),
2. Une culture apprenante et de développement des compétences (plus de 60 % d'activation de comptes LinkedIn Learning ; 1ère édition des Mobilijobs by Indosuez en 2025...).

Chaque année, une enquête mondiale invite tous les employés à partager leurs points de vue et leurs attentes concernant la stratégie, les opérations internes et les objectifs d'Indosuez. Les résultats sont analysés et communiqués aux collaborateurs et au Comité de Direction Générale, alimentant ainsi notre démarche d'amélioration continue. En 2025, la participation à cette enquête a atteint un taux de 82 %.

Des efforts importants ont été déployés pour renforcer notre culture d'entreprise commune. Plus de 500 managers ont participé à deux webinaires organisés en septembre 2025, dédiés à ce thème. Notre culture est ancrée dans les valeurs d'ETHICA - Excellence - Teaming up - Humane - Intrapreneurial - Client centric - As one. Maintenir un haut niveau d'engagement des collaborateurs, c'est aussi offrir un ensemble complet et attractif de rémunérations et d'avantages sociaux, y compris des régimes de congés parentaux favorables et des couvertures d'assurances complémentaires dans l'ensemble du groupe en cas d'accident de la vie.

Clients

Nous accompagnons nos clients dans leur transition durable grâce à des rendez-vous individuels, des conférences et des séances de sensibilisation ainsi qu'à l'échange régulier d'études et d'expertises de marché. Chez Indosuez, nous sommes persuadés que le dialogue avec nos clients est la partie la plus matérielle de notre activité. Au-delà de l'offre de solutions adaptées, intégrant la durabilité, c'est la qualité du dialogue entretenu avec eux qui importe le plus, qui permet d'expliquer objectivement et de manière transparente comment les considérations de durabilité peuvent avoir des conséquences sur leur fortune mais aussi quel impact ont leurs investissements sur l'environnement. Au cours des deux dernières années, Degroof Petercam a fortement investi dans le développement de compétences liées au développement durable au sein de ses équipes dédiées aux clients. Cette démarche est désormais adoptée dans les autres entités du groupe Indosuez pour favoriser encore l'appropriation de cette thématique. En 2025, d'importants efforts de formation au développement durable (pour la plupart obligatoires) ont été déployés, y compris pour nos Administrateurs.

Sociétés dans lesquelles nous investissons

Au travers de notre activité de gestion d'actifs, chez Degroof Petercam Asset Management (DPAM) notamment, nous nous efforçons d'agir en tant qu'actionnaire responsable et actif. Cela renforce notre capacité à influencer les stratégies à long terme des entreprises, à soutenir leur transition et à maintenir un dialogue constructif et tourné vers l'avenir. L'actionnariat actif comprend à la fois le vote en assemblée générale annuelle et le dialogue direct avec les équipes dirigeantes des entreprises pour promouvoir le développement durable et encourager des parcours de transition plus ambitieux.

1. **Vote** : La cohérence de notre stratégie de vote est essentielle pour défendre nos engagements en matière de responsabilité Environnementale, Sociale et de Gouvernance (ESG). Notre approche repose sur un vote actif, éclairé par l'expertise de nos équipes et de partenaires externes, afin d'accompagner la transition climatique et d'exiger des organes de décision un haut niveau de responsabilité face aux enjeux ESG. Présente sur les principaux marchés mondiaux (Amérique, Europe et Asie), notre politique se distingue par des prises de position indépendantes, guidées par nos convictions. Nous instaurons un dialogue direct et continu avec les entreprises pour promouvoir les meilleures pratiques de gouvernance, jouant pleinement notre rôle d'acteur financier durable. Au cours de l'exercice 2025, nous avons participé aux assemblées d'actionnaires de 1257 sociétés, statuant sur 19953 résolutions.

2. **Engagement** : L'engagement constitue le pilier central de notre démarche d'investisseur responsable, visant à accompagner les entreprises et les pays dans leur transition et à répondre efficacement aux enjeux ESG, plutôt que de les exclure. Malgré un contexte politique parfois moins propice à l'expression publique sur l'engagement collaboratif, nous demeurons pleinement impliqués dans les principales initiatives du marché. Notre engagement se veut global et cohérent, avec pour objectif de réduire les impacts négatifs liés à certaines activités de nos investissements, tout en agissant sur nos priorités : le climat, la biodiversité, les droits humains et la bonne gouvernance. Au cours de l'année 2025, nous avons mené des actions d'engagement actives auprès de 220 entreprises, avec un dialogue constructif et durable, afin de favoriser l'adoption des meilleures pratiques. Cet engagement continu témoigne de notre responsabilité fiduciaire et de notre détermination à générer un impact positif et mesurable sur l'ensemble de nos investissements.

Finance durable plus largement

L'adhésion de notre principale société de gestion, DPAM, aux Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) des Nations Unies souligne notre volonté plus large de promouvoir les principes ESG dans le secteur financier et au-delà. En juin 2025, CFM Indosuez a été un sponsor actif du Blue Economy and Finance Forum à Monaco, dans le cadre de la conférence des Nations unies sur les océans. Cet engagement vient naturellement compléter notre partenariat de longue date avec l'Institut océanographique, lancé en 2020, visant à explorer comment les acteurs financiers peuvent contribuer au développement d'une économie bleue durable.

En 2025, d'importants efforts de formation au développement durable ont été déployés, y compris pour nos Administrateurs.

PROPOSER DES SOLUTIONS DURABLES

Au-delà de notre propre empreinte opérationnelle, notre impact le plus significatif se situe en aval de la chaîne de valeur via nos portefeuilles de financements et d'investissement, tant au plan environnemental que sociétal.

Le premier domaine à considérer est celui des crédits immobiliers, qui représente la majorité de nos encours. En 2025, une première initiative a été lancée au niveau du Groupe, demandant aux équipes de collecter les Certificats de Performance Énergétique (ou équivalent) pour tous les biens financés à partir de 2026. Cela marque une nouvelle façon de travailler pour nos équipes, qui vont désormais discuter avec leurs clients de la performance énergétique de leur patrimoine immobilier et, dans certains cas, proposer que des travaux d'amélioration soient réalisés.

La deuxième composante, la plus matérielle, provient de la gestion des actifs de nos clients, qui dépassent 200 milliards d'euros et génèrent indirectement des émissions de gaz à effet de serre significatives. Nos actions en la matière représentent sans aucun doute notre contribution la plus décisive au développement durable. Nous surveillons de près, atténuons et améliorons continuellement notre compréhension des principaux impacts négatifs associés à nos investissements.

Pour traduire l'ambition Net Zero du groupe Crédit Agricole, reprise à notre compte, nous continuerons à nous appuyer sur notre approche existante, en tirant parti de l'expertise de notre principal gestionnaire d'actifs, DPAM. DPAM elle-même continue d'être engagée dans ses objectifs et plans Net Zero tels qu'annoncés en novembre 2022. Notre plan d'actions prévoit notamment l'intégration d'indicateurs d'alignement à la trajectoire carbone ainsi que d'analyses approfondies au sein de notre univers d'investissement. Au-delà des approches d'exclusions, nous considérons que l'évaluation des enjeux ESG constitue une dimension incontournable de notre analyse fondamentale. Examiner des indicateurs clés de durabilité, tels que les trajectoires carbone, la consommation d'eau ou l'efficacité dans l'utilisation des ressources, nous permet d'appréhender plus finement la qualité des modèles d'affaires et leur capacité à créer de la valeur de manière résiliente et responsable. L'intégration de ces éléments vient ainsi enrichir notre lecture des fondamentaux financiers, qui demeurent le socle de nos décisions d'investissement.

Tout au long de l'année 2026, notre nouvelle méthodologie ESG sera déployée dans nos offres durables. L'expertise de DPAM, illustrée par sa première place dans le classement Responsible Investments Brands Index TM 2025, pour la deuxième année consécutive, sera un facteur clé de cette transition.

Suite à la fusion d'Indosuez et de Degroof Petercam, un travail important a été entrepris pour assurer le meilleur continuum de produits et de services pour nos clients, avec la durabilité à son cœur pour refléter les préférences individuelles des clients. Fin 2025, 87% des fonds publics du Groupe intégraient des considérations ESG.

Outre la réduction des impacts négatifs, Indosuez promeut également les impacts positifs au travers d'un ensemble de stratégies d'investissement orientées sur l'impact (qualifiées article 9 au sens de la réglementation SFDR).

Enfin, dans le cadre de l'accompagnement patrimonial holistique qu'Indosuez offre à ses clients, nous avons développé un service de conseil en philanthropie. En effet, nombreux sont nos clients qui souhaitent donner davantage de sens à leur patrimoine en mettant tout ou partie de celui-ci au service de projets philanthropiques ou d'intérêt général. Les objectifs de ces projets peuvent être très divers : intégration sociale, éducation, santé, préservation de l'environnement, promotion du patrimoine culturel, ... Quel que soit le thème de l'initiative philanthropique et son ampleur géographique, nos équipes de wealth structuring et de conseil en philanthropie sont à même d'accompagner ensemble nos clients dans la mise en œuvre de leurs projets. Grâce à l'expérience de terrain de nos équipes, acquises notamment au sein de nos trois fondations, notre accompagnement est double et couvre tant le projet philanthropique lui-même (orientation stratégique des projets, contacts avec le tissu associatif, mesure d'impact, ...) que la manière de le structurer juridiquement en fonction de l'environnement du client et de sa famille, et des caractéristiques du projet lui-même.

*Nombreux sont nos clients
qui souhaitent donner
davantage de sens à leur
patrimoine en mettant tout ou
partie de celui-ci au service
de projets philanthropiques
ou d'intérêt général.*

PRIORITÉS POUR 2026

L'année dernière, nos efforts ont été principalement consacrés à l'intégration de Degroof Petercam et DPAM au sein d'Indosuez. Avec cette phase essentielle désormais achevée avec succès, nous sommes prêts à accélérer en capitalisant sur les savoir-faire, compétences et atouts combinés d'Indosuez, Degroof Petercam et Crédit Agricole.

Dans un paysage économique, géopolitique et réglementaire qui continue d'évoluer rapidement, nous continuerons à nous concentrer sur le renforcement de nos responsabilités, l'amélioration de la formation en matière de développement durable de nos équipes, et l'information de nos clients sur cette dimension devenue essentielle à la gestion de leur fortune.

Notre ambition est d'ancrer la durabilité de manière pragmatique et significative dans nos activités, décisions et développements - toujours au service des meilleurs intérêts de nos clients et de la société.

CO ₂ (tonnes)	2024
Scope 1 & 2	4 420
Infrastructures de l'entreprise	3 109
Flotte de véhicule	989
Autre	322
Scope 3	60 389
Achats de produits et de services	46 702
Biens d'équipements	8 128
Déplacements domicile-travail	3 053
Déplacements professionnels	1 766
Activités liées à l'énergie	1 283
Déchets	456
Services digitaux	1
Total	64 809

EN RÉSUMÉ :

- Baisse de 28 % de la consommation d'électricité entre 2019 et 2025*
- Diminution de 37 % des émissions liées aux déplacements en avions entre 2019 et 2025*
- Stratégie de compensation carbone lancée à travers Carbioz dans le cadre du « Label Bas Carbone » français
- Expertise ESG interne renforcée (87 % des fonds publics gérés sont art.8/9)
- Gouvernance ESG améliorée
- Formation d'une demi-journée sur le changement climatique proposée à tous les Administrateurs (35 participants)
- Cadre de durabilité établi pour les prêts immobiliers (Min. 80 % des nouveaux crédits immobiliers résidentiels avec un Certificat de Performance Énergétique « D »)
- 82 % des collaborateurs ont participé à l'enquête interne annuelle
- 45 % de femmes au sein des Comités de Direction
- Environ 3 millions d'euros de subventions accordées à 83 projets dans le monde
- Plus de 1 100 collaborateurs ont participé à des projets RSE au sein du groupe
- Bilan carbone complet lancé pour l'ensemble du groupe
- DPAM de nouveau classée première dans l'indice Responsible Brand 2025
- 9 prix majeurs accordés à Indosuez Investment Management en 2025, dont 4 prix ESG

(*) hors Degroof Petercam, intégré au groupe en 2024

Degroof Petercam

03.



3.1 Message aux actionnaires

A photograph of two people, a man and a woman, standing on a grand staircase. The man, on the left, is wearing a dark suit, a light blue shirt, and a dark tie. The woman, on the right, is wearing a bright pink blazer over a dark top and dark trousers. They are both looking towards the camera. The staircase has a decorative wrought-iron railing. The background shows ornate architectural details, including a wall with a decorative border and a painting.

« L'accompagnement des clients par nos collaborateurs demeure un pilier fondamental de notre valeur ajoutée. Grâce à la réussite de l'intégration avec Indosuez, nous envisageons l'avenir avec confiance et ambition. »

Sylvie Huret,
CEO Degroof Petercam

Chers actionnaires,

Les tensions géopolitiques qui avaient marqué 2024 ont continué de peser sur l'environnement financier et économique en 2025. Néanmoins, la stabilisation progressive de l'inflation et des prix de l'énergie au cours de l'année a favorisé une normalisation graduelle du cadre macroéconomique. Sur les marchés financiers, cette évolution a soutenu une dynamique favorable, malgré une volatilité toujours présente.

Dans ce contexte, les activités de Degroof Petercam ont fait preuve de résilience en 2025 : les actifs de la clientèle ont bénéficié d'un effet marché positif et ont atteint 71,3 milliards d'euros à fin décembre 2025, en hausse d'environ 1,6% par rapport à la fin de l'année précédente. Le produit net bancaire s'est établi à 467,6 millions d'euros, en progression de 2%.

Métiers porteurs et contributions différenciées

Les quatre métiers de Degroof Petercam – le Wealth Management, l'Investment Management, le Corporate Advisory et Global Markets – ont contribué à des résultats robustes en 2025.

Dans un environnement concurrentiel exigeant, les revenus du **Wealth Management**¹ ont enregistré un léger repli par rapport à 2024, toutefois atténué par la bonne tenue des marchés ainsi que par l'intégration de la succursale belge d'Indosuez Wealth Management Europe.

À périmètre constant, le portefeuille de crédits a affiché une croissance de 7% et les revenus issus des activités de Private Equity ont également progressé, confirmant l'attractivité de cette expertise auprès de la clientèle.

Les revenus de l'activité d'**Investment Management**² ont légèrement reculé par rapport à l'année précédente, sous l'effet d'une pression sur la rentabilité moyenne des actifs et d'une collecte nette légèrement négative.

Dans un contexte de marché plus attentiste pour les fusions et acquisitions, le métier **Corporate Advisory** a évolué dans

(1) Anciennement Private Banking

(2) Anciennement Institutional Asset Management

un environnement moins porteur. Les revenus se sont inscrits en recul de 31% par rapport à 2024, reflétant une baisse des commissions liées aux transactions. Cette évolution a toutefois été partiellement compensée par une reprise progressive de l'activité sur les marchés des capitaux.

L'activité **Global Markets** a enregistré une nouvelle année record, en hausse de 21% par rapport à l'exercice précédent, reflétant l'augmentation des volumes transactionnels enregistrés tant par la clientèle interne qu'externe.

Évolution de périmètre

L'année 2025 a été marquée par la poursuite de l'intégration de Degroof Petercam au sein d'Indosuez Wealth Management.

Trois opérations ont été menées avec succès : la finalisation de la cession des filiales luxembourgeoises à Indosuez Wealth Management Europe, la vente des activités belges d'Asset Services à la succursale belge de CACEIS, ainsi que l'intégration des activités de la succursale belge d'Indosuez Wealth Management Europe au sein de Degroof Petercam.

Parallèlement, Degroof Petercam a poursuivi le déploiement de son modèle d'organisation, en cohérence avec les métiers définis au niveau d'Indosuez, à savoir le Wealth Management, l'Investment Management, ainsi que les activités de Corporate Advisory et Global Markets. Cette démarche s'inscrit dans une volonté de renforcer l'alignement des activités autour de l'organisation matricielle d'Indosuez, tout en soutenant durablement la performance et la qualité du continuum de services proposé aux clients, parmi le plus complet du marché.

Solidité financière

En 2025, le bénéfice net consolidé s'est établi à 60,6 millions d'euros, en diminution de 23%. Cette évolution reflète principalement l'impact de la déconsolidation des filiales luxembourgeoises. À périmètre constant, le résultat des activités poursuivies atteint 69,7 millions d'euros, en progression de 3% par rapport à 2024.

Au 31 décembre 2025, le ratio de solvabilité consolidé s'établit à 36,1%, un niveau largement supérieur aux exigences prudentielles de base, reflétant une structure financière particulièrement robuste et une gestion rigoureuse des risques.

« Le plan ACT 2026-2028 est un véritable levier de croissance durable et responsable, qui s'articule autour de trois axes clés : Accélération, Cohésion et Transformation. »

Jef Van In,
Président du conseil d'administration

Perspectives et stratégie à moyen terme

Notre Plan à Moyen Terme 2026-2028 est pleinement aligné avec le plan stratégique d'Indosuez et structuré autour de trois axes clés réunis au sein de l'acronyme ACT : Accélération, Cohésion et Transformation. Véritable levier de croissance durable et responsable, il repose d'abord sur l'Accélération, en capitalisant sur un continuum de services complet et différenciant au service de nos clients. Il s'appuie ensuite sur la Cohésion renforcée au sein d'Indosuez et du Groupe Crédit Agricole, fondée sur le partage des expertises et l'engagement collectif des équipes au service de la création de valeur à long terme. Enfin, la Transformation vise à consolider notre maison dans une organisation globale et multi-locale, conciliant proximité et ancrage local, excellence opérationnelle et agilité stratégique. Portée par une ambition claire, une énergie collective et une vision long terme, cette dynamique nous permet d'aborder l'avenir avec confiance et détermination.

Aucun de ces succès n'aurait été possible sans l'implication et le talent de nos collaborateurs, que nous remercions chaleureusement. Leur mobilisation dans l'accompagnement des clients demeure un pilier fondamental de notre valeur ajoutée. Grâce à leur contribution à l'intégration réussie de Degroof Petercam au sein d'Indosuez, nous pouvons envisager l'avenir avec confiance et ambition.

Nous exprimons également notre gratitude à nos actionnaires pour leur confiance, ainsi qu'à nos clients pour leur fidélité. C'est ensemble, portés par cette confiance partagée, que nous continuons à bâtir leur avenir ainsi que celui de notre maison d'investissement.

Sylvie Huret, CEO Degroof Petercam
Jef Van In, Président du conseil d'administration

03.



3.2 Chiffres clés

Produit net

en millions EUR

467,7



+1,9%

2024 : 459,1

Bénéfice net consolidé

en millions EUR

60,6*



-23%

2024 : 78,3

CET

ratio de solvabilité consolidé

36,1%

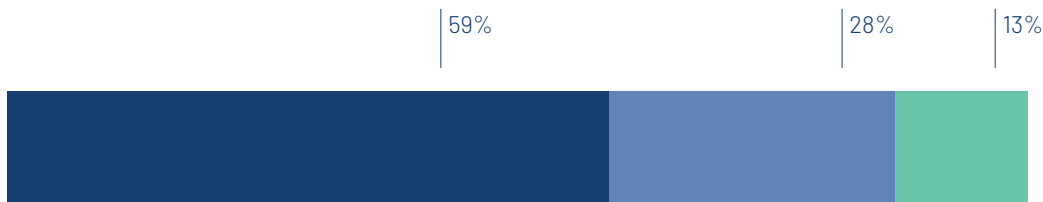
Effectifs**

en ETP

1.038

2024 : 1.003

Répartition des revenus par activité commerciale***



- Wealth Management¹ (y inclus Credits et Private Equity)
- Investment Management²
- Corporate Advisory et Global Markets

* Les chiffres tiennent compte de la déconsolidation des filiales luxembourgeoises dans le cadre de la simplification des structures juridiques suite à l'acquisition de Degroof Petercam par Indosuez Wealth Management. Le bénéfice net consolidé, hors impact des activités cédées, se serait élevé à 69,7 millions d'euros en 2025, contre 67,5 millions d'euros en 2024, soit une hausse de 3%.

** Y compris les succursales en Allemagne, Italie, Espagne, France, Luxembourg et aux Pays-Bas.

*** Les revenus par activité commerciale comprennent l'allocation des revenus de la trésorerie aux activités.

(1) Anciennement Private Banking

(2) Anciennement Institutional Asset Management

Total des actifs des clients

en milliards EUR

	2025		2024	
	Brut	Net ¹	Brut	Net ¹
Actifs sous gestion ²	68,6	68,6	67,8	67,8
Actifs sous dépôt ³	44,6	2,7	41,4	2,4
Total des actifs des clients		71,3		70,2

1 Hors double comptage

2 Services de gestion et de crédit

3 Les services de garde, y compris l'enregistrement, le dépôt et la garde par le biais de comptes de titres et de trésorerie

Structure du capital au 31.12.2025



* Participation de 55,70% détenue directement par CA Indosuez SA (filiale à 100% de Credit Agricole CIB SA) et de 20,86% au travers de Petercam Invest SA.

Conseil d'administration

Président du conseil d'administration
Jef Van In¹

**Administratrice déléguée /
Présidente du comité de direction**
Sylvie Huret

**Administrateurs délégués / membres
du comité de direction**
Jean-Christophe Droguet
Nathalie Basyn
Sabine Caudron
Filip Depaz
Gilles Firmin

Administrateurs non-exécutifs
Jacques Prost
Frank van Bellingen
Yvan De Cock¹
Sylvie Rémond¹
Olivier Chatain
Anne-Laure Branellec
Pierre Masclet
Eve Duret
Gérald Grégoire
Michel Tison¹

¹ Administrateur indépendant



De gauche à droite: Filip Depaz, Nathalie Basyn, Gilles Firmin, Sabine Caudron, Jean-Christophe Droguet, Sylvie Huret



03.



3.3 Faits marquants

Un continuum de services premium couvrant nos quatre lignes de métier*

Wealth Management

Services

Investissements : gestion discrétionnaire, gestion-conseil

Crédits

Services d'experts : structuration de patrimoine, conseil en art, conseil en philanthropie

Clients

Investisseurs particuliers, familles, professionnels indépendants, entrepreneurs, UHNW, Next Gen

Corporate Advisory

Services

Fusions et Acquisitions

Marchés de capitaux

Évaluations

Clients

Entreprises (cotées en bourse), entreprises familiales, institutions, investisseurs privés



* En 2025, Degroof Petercam a aligné son modèle d'organisation sur les lignes de métier définies au niveau d'Indosuez, à savoir le Wealth Management, l'Investment Management, ainsi que les activités de Corporate Advisory et de Global Markets. D'un point de vue du reporting, toutefois, les faits marquants de l'activité et les commentaires financiers s'inscrivent dans le même périmètre métier qu'en 2024, à savoir le Private Banking, l'Institutional Asset Management et l'Investment Banking (incluant le Corporate Advisory et les Global Markets).



Investment Management

Services

Fonds, mandats et portefeuilles d'investissement :
actifs cotés et non-cotés, actifs réels

Clients

Institutions, associations, tiers gérants, multi-family offices,
fonds de pension, compagnies d'assurance, distributeurs

Global Markets

Services

Equity markets & syndication
Forex, obligations et fourniture de liquidité
Produits dérivés et plans de participation
Table d'exécution

Clients

Propriétaires d'entreprises familiales, small and mid-caps,
investisseurs professionnels et privés, family offices



Wealth Management

Notre proposition de valeur en Wealth Management comprend la gestion discrétionnaire de portefeuilles ainsi qu'un conseil en investissement dédié, s'appuyant sur notre expertise en banque d'investissement et portée par notre gestionnaire d'actifs interne. D'autres services complètent cette offre : structuration de patrimoine, conseil en art, philanthropie et crédits. L'ensemble est renforcé par le vaste réseau international d'Indosuez Wealth Management et du Groupe Crédit Agricole.

- 34,2 milliards d'euros d'actifs sous gestion gérés pour les clients privés (brut)
- Intégration des clients et des talents d'Indosuez Belgium
- 19,8 milliards d'euros d'investissements intégrant des critères ESG, et/ou de durabilité
- 2,5 milliards d'euros de lignes de crédit
- Performances solides pour les différents profils de risque de nos fonds patrimoniaux
- Service au client au cœur de nos priorités :
 - ↳ Plus de 130 banquiers privés et 75 experts offrant un accompagnement personnalisé à chaque client
 - ↳ Amélioration continue de notre application mobile, My Degroof Petercam, grâce à l'intégration de nouvelles fonctionnalités orientées client, ayant conduit à une hausse significative du trafic mobile et du nombre d'utilisateurs
- Poursuite de la consolidation de notre culture de sensibilisation aux risques via un cadre de contrôle interne amélioré
- Services innovants contribuant au développement de nos activités commerciales :
 - ↳ Organisation d'événements « Meet the CEO's » exclusifs
 - ↳ Lancement d'une offre Active Advisory exclusive, spécialement conçue pour les clients professionnels
 - ↳ Intégration des produits dérivés dans notre proposition de valeur
 - ↳ Lancement de notre troisième Private Equity Vintage Fund ayant levé plus de 70 millions d'euros de capitaux
- Accompagnement régulier de clients dans leurs projets de philanthropie et d'ingénierie patrimoniale



« En unissant nos forces avec Indosuez, et par extension le Groupe Crédit Agricole, nous avons encore élargi notre offre de services en proposant de nouvelles solutions au niveau local et en y ajoutant une dimension internationale étendue. Nos clients bénéficient désormais d'un continuum distinctif de services premium. »

Sabine Caudron
Head of Wealth Management



Investment Management

Investment Management recouvre la gestion de l'ensemble des fonds, des mandats et des portefeuilles investis dans des actifs cotés, privés ou réels. S'appuyant sur un processus fondé sur de fortes convictions, intégrant à la fois l'analyse financière et l'analyse ESG, cette activité propose des solutions d'investissement actives et responsables, alignées sur les objectifs de moyen et long terme des clients.

Les principaux faits marquants présentés ci-dessous reflètent l'ancien périmètre Asset Management, tels que reportés pour l'exercice financier 2024, et reconduits dans le rapport 2025.

- Actifs sous gestion (brut) de 51,7 milliards d'euros, contre 50,3 milliards d'euros à fin 2024
- Intégration du processus d'investissement et de recherche avec l'équipe d'Indosuez en charge des marchés cotés
- Nouvelle année solide pour l'expertise en matière d'obligations, avec de nombreuses stratégies affichant une surperformance nette, accompagnée d'afflux significatifs sur plusieurs stratégies
- Historique de performance à long terme solide en matière d'actions globales, malgré un environnement particulièrement exigeant pour la gestion active sur les performances à 1 et 3 ans
- 327 millions d'euros de sorties nettes de capitaux, malgré 628 millions d'euros d'entrées provenant des mandats institutionnels et des fonds dédiés
- Positionnement solide de l'immobilier coté
- Nouvelles opportunités pour les fonds multi-actifs et les mandats institutionnels, dans un contexte de marchés volatils et d'évolution des dynamiques de diversification
- Nomination d'Yves Ceelen en tant que co-CEO de DPAM, aux côtés de Peter De Coensel
- Expansion de DPAM au Luxembourg, avec la mise en place d'une équipe de distribution et, à compter de janvier 2026, d'une équipe de gestion de fonds



« L'année 2025 a été marquée par le positionnement de DPAM au sein d'Indosuez Wealth Management, intégrant DPAM dans le vaste réseau international de Crédit Agricole et offrant des opportunités sans précédent à nos clients. »



- Lancement d'une nouvelle stratégie d'actions européennes axée sur la défense
 - 4,3 milliards d'euros d'actifs sous gestion enregistrés par la stratégie durable marchés émergents
 - Première place au classement Hirschel & Kramer (H&K) Responsible Investment Brand Index (RIBI) 2025, parmi 600 gestionnaires d'actifs dans le monde
 - 61,8 % des actifs sous gestion investis dans des entreprises disposant d'un objectif science-based target (SBT) validé ou présentant un alignement de température à 1,5°C (sur la base des émissions de gaz à effet de serre des scopes 1 et 2)
- Participation à 1.665 assemblées d'actionnaires de 1.257 entreprises, contribution à un total de 19.953 résolutions et envoi de 441 lettres d'engagement post-vote à 334 entreprises
 - Lancement de la seconde édition du Paris Performance Ranking pour les pays, une initiative conjointe avec l'Université de Liège, visant à mesurer le niveau d'alignement des pays sur les objectifs de l'Accord de Paris

« Avec l'arrivée d'Yves Ceelen à mes côtés en tant que co-CEO de DPAM, nous assurons la continuité du leadership tout en stimulant l'innovation et en renforçant notre positionnement sur les marchés cotés. »



Corporate Advisory

Corporate Advisory offre des conseils financiers indépendants de haute qualité dans le cadre de transactions stratégiques, notamment en matière de fusions-acquisitions (M&A), de conseil financier et de marchés de capitaux (ECM/DCM). S'appuyant sur une forte expertise sectorielle, nous accompagnons les entreprises à chaque étape clé de leur développement. En combinant une analyse rigoureuse à une vision stratégique de long terme, nous contribuons à la création de valeur durable et au renforcement des ambitions stratégiques des entreprises que nous accompagnons.

- **21 transactions en fusions et acquisitions et sur les marchés de capitaux, réaffirmant notre engagement constant dans l'accompagnement des entreprises de taille moyenne à travers une large gamme de services de conseil stratégique**
 - ↳ deux offres publiques de reprise : l'une menée par la famille Deprez & Solum sur Greenyard, et l'autre par Koinon (famille De Nolf) sur Roularta Media Group
 - ↳ l'acquisition d'une participation minoritaire dans Cegeka par Gimv Anchor Investments
- **14 mandats de fusions-acquisitions et de conseil pour un montant total de 935 millions d'euros, incluant notamment :**
 - ↳ le financement de l'acquisition d'Intersoft par IDI's auprès de Waterland
 - ↳ l'acquisition d'un portefeuille immobilier résidentiel par Mitiska Family Office et Wesold
 - ↳ la cession de Welfare Estates à Care Property Invest
- **7 mandats sur les marchés de capitaux pour un montant total de plus de 700 millions d'euros, comprenant notamment :**
 - ↳ l'IPO d'EnergyVision (première introduction en bourse sur Euronext Bruxelles depuis octobre 2021)
 - ↳ les placements privés d'actions existantes de Financière de Tubize et de nouvelles actions pour Nyxoah et Onward Medical
 - ↳ les augmentations de capital (SPO) de TINC et de Gimv



« En 2025, l'activité Corporate Advisory a évolué dans un environnement moins favorable, marqué par une attitude prudente des marchés à l'égard des opérations de fusions et acquisitions. Nous sommes toutefois restés pleinement mobilisés sur un accompagnement stratégique de conseils de grande qualité, d'analyses de marché pertinentes et d'une exécution fiable, au service d'un large éventail de mandats, couvrant l'ensemble des activités de conseil et des marchés de capitaux. »



Global Markets

Nos activités de Capital Markets et d'intermédiation s'appuient sur l'une des plus importantes équipes de recherche internes du Benelux. Grâce à notre salle des marchés et à nos capacités de trading internes, nous sommes un acteur de référence dans les services d'exécution spécialisés couvrant l'ensemble des instruments financiers cotés et non cotés, notamment les obligations, les produits structurés, les produits dérivés ainsi que les solutions de couverture des risques sur mesure. Nos clients bénéficient également d'une gamme complète de services aux entreprises, incluant les plans d'options sur actions, le Market Making, ainsi que les solutions de trésorerie et de taux de change.

- Activité Fixed Income marquée par de solides performances commerciales et de trading
- Bonne performance du desk Equity Derivatives et de l'activité de plans d'options, soutenue par une confiance client bien établie
- Dynamique de croissance soutenue pour l'activité des produits structurés
- Extension de l'accès à notre salle des marchés pour les clients Wealth Management éligibles via les services Active Advisory
- Renforcement de notre positionnement en tant que plateforme d'exécution institutionnelle pour nos propres entités et les gestionnaires d'actifs tiers
- Croissance à deux chiffres du chiffre d'affaires de notre Buy-Side Dealing Desk par rapport au record de 2024, confirmant sa solidité et sa capacité à changer d'échelle
- Forte progression des activités de change (FX), portée par une hausse des besoins de couverture liée à des volumes transactionnels plus élevés
- Organisation de conférences pour plus de 107 sociétés cotées, réunissant plus de 362 investisseurs et donnant lieu à 1.833 réunions
- Solide performance de la Preferred List Equity Research 2025 et poursuite du développement de nos capacités de recherche ESG
- Dynamique soutenue de l'activité ECM Syndication, avec la réalisation de plusieurs augmentations de capital majeures. Activité particulièrement dynamique dans le secteur de la santé où une série de transactions réussies a renforcé notre position sur le marché, malgré un environnement exigeant



« En conjuguant une expertise pointue et un esprit entrepreneurial, notre franchise Global Markets se positionne comme un partenaire de référence, offrant une approche « one-stop-shop » aux entrepreneurs et aux investisseurs, avec pour mission de soutenir leurs ambitions et de favoriser une création de valeur durable. »

Laurent Pierret,
Head of Global Markets

03.



3.4 Rapport de gestion

1 — Commentaires sur l'activité commerciale

En 2025, l'environnement économique est resté marqué par les tensions géopolitiques et commerciales déjà présentes en 2024. Toutefois, le contexte s'est progressivement amélioré grâce à la stabilisation de l'inflation et des prix de l'énergie. Sur les marchés financiers, cette normalisation a soutenu une dynamique plus favorable, malgré une volatilité encore alimentée par l'incertitude commerciale et la fragmentation économique mondiale. Dans ce contexte, les activités de Degroof Petercam se sont révélées résilientes en 2025, portées notamment par la diversité et la complémentarité de nos métiers.

1.1 TRANSFERTS DE PÉRIMÈTRE

Conformément à la simplification des structures juridiques entamées en 2024 dans le contexte de l'intégration de Degroof Petercam dans Indosuez Wealth Management, l'exercice 2025 a été marqué par trois opérations majeures :

- la finalisation de la vente des filiales luxembourgeoises de Degroof Petercam à Indosuez Wealth Management Europe
- la vente des activités belges d'Asset Services à la succursale belge de CACEIS
- l'intégration des activités de la succursale belge d'Indosuez Wealth Management Europe dans Degroof Petercam

En 2025, Degroof Petercam a développé son Target Operating Model en alignement avec les métiers définis au niveau Indosuez à savoir : Wealth Management, Investment Management (qui englobe la gestion de tous les fonds, mandats et portefeuilles investis en actifs cotés, privés ou réels), ainsi que les activités Corporate Advisory et Global Markets. Au niveau reporting, les commentaires financiers gardent encore le même périmètre métier qu'en 2024.

1.2 DIFFÉRENTS MÉTIERS À CONTRIBUTION

Les quatre métiers de Degroof Petercam — à savoir Wealth Management, Investment Management, Corporate Advisory et Global Markets — ont contribué à des résultats robustes en 2025. Les actifs de la clientèle ont bénéficié d'un effet marché positif, atteignant un niveau global de 71,3 milliards d'euros en fin d'année (contre 70,2 milliards d'euros fin 2024⁽¹⁾), soit une hausse d'environ 1,6% par rapport à la clôture de l'année précédente. Le produit net bancaire a enregistré une hausse de 2% pour atteindre 467,6 millions d'euros.

Wealth Management² a été un contributeur clé au produit net bancaire de Degroof Petercam en 2025, représentant environ 59% des revenus totaux, avec toutefois une légère baisse de 2% des revenus opérationnels par rapport à l'année

(1) Les 70,2 milliards d'euros présentés à fin 2024 correspondent aux 66,2 milliards d'euros figurant dans le rapport de gestion 2024, restatés afin d'inclure, à des fins comparatives, les 2,5 milliards d'euros liés au transfert de l'activité de la succursale belge d'Indosuez Wealth Management Europe, ainsi que 1,5 milliards d'euros de distribution de nos fonds au sein d'Indosuez Wealth Management non repris précédemment.

(2) Anciennement Private Banking

précédente. Cette évolution s'explique, par des commissions stables, soutenues par la hausse des actifs clients liée à la bonne performance des marchés et à l'intégration de la succursale belge d'Indosuez Wealth Management Europe. En parallèle, une pression accrue s'est exercée sur la collecte nette ainsi que sur les marges commerciales, dans un marché particulièrement concurrentiel.

À périmètre constant, le portefeuille de crédits a affiché une croissance de 7% sur l'année, soutenue par une dynamique commerciale solide et une offre élargie, dans un contexte de taux en baisse. Les revenus liés à l'activité Private Equity ont également progressé, portés par de nouveaux placements réalisés en 2025.

Investment Management³ a terminé l'exercice avec des revenus en légère baisse de 2% par rapport à l'année précédente, contribuant à hauteur d'environ 28% aux revenus totaux. Cette évolution a résulté d'une pression sur la profitabilité moyenne des actifs et d'une collecte nette légèrement négative, partiellement mitigée par une hausse des actifs sous gestion grâce à un effet marché positif.

Corporate Advisory a terminé l'année avec des revenus en baisse de 31% par rapport à 2024. Cette contraction s'explique par une diminution des commissions facturées sur les opérations de M&A, tandis que l'activité sur les marchés des capitaux (ECM - DCM) a affiché une légère progression par rapport à l'année précédente.

Global Markets a enregistré une croissance marquée de 21% de ses revenus opérationnels qui représentent environ 12% des revenus totaux, principalement expliquée par la hausse des volumes transactionnels sur clientèle interne et externe. Cette progression a été partiellement compensée par l'impact de mise en place de couverture des risques de marché au niveau des dérivés, en collaboration avec CACIB.

2 — Commentaires sur les comptes consolidés

- **Le produit net bancaire** consolidé de Degroof Petercam s'est élevé à 467,6 millions d'euros au terme de l'année 2025, en hausse de 2% par rapport à l'année précédente. La progression est principalement liée à la progression des marchés financiers, tandis que l'environnement de taux d'intérêt s'est stabilisé en cours de second semestre, après des baisses successives des taux directeurs au premier semestre.
- **Le bénéfice net consolidé** s'établit à 60,6 millions d'euros, une diminution de 23% en raison de la déconsolidation des filiales luxembourgeoises dans le cadre de la simplification des structures juridiques à la suite de l'acquisition de Degroof Petercam par Indosuez Wealth Management. Quant au résultat des activités poursuivies (résultat hors impact des activités cédées), le bénéfice net consolidé s'élève à 69,7 millions d'euros contre 67,5 millions d'euros en 2024, en hausse de 3%.

(3) Anciennement Institutional Asset Management

Détail du compte des résultats

L'année 2025 se solde par une hausse du **résultat avant impôts**. Celle-ci est portée d'une part par l'augmentation du produit net, elle-même liée à la progression des revenus nets de commissions et à une amélioration de la marge d'intérêt, partiellement compensées par une diminution des résultats de trading et des autres résultats opérationnels. D'autre part, l'augmentation des frais généraux reste inférieure à celle du produit net. Quant à la charge fiscale, elle est restée stable.

Le résultat net des commissions est en hausse de 5% en 2025 par rapport à l'année précédente pour atteindre un montant de 346 millions d'euros. Cette progression s'explique principalement par l'augmentation des volumes de transactions de nos clients, et par la performance des activités de Global Markets, portées par des conditions de marché favorables et une dynamique commerciale soutenue. Par ailleurs, les commissions sur la gestion et distribution d'actifs sont restées globalement stables.

La marge nette d'intérêt, qui inclut l'ensemble des réévaluations des conditions de taux sur les instruments financiers ainsi que les dividendes perçus, s'établit à 89 millions d'euros, en augmentation de 10%, principalement grâce à l'activité Private Equity.

Les autres résultats opérationnels nets sont en baisse par rapport à 2024, principalement en raison de la diminution de refacturations intragroupes à la suite de la cession des filiales luxembourgeoises.

Les frais de personnel, en hausse de 4%, reflètent essentiellement l'augmentation des salaires, y compris l'indexation.

Les autres frais généraux et administratifs restent stables grâce à une gestion active des coûts, notamment en matière de ressources externes, tout en absorbant les dépenses d'intégration dans Indosuez Wealth Management.

Les **amortissements des immobilisations** poursuivent leur diminution par rapport à l'année précédente.

Les **charges fiscales** sont restées stables par rapport à 2024.

Le bénéfice global consolidé a atteint 67,1 millions d'euros au 31 décembre 2025 et reflète la hausse des autres éléments du résultat global. Cet accroissement résulte principalement de la réévaluation positive des instruments de dette évalués à la juste valeur par le biais des capitaux propres, partiellement compensée par la diminution de l'effet positif lié à la réévaluation des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi.

2.1 AFFECTATION DU RÉSULTAT SOCIAL

Au 31 décembre 2025, le résultat social de Banque Degroof Petercam SA a atteint un niveau de bénéfice net de 298.883.323 euros. Compte tenu du bénéfice reporté de l'exercice précédent de 319.750.323 euros et de l'acompte sur dividende versé, la base du bénéfice à affecter s'élève à 521.487.454 euros.

En novembre 2025, un acompte sur dividende de 8,96 euros par

titre a été versé aux actionnaires.

Le conseil d'administration propose à l'assemblée générale d'affecter le bénéfice de l'exercice de la façon suivante :

(en EUR)	
Bénéfice de l'exercice	298.883.324
+ Report à nouveau	319.750.323
- Acompte sur dividende (payé en novembre 2025)	97.146.193
= Bénéfice à affecter	521.487.454
- Affectation aux autres réserves	0
- Tantièmes	0
- Dividendes	0
- Primes bénéficiaires	5.878.816
= Bénéfice à reporter	515.608.638

Les fonds propres consolidés, en ce compris les intérêts de tiers, s'élèvent à la fin de l'exercice à 994,4 millions d'euros ; ce qui représente une baisse de 87,0 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent.

La baisse des fonds propres consolidés se justifie essentiellement par les effets combinés des mouvements suivants de l'exercice :

- du résultat de l'exercice (60,6 millions d'euros)
- de la distribution d'un dividende et d'un acompte sur dividende (-154,5 millions d'euros)
- de la réévaluation de l'exercice des actifs financiers à la juste valeur (4,2 millions d'euros)
- de la réévaluation IAS 19 des conditions des avantages postérieurs à l'emploi (2,3 millions d'euros)

Les fonds propres réglementaires s'élèvent à 760 millions d'euros et excèdent largement les exigences fixées par les normes prudentielles. Les ratios de solvabilité Tier 1 (fonds propres de base) et Tier 2 (fonds propres au sens large) représentent 36,1% au 31 décembre 2025. Ces ratios sont largement excédentaires à l'exigence réglementaire SREP (Supervisory Review and Evaluation Process - revue annuelle) et imposée par la BCE.

Au 31 décembre 2025, le ratio du Return on Equity (ROE) s'élève à 6,01%. Celui-ci représente la valeur relative du résultat net consolidé de l'exercice par rapport aux fonds propres moyens consolidés (après déduction du dividende décrété).

3 — Évolution du capital

Au 31 décembre 2025, le capital social est fixé à 34.211.634 euros. Il est représenté par 10.842.209 actions sans désignation de valeur nominale. Toutes les actions sont intégralement souscrites et entièrement libérées. Le pair comptable moyen par action correspond à 3,1554 euros.

4 — Détention d'actions propres

Banque Degroof Petercam SA ne détient pas d'actions propres. Au 31 décembre 2025, la sous-filiale de Banque Degroof Petercam SA, Orban Finance SA détient 371.647 actions Banque Degroof Petercam SA, ce qui représente 3,43% du capital social.

La valeur comptable consolidée de l'ensemble des actions propres détenues par la sous-filiale s'élève à 50.017.152 euros au 31 décembre 2025.

Dans le courant de l'exercice écoulé, le total des titres détenus en autocontrôle n'a pas varié.

5 — Circonstances susceptibles d'exercer une influence notable sur le développement de Degroof Petercam

L'exercice 2025 a été marqué par la consolidation des transformations majeures du paysage applicatif et technique initiées entre 2020 et 2024. Plusieurs étapes importantes liées à l'intégration avec Indosuez Wealth Management ont été franchies, notamment la reprise d'Indosuez Belgique par Degroof Petercam et la migration réussie des clients et comptes vers l'écosystème IT de Degroof Petercam, ainsi que la séparation des systèmes d'information entre Banque Degroof Petercam Belgique et Luxembourg. Le transfert des données et systèmes de Banque Degroof Petercam Luxembourg vers Indosuez Wealth Management Europe a également été mené à bien. Ces avancées ont permis la mise hors service des principaux systèmes obsolètes encore utilisés en 2024. Un processus similaire a été conduit avec succès en France, avec la séparation et la reprise de la filiale française de Degroof Petercam, par les entités de Indosuez Wealth Management en France. Par ailleurs, des intégrations spécifiques ont été réalisées afin de garantir la conformité de Banque Degroof Petercam au sein d'Indosuez, incluant notamment le criblage et le filtrage centralisés par Crédit Agricole.

Une nouvelle stratégie IT, alignée avec le Plan Moyen Terme 2026-2028, a été engagée, articulée autour des initiatives suivantes :

- Degroof Petercam Nxt: lancée en 2025, une solution digitale en libre-service destinée à la clientèle *mass affluent*, a été déployée auprès des collaborateurs, puis auprès d'un groupe sélectionné de clients. Son extension aux autres entités d'Indosuez est prévue après la mise en oeuvre du projet OneFlow.
- Indosuez Data Platform (IDP): mise en place d'une plateforme de données évoluée, alimentée par les systèmes IT des entités Indosuez, pour des usages tels que le reporting, l'agrégation et la gestion de la qualité des données.
- OneFlow : début d'une étude préliminaire en fin d'année 2025 pour évaluer la convergence des systèmes de Degroof Petercam vers un écosystème IT et Opérations commun au sein de Indosuez Wealth Management, mobilisant des expertises internes et externes.
- continuité des programmes IT : poursuite des efforts sur

le Lifecycle Management, le décommissionnement des systèmes obsolètes et le renforcement continu de la sécurité informatique, avec une attention particulière portée à la gestion des vulnérabilités.

Les initiatives menées en 2025 ont permis de réduire le déficit lié à l'obsolescence des systèmes IT, d'améliorer la gestion des vulnérabilités et de préparer la réduction des risques liés aux performances des partenaires externes. La protection contre la cybercriminalité a été renforcée grâce à la réorganisation de la filière Sécurité et à la nomination d'un nouveau CISO, avec redéfinition des responsabilités et renforcement des moyens dédiés à la gestion des risques IT.

6 — Activités en matière de recherche et de développement

Degroof Petercam a poursuivi ses activités de recherche et de développement à travers la transformation progressive de ses applications opérationnelles et de support. Les principales initiatives visent à permettre à Degroof Petercam de tirer pleinement parti du Cloud, de l'intelligence artificielle et des outils de collaboration avancés, tout en assurant un contrôle rigoureux sur les solutions et les données.

7 — Politique de rémunération

La politique de rémunération est entrée en vigueur le 24 septembre 2014 et est revue à intervalles réguliers. Elle a été validée par le conseil d'administration sur la base des recommandations du comité de rémunération. Dans le cadre de l'intégration avec Indosuez Wealth Management, la politique de rémunération de Degroof Petercam, y compris celle applicable au personnel identifié, a également été alignée sur celle d'Indosuez (CAIWM) en 2025.

Cette politique de rémunération favorise une gestion saine et efficace des risques. Elle n'encourage aucune prise de risque excédant le niveau toléré, tout en promouvant les objectifs et les intérêts à long terme en évitant les conflits d'intérêts.

Conformément à la législation en vigueur, la politique de rémunération est publiée sur le site web. Ses principes généraux sont les suivants :

- le montant total des rémunérations variables octroyées ne limite pas la capacité de la banque à renforcer ses fonds propres.
- une rémunération variable n'est pas garantie, sauf dans le cas exceptionnel d'un collaborateur nouvellement recruté et pour sa première année d'engagement.
- le comité de direction a désigné les Identified Staff en application de la méthodologie de sélection et des critères fixés par le conseil d'administration, basés sur l'incidence significative de ces personnes sur le profil de risque de la banque. Une politique de rémunération spécifique leur est destinée.
- la politique de rémunération détermine un rapport maximum entre le montant de la rémunération fixe et le montant de la

rémunération variable ainsi que des régimes de report dans le temps de la rémunération variable en cash ou éventuellement en instruments financiers, selon les modalités prévues par le régulateur.

- la rémunération des membres non-exécutifs du conseil d'administration ne consiste qu'en une rémunération fixe déterminée en fonction de références de marché. Ces membres ne bénéficient d'aucune forme de rémunération variable.

8 — Principaux risques auxquels est exposée Degroof Petercam

Étant donné ses activités, outre le risque stratégique, Degroof Petercam est exposée à un certain nombre de risques. Les principaux risques sont les suivants :

- les risques de marché, essentiellement liés aux activités d'investissement dans des portefeuilles titres (obligations, actions) et à l'activité de transformation de taux d'intérêt (Asset and Liability Management)
- le risque de liquidité résultant des différences d'échéance entre les financements (généralement à court terme) et leurs emplois
- le risque de contrepartie lié à l'activité de crédit (risque qui est fortement limité par l'utilisation de garanties sous forme de portefeuilles titres) et aux opérations d'intermédiation en dérivés
- les risques liés à l'activité de gestion de fortune (risque d'actions en justice de clients dont le mandat n'aurait pas été respecté, risque commercial de pertes de clients mécontents et risques de réputation qui y sont liés)
- les risques liés à l'activité de gestion de fonds provenant essentiellement d'un éventuel non-respect des politiques et restrictions d'investissement ou de mauvaises performances
- le risque opérationnel issu de ses activités, entre autres, bancaires (erreur dans l'exécution d'ordres, fraude, cybercrime, etc.), de banque dépositaire (pertes d'actifs) ou de gestion de fortune / fonds (erreur administrative, non-respect des contraintes)
- le risque d'écoblanchiment, lié entre autres à l'utilisation de sources externes pour préparer les informations relatives à l'ESG, ce qui pourrait conduire à des déclarations erronées si les informations utilisées sont incorrectes
- le risque de réputation, il s'agit essentiellement d'un risque dérivé, car il est généralement lié à l'un des autres risques mentionnés ci-dessus et pourrait se matérialiser en même temps que celui-ci, ce qui pourrait nuire, entre autres, à la capacité à conserver ses clients existants, à établir de nouvelles relations d'affaires, etc.

Degroof Petercam améliore continuellement ses procédures et contrôles existants, notamment en ce qui concerne la prévention du blanchiment d'argent. Dans le cadre de ses obligations en matière de prévention du blanchiment d'argent, Degroof Petercam met régulièrement à jour la documentation des dossiers clients et revoit donc un certain nombre de dossiers de clients et notamment des dossiers crédits. Bien que cet exercice n'ait pas mené à ce stade à la constitution de provisions, Degroof Petercam ne peut exclure que la revue de certains dossiers ait un impact sur l'acceptabilité des fonds servant au remboursement des crédits contractés par ces clients et mènent à un défaut de paiement.

En ce qui concerne le risque général de litige, il convient de noter que des enquêtes, procédures ou autres réclamations pourraient avoir un impact dans le futur sur Degroof Petercam. En raison de nombreuses incertitudes, il n'est pas possible de faire une estimation fiable du résultat ni de l'impact financier potentiel, le cas échéant, de tels événements. Degroof Petercam estime que, sur la base des informations dont elle dispose, elle a fait les déclarations appropriées et constitué des provisions suffisantes pour couvrir les risques de litiges en cours ou potentiels.

9 — Politique en matière d'utilisation d'instruments financiers dérivés

Les dérivés sont utilisés pour compte propre dans les activités suivantes :

Dans le cadre de la gestion Asset and Liability Management (ALM), des dérivés de taux principalement des swaps de taux d'intérêt sont utilisés afin de réaliser des couvertures du risque de taux à long terme de Degroof Petercam.

Des dérivés de taux de ce type sont utilisés pour couvrir le risque de taux des investissements en obligations et des crédits accordés à la clientèle. La majorité de ces opérations sont reconnues en comptabilité comme couverture de la juste valeur.

A partir de 2022, Degroof Petercam a utilisé les dispositions en matière de comptabilité de couverture (IAS 39) de juste valeur d'un portefeuille de prêts à taux fixe. Cet emploi de dérivés est supervisé par le comité ALMAC (Assets and Liabilities Management Committee). De même, la trésorerie fait usage de dérivés de taux et de swaps de trésorerie pour gérer le risque de taux et la trésorerie.

La gestion de la position de change implique également l'usage de produits dérivés (contrats de change à terme et swaps de change) afin de couvrir des engagements vis-à-vis de la clientèle.

Degroof Petercam a également une activité d'intermédiation en dérivés pour sa clientèle, notamment en options sur actions, où Degroof Petercam couvre le risque de marché en back-to-back. Le risque de marché de cette activité est encadré par l'Internal Risk Committee (IRC).

10 — Événements significatifs postérieurs à la clôture

Le conseil d'administration du 24 avril 2026 a décidé de proposer à l'assemblée générale du 26 mai 2026 de ne pas distribuer de dividende complémentaire (un acompte sur dividende ayant déjà été distribué en novembre 2025) aux actionnaires, et a autorisé la publication des états financiers. Il n'y a pas d'événement significatif postérieur à la clôture.

11 — Gouvernance

Au 31 décembre 2025, les organes de gouvernance de Banque Degroof Petercam SA étaient composés comme suit :

	Conseil d'administration	Comité de direction	Comité d'audit	Comité des risques	Comité de rémunération	Comité de nomination	Échéance
Mr. Jozef ('Jef') Van In ¹ ◆	★		●		★	●	2029
Mme Nathalie Basyn	●	●					2027
Mme. Sylvie Huret ²	●	★					2028
Mr. Jean-Christophe Droguet ³	●	●					2028
Mr. Filip Depaz	●	●					2026
Mme Sabine Caudron	●	●					2028
Mr. Gilles Firmin	●	●					2026
Mr. Jacques Prost	●						2028
Mr. Frank van Bellingen	●		●	●			2027
Mr. Yvan De Cock ◆	●		★	●			2028
Mme Sylvie Rémond ◆	●		●	★	●		2026
Mr. Olivier Chatain	●		●	●	●		2027
Mme Anne-Laure Branellec	●				●	●	2027
Mr. Pierre Masclat	●					●	2028
Mme Eve Duret	●						2026
Mr. Gérald Grégoire	●						2026
Mr. Michel Tison ⁴ ◆	●					★	2029

- administrateur non-exécutif
- administrateur exécutif
- ★ président
- ◆ administrateur indépendant

(1) Le mandat de Jef Van In a commencé le 28 mai 2025

(2) Le mandat de Sylvie Huret a commencé le 6 mai 2025

(3) Le mandat de Jean-Christophe Droguet a commencé le 1er juin 2025

(4) Le mandat de Michel Tison a commencé le 30 mai 2025

11.1 CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration de Degroof Petercam regroupe les administrateurs membres du comité de direction et les administrateurs non-exécutifs.

Le conseil d'administration est composé de huit membres au moins, actionnaires ou non, qui sont exclusivement des personnes physiques. L'assemblée générale des actionnaires fixe leur nombre et la durée de leur mandat qui ne peut dépasser six ans. Les administrateurs sont rééligibles. Le vice-président préside le conseil lorsque le président est empêché, conformément à l'Article 14 des statuts.

La composition du conseil d'administration est déterminée sur la base des règles suivantes :

- la composition d'ensemble du conseil doit lui permettre de fonctionner de façon effective et efficace, dans l'intérêt social ; elle doit être basée sur une diversité et une complémentarité d'expériences et de compétences.
- les administrateurs non-exécutifs sont majoritaires.
- au moins deux des administrateurs non-exécutifs doivent être indépendants pour satisfaire aux exigences de la Loi bancaire. A la date du 31 décembre 2025, le conseil compte toutefois parmi ses membres quatre administrateurs indépendants.

Le comité de nomination a pour mission de formuler périodiquement, et notamment lors des renouvellements de mandats, des recommandations au conseil d'administration concernant la taille et la composition du conseil. Les membres du conseil disposent tous de l'honorabilité professionnelle et de l'expérience adéquate exigée par les dispositions légales.

Dans ses recommandations à l'assemblée générale des actionnaires en vue de la nomination d'administrateurs, le comité de nomination est attentif à l'équilibre de connaissances, de compétences, de diversité et d'expérience au sein du conseil.

Au cours de l'exercice, les changements suivants sont intervenus dans la composition du conseil d'administration et du comité de direction.

L'assemblée générale du 27 mai 2025 a décidé de renouveler le mandat de Madame **Sabine Caudron** en tant qu'administratrice exécutive pour une période de trois ans, qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de 2028.

L'assemblée générale a confirmé la cooptation des administrateurs suivants, intervenue le 3 juin 2024, et a procédé à la nomination définitive de :

- Monsieur **Olivier Chatain**, administrateur non-exécutif, pour un nouveau mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée générale de 2027
- Monsieur **Pierre Masclat**, administrateur non-exécutif, pour un nouveau mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée générale de 2028
- Monsieur **Gérald Grégoire**, administrateur non-exécutif, pour un nouveau mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée générale de 2026
- Madame **Anne-Laure Branellec**, administratrice non-exécutive, pour un nouveau mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée générale de 2027
- Madame **Eve Duret**, administratrice non-exécutive, pour un nouveau mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée

générale de 2026

L'assemblée générale a également confirmé la cooptation de Madame **Sylvie Huret**, qui a pris effet le 6 mai 2025, en tant qu'administratrice exécutive et présidente du comité de direction, et a procédé à sa nomination définitive pour un nouveau mandat de trois ans, qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de 2028.

L'assemblée générale a finalement décidé de nommer :

- Monsieur **Jean-Christophe Droguet**, en tant qu'administrateur exécutif et vice-président du comité de direction, pour un mandat de trois ans prenant effet le 1er juin 2025 et prenant fin à l'issue de l'assemblée générale de 2028
- Sous réserve de l'approbation de la Banque centrale européenne, Monsieur **Jef Van In**, en tant qu'administrateur non-exécutif indépendant et président du conseil d'administration, pour une durée de quatre ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale de 2029, en remplacement de Monsieur **Gilles Samyn**, démissionnaire. La Banque centrale européenne a approuvé la nomination de Jef Van In le 28 mai 2025
- Sous réserve de l'approbation de la Banque centrale européenne, Monsieur **Michel Tison**, en tant qu'administrateur non-exécutif indépendant, pour une période de quatre ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale de 2029. La Banque centrale européenne a approuvé la nomination de Monsieur Tison le 30 mai 2025

L'assemblée générale a pris acte de la démission de Monsieur **Gilles Samyn** en qualité d'administrateur indépendant et président du conseil d'administration, avec effet à l'issue des assemblées générales ordinaire et extraordinaire du 27 mai 2025.

Le conseil d'administration considère comme administrateurs indépendants ceux de ses membres qui répondent aux critères mentionnés à l'Article 3, 83° de la Loi bancaire (auparavant repris à l'Article 7:87, § 1er du Code des sociétés et des associations). Au 31 décembre 2025, il y a lieu de considérer comme indépendant les administrateurs suivants : Madame **Sylvie Rémond** et Messieurs **Jef Van In**, **Michel Tison** et **Yvan De Cock**.

11.1.1 COMPÉTENCES ET FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration est responsable de la définition de la stratégie et de la politique générale. Il veille à sa mise en œuvre par le comité de direction et détermine, sur la base des propositions du comité de direction, les moyens nécessaires à cette fin. Il détermine la compétence et la composition du comité de direction et contrôle son action. Il veille à la mise en œuvre des moyens adéquats en vue d'assurer la pérennité de l'entreprise.

Le conseil d'administration délibère sur tous les sujets et toutes les matières relevant de sa compétence, tels que l'arrêté des comptes annuels et des rapports de gestion ainsi que la convocation aux assemblées générales. Il reçoit l'information adéquate sur l'évolution de la marche des affaires et les chiffres clés, tant pour la société elle-même que pour ses principales filiales. Il approuve également le budget annuel.

Le conseil d'administration se réunit au minimum quatre fois par an et à chaque fois que l'intérêt de la société l'exige. Il s'est réuni huit fois au cours de l'exercice.

Le conseil d'administration ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres est présente ou représentée. Chaque administrateur ne peut représenter plus de deux de ses collègues. Les résolutions sont prises à la majorité simple des voix. En cas de partage, la proposition est rejetée.

Le total des rémunérations attribuées aux membres du conseil d'administration figure à l'annexe aux comptes sociaux. La version intégrale des comptes sociaux est disponible au siège de la société.

11.2 COMITÉS CONSULTATIFS CRÉÉS PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au sein du conseil d'administration, Degroof Petercam a, conformément aux dispositions légales, constitué quatre comités spécialisés (audit, risques, nomination et rémunération), exclusivement composés d'administrateurs non-exécutifs et dont au moins un membre (et la majorité en ce qui concerne le comité d'audit) est un indépendant au sens de l'Article 3, 83^o de la Loi bancaire.

11.2.1 COMITÉ D'AUDIT

Membres au 31 décembre 2025

Monsieur Yvan De Cock	Président, administrateur indépendant
Monsieur Jef Van In	Administrateur indépendant
Madame Sylvie Rémond	Administratrice indépendante
Monsieur Olivier Chatain	Administrateur
Monsieur Frank van Bellingen	Administrateur

Le commissaire de la société participe a minima aux réunions qui ont trait à l'examen des comptes annuels.

Le comité d'audit se réunit au moins cinq fois par an. Il s'est réuni six fois au cours de l'exercice avec en outre un comité joint audit et risques. Il a systématiquement fait rapport au conseil d'administration de ses activités.

Chacun des membres du comité d'audit a non seulement une expérience professionnelle en matière de gestion financière, reporting financier, comptabilité et audit, mais a également une expérience professionnelle en tant qu'administrateur exerçant des fonctions exécutives. Les membres du comité d'audit ont des expériences professionnelles complémentaires dans différents secteurs d'activités et disposent d'une compétence collective dans le domaine des activités de la banque et de ses filiales.

Le comité d'audit assiste le conseil d'administration dans sa fonction de surveillance et plus spécifiquement dans les matières relatives :

- aux informations financières et non financières destinées aux actionnaires et aux tiers
- au processus d'audit
- au fonctionnement du contrôle interne
- au suivi de la relation avec le commissaire

Les réunions ont porté principalement sur l'examen des situations semestrielles, des comptes annuels ainsi que des rapports d'activité, le suivi de la mise en œuvre des recommandations de l'audit interne et l'approbation de la planification des missions de l'audit interne, le suivi des projets de rapports financiers, l'élaboration et le suivi du budget et les correspondances/rapports des régulateurs. Le comité a pris connaissance du relevé des litiges.

11.2.2 COMITÉ DES RISQUES

Membres au 31 décembre 2025

Madame Sylvie Rémond	Présidente, administratrice indépendante
Monsieur Yvan De Cock	Administrateur indépendant
Monsieur Olivier Chatain	Administrateur
Monsieur Frank van Bellingen	Administrateur

Le comité des risques se réunit au moins cinq fois par an. Il s'est réuni six fois au cours de l'exercice, avec en outre un comité joint audit et risques. Il a systématiquement fait rapport au conseil d'administration de ses activités.

Chacun des membres du comité des risques a une expérience professionnelle en tant qu'administrateur exerçant des fonctions exécutives, et dispose des connaissances, des compétences, de l'expérience et des aptitudes complémentaires nécessaires leur permettant d'appréhender la stratégie et le niveau de tolérance au risque de la banque et de ses filiales.

Le comité des risques assiste le conseil d'administration en ce qui concerne la stratégie, l'évaluation du niveau de tolérance en matière de risques et propose des plans d'action dans ce domaine. Le comité assiste le conseil au niveau du cadre de Risk Appetite Framework, Risk Appetite Statement et politiques sous-jacentes.

Le comité des risques traite notamment des grandes orientations en matière de risque. Il bénéficie d'exposés spécifiques de la direction et examine les procédures de contrôle des risques matériels, entre autres, risques de marché et risques structurels de taux d'intérêt mais également les risques de crédit, opérationnel et de réputation. Le comité des risques revoit annuellement les politiques des risques et contrôle la mise en place, par la direction, des processus visant le respect des politiques approuvées en Conseil.

Le comité des risques a porté une attention particulière au suivi réglementaire et l'impact des nouvelles réglementations, ainsi que le suivi des plans de remédiation. Le comité suit le cadre de contrôle interne au sein de l'organisation.

Le comité a par ailleurs veillé à la bonne application de la politique de rémunération et a vérifié si les incitants mis en place en matière de rémunération tiennent compte de manière appropriée de la maîtrise des risques. Il a recommandé la validation par le conseil des rapports ICAAP (Internal Capital Adequacy Assessment Process) et ILAAP (Internal Liquidity Adequacy Assessment Process), les rapports périodiques sur la gestion du risque et sur le risque opérationnel, ainsi que les rapports du Compliance Officer et de l'AMLCO (Anti-Money Laundering Compliance Officer).

Les réunions tenues ont également permis de se pencher sur des sujets tels que l'Anti-Money Laundering (AML), l'élaboration et la mise à jour des différentes politiques de gestion des risques et de conformité, les risques ESG, le risque de crédit, la sécurité de l'information et le suivi de l'ALM (Asset & Liability Management). Au niveau du risque ESG, ces réunions ont également permis de suivre les avancées du plan d'action visant la conformité avec les exigences de la BCE et des différents travaux qui ont abouti notamment à la publication du premier rapport Corporate Sustainability Reporting Directive (CSRD) pour la Banque.

Le comité des risques a encore traité de façon spécifique des questions d'appétit au risque, de risques opérationnels, de risques crédit et de risques de liquidité. Ces discussions et recommandations en découlant au conseil ont permis, entre autres, de poursuivre l'alignement avec le cadre d'appétit au risque d'Indosuez tout en tenant compte des spécificités de la Banque.

11.2.3 COMITÉ DE NOMINATION

Membres au 31 décembre 2025

Monsieur Michel Tison	Président, administrateur indépendant
Madame Anne-Laure Branellec	Administratrice
Monsieur Pierre Masclet	Administrateur
Monsieur Jef Van In	Administrateur indépendant

Les membres du comité de nomination ont des expériences professionnelles complémentaires dans différents secteurs d'activités et disposent collégalement des compétences nécessaires pour permettre au comité d'exercer un jugement pertinent et indépendant sur la composition et le fonctionnement des organes de gestion et d'administration.

Le comité de nomination est consulté notamment sur les questions relatives :

- à la composition et à la taille du conseil d'administration et du comité de direction
- à la définition du profil des membres du conseil d'administration, du comité de direction et des Identified Staff, et au processus de sélection de ceux-ci
- aux propositions de nomination et de réélection des administrateurs et des membres du comité de direction

Le comité de nomination a fixé un objectif à atteindre en ce qui concerne la représentation des genres au sein du conseil d'administration et a élaboré une politique destinée à assurer une représentation équilibrée des genres en fixant un objectif d'un tiers de femmes.

Le comité de nomination veille à appliquer la politique de recrutement, de nomination et de renouvellement applicable pour les fonctions d'administrateurs, de dirigeants effectifs, et de responsables de fonction de contrôle indépendante.

Dans les matières pour lesquelles il est compétent, le comité de nomination formule des propositions à l'intention du conseil d'administration.

Le comité de nomination se réunit au moins deux fois par an. Il s'est réuni trois fois au cours de l'exercice. Il a fait systématiquement rapport de ses activités au conseil.

11.2.4 COMITÉ DE RÉMUNÉRATION

Membres au 31 décembre 2025

Monsieur Jef Van In	Président, administrateur indépendant
Madame Sylvie Rémond	Administratrice indépendante
Madame Anne-Laure Branellec	Administratrice
Monsieur Olivier Chatain	Administrateur

Les membres du comité de rémunération disposent des compétences nécessaires afin d'exercer un jugement compétent et indépendant sur les politiques de rémunération et sur les incitants créés pour la gestion du rendement sur les capitaux employés en tenant compte d'une saine gestion des risques, du niveau de fonds propres et de la liquidité.

Le comité de rémunération est consulté sur les questions relatives :

- à la politique de rémunération générale
- à l'enveloppe globale des rémunérations variables
- à la rémunération des administrateurs membres du comité de direction
- à la rémunération des Identified Staff et des fonctions de contrôle indépendantes
- aux plans d'intéressement des membres du personnel

Dans les matières dans lesquelles il est compétent, le comité de rémunération formule des propositions à l'attention du conseil.

Le comité de rémunération se réunit au moins deux fois par an. Il s'est réuni cinq fois au cours de l'exercice. Il a fait systématiquement rapport de ses activités au conseil.

11.2.5 BIOGRAPHIES DES ADMINISTRATEURS NON-EXÉCUTIFS

JEF VAN IN

- Président du conseil d'administration
- Président du comité de rémunération
- Membre du comité d'audit
- Membre du comité de nomination

Monsieur **Jef Van In** débute sa carrière dans le secteur financier à la Banque Bruxelles Lambert (BBL)(1993-1995), avant de rejoindre Sumitomo Bank Brussels de 1995 à 1998. Il poursuit ensuite son parcours chez ING (1998-2010), avant de rejoindre le Groupe AXA en 2011 en tant que CEO d'AXA Bank Europe. En 2016, il est nommé CEO d'AXA Belgique et intègre le comité Partners du Groupe AXA, assistant le Directeur général et le comité de direction dans le développement et la mise en œuvre d'initiatives stratégiques. Il assume également la présidence du Conseil de surveillance d'AXA Bank Europe. En 2021, il accède à la fonction de CEO d'AXA Partners et se voit confier également la responsabilité de Chief

Innovation Officer du groupe AXA. En 2024, il rejoint iptiQ, la division globale B2B2C du groupe Swiss Re, en qualité de CEO.

Diplômé d'un Master of Business Engineering de l'Université de Louvain (1991), il a également obtenu un MBA de la Flanders Business School d'Anvers en 1995.

YVAN DE COCK

- Président du comité d'audit
- Membre du comité des risques

Monsieur **Yvan De Cock**, licencié en droit et en gestion financière, dispose d'une expérience significative en matière de comptabilité et d'audit acquise au travers de ses différents mandats de dirigeant exercés pendant plus de 30 ans dans le secteur bancaire et financier, principalement au sein du Groupe BNP Paribas Fortis. Il a également exercé la fonction de CEO de Fortis UK et Fortis Turquie.

Dans le cadre de ces fonctions, il a présidé des comités de crédit et a été impliqué de près dans la gestion d'autres risques tels que les risques opérationnels, de liquidité, de marché et de conformité.

Ces différentes expériences lui ont permis d'acquérir une expertise approfondie dans les thématiques qui relèvent de la compétence des comités dont il est membre.

MICHEL TISON

- Président du comité de nomination

Monsieur **Michel Tison** est professeur de droit financier à l'Université de Gand depuis 1988. Ses activités académiques couvrent la recherche et l'enseignement en droit bancaire, droit des marchés de capitaux, droit commercial et droit de l'insolvabilité. Depuis 2014, il exerce également la fonction de doyen de la Faculté de droit et de criminologie de l'Université de Gand. Parallèlement à sa carrière académique, il est assesseur à la section législation du Conseil d'Etat belge depuis 2005. Il a également exercé en tant qu'administrateur indépendant dans plusieurs institutions financières, notamment Aphilion Q2 (2001-2014), Dexia Crédit Local à Paris (2014-2024) et Dexia SA à Bruxelles (2016-2024), où il a siégé dans divers comités au sein du conseil d'administration.

Michel Tison est titulaire d'un Master en droit de l'Université de Gand (1990), d'un Master en droit européen de l'Université Libre de Bruxelles (1992), ainsi que d'un doctorat en droit de l'Université de Gand en 1997.

JACQUES PROST

- Vice-président du conseil d'administration

Monsieur **Jacques Prost** est, depuis 2018, Directeur général d'Indosuez Wealth Management, filiale de gestion de fortune du Groupe Crédit Agricole, qui gère 233 milliards d'euros d'actifs clients répartis dans 15 territoires.

Il débute sa carrière à la banque Paribas avant de rejoindre le groupe Credit Agricole en 2000. Après avoir occupé différentes fonctions dans les financements structurés en Italie puis en France,

il devient, en 2013, Directeur général délégué de Crédit Agricole CIB, en charge des activités de marché et de financements.

Jacques Prost est diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris (IEP) et titulaire d'un DESS Marchés Financiers de l'Université Paris Dauphine.

OLIVIER CHATAIN

- Membre du comité d'audit
- Membre du comité des risques
- Membre du comité de rémunération

Monsieur **Olivier Chatain** est responsable du pôle Stratégie, Juridique et Transformation d'Indosuez Wealth Management depuis 2022.

Il commence sa carrière au Crédit du Nord, en 1992, comme ingénieur patrimonial. Il intègre le Groupe Crédit Agricole en 1997 en tant que chargé d'affaires chez Crédit Agricole Indosuez. En 1999, il devient Directeur de la clientèle privée Île-de-France à la Banque de Gestion Privée Indosuez (BGPI), puis Directeur de la gestion de patrimoine. En 2008, Olivier Chatain est nommé Directeur marketing. En 2009, il rejoint le Crédit Agricole Luxembourg en tant que Directeur du pôle Banque Privée et membre du comité de direction. En 2014, il devient Directeur de la Gestion de fortune de la zone Europe. En 2015, il est nommé Administrateur délégué, Directeur général de Crédit Agricole Luxembourg et Senior Country Officer.

Olivier Chatain est diplômé de l'Ecole Supérieure de Gestion de Paris et titulaire d'un DESS de Gestion de Patrimoine.

ANNE-LAURE BRANELLEC

- Membre du comité de nomination
- Membre du comité de rémunération

Madame **Anne-Laure Branellec** occupe la fonction de Global Head of Human Resources d'Indosuez Wealth Management depuis octobre 2018.

Elle débute sa carrière professionnelle à New York en 1994, au Crédit Lyonnais, dans le département des marchés dérivés. Elle est nommée ensuite comme Account Manager du département Insurance, Banks and Institutions à Paris. En 2000, elle intègre le département Coverage du Crédit Lyonnais où elle couvre des acteurs du secteur de la construction et des travaux publics. En 2004, elle rejoint le département Human Resources de Calyon, qui deviendra plus tard le Crédit Agricole CIB. Elle y a successivement occupé les postes de Head of Human Resources pour le département Corporate Relations, et de Global Head of Human Resources, tout d'abord pour la division Structured Finance, puis de Global Markets. Elle est nommée Human Resources Director d'Indosuez France en 2015.

Anne-Laure Branellec est diplômée de l'ESC Reims et est titulaire d'un MBA de l'Université de Kent à Canterbury.

PIERRE MASCLET

- Membre du comité de nomination

Monsieur **Pierre Masclét** est Directeur général adjoint, Responsable du pôle Fonds, Solutions Technologiques et Bancaires pour CAIWM depuis juin 2025.

Il a débuté sa carrière à la Banque Indosuez en 1992, en tant que Head of Products and Engineering. Après dix ans dans les équipes de front-office d'Indosuez Wealth Management en France, d'abord en tant que développeur puis en tant que responsable d'équipes commerciales, il reprend en 2005 la responsabilité des équipes Produits en France, ainsi que la coordination du marché de la clientèle patrimoniale pour les Caisses régionales du Crédit Agricole. En 2008, il est nommé Directeur commercial d'Indosuez Wealth Management en France. En 2012, il rejoint Indosuez Wealth Management en Suisse en tant que Head of Markets, Investment & Structuring. En 2017, il est nommé Chief Executive Officer Asia basé à Singapour puis Directeur général adjoint d'Indosuez Wealth Management en charge du Business Development, en 2019. Il prend ensuite la responsabilité d'Azqore en mai 2023 jusqu'en décembre 2025.

Pierre Masclét est diplômé de l'ESCP, titulaire d'un Master en droit des affaires de l'Université Paris II et d'un Master en fiscalité internationale à HEC (Hautes Etudes Commerciales).

GÉRALD GRÉGOIRE

Monsieur **Gérald Grégoire** commence sa carrière au Crédit Agricole du Midi en occupant des fonctions commerciales auprès des clientèles professionnelles puis entreprises. Il rejoint Crédit Agricole SA en 2002 où il intègre l'Inspection générale Groupe. En 2010, il est nommé Directeur du marché des professionnels au sein du pôle Caisses régionales de Crédit Agricole SA. En 2012, il devient Directeur général adjoint du Crédit Agricole FriulAdria, en Italie, en charge des fonctions supports. En 2017, il est nommé Directeur général adjoint du Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine, en charge du développement du marché des entreprises et des services bancaires/assurances ainsi que des fonctions finances, risques et immobilier. En 2020, il devient Directeur général du Crédit Agricole Alsace Vosges.

En 2023, il est nommé Directeur général adjoint de Crédit Agricole SA, en charge du pôle Client et Développement. Depuis le 1er juin, il est Directeur général adjoint de Crédit Agricole SA, en charge du pôle Client, Développement et Innovation. Ce pôle est composé des directions des Marchés, de la Transformation/ Distribution et Développement Digital, de la Marque et de la Communication client, des Relations avec les Caisses régionales, auxquelles s'ajoutent les Paiements, Crédit Agricole Immobilier et le start-up studio « La Fabrique ».

Gérald Grégoire, membre du comité exécutif de Crédit Agricole SA depuis le 1er juillet 2023, est diplômé de la Montpellier Business School.

EVE DURET

Madame **Eve Duret** est Directrice Filiales et Participations au sein du pôle Pilotage de Crédit Agricole SA depuis juillet 2022.

Elle débute sa carrière à la Banque Indosuez en 1990, au département Engagements Grandes Entreprises avant d'intégrer la Direction financière en 1993. En 1997, elle rejoint le département Conseil en fusions et acquisitions de la banque d'investissement du Crédit Agricole (CACIB). À partir de 2002, elle occupe un rôle d'Executive Director en charge du secteur des institutions financières. En 2007, elle rejoint la Direction des Filiales et Participations de Crédit Agricole SA dont elle prend la tête en 2022.

Eve Duret est diplômée d'HEC.

FRANK VAN BELLINGEN

- Membre du comité d'audit
- Membre du comité des risques

Monsieur **Frank van Bellingén** dispose d'une maîtrise en sciences économiques (UCL) et d'un master en relations internationales (London School of Economics).

Il a acquis une expérience professionnelle et une expertise pointue en matière de gestion des risques au travers de son mandat d'administrateur et de Directeur financier de CLDN-Cobelfret où il était responsable de la gestion des risques depuis 1988 jusqu'à 2022. Il a présidé le comité des risques de Degroof Petercam de 2015 jusqu'à mai 2022.

Frank van Bellingén est également administrateur de DPAM (Degroof Petercam Asset Management).

SYLVIE RÉMOND

- Présidente du comité des risques
- Membre du comité d'audit
- Membre du comité de rémunération

Madame **Sylvie Rémond**, diplômée de l'ESC Rouen, compte près de 40 ans d'expérience dans les métiers de la relation client, de la structuration financière et de la gestion des risques au sein du Groupe Société Générale. Elle y a été membre du comité de direction à partir de 2011 et Directrice des risques du Groupe à partir de 2018. En parallèle, Sylvie Rémond a exercé des mandats au sein des conseils d'administration de filiales françaises et étrangères du Groupe Société Générale, dans les comités de risques et d'audit, renforçant ainsi son expérience de la gouvernance d'entreprises cotées et non cotées.

Sylvie Rémond est actuellement Présidente du comité des rémunérations et du comité d'audit chez SOPRA STERIA (société française cotée) et membre du comité des rémunérations et du comité des risques et de la gestion ALM chez SOGECAP (société française régulée). Elle est également Présidente du comité des risques et membre du comité d'audit de la société française BOURSORAMA.

Sylvie Rémond est également membre du conseil d'administration et du comité d'audit de la société française Groupe Ortec.

C'est en tant qu'administratrice indépendante, que Sylvie Rémond préside le comité des risques.

11.3 COMITÉ DE DIRECTION ET GESTION JOURNALIÈRE

Le conseil d'administration a constitué en son sein un comité de direction, dont il nomme et révoque les membres après recommandation du comité de nomination et approbation de l'autorité de contrôle.

Dans le cadre de la politique générale définie par le conseil d'administration, le comité de direction assure la direction effective de la société. Il exerce tous les pouvoirs que la loi lui confère.

Membres au 31 décembre 2025

Madame Sylvie Huret	Chief Executive Officer
Monsieur Jean-Christophe Droguet	Deputy Chief Executive Officer
Madame Sabine Caudron	Head of Wealth Management
Madame Nathalie Basyn	Chief Financial Officer
Monsieur Gilles Firmin	Chief Risk Officer
Monsieur Filip Depaz	Chief Operating Officer

La composition du comité de direction est déterminée sur la base des principes suivants :

- la complémentarité des compétences (en matière financière, gestion des risques, connaissances opérationnelles, etc.) requises pour assurer la mise en œuvre de la stratégie définie par le conseil d'administration
- l'évolution des besoins
- la prise en compte des critères moraux, déontologiques et éthiques applicables au sein de la société

Chacun des membres actuels du comité de direction porte le titre d'administrateur-délégué. Le comité de direction se réunit en principe une fois par semaine. Il s'est réuni 53 fois au cours de l'exercice.

SYLVIE HURET



Madame **Sylvie Huret** occupe la fonction de CEO depuis mai 2025. Elle a rejoint Petercam en 1994 après une expérience au barreau et dans le monde de l'audit (PwC). Chez Petercam, elle est chargée du contrôle de gestion, de l'administration des fonds et des activités de gestion des risques. En 2010, elle est nommée associée et devient CFO et membre du comité exécutif. Lors de la fusion entre Degroof et Petercam, elle prend le rôle de Secrétaire général pour ensuite rejoindre le pôle luxembourgeois, successivement en tant que CFO de Banque Degroof Petercam Luxembourg et CEO de Degroof Petercam Asset Services. En 2023, elle rejoint le comité exécutif. Sylvie Huret est titulaire d'une licence en droit de la KU Leuven (1989) et elle a également obtenu une licence en administration des entreprises à l'Institut d'Administration et de Gestion de l'Université catholique de Louvain (1991).

SABINE CAUDRON



Madame **Sabine Caudron** occupe la fonction d'Administrateur délégué de Head of Wealth Management depuis mai 2022. Celle-ci a rejoint Degroof Petercam en tant que Head of Private Banking Brussels de 2018 à 2020. En 2021, elle réintègre Degroof Petercam en tant que Head of Private Banking Flanders avant de reprendre la responsabilité de l'ensemble des activités de Private Banking six mois plus tard. Avant cela, elle a travaillé pendant 18 ans chez BNP Paribas Fortis Belgium où elle a occupé la fonction de Director Private Banking Brussels. En 2012, elle rejoint Puilaetco Dewaay Private Bankers en tant que Head of Sales et membre du comité exécutif. Sabine Caudron est titulaire d'une licence en Quantitative Economics and Decision Sciences de University of California, San Diego, et dispose d'un Master en fiscalité du European Tax College d'Anvers.

JEAN-CHRISTOPHE DROGUET



Monsieur **Jean-Christophe Droguet** occupe la fonction de Deputy CEO depuis juin 2025. Il a débuté sa carrière en 1992 dans la gestion d'actifs à la Société Générale, et a rejoint le Groupe Crédit Agricole en 1994 sur les marchés des capitaux. Au cours de sa carrière de plus de 30 ans au sein du Groupe, il a été mandaté principalement sur des fonctions de contrôle (Risques, Audit-Inspection) ou de support (Gestion Actif Passif, Direction financière). Il a également travaillé à l'international, notamment à New-York, Genève et Hong Kong. Depuis 2019, Jean-Christophe Droguet était Responsable de l'Inspection générale du CAIWM avec la supervision des équipes réparties en France, Belgique, Suisse, Luxembourg, Monaco et Asie. Jean-Christophe Droguet est ingénieur de l'Ecole Nationale des Ponts et Chaussées (section Finances).

FILIP DEPAZ



Monsieur **Filip Depaz** occupe la fonction d'Administrateur délégué et Chief Operating Officer depuis octobre 2022. Avant de rejoindre Degroof Petercam, il était responsable du programme de transformation chez Athora Group, une compagnie d'assurance-vie active sur les marchés européens. Il était auparavant actif en tant que Chief Operating Officer et membre du comité exécutif d'Immobel. De 1999 à 2019 il a occupé les postes de COO, CEO, membre du comité exécutif et du conseil d'administration chez Delta Lloyd Life Belgium. Après la reprise du Groupe Delta Lloyd par NN Insurance, il a dirigé l'intégration en tant que Directeur des opérations et membre du conseil d'administration de NN Insurance Belgium. Il a également été actif chez Axa et Citibank dans des projets de transformation. Filip Depaz est détenteur d'un diplôme d'ingénieur commercial de la KU Leuven et a participé au programme de management de la Vlerick Management School.

NATHALIE BASYN



Madame **Nathalie Basyn** occupe la fonction d'Administrateur délégué et CFO depuis 2015. Celle-ci a débuté sa carrière chez Procter & Gamble avant de rejoindre Citibank en 1989, où elle a occupé diverses fonctions de contrôle financier, pour aboutir au poste de Retail Bank CFO Europe, Middle East & Africa. Nathalie Basyn a rejoint Fortis en 2005, où elle a occupé respectivement les postes de Responsable du Corporate Performance Management et de Responsable du Management Control chez BNP Paribas Fortis pour prendre la responsabilité de Deputy CFO of International Banking chez BNP Paribas de 2013 à 2015. Elle est titulaire d'un diplôme en économie appliquée de l'Université catholique de Louvain et d'un MBA de la Booth School of Business de l'Université de Chicago.

GILLES FIRMIN



Monsieur **Gilles Firmin** occupe la fonction d'Administrateur délégué et Chief Risk Officer depuis octobre 2015. Il a rejoint la Banque Degroof en 1999 en tant que Risk Manager en charge des risques de marché, liquidité et ALM. Il prend la responsabilité de Chief Risk Officer en 2005 et intègre le Management Committee de Banque Degroof en 2013 pour en devenir en 2015 Administrateur délégué en charge du risk management et de la compliance. Il démarre son parcours professionnel en 1996 à l'office central de crédits hypothécaire (OCCH) et passe en 1998 un an à l'étranger comme Responsable financier pour Médecins sans frontières. Gilles Firmin est licencié en sciences économiques de l'Université Libre de Bruxelles et d'une formation complémentaire en droit international public de la Vrije Universiteit Brussel.

11.4 POLITIQUE D'AFFECTATION DES RÉSULTATS

CA Indosuez et CLdN Finance se sont engagés, dans le pacte d'actionnaires qu'ils ont conclu, à ce que, sauf accord contraire entre elles, un minimum de 80% du bénéfice distribuable de chaque période comptable soit distribué aux actionnaires. L'engagement de distribution est soumis à un certain nombre de limites.

11.5 MÉMORANDUM DE GOUVERNANCE

Degroof Petercam a élaboré un mémorandum de gouvernance décrivant et documentant l'ensemble de ses modalités d'organisation interne. Le mémorandum de gouvernance reprend des informations sur les éléments suivants :

- la structure de l'actionnariat de la banque
- la structure du groupe
- la politique en matière de composition et de fonctionnement du conseil d'administration
- la structure de gestion et l'organigramme
- le contrôle interne et les fonctions-clés
- la structure organisationnelle
- la politique de rémunération
- le code de conduite et de comportement
- la sécurité ICT et la continuité
- la politique en matière de publicité des principes appliqués

Le conseil d'administration de Degroof Petercam approuve le mémorandum de gouvernance et s'assure de sa mise à jour. Le mémorandum de gouvernance et ses modifications significatives sont communiqués à la Banque nationale de Belgique.

11.6 POLITIQUES DE SÉLECTION ET DE DIVERSITÉ AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le comité de nomination formule des propositions quant à la composition du conseil d'administration et du comité de direction, définit le profil de leurs membres et participe aux processus de sélection de ceux-ci. A cette fin, le comité de nomination identifie, en coopération avec les ressources humaines, les candidats aptes à occuper des sièges vacants ; élabore une description de leur mission et des qualifications liées à une nomination donnée ; évalue l'équilibre adéquat de connaissances, de compétences et d'expérience ; évalue le temps à consacrer à ces fonctions ; et prend en compte les objectifs de la politique en matière de diversité.

En cela, le conseil d'administration a établi, sur recommandation du comité des nominations, une politique visant à garantir la diversité en matière de connaissance, d'expérience, de langue, de nationalité, d'âge, d'origine géographique, et de genre. Cette approche permet de bâtir une critique constructive des propositions/décisions soumises au conseil, ainsi que d'encourager l'ouverture à l'innovation et aux idées créatives.

Le conseil d'administration s'est fixé comme objectif d'atteindre une représentation d'au moins 33,33% (1/3) du genre sous-représenté au sein des organes de direction. Si cet objectif chiffré n'est pas atteint, le comité de nomination recommande par priorité, à compétences égales, des candidats du genre sous-représenté. Cela étant, le comité de nomination veille toujours à proposer en priorité le candidat présentant le meilleur profil pour la fonction.

Les politiques de sélection et de diversité au sein du conseil d'administration sont revues régulièrement par le comité de nomination, notamment à la suite de l'évaluation annuelle de la composition et du fonctionnement du conseil d'administration.

Au 31 décembre 2025, le conseil d'administration était composé comme suit¹ :

Conseil d'administration	Nombre de membres	17
	Nombre de femmes	6
	Nombre d'administrateurs indépendants	4
Administrateurs non-exécutifs	Nombre de membres	11
	Nombre de femmes	3
	Ages	50 – 59 ans : 7 60 – 69 ans : 3 70 – 79 ans : 1
	Nationalités	belge : 4 française : 7
Administrateurs exécutifs	Nombre de membres	6
	Nombre de femmes	3
	Ages	50 – 59 ans : 4 60 – 69 ans : 2
	Nationalités	belge : 5 française : 1

(1) Les compétences et le parcours professionnel des administrateurs sont détaillés ci-avant

12 — Conflits d'intérêts

En 2025, le conseil d'administration a abordé la rémunération des membres du comité de direction au cours de deux réunions. Conformément à l'Article 7:96, § 1er, alinéa 2 du Code des sociétés et des associations, les extraits des procès-verbaux y relatifs sont repris ci-dessous :

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 25 février 2025

Rapport du comité de rémunération du 6 janvier et 19 février 2025

(...) Les administrateurs exécutifs quittent la réunion, et les Présidents des comités de nomination et de rémunération qui ont travaillé ensemble sur ce sujet exposent les propositions individuelles en termes d'évaluation annuelle globale (scorecard) et individuelle, et de rémunérations des membres du comité de direction et des responsables de fonction de contrôle indépendante (...)

Le conseil d'administration, sur recommandation du comité de rémunération, valide les propositions de rémunérations variables, et l'augmentation de l'enveloppe de rémunération fixe octroyée aux membres du comité de direction qui représentent au total un impact financier pour la société de moins de 1% des frais de personnel et frais généraux et administratifs.

Les administrateurs exécutifs sont invités à rejoindre le conseil d'administration pour la suite du rapport du comité de rémunération (...)

Le conseil d'administration valide les recommandations du comité de rémunération.

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 18 septembre 2025

Rapport du comité de rémunération du 10 septembre 2025

(...) Le Président demande aux administrateurs exécutifs de quitter la réunion avant d'aborder le package de rémunération des membres du comité de direction.

En l'absence des exécutifs, le Président explique qu'une modification du package de rémunération des membres du CoDir ayant un impact financier pour la société inférieur à 1% a été décidée par le conseil, sur recommandation du comité de rémunération.

Le conseil d'administration valide les recommandations du comité de rémunération.

13 — Décharge aux administrateurs et commissaire

Conformément à la loi et aux statuts, il est demandé à l'assemblée générale de donner décharge aux administrateurs et au commissaire de Banque Degroof Petercam SA pour l'exercice de leur mandat pour l'année sociale écoulée.

14 — Liste des mandats exercés par les dirigeants conformément à la loi du 25 avril 2014 relative au statut et au contrôle des établissements de crédits et sociétés de bourse ('Loi Bancaire')

La liste des mandats extérieurs exercés par les dirigeants de Degroof Petercam, et soumis à publication, est disponible sur le site internet www.degroofpetercam.com

Fait à Bruxelles, le 24 avril 2026

03.



3.5 Faits marquants en matière de durabilité 2025

Part I		
Introduction		78
Part II		
Walking the talk		84
Part III		
Accompanying people in the transition		94
Part IV		
Offering sustainable solutions		102
Conclusion et perspectives pour 2026		110

Part I

Introduction

1	Aperçu de 2025	80
2	Expérience de plus de 20 ans dans le développement durable	82

1 | Aperçu de 2025

2025

Plus de 95% des solutions de gestion discrétionnaire en Wealth Management intègrent des critères ESG et de durabilité



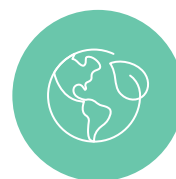
22% des clients en Wealth Management expriment une préférence modérée ou forte pour la durabilité, sur la base de leurs préférences déclarées dans un cadre de gestion discrétionnaire



DPAM à la première place du classement 2025 Responsible Investment Brand Index 2025



Décision de passer à une politique de mobilité reposant uniquement sur des véhicules électriques zéro émission



113 collaborateurs (>10% du personnel éligible) ont opté pour un plan de mobilité sans voiture



Plus de 12% de réduction de notre empreinte carbone liée à nos activités



Subvention d'un million d'euros en faveur de L'BURN, accordée via la Fondation Degroof Petercam



Egalité salariale avérée



Trust Index survey: taux d'engagement de nos collaborateurs de 90%



2 | Expérience de plus de 20 ans dans le développement durable

- Degroof Petercam
- Investment Management
- Wealth Management
- Corporate Advisory



Années

2000

Années

2010

2019

Fonds thématique « climat »
 Fonds d'actions durables aux thématiques multiples
 Soutien aux recommandations de la TCFD Label « Towards Sustainability » de 11 fonds
 Fonds Regenero
 Programme de microdons en Belgique
 Programme de parrainage des talents
 Note A+ selon les Principes pour un investissement responsable des Nations unies

2018

Label Luxflag
 Groupe de travail sur la publication d'informations financières relatives au climat (TCFD)
 Politique d'achat de Degroof Petercam (environnementale et sociétale)
 Partenariat avec Quadia (investissement d'impact)

2017

Expertise en matière de thématiques durables
 Fiche d'information ESG pour l'ensemble de l'offre de fonds
 Fonds patrimonial durable
 Publication d'informations relatives à l'empreinte carbone des portefeuilles durables
 Note A+ selon les Principes pour un investissement responsable des Nations unies

2016

Séries SRI indexées
 Note A+ selon les Principes pour un investissement responsable des Nations unies

2015

Fonds durable de titres de créance de qualité investment grade en euros
 Label Novethic pour deux fonds durables

2025

Première place pour DPAM dans le RIBI 2025 Sustainable Brand Index¹

22% des clients discrétionnaires expriment une préférence modérée ou forte pour la durabilité
 61% des certificats de performance énergétique collectés affichent une notation A, B ou C

(1)<https://www.ri-brandindex.org/ribi-2025/>

2024

DPAM en première place dans le classement RIBI 2024 Sustainable Brand Index

Lancement du programme d'apprentissage durable
 Première baisse de l'empreinte carbone liée à nos activités

2023

Introduction de nouveaux ICP en matière de diversité, d'équité et d'inclusion

Pionnier en matière de publications d'informations relatives à la biodiversité

Analyses boursières sell-side en matière d'ESG

2022

Engagement Net Zero de DPAM

Renforcement de la gouvernance en matière de développement durable et nomination d'un Sustainability Manager
 Intégration des facteurs ESG dans les questionnaires MIFID

2021

Intégration du Sustainable Finance Disclosure Regulation (SFDR) dans les investissements ESG et l'offre de fonds durables selon les Principes des Nations unies pour une banque responsable

2020

Fonds d'obligations convertibles internationales
 Fonds d'actions de la région Asie-Pacifique durables
 Comité directeur de la TCFD

Note A+ selon les Principes pour un investissement responsable des Nations unies

Label « Towards Sustainability »¹

Politique verte en matière de mobilité et de déplacements
 Migration vers des centres de données à émissions nulles

(1) Plus d'info: <https://towardssustainability.be/>

Années

2015

Années

2020

Part II

Walking the talk

1	Environnement	86
2	Social	90
3	Gouvernance	93

1 | Environnement

1.1 Réalisations

Suite à l'expérience de Degroof Petercam, Indosuez a décidé d'étendre le calcul de l'empreinte carbone à l'ensemble de son périmètre. Pour piloter cette initiative, une équipe dédiée a été créée au sein de la Finance chez Degroof Petercam. Parallèlement, Indosuez a décidé de migrer vers un nouveau mode de calcul, le R3.

Depuis, Degroof Petercam a été pleinement intégré à l'engagement Net Zéro de Crédit Agricole, visant une réduction de 55% des émissions de Scope 1 et 2 entre 2019 et 2030, soutenue par un plan d'action confirmé et opérationnel qui produit déjà des résultats tangibles :

- I **Gestion du parc automobile** : au deuxième trimestre 2025, seuls des véhicules entièrement électriques sont proposés, proposition soutenue par un renforcement des infrastructures de recharge à domicile.
- II **Budget Mobilité Fédéral (BMF)** : les collaborateurs peuvent échanger leur voiture de fonction contre un budget pour assurer leur mobilité de manière durable. Pour l'instant, cela ne s'applique qu'à ceux disposant d'une voiture de société. Le budget mobilité est un facteur clé pour attirer les talents. À partir du 1er juillet 2024, nous avons mis en place le Budget Mobilité Fédéral pour les collègues ne souhaitant pas de voiture, permettant

notamment à ceux résidant dans un rayon de 10 km de leur lieu de travail d'utiliser le budget pour leurs frais de logement. Le budget non utilisé est versé annuellement, sous réserve d'une contribution spéciale de 38,08%. Sur le marché belge, 1 salarié sur 20 a échangé sa voiture de fonction contre un budget mobilité. Chez Degroof Petercam, plus de 10% des collaborateurs éligibles ont choisi le BMF, avec 113 collègues participant au programme fin 2025.

III Efficacité énergétique des bâtiments :

nous avons mené des analyses sur la rénovation de notre maison-mère à Bruxelles, en nous intéressant au chauffage et la climatisation afin de réduire significativement la consommation énergétique, qui représente 70% des émissions de Scope 1.

IV Initiatives en matière d'informatique verte :

notre engagement auprès de l'Institut Belge du numérique responsable s'est poursuivi, notamment par l'organisation d'une Journée de Nettoyage Numérique (Digital Cleanup Day).

Pour la deuxième fois depuis l'évaluation de notre empreinte carbone, nous sommes ravis de constater une réduction résultant de nos actions.

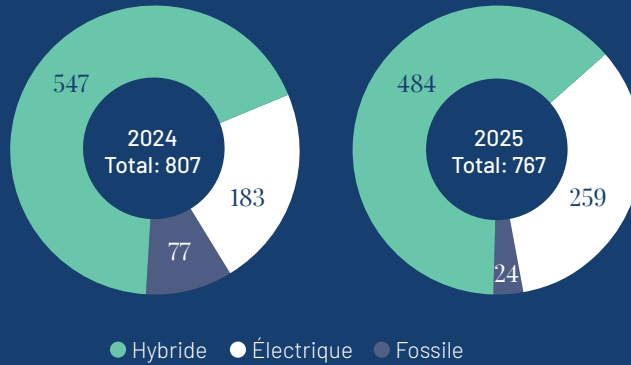
Propres émissions de carbone, Scope 1 & 2



-12%

Catégories d'émissions	Nombres	Émissions	2024 - Total (tCO ₂ e)	2025 - Total (tCO ₂ e)
Scope 1	1.1	Émissions directes provenant de sources de combustion fixes	336	341
	1.2	Émissions directes provenant de sources mobiles équipées de moteurs à combustion	1.931	1.630
Scope 2	2.1	Émissions indirectes liées à la consommation d'électricité	18	33
	2.2	Émissions indirectes liées à la consommation de vapeur, de chaleur ou de froid	0	-


En Belgique, le parc de véhicules de société est passé de 807 à 767 unités



Scope 1 & 2	Total		2.285	2.004
Scope 3	3.1	Achats de biens et de services	14.758	16.187
	3.2	Immobilisations	2.322	2.095
	3.3	Activités liées aux combustibles et à l'énergie (non incluses dans les scopes 1 ou 2)	588	535
	3.5	Déchets générés	123	42
	3.6	Déplacements professionnels	220	246
	3.7	Trajets domicile-travail des employés	437	231
	3.15	Émissions financées	voir page 105	
Total			20.733	21.340

Nombre de collaborateurs ayant opté pour des solutions de mobilité durable



113

Électricité verte



100%

A fin 2025, notre
portefeuille bancaire était
composé à plus de 50 %
d'instruments durables¹.

(1) Selon la définition SFDR.



1.2 Propres investissements, portefeuille de crédit et portefeuille bancaire

Notre politique d'investissement propre a été alignée sur le cadre plus large de Crédit Agricole. Nous avons introduit deux indicateurs clés de performance (KPI) distincts pour notre portefeuille d'investissements : plus de 33% doivent être des instruments ESG et plus de 20% doivent être des instruments durables tels que définis par le règlement SFDR. Grâce à cette approche, nous restons pleinement alignés avec l'offre standard destinée aux clients de la banque privée, en intégrant les principes ESG dès la conception.

Notre portefeuille de crédits demeure relativement limité. De plus, notre activité de crédit n'est pas exposée de manière significative aux risques climatiques et environnementaux. Néanmoins, nous évaluons ces risques à chaque étape du processus d'octroi de crédit, lorsque cela est jugé pertinent. Dans l'une de nos dernières directives internes, il est stipulé que nous demandons un certificat énergétique lors de l'octroi d'un nouveau crédit immobilier à un client privé. En 2025, le score de Performance Énergétique du Bâtiment (PEB, échelle de A à G) de chaque bien a été recueilli pour les nouveaux crédits ou estimé (selon une méthodologie interne) afin d'évaluer la sensibilité de la garantie au risque de transition. Près des deux tiers des nouveaux crédits liés à l'immobilier présentent un score A/B/C.

En ce qui concerne les entreprises qui font partie de notre clientèle, notre politique de crédit exclut explicitement les sociétés opérant dans des secteurs fortement carbonés ou dans des activités préjudiciables à l'environnement (par exemple l'extraction de charbon, la production de pétrole et de gaz et la déforestation).

2 | Social

2.1 Viser un impact systémique via notre Fondation Degroof Petercam

2.1.1 Le Degroof Petercam Foundation Award

Le Degroof Petercam Foundation Award (DPF), programme phare de la Fondation Degroof Petercam, sélectionne et finance chaque année un projet social ambitieux visant à transformer le modèle de l'emploi en Europe. Le lauréat bénéficie d'une subvention d'un million d'euros ainsi qu'un accompagnement personnalisé sur cinq ans. En 2025, l'association L'BURN a été récompensée. Ce lauréat a été sélectionné à l'issue d'un processus rigoureux de dix mois comprenant une phase de diligence raisonnable et de visites sur le terrain, au cours duquel les cinq organisations correspondant le mieux à la mission de la Fondation ont été présentées devant un jury indépendant, renouvelé chaque année.

Fondée en 2019, l'association L'BURN soutient les femmes souffrant de burnout, en particulier celles qui n'ont pas reçu d'aide de leur employeur ou des services médicaux et sociaux. L'BURN œuvre à sensibiliser, prévenir le burnout et proposer des formations, avec une attention particulière portée aux femmes. Par la recherche, le plaidoyer et l'accompagnement direct, l'association vise une meilleure reconnaissance et prise en charge du burnout chez les femmes, tout en favorisant leur réinsertion sociale et professionnelle.



Découvrez l'histoire de L'BURN





2.1.2 The Lab

En 2024, la Fondation a lancé son deuxième programme, The Lab, axé exclusivement sur la Belgique. Par le biais de cette initiative, la Fondation identifie de manière proactive les principaux défis liés à l'emploi et développe des solutions innovantes grâce à la recherche, l'expérimentation, la collaboration et le financement d'acteurs de la société civile.

S'appuyant sur une enquête publique de grande ampleur menée par la Fondation Degroof Petercam en 2024, qui a mobilisé plus de 180.000 participants et permis d'identifier les priorités clés pour améliorer l'équilibre entre parentalité et travail en Belgique, The Lab a lancé en 2025 un appel à projets qui a abouti à la sélection de 3 lauréats bénéficiant d'un accompagnement :

- **BB Welcome par Impactoo (garde d'enfants) :** cette initiative répond à la pénurie de places en crèche en proposant des solutions de financement durable pour éviter les fermetures et créer de nouvelles structures d'accueil, en s'appuyant sur la collaboration entre secteurs public et privé.
- **Petit Vélo Jaune (familles monoparentales) :** axé sur le soutien aux familles monoparentales, principalement des femmes, ce projet propose des visites hebdomadaires de bénévoles pour réduire l'isolement, renforcer la confiance en soi et promouvoir l'autonomie facilitant ainsi le retour à l'emploi, à la formation ou à l'intégration sociale.
- **Be Family Belgium en collaboration avec La Ligue des Familles (et le soutien de Make Mothers Matter) (équilibre vie professionnelle/vie privée) :** ce programme de labellisation évalue et promeut les politiques favorables aux familles en entreprise, offrant une expertise en RSE, diversité et inclusion, et plaidant pour des évolutions législatives en faveur de l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée.

Chacune des trois initiatives lauréates a obtenu un financement de 50.000 euros de la part de la Fondation Degroof Petercam. Au-delà du soutien financier, la Fondation offre un accompagnement personnalisé en matière de levée de fonds, développement de partenariats, mesure d'impact et visibilité, en collaboration avec la Fondation Make.org. L'objectif est d'aider ces projets à atteindre une viabilité à long terme et à étendre leur impact à l'échelle de la Belgique, afin que les parents ne soient plus contraints de réduire ou d'abandonner leur emploi pour s'occuper de leurs enfants, apportant ainsi des bénéfices concrets tant pour le monde du travail que pour la société dans son ensemble.

Le premier défi sélectionné par The Lab consiste à concilier parentalité et emploi en Belgique.

2.2 Engagement social des collaborateurs

Soutenu par sa fondation, Degroof Petercam mène un programme ambitieux d'engagement social de ses collaborateurs :



38

activités

332

participants

1

Journées de solidarité

Les collaborateurs peuvent consacrer une journée de travail au bénévolat dans des projets sociaux ou environnementaux en tant que bénévoles. En 2025, 332 collègues ont ainsi participé à 38 activités en Belgique, allant du nettoyage de rivières à la préparation et la distribution de repas chauds aux personnes en situation de vulnérabilité.

2

Programme de microdons

Des collègues font don chaque mois d'un petit montant de leur salaire au profit d'une association sociale sans but lucratif. Le montant est déduit directement sur leur salaire net. Degroof Petercam double la somme totale et, en fin d'année, nos collègues votent pour des projets sélectionnés par la Fondation Degroof Petercam. En 2025, 73 collègues ont participé au programme de micro-dons, collectant au total 8.992 euros, contribution équivalente de Degroof Petercam incluse. Ce montant a été réparti à parts égales entre quatre organisations partenaires de nos Solidarity Days, à savoir : Tilou asbl (accueil résidentiel

pour personnes polyhandicapées), Kids'care the Human Touch (soutien hospitalier pour enfants), Les Salanganes asbl (soutien aux enfants vulnérables) et 4 Balzanes (protection et bien-être des animaux).



3 | Gouvernance

3.1 Résilience en matière de pratiques commerciales

La résilience en matière de pratiques commerciales est au cœur de l'organisation de Degroof Petercam. Afin de garantir un comportement éthique et de protéger les parties prenantes, nous avons mis en place un ensemble de politiques exhaustives, dont un Code de déontologie, une Politique en matière de lancement d'alerte, des politiques pour lutter contre la corruption et les malversations, ainsi qu'une politique relative aux cadeaux. Notre principal plan d'action prévoit des formations obligatoires sur ces politiques pour l'ensemble du personnel, ainsi que des enquêtes indépendantes en cas d'allégations. Ces plans d'action sont alignés sur nos valeurs fondamentales à savoir l'Excellence, l'Esprit d'équipe, l'Humain, l'Intrapreneuriat, l'Orientation client, Unité (ETHICA), contribuant ainsi à instaurer une culture d'entreprise appropriée. En 2025, aucun acte de corruption ou aucune malversati on n'ont été signalés.

3.2 Apprentissage et développement

Accompagner les collaborateurs dans leur conduite éthique constitue un élément important de notre plan d'action. Notre programme RACE (Risk Awareness and Control Excellence) joue un rôle essentiel à cet égard et garantit le respect des normes réglementaires. Nous proposons également des formations spécialisées à nos collaborateurs en contact avec le public, afin de leur fournir les compétences nécessaires pour mieux comprendre les cadres réglementaires. En 2025, treize formations obligatoires ont été dispensées à l'ensemble de nos collaborateurs, par exemple sur la Sécurité de l'information, le RGPD et la prévention des abus de marché.

3.3 Renforcement de la gouvernance à l'ère de l'IA et de l'innovation

En réponse aux avancées technologiques rapides, en particulier dans le domaine de l'Intelligence Artificielle (IA), nous avons encore renforcé notre cadre de gouvernance en 2025. Sur la base des fondations posées en 2024, avec la création d'une équipe IA dédiée et le lancement de projets

robotiques, nous avons continué à intégrer l'IA au cœur de notre organisation. Cette année, nous avons lancé le Réseau des Ambassadeurs IA, en nommant des collègues expérimentés dans les différentes lignes métiers pour promouvoir une adoption responsable de l'IA, sensibiliser et identifier des cas d'usage à fort impact au sein de leurs départements.

Notre Politique de Gouvernance de l'IA, communiquée à l'ensemble du personnel, reste centrale dans notre approche. Elle définit un cadre clair pour la gestion des initiatives IA, l'évaluation des risques de chaque cas d'usage, en mettant l'accent sur l'équilibre entre innovation et responsabilité, et en garantissant le développement et le déploiement éthiques, sécurisés et transparents des solutions IA. Cette politique couvre toutes les applications IA, qu'elles soient développées en interne, par des tiers ou des sous-traitants, et détaille les rôles et responsabilités selon un modèle solide de trois lignes de défense, impliquant des parties prenantes clés telles que le Chief Data Officer, le Head of AI et le Data Protection Officer.

En outre, nous avons fait de la formation et de la sensibilisation une priorité, en organisant des sessions interactives et des événements tels que l'AI Day, déployés dans les différentes entités au 4e trimestre de 2025, afin de transmettre à nos équipes des connaissances et des bonnes pratiques nécessaires à l'utilisation responsable de l'IA. Notre engagement se reflète également dans la signature obligatoire des lignes directrices IA, garantissant que tous les collaborateurs intègrent et respectent les principes régissant l'utilisation de l'IA au sein de l'entreprise.

Conscients de l'importance de la qualité des données pour nos reportings financiers et risques, nous continuons à déployer des contrôles et une gouvernance de la qualité des données clés de la banque, conformément aux principes de BCBS239.

En favorisant une culture d'innovation, de collaboration et de conduite éthique, nous visons à accélérer notre transformation digitale tout en maintenant les plus hauts standards de gouvernance et de confiance.

Part III

Accompanying people in the transition

1	Clients	96
2	Personnel	97
3	Sociétés en portefeuille et gestionnaires de fonds tiers	101
4	La société dans son ensemble	101

1 | Clients

Journées Private Banking Sustainability Journey

Fin 2023, nous avons constaté que les échanges avec nos clients au sujet du développement durable devenaient de plus en plus complexes en raison des obligations légales, de la confusion concernant certaines visions, des risques de mauvaise communication (comme le « greenwashing ») et des opinions de plus en plus polarisées. Nos banquiers privés ne disposaient pas de compétences suffisantes pour mener ces conversations, malgré la mise à disposition de vidéos, de sites internet dédiés et de brochures à l'attention de nos clients. Persuadés que les échanges sur la durabilité sont essentiels à notre métier, nous avons mis en place un programme ambitieux intitulé les journées « Private Banking Sustainability Journey ». En 2024, environ 170 collaborateurs en contact direct avec la clientèle ont été formés par une équipe d'experts afin de mener des échanges constructifs avec nos clients sur les thématiques ESG et le développement durable. Notre objectif était de faciliter les échanges entre les banquiers privés et les clients sur l'impact des limites planétaires sur les investissements de ces derniers. Il ne s'agissait pas de les convaincre d'opter pour des placements plus durables, car le choix final appartient toujours au client. Il s'agissait plutôt de les accompagner à faire un choix délibéré et éclairé quant à la manière d'investir leur patrimoine. C'est ce que nous appelons « accompagner les personnes dans la transition » (accompanying people in the transition). En 2025, nous avons proposé une formation dédiée aux nouveaux entrants ainsi qu'une session de remise à niveau d'une demi-journée pour l'ensemble des banquiers privés. Ces sessions avaient pour but de démystifier plusieurs idées reçues, notamment la croyance selon laquelle l'investissement ESG aurait nécessairement un impact négatif sur la performance. Cette perception mérite d'être nuancée et ne se vérifie pas dans une perspective de long terme.

Par ailleurs, nous avons organisé cinq sessions volontaires destinées à approfondir les connaissances en matière de durabilité, au cours desquelles nous avons partagé les meilleures pratiques et des exemples inspirants à relayer auprès des clients. Cette initiative a suscité une forte mobilisation, avec plus de 266 collègues participants.



Analyses boursières sell-side dédiées en matière d'ESG

Dans le cadre de ses activités Global Markets, Degroof Petercam continue d'accompagner ses clients dans la transition vers la finance durable. L'essor des investissements axés sur l'ESG a accéléré la demande vers une analyse réfléchie/qualitative et intégrée de l'ESG. Conscients que l'analyse financière seule ne suffit plus à appréhender pleinement la performance d'une entreprise, notre équipe d'analystes internes a renforcé son approche intégrée, associant une analyse financière fondamentale rigoureuse à une recherche extra-financière (ESG) approfondie.

En 2025, l'équipe a élargi sa couverture de recherche ESG avec la publication de 16 rapports ESG, offrant désormais une analyse non financière pour la plupart des sociétés cotées suivies, ce qui porte le taux de couverture ESG à 82 %. Cette méthodologie intégrée permet une évaluation plus globale des risques et des opportunités, en phase avec l'évolution des attentes des investisseurs et des exigences réglementaires.

Grâce à ces efforts, Degroof Petercam réaffirme son engagement à fournir une recherche ESG robuste et prospective, permettant à ses clients de prendre des décisions d'investissement éclairées et durables dans un environnement en constante évolution.

2 | Personnel



Près de 50 nouveaux collaborateurs de première ligne formés à mener des conversations pertinentes avec nos clients sur les enjeux ESG et de durabilité, et 266 participants aux sessions de formation volontaires consacrées à la durabilité.

Chez Degroef Petercam, nous sommes convaincus de pouvoir contribuer à la transition durable de l'économie et de la société actuelles. Nous souhaitons accompagner toutes nos parties prenantes dans leur propre transition durable, qu'il s'agisse de collaborateurs, de clients, de sociétés en portefeuille, etc.

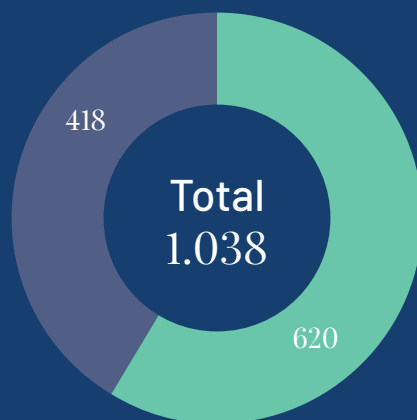
2.1 Apprentissage continu

Chez Degroef Petercam, nous pensons que l'apprentissage continu est essentiel pour le développement personnel et professionnel. En 2025, notre engagement en faveur d'une culture de l'apprentissage s'est traduit par une moyenne de 30 heures de formation par collaborateur. Notre programme DP Learning s'articule autour de trois piliers principaux :

- **Compétences métier** : nous proposons des formations adaptées aux exigences du secteur, afin que nos collaborateurs restent compétitifs et bien préparés à répondre aux évolutions des besoins professionnels.
- **Compétences en matière de réglementation** : notre programme RACE garantit le respect des normes réglementaires. Nous proposons également des formations spécialisées à nos collaborateurs en contact avec le public, afin de leur fournir les compétences nécessaires pour mieux comprendre et aborder de manière sereine les cadres réglementaires.
- **Compétences personnelles** : nous encourageons le développement des compétences non techniques et les qualités de leadership par le biais de diverses formations. Nous proposons des formations en communication, travail d'équipe et leadership; nos collaborateurs pourront ainsi s'épanouir dans un environnement de travail collaboratif et dynamique.

Nos programmes transversaux viennent enrichir notre offre, couvrant la durabilité, l'analyse métier et des thématiques avancées en data et technologie telles que Power BI, Python et l'IA. En 2025, nous avons également renforcé nos formations en intelligence artificielle, incluant des sessions sur notre nouvel assistant IA, SecureGPT, sur l'AI Act, ainsi que des cours et certifications axés sur les données. Tous les collaborateurs ont désormais accès à LinkedIn Learning, pour soutenir le développement des compétences techniques et comportementales.

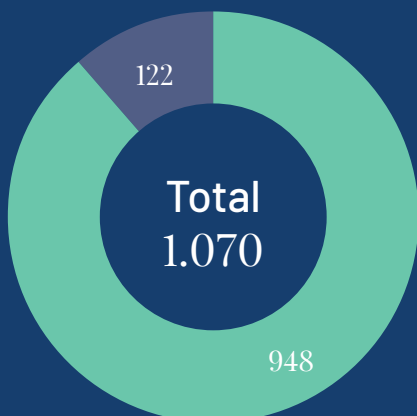
Équivalent temps plein par genre



- Hommes
- Femmes

Total en 2024: **1.003**
(606 hommes, 397 femmes)

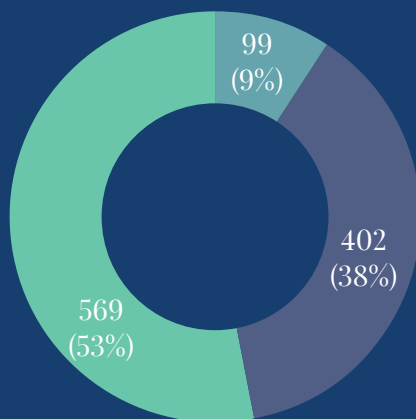
Effectifs par catégorie de personnel



- Collaborateurs
- Haute direction

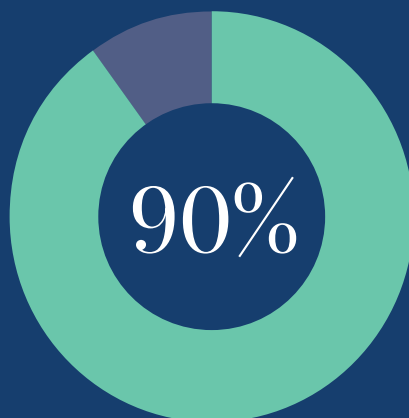
Total en 2024: **1.035**
(912 collaborateurs, 123 haute direction)

Effectif par âge



- < 30 ans
- Entre 30 & 50 ans
- > 50 ans

Note globale en matière d'engagement*



* Pourcentage de collaborateurs déclarant être d'accord avec l'affirmation : « Mon travail contribue à la satisfaction de mes clients internes et/ou externes. »



Nous sommes convaincus que chaque collaborateur doit pouvoir développer pleinement son potentiel.

2.2 Diversité, équité et inclusion

La diversité, l'équité et l'inclusion (DEI) restent au cœur des valeurs de Degroof Petercam. Nous nous engageons à créer un environnement où chaque collaborateur peut réaliser son plein potentiel, quel que soit son genre, son âge ou son parcours. Notre stratégie DEI repose sur plusieurs engagements clés :

- **Egalité salariale hommes-femmes et accès à la formation** : nous garantissons l'égalité salariale et l'accès à la formation pour tous, avec un suivi transparent des données et une communication claire sur les formations disponibles.
- **Culture inclusive** : nous favorisons un environnement de travail respectueux, avec une tolérance zéro pour toute forme de discrimination, harcèlement ou micro-agression. En 2025, nous avons renforcé cet engagement par des formations DE&I dédiées aux nouveaux collaborateurs et la création d'un registre des agressions de tiers, géré par des conseillers de confiance.
- **Promouvoir la diversité par le leadership**: nos processus de recrutement encouragent activement la diversité au sein des équipes et permettent de réduire les inégalités potentielles. Nous nous engageons à atteindre une représentation d'un tiers des genres sous-représentés au niveau de la haute direction, suivie par des indicateurs clés de performances (KPI) annuels présentés au Comité exécutif.
- **Sensibilisation et accompagnement continus** : nous organisons des conférences DE&I et maintenons un reporting et des tableaux de bord robustes sur la diversité de genre.

2.3 Nos collaborateurs au cœur de notre Maison d'Investissement

En 2025, Degroof Petercam a poursuivi ses investissements dans le leadership et le bien-être pour accompagner ses équipes durant une période de transformation majeure, incluant l'intégration à Indosuez (CAIWM) et des évolutions organisationnelles.

- **Développement du leadership** : notre parcours de leadership pour les cadres supérieurs comprend des sessions en présentiel, des modules digitaux, du peer-coaching et du coaching individuel, axés sur la conduite du changement, la communication impactante et l'engagement des équipes. Nous avons également déployé un programme de leadership pour tous les managers de premier niveau et un programme de mentorat conjoint avec Indosuez.
- **Culture d'entreprise et engagement** : Degroof Petercam contrôle avec diligence sa culture d'entreprise par le biais de l'enquête annuelle IMR (Trust Index), qui a atteint un taux de participation de 80 % et un score d'engagement durable de 90 % en 2025. Notre projet Culture vise à évaluer, formuler, activer et ancrer nos valeurs partagées ETHICA dans l'ensemble de l'organisation.
- **Bien-être au travail** : les initiatives de 2025 incluent la mise en place de l'automatisation et de la robotique pour réduire les tâches répétitives, des moments de célébration pour renforcer la cohésion et l'esprit d'équipe, ainsi que la poursuite du programme d'assistance aux employés, offrant un soutien psychologique, pratique et juridique.
- **Équilibre vie professionnelle/vie privée** : nous avons organisé des formations sur la gestion du temps, la déconnexion et la gestion du changement, tout en continuant à soutenir les collaborateurs via le programme d'assistance et les ressources LinkedIn Learning.

À travers ces initiatives, Degroof Petercam démontre son engagement à soutenir le développement de ses collaborateurs, à promouvoir la diversité et l'inclusion, et à maintenir un environnement de travail engageant et de qualité durant cette période de transformation.

3 Sociétés en portefeuille et gestionnaires de fonds tiers

Nous nous efforçons d'agir en tant qu'actionnaire actif des sociétés. Cette approche renforce notre influence sur leurs plans à long terme, facilite leur transition et garantit un soutien et des investissements continus. L'actionnariat actif implique la participation aux votes lors des assemblées générales annuelles et le dialogue avec les entreprises. Ces efforts ont été consolidés au niveau d'Indosuez, renforçant ainsi notre influence collective, comme expliqué à la page 29.

Initiatives en matière d'engagement à l'échelle des fonds

En tant qu'investisseur responsable, nous souhaitons nous assurer que les fonds tiers dans lesquels nous investissons pour le compte de nos clients sont gérés conformément à nos valeurs. La Politique d'Engagement sur les Fonds de Degroof Petercam définit le cadre et les mesures d'engagement auprès des gestionnaires de fonds externes

4 La société dans son ensemble

En 2025, Degroof Petercam, en collaboration avec les entités belges du Groupe Crédit Agricole, a entamé les démarches pour le lancement du projet Le Village by CA à Bruxelles en 2026. Le Village by CA est un hub d'innovation dynamique dédié au soutien des start-ups et à la promotion de l'entrepreneuriat, avec une mission claire : coopérer pour innover. Cette initiative réunit l'expertise et les réseaux de Degroof Petercam et d'autres entités du Crédit Agricole en Belgique afin de créer un écosystème collaboratif qui accélère la croissance des entreprises et favorise l'innovation responsable.

En offrant un accompagnement personnalisé, des espaces de travail modernes et l'accès à une communauté diversifiée de partenaires, Le Village by CA vise à stimuler un développement économique durable et à faciliter l'expansion internationale de solutions innovantes. Ce projet souligne notre engagement à créer un impact positif et durable pour nos clients et la société, en soutenant l'entrepreneuriat et en encourageant l'échange d'expertises.

Part IV

Offering sustainable solutions

- 1 | Aligner les investissements sur des objectifs climatiques fondés sur la science 105
- 2 | Approche globale en matière d'intégration du développement durable dans les instruments financiers 106
- 3 | Générer un impact positif : initiatives majeures 108



1 | Aligner les investissements sur des objectifs climatiques fondés sur la science

Notre principale incidence négative liée aux investissements de nos clients est, bien entendu, leur empreinte carbone, notamment les émissions financées (Scope 3, Catégorie 15). Fin de 2025, ces émissions s'élevaient à 13,9 millions de tonnes.

Pour faire face à cette principale incidence négative, Degroof Petercam suit l'initiative Science Based Targets (SBTi) et l'alignement de ses portefeuilles. Cette initiative a été lancée en 2015 pour aider les entreprises à se fixer des objectifs de réduction des émissions conformes aux données scientifiques sur le climat et aux objectifs de l'Accord de

Paris. Elle valide des plans de transition climatique crédibles pour différents secteurs. Nous ne nous contentons pas de les suivre, nous agissons également, par exemple en alignant notre stratégie de vote et d'engagement sur cet ICP. Finalement, il ne s'agit pas uniquement du climat, mais aussi d'autres indicateurs pertinents. Le dernier ensemble d'ICP présenté ci-dessous montre que la majorité de nos offres de produits intègrent effectivement une analyse extrafinancière (ESG). Par ailleurs, une part significative de notre offre de fonds comprend des Investissements durables, tels que définis par le SFDR.

Émissions financées de Scope 3 (en millions de tonnes de CO ₂)	2024	2025
Émissions financées de Scope 3	11,7	13,9

	2024	2025
% d'actifs sous gestion avec un engagement SBTi ou un engagement équivalent		
DPAM	71%	66%
Fonds discrétionnaire	60%	54%
Fonds discrétionnaire et durable	66%	63%
Fonds DPAM en %	2024	2025
Non ESG (Art. 6)	9%	15%
Caractéristiques ESG (Art. 8)	31%	31%
Caractéristiques ESG ayant des placements durables - Art. 8+ / Objectifs durables (art. 9)	60%	54%
Mandats de Private Banking en % (Belgique uniquement)	2024	2025
Non ESG (Art. 6)	4%	3%
Caractéristiques ESG (Art. 8) caractéristiques ESG ayant des placements durables (art. 8 et articles suivants)	88%	89%
Objectifs durables - Art. 9	8%	8%

2 | Approche globale en matière d'intégration du développement durable dans les instruments financiers

Les principes de base de Degroof Petercam peuvent se résumer comme suit :

- **Confiance de nos clients** : nos clients nous font confiance pour les accompagner tout au long de leur vie, en les orientant pour établir une relation pérenne. Nous forçons des convictions solides fondées sur les faits, l'analyse et les connaissances.
- **Importance sociétale** : En tant qu'entreprise, nous aspirons à avoir un impact significatif sur la société, par la reconnaissance de notre présence qui va au-delà du seul profit. Nous créons une prospérité responsable en mettant notre savoir au service de chacune de nos actions.

Transposer ce que nous représentons en solutions d'investissement durables

Même si le développement durable est au cœur de nos convictions, le principe fondamental de chaque décision en matière d'investissement demeure financier. Nos analystes et gestionnaires de portefeuille s'efforcent de comprendre et d'évaluer tous les principaux paramètres financiers d'une entreprise dans le cadre d'un scénario macroéconomique donné. Lorsque nous sélectionnons des entreprises solides sur le plan financier, nous voulons également qu'elles soient bien gérées. Nous intégrons alors des données extrafinancières (données ESG) dans notre analyse afin d'affiner nos sélections. Par ailleurs, nous souhaitons également évaluer si les entreprises ont un impact positif par le biais de leurs produits et services. D'après notre analyse et sur la base de notre méthodologie interne, nous définissons ensuite ce qu'est une entreprise durable. En fonction des préférences des clients et des stratégies d'investissement développées au sein d'un fonds, nous aboutissons alors à une combinaison de l'ensemble de ces éléments.

Force de constater que certains secteurs, tels que le charbon ou le tabac, ne correspondent pas à nos convictions d'investissement et sont donc exclus de notre univers d'investissement.

Ainsi, nous visons des entreprises qui contribuent à un monde durable, en privilégiant celles exposées à des thématiques de croissance porteuses et faisant preuve d'une crédibilité réelle en matière de gestion.

Notre objectif est de cibler des entreprises durables, ayant un impact sociétal positif et appliquant de bonnes pratiques ESG.

Voici quelques exemples de thématiques de croissance porteuses aux implications durables :

- Décarbonation et électrification de l'économie
- Gestion de l'eau
- Isolation des bâtiments
- Solutions en matière de santé

Performance

De manière générale, les stratégies durables à long terme ont affiché de bonnes performances, la plupart des entreprises sélectionnées générant une forte croissance à long terme. Malgré l'existence d'enjeux à court terme, comme la montée en flèche des taux et des matières premières en 2022, les stratégies durables restent axées sur les données économiques fondamentales et la croissance à long terme.

En nous concentrant sur une croissance durable et de qualité, nous évitons, bien évidemment, certains segments de marché, notamment le charbon thermique, le pétrole et le gaz non conventionnels, les matières premières et les banques d'investissement. En 2022, ces segments dits « value » ont enregistré de très bons résultats en raison de la forte hausse des taux d'intérêt et des prix des matières premières, ce qui a eu un impact sur les rendements annuels des fonds durables cette année-là. Néanmoins, le développement durable consiste, en principe, à créer de la valeur sur le long terme.

Conclusion

Il faut une vision à long terme pour investir dans des stratégies durables. Malgré les fluctuations de marché à court terme, les stratégies durables sont en adéquation avec la mission de Degroof Petercam : promouvoir une prospérité responsable.



3 | Générer un impact positif : initiatives majeures



3.1 Impact dans le cadre des solutions DPAM: renforcées, ciblées et tournées vers l'avenir

DPAM fusionne ses deux fonds actions à impact, avec une finalisation prévue à la mi-2026. Après la fusion, DPAM proposera deux fonds à impact cotés : un fonds actions et un fonds obligataire à échéance fixe. Cette consolidation stratégique nous a permis de renforcer davantage notre approche de l'investissement à impact.

Un cadre d'impact robuste en trois étapes

Notre méthodologie améliorée évalue systématiquement les entreprises selon les trois piliers de l'investissement à impact, intentionnalité, additionnalité et mesurabilité, adaptés aux actifs cotés. Le processus repose sur trois étapes clés :

- 1 Analyse d'alignement d'impact : évaluation quantitative de l'alignement des produits et services d'une entreprise avec notre liste de thématiques d'impact « inspirée du GIIN », à l'aide d'indicateurs tels que le chiffre d'affaires et l'exposition en CapEx.
- 2 Analyse d'impact détaillée : évaluation approfondie de l'intentionnalité de l'entreprise, de la matérialité de ses contributions et de la mesurabilité de ses résultats.
- 3 Suivi et indicateurs d'impact : suivi continu de la progression des KPI d'impact vers les objectifs d'impact positif.

L'engagement et le vote font partie intégrante de notre stratégie, renforçant notre engagement en faveur d'un changement mesurable et durable.

Sélection rigoureuse et supervision

Tous les émetteurs sont cartographiés à l'aide de notre propre cadre de thématiques d'impact, étroitement aligné sur les indicateurs IRIS du GIIN. Chaque entreprise candidate est revue au moins une fois par an par notre Comité d'Impact, qui applique des critères comportementaux et ESG stricts.

Maintien de la classification Article 9 SFDR

Nos stratégies à impact continuent de répondre aux exigences de l'Article 9 du SFDR, avec une analyse thématique axée sur des domaines tels que la santé, les infrastructures durables, l'énergie et les villes. Cela garantit que nos solutions offrent à la fois des rendements financiers solides et un impact significatif et mesurable.

3.2 Impact dans le cadre de Private Equity

Investir ensemble dans les solutions de demain

L'atténuation du changement climatique nécessite des investissements importants afin accélérer la transition énergétique. Pour soutenir la transition Net Zéro, Degroof Petercam a lancé en 2023 une offre private equity et prépare une seconde émission prévue pour le quatrième trimestre 2026, selon les conditions de marché.

Les thématiques d'investissement stratégiques ciblées incluent notamment :

- Production d'énergie renouvelable
- Efficacité du réseau, principalement via les réseaux intelligents et le stockage
- Initiatives en faveur de la neutralité carbone, axées sur la mobilité bas carbone et la décarbonation des processus industriels (le CSC, l'économie circulaire)

En 2025, un portefeuille équilibré a été construit en sécurisant six investissements dans des fonds opérant soit dans des infrastructures durables (unités de production d'énergie renouvelable, infrastructures de stockage d'énergie, réseaux intelligents, mobilité bas carbone et solutions d'efficacité énergétique), soit dans des entreprises en croissance et rentables contribuant à la décarbonation de l'économie.

Pour élargir encore notre offre d'investissement durable, nous collaborons également avec Tiera Capital, la plateforme dédiée aux marchés privés d'Indosuez, qui gère plus de 10 milliards d'euros d'actifs et de conseils à travers plus de 600 investissements. Tiera Capital offre un accès à une large


gamme de stratégies de marchés privés, incluant des investissements primaires, secondaires et des co-investissements directs dans des secteurs portés par des tendances structurelles de long terme, tels que l'énergie renouvelable, les infrastructures durables et la décarbonation. Avec une équipe de plus de 60 professionnels répartis dans neuf pays, Tiera Capital met à profit une expertise approfondie du marché et un processus de sélection rigoureux pour accompagner les clients dans la constitution de portefeuilles diversifiés contribuant à l'économie réelle et à la transition vers un avenir bas carbone. Ce partenariat nous permet d'offrir à nos clients un accès élargi à des solutions innovantes sur les marchés privés, soutenant à la fois la performance financière et un impact environnemental positif.

3.3 Conseil en philanthropie

La Fondation Degroof Petercam mène un ensemble de projets et d'actions à fort impact. En tant que fondation reconnue bénéficiant d'un réseau réputé, elle accompagne nos clients dans leurs démarches philanthropiques. En 2025, la Fondation Degroof Petercam a réévalué ses activités à la suite de son intégration au sein d'Indosuez. Dans le cadre de cette réflexion, le conseil en philanthropie a été réaffirmé comme pilier central de la mission de la Fondation. Nous appliquons nos principes en partageant notre réseau et notre expertise approfondie en philanthropie, notamment à travers le Prix de la Fondation Degroof Petercam, avec nos parties prenantes et en les accompagnant dans la réalisation de leurs ambitions philanthropiques.

Conclusion et perspectives pour 2026

An aerial photograph of a coastline. The top half of the image shows the dark blue sea with white-capped waves breaking onto a wide, golden-sand beach. The bottom half of the image shows the beach receding into the distance, with a line of trees or vegetation visible on the horizon. The overall tone is serene and natural.



Ces dernières années ont à nouveau mis en évidence l'accélération des impacts du changement climatique, renforçant l'urgence d'une action soutenue et ambitieuse.

Pour Degroof Petercam, cette réalité renforce notre détermination à poursuivre et à approfondir encore nos engagements en matière de durabilité. Tout au long de l'année 2025, nous avons continué à réaliser des progrès concrets dans nos plans d'action, tout en intégrant davantage nos politiques de durabilité au sein d'Indosuez.

Tournés vers l'avenir, notre ambition reste claire : assurer une croissance durable créant de la valeur à long terme pour nos clients comme pour la société. Degroof Petercam s'engage à mettre à profit son expertise reconnue en matière de durabilité pour soutenir les activités d'Indosuez dans 15 territoires et 233 milliards d'euros d'actifs sous gestion.

Soutenus par un réseau de plus de 4 300 experts, nous sommes idéalement placés pour contribuer à une surperformance responsable et durable à long terme.

03.



3.6 Comptes consolidés Degroof Petercam

Table des matières

118	Bilan consolidé
-----	------------------------

120	État consolidé du résultat global
-----	--

122	Tableau consolidé des variations des capitaux propres
-----	--

124	Tableau consolidé des flux de trésorerie
-----	---

126	Annexes aux comptes consolidés
-----	---------------------------------------

126	1 – Informations générales
-----	-----------------------------------

127	2 – Changements dans les principes et méthodes comptables
-----	--

128	3 – Résumé des principes et méthodes comptables
-----	--

128	3.1 Principes de consolidation
128	3.2 Conversion des devises étrangères
129	3.3 Instruments financiers
135	3.4 Comptabilité de couverture
136	3.5 Contrats de location
137	3.6 Immobilisations corporelles (y compris les immeubles de placement)
138	3.7 Immobilisations incorporelles
138	3.8 Autres actifs
138	3.9 Dépréciation d'actifs non financiers
139	3.10 Provisions
139	3.11 Impôts
140	3.12 Avantages au personnel
140	3.13 Autres passifs
140	3.14 Capitaux propres
141	3.15 Produits et charges d'intérêts
141	3.16 Dividendes
141	3.17 Honoraires et commissions

142	3.18	Résultat de réévaluation ou de réalisation d'instruments financiers
142	3.19	Trésorerie et équivalents de trésorerie
142	3.20	Actifs détenus en vue de la vente et activités abandonnées

143 **4 – Jugements et estimations utilisés dans la préparation des états financiers**

144 **5 – Gestion des risques**

144	5.1	Principes généraux
145	5.2	Comprehensive assessment – Asset Quality Review (AQR) & stress test
146	5.3	Risque de liquidité (Section non auditée)
150	5.4	Risque de marché
153	5.5	Risque de crédit
164	5.6	Risque de gestion de fortune
164	5.7	Risque opérationnel
165	5.8	Risque IT
165	5.9	Risque ESG
166	5.10	Gestion du capital

168 **6 – Périmètre de consolidation**

168	6.1	Liste des principales filiales de Banque Degroof Petercam au 31 décembre 2025
168	6.2	Liste des principales entreprises associées à Banque Degroof Petercam au 31 décembre 2025
168	6.3	Changements significatifs du périmètre de consolidation lors de cet exercice
168	6.4	Filiales immobilières non consolidées
169	6.5	Informations par pays

170 **7 – Annexes relatives au bilan consolidé**

170	7.1	Trésorerie, comptes à vue auprès des banques centrales et autres dépôts sur demande
170	7.2	Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats
171	7.3	Comptabilité de couverture – Couverture en juste valeur du risque de taux d'intérêt
178	7.4	Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des capitaux propres
180	7.5	Actifs financiers évalués au coût amorti
183	7.6	Immobilisations corporelles
185	7.7	Immobilisations incorporelles et écarts d'acquisition
186	7.8	Participations dans les entreprises mises en équivalence

187	7.9	Autres actifs
188	7.10	Passifs financiers détenus à des fins de transaction
188	7.11	Dettes envers les établissements de crédit
188	7.12	Dettes envers la clientèle
190	7.13	Provisions
191	7.14	Autres passifs
192	7.15	Impôts
193	7.16	Capitaux propres
194	7.17	Juste valeur des instruments financiers
198	7.18	Compensation des actifs et passifs financiers
200	7.19	Transferts des actifs financiers
200	7.20	Activités abandonnées – Application de l'IFRS 5

202 **8 – Annexes relatives au compte de résultat global consolidé**

202	8.1	Produits et charges d'intérêts
202	8.2	Dividendes perçus
203	8.3	Commissions perçues et versées
204	8.4	Résultat net sur les instruments financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats
204	8.5	Résultat net sur la comptabilité de couverture
205	8.6	Résultat net issu de la décomptabilisation sur les instruments financiers évalués à la juste valeur par le biais des capitaux propres
205	8.7	Résultat net issu de la décomptabilisation sur les instruments financiers évalués au coût amorti
205	8.8	Autres résultats opérationnels nets
206	8.9	Frais de personnel
206	8.10	Frais généraux et administratifs
207	8.11	Amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles
207	8.12	Dépréciations nettes sur actifs
208	8.13	Charge d'impôts
209	8.14	Autres éléments du résultat global

210 **9 – Droits et engagements**

210	9.1	Actifs en dépôt à découvert
210	9.2	Droits et engagements de crédit
210	9.3	Garanties données et reçues

211 **10 – Avantages au personnel et autres rémunérations**

211 **10.1** Autres avantages à long terme

211 **10.2** Avantages postérieurs à l'emploi

214 **10.3** Augmentation de capital de Crédit Agricole SA

215 **11 – Parties liées**

217 **12 – Événements postérieurs à la clôture**

218 **Émoluments du commissaire**

219 **Rapport du commissaire**

Bilan consolidé

(en milliers EUR)

	Annexes	31.12.2025	31.12.2024
Actif			
Trésorerie, comptes à vue auprès des banques centrales et autres dépôts sur demande	7.1	1.505.779	1.146.743
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats	7.2	429.385	268.974
Actifs financiers détenus à des fins de transaction		411.541	257.135
Autres actifs financiers		17.844	11.839
Instrument financiers de couverture	7.3	126.815	131.933
Variations de juste valeur des portefeuilles couverts en risque de taux	7.3	-48.911	-37.757
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des capitaux propres	7.4	534.638	630.249
Instruments de capitaux propres		7.154	8.226
Instruments de dette		527.484	622.023
Actifs financiers évalués au coût amorti	7.5	3.721.197	3.502.384
Prêts et créances sur les établissements de crédit		450.070	450.175
Prêts et créances sur la clientèle		2.214.377	1.715.920
Instruments de dette		1.056.750	1.336.289
Immobilisations corporelles	7.6	70.218	69.315
Immobilisations incorporelles et écarts d'acquisition	7.7	217.494	188.481
Participations dans les entreprises mises en équivalence	7.8	1.742	2.628
Actifs d'impôts courants		30.268	13.886
Actifs d'impôts différés	7.15	12.479	13.929
Autres actifs	7.9	160.835	137.039
Actifs non courants destinés à être cédés	7.20	0	2.528.397
Total de l'actif		6.761.939	8.596.201

(en milliers EUR)

	Annexes	31.12.2025	31.12.2024
Passif			
Dettes		5.767.507	7.514.801
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	7.10	403.100	276.980
Instruments financiers de couverture	7.3	33.717	33.764
Dettes envers les établissements de crédit	7.11	337.229	157.381
Dettes envers la clientèle	7.12	4.764.977	4.734.372
Provisions	7.13	17.117	12.775
Passifs d'impôts courants		51.338	34.332
Passifs d'impôts différés	7.15	1.580	1.636
Autres passifs	7.14	158.449	89.057
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	7.20	0	2.174.504
Capitaux propres		994.432	1.081.400
Capital souscrit	7.16	34.212	34.212
Primes d'émission	7.16	417.840	417.366
Réserves et report à nouveau	7.16	521.549	597.751
Réserves de réévaluation	7.16	10.251	3.744
Actions propres (-)	7.16	-50.017	-50.017
Résultat net de la période	7.16	60.597	78.344
Intérêts minoritaires		0	0
Total du passif		6.761.939	8.596.201

État consolidé du résultat global

(en milliers EUR)

	Annexes	31.12.2025	31.12.2024
Produits d'intérêts	8.1	185.691	209.340
dont les produits d'intérêts calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif		185.343	209.125
Charges d'intérêts	8.1	-97.962	-128.936
Dividendes	8.2	2.538	857
Commissions perçues	8.3	415.632	394.252
Commissions versées	8.3	-69.533	-64.007
Résultat net sur les instruments financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats	8.4	17.490	19.435
Résultat net sur la comptabilité de couverture	8.5	-1.176	722
Résultat net issu de la décomptabilisation d'instruments financiers évalués à la juste valeur par le biais des capitaux propres	8.6	88	-778
Résultat net issu de la décomptabilisation d'instruments financiers évalués au coût amorti	8.7	89	-62
Autres résultats opérationnels nets	8.8	15.297	28.656
Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence		-506	-402
Produit net		467.648	459.077
Frais de personnel	8.9	-187.536	-179.936
Frais généraux et administratifs	8.10	-162.361	-161.516
Amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles	8.11	-18.706	-19.766
Dépréciations nettes sur actifs	8.12	-2.324	-3.340
<i>Actifs financiers</i>		-1.311	-364
<i>Entreprises mises en équivalence</i>		-1.013	0
<i>Actifs non financiers</i>		0	-2.976
Résultat avant impôts		96.721	94.519
Charge d'impôts	8.13	-27.018	-27.056
Bénéfice net des activités poursuivies		69.703	67.463
Bénéfice net des activités abandonnées		-9.106	10.881
Bénéfice net		60.597	78.344
Effet des réestimations sur régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	8.14	2.261	6.003
Gains (Pertes) réalisés et non réalisés – Instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par le biais des capitaux propres	8.14	-1.159	-160
Total des autres éléments du résultat global¹ ne pouvant pas être reclassés ultérieurement en bénéfice net		1.102	5.843
Réévaluation à la juste valeur – Instruments de dette évalués à la juste valeur par le biais des capitaux propres	8.14	5.505	-451
Écarts de conversion	8.14	-100	57
Total des autres éléments du résultat global¹ qui pourront être reclassés ultérieurement en bénéfice net		5.405	-394
Résultat global total		67.104	83.793

(1) Gains et pertes (non) réalisés comptabilisés directement en capitaux propres, nets d'impôts.

(en milliers EUR)

	Annexes	31.12.2025	31.12.2024
Bénéfice net attribuable aux		60.597	78.344
actionnaires de la société mère		60.597	78.344
intérêts minoritaires		0	0
Résultat global total attribuable aux		67.104	83.793
actionnaires de la société mère		67.104	83.793
intérêts minoritaires		0	0

Tableau consolidé des variations des capitaux propres

	Capital	Primes d'émission	Réserves et report à nouveau	Réserves de réévaluation
Solde au 31.12.2023	34.212	417.366	541.415	-1.829
Transactions sur actions propres	0	0	0	0
Affectation du résultat précédent	0	0	56.336	0
Dividendes versés	0	0	0	0
Transactions avec les minoritaires	0	0	0	0
Résultat net de la période	0	0	0	0
Réévaluation à la juste valeur - Instruments de capitaux propres	0	0	0	-160
Réévaluation à la juste valeur - Instruments de dette	0	0	0	-451
Réévaluation à la juste valeur - Autres	0	0	0	6.004
Autres mouvements	0	0	0	0
Écarts de conversion	0	0	0	0
Solde au 31.12.2024	34.212	417.366	597.751	3.564
Transactions sur actions propres	0	0	0	0
Affectation du résultat précédent	0	0	78.344	0
Dividendes versés	0	0	-60.729	0
Acomptes sur dividendes versés	0	0	-93.817	0
Transactions avec les minoritaires	0	0	0	0
Résultat net de la période	0	0	0	0
Modifications du périmètre de consolidation	0	0	0	4.005
Réévaluation à la juste valeur - Instruments de capitaux propres	0	0	0	-1.063
Réévaluation à la juste valeur - Instruments de dettes	0	0	0	1.331
Réévaluation à la juste valeur - Autres	0	0	0	2.334
Autres mouvements	0	474	0	0
Écarts de conversion	0	0	0	0
Solde au 31.12.2025	34.212	417.840	521.549	10.171

(en milliers EUR)

Écarts de conversion	Actions propres	Résultat net de la période	Capitaux propres part du groupe	Intérêts minoritaires	Total
123	-50.017	56.336	997.606	0	997.606
0	0	0	0	0	0
0	0	-56.336	0	0	0
0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0
0	0	78.344	78.344	0	78.344
0	0	0	-160	0	-160
0	0	0	-451	0	-451
0	0	0	6.004	0	6.004
0	0	0	0	0	0
57	0	0	57	0	57
180	-50.017	78.344	1.081.400	0	1.081.400
0	0	0	0	0	0
0	0	-78.344	0	0	0
0	0	0	-60.729	0	-60.729
0	0	0	-93.817	0	-93.817
0	0	0	0	0	0
0	0	60.597	60.597	0	60.597
0	0	0	4.005	0	4.005
0	0	0	-1.063	0	-1.063
0	0	0	1.331	0	1.331
0	0	0	2.334	0	2.334
0	0	0	474	0	474
-100	0	0	-100	0	-100
80	-50.017	60.597	994.432	0	994.432

Tableau consolidé des flux de trésorerie

(en milliers EUR)

	Annexes	31.12.2025	31.12.2024
Bénéfice net des activités poursuivies		69.703	67.463
Bénéfice net des activités abandonnées		-9.106	10.881
Bénéfice net		60.597	78.344
Éléments non monétaires inclus dans le bénéfice net et autres ajustements :		55.513	79.241
Impôts et impôts différés	8.13	27.888	37.081
Résultat provenant des entreprises associées, net des dividendes perçus		506	709
Profits ou pertes de change latents et écarts de conversion		0	0
Réductions de valeur et amortissements sur immobilisations (in) corporelles	7.6 / 7.7	19.721	52.647
Variations des provisions	7.13	4.342	-5.309
Pertes (gains) nets sur investissements		-6	-13.053
Autres ajustements		3.062	7.166
Variation des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles :		-585.840	236.665
Actifs détenus à des fins de transaction ou désignés à la juste valeur		-159.656	-1.681
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des capitaux propres		94.104	-74.546
Prêts et créances évalués au coût amorti		-915.925	-64.835
Autres actifs		-6.036	-89.083
Instruments financiers de couverture		5.071	90.609
Passifs détenus à des fins de transaction		126.120	21.825
Dettes envers les établissements de crédit		174.552	-142.652
Dettes envers la clientèle		7.982	505.734
Autres passifs		87.948	-8.706
Impôts payés sur le résultat		-25.578	-43.403
Flux de trésorerie nets liés aux activités opérationnelles (A)		-495.308	350.847
Acquisition de filiales, coentreprises et entreprises associées, nette de la trésorerie acquise (y compris une augmentation de participation)	6	-1.020	0
Cession de filiales, coentreprises et entreprises associées, nette de la trésorerie cédée (y compris une diminution de participation)	6	-314.751	54.704
Acquisition d'immobilisations (in) corporelles		-40.080	-8.235
Vente d'immobilisations (in) corporelles		-1.152	81
Acquisition de titres détenus jusqu'à l'échéance			
Produits des cessions et des remboursements de titres détenus jusqu'à l'échéance			
Acquisition d'instruments financiers évalués au coût amorti		-27.485	-194.102
Produits des cessions et des remboursements des instruments financiers évalués au coût amorti		306.181	958.572

(en milliers EUR)

Annexes 31.12.2025 31.12.2024

Flux de trésorerie nets liés aux activités d'investissement (B)	-78.307	811.020
Dividendes payés	-154.546	0
Achat ou vente d'actions propres	0	0
Entrées provenant de l'émission de nouvelles actions ou sorties provenant du rachat d'actions ¹	474	0
Autres financements ²	-7.713	-9.994
Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement (C)	-161.785	-9.994
Effets des variations de taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie (D)	0	0
Augmentation/diminution nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B + C + D)	-735.400	1.151.873
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	2.241.114	1.089.241
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	1.505.714	2.241.114

Informations complémentaires

Intérêts perçus	229.811	456.525
Dividendes perçus	2.538	1.064
Intérêts versés	-122.950	-337.073

Composition de la trésorerie et des équivalents de trésorerie**1.505.714 2.241.114**

Caisse et soldes avec les banques centrales	7.1	1.225.803	1.551.500
Comptes et prêts à vue auprès des établissements de crédit	7.1	279.911	179.213
Prêts et avances aux établissements de crédit	7.5	0	510.401
Dont indisponible		0	0

Les flux de trésorerie liés au groupe destinés à être cédés (voir annexe 7.20) sont présentés avant l'application de l'IFRS 5.

(1) Y compris l'évaluation des avantages reçus par les salariés de Banque Degroof Petercam dans le cadre des augmentations de capital de Crédit Agricole SA.

(2) Y compris les sorties de trésorerie se rapportant au principal des passifs locatifs comptabilisés conformément à IFRS 16.

Annexes aux comptes consolidés

1 – Informations générales

L'Arrêté Royal du 5 décembre 2004 impose aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement, qu'ils soient cotés ou non, d'établir leurs comptes consolidés sur la base des normes comptables internationales IFRS (International Financial Reporting Standards) adoptées par l'Union européenne, à partir de l'exercice comptable commençant le 1er janvier 2006 ou après cette date. C'est pourquoi, les états financiers consolidés de Banque Degroof Petercam sont préparés conformément aux normes IFRS en vigueur au 31 décembre 2025 au sein de l'Union européenne.

Par contre, comme Banque Degroof Petercam n'a aucun titre de capitaux propres ou d'emprunts négociés ou en cours d'émission sur un marché public de valeurs mobilières, les normes IFRS 8 ('Segments opérationnels') et IAS 33 ('Résultat par action') ne sont pas appliquées conformément à leur champ d'application.

C'est également pour cette raison que Banque Degroof Petercam ne communique pas d'informations intermédiaires au marché et par conséquent, n'a qu'une seule date de reporting, celle correspondant à sa date de clôture annuelle.

Dans le cadre de la finalisation du projet de cession de la participation Banque Degroof Petercam Luxembourg et de ses filiales à Indosuez Wealth Management, filiale du Groupe Crédit Agricole, Banque Degroof Petercam a cédé l'ensemble de ses titres de participation détenus directement ou indirectement dans ces entités en avril 2025. Banque Degroof Petercam considère que les principales conditions de l'application de la norme IFRS 5 aux états financiers de clôture de l'exercice 2025 et de l'exercice 2024 sont rencontrés. L'application de cette norme contraint à isoler les actifs et les passifs de Banque Degroof Petercam Luxembourg et de ses filiales comme étant "détenus en vue de la vente". Et, les résultats des sociétés visées sont présentés sur une ligne distincte du résultat consolidé car ces filiales luxembourgeoises sont suffisamment significatives que pour répondre à la définition d'une activité abandonnée selon IFRS 5.

Les états financiers consolidés sont présentés en milliers d'euros à moins qu'il en soit spécifié autrement.

2 — Changements dans les principes et méthodes comptables

Les amendements de norme IFRS suivants sont d'application pour la première fois sur le présent exercice :

- Amendements à la norme IAS 21 'Effets des variations des cours des monnaies étrangères : Absence de convertibilité' ;

L'application de ces nouvelles dispositions n'a pas d'incidence significative sur le résultat et les capitaux propres de la Banque Degroof Petercam, ni sur la présentation des états financiers.

Parmi les normes ou amendements de normes publiés par l'IASB en date du 31 décembre 2025, ceux repris ci-après entrent en vigueur lors d'exercices comptables ultérieurs :

DOCUMENTS ADOPTÉS PAR L'UNION EUROPÉENNE :

- Amendements aux normes IFRS 9 et IFRS 7 'Contrats qui font référence à la production d'électricité dépendante de la nature.', applicables à partir des exercices commençant le 1er janvier 2026 ou après cette date ;
- Modifications aux normes IFRS 9 et IFRS 7 'Classement et évaluation des instruments financiers', applicables à partir des exercices commençant le 1er janvier 2026 ou après cette date ;
- Modifications diverses 'Améliorations des normes IFRS (volume 11)', applicables à partir des exercices commençant le 1er janvier 2026 ou après cette date ;
- IFRS 18 'Présentation et informations à fournir dans les états financiers', applicable à partir des exercices commençant le 1er janvier 2027 ou après cette date ;

DOCUMENTS PAS ENCORE ADOPTÉS PAR L'UNION EUROPÉENNE :

- IFRS 19 et amendements à la norme IFRS 15

'Filiales n'ayant pas d'obligation d'information du public : Informations à fournir', applicable à partir des exercices commençant le 1er janvier 2027 ou après cette date ;

- Amendements à la norme IAS 21 'Effets des variations des cours des monnaies étrangères : Conversion dans une monnaie de présentation qui est celle d'une économie hyperinflationniste', applicable à partir des exercices commençant le 1er janvier 2027 ou après cette date.

L'IFRS 18 est appelée à remplacer l'IAS 1 'Présentation des états financiers' et vise, en particulier, à définir des principes relatifs à la structure et au contenu du compte de résultat ainsi qu'à améliorer la transparence des informations communiquées en annexe, notamment en lien avec les indicateurs alternatifs de performance définis par la direction. L'analyse de l'évaluation de l'incidence de l'adoption de cette norme sur les états financiers et les travaux de préparation de mise en œuvre sont en cours.

Les modifications (IFRS 9 et IFRS 7) touchant le classement et l'évaluation des instruments financiers clarifient, entre autres, les directives sur le classement des actifs financiers assortis de caractéristiques liées à des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance, et introduisent des obligations d'information connexes supplémentaires. Ces amendements requerront également des informations supplémentaires concernant les placements dans des instruments de capitaux propres désignés comme étant à la juste valeur par le biais des capitaux propres.

Pour les autres textes précités, Banque Degroof Petercam les appliquera lors de leur entrée en vigueur et ne s'attend pas à des effets significatifs lors de leur application.

3 – Résumé des principes et méthodes comptables

Dans les principes et méthodes comptables décrits ci-après, il faut entendre par ‘gains et pertes comptabilisés en fonds propres’, ceux qui doivent être spécifiquement repris en autres éléments du résultat global conformément aux normes IFRS.

3.1 PRINCIPES DE CONSOLIDATION

PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés reprennent les comptes de la société mère et de ses filiales qui dépassent un seuil de matérialité. Les filiales désignent toute entreprise contrôlée par Banque Degroof Petercam, c'est-à-dire les entités sur lesquelles la Banque est exposée ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec celles-ci et a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'elle détient sur ces filiales. Quant au seuil de matérialité, il est basé sur l'analyse de divers critères dont la part dans les fonds propres consolidés, la part dans le résultat consolidé ainsi que la part dans le total bilantaire consolidé.

Les filiales sont consolidées selon la méthode d'intégration globale à partir de la date de transfert du contrôle effectif à Banque Degroof Petercam et sortent du périmètre de consolidation à la date de cessation de ce contrôle. Les comptes de la maison mère et des filiales sont établis à la même date et selon des méthodes comptables similaires au travers de retraitements si nécessaire. Les soldes, les transactions, les produits et charges intra-groupe sont éliminés.

Les intérêts minoritaires sont présentés séparément dans le résultat consolidé ainsi que dans le bilan consolidé au sein des capitaux propres.

PARTENARIATS

Les partenariats désignent toute entreprise dont Banque Degroof Petercam a un contrôle conjoint de manière directe ou indirecte, c'est-à-dire qu'aucune décision concernant les activités pertinentes ne peut se prendre sans l'accord unanime des parties partageant le contrôle.

Si ces derniers sont supérieurs au seuil de matérialité, ils sont comptabilisés selon la méthode de mise en équivalence pour les partenariats définis comme étant des coentreprises (entreprises dans lesquelles le contrôle conjoint donne des droits sur l'actif net de celles-ci) ou selon la méthode d'intégration de la quote-part d'intérêt dans les actifs et dettes, produits et charges pour les partenariats définis comme étant des entreprises communes (entreprises

dans lesquelles le contrôle conjoint donne des droits sur les actifs et des obligations sur les passifs, relatifs à celles-ci), à partir de la date de détention du contrôle conjoint et ne seront plus comptabilisés de la sorte à la date de cession du contrôle conjoint. Le seuil de matérialité est basé sur l'analyse de divers critères dont la part dans les fonds propres consolidés, la part dans le résultat consolidé ainsi que la part dans le total bilantaire consolidé.

Les comptes du partenariat sont établis à la même date et selon des méthodes comptables similaires, moyennant des retraitements si nécessaire, à celles de la maison mère du groupe.

ENTREPRISES ASSOCIÉES

Les entreprises associées désignent toute entreprise dans laquelle Banque Degroof Petercam exerce une influence notable, c'est-à-dire le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle sans toutefois posséder le contrôle ou le contrôle conjoint sur ces politiques. Si ces dernières sont supérieures au seuil de matérialité, elles sont comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence à partir de la date de détention de l'influence notable et ne seront plus comptabilisées de la sorte à la date de cession de cette influence notable. Le seuil de matérialité est basé sur l'analyse de divers critères dont la part dans les fonds propres consolidés, la part dans le résultat consolidé ainsi que la part dans le total bilantaire consolidé.

Les comptes de l'entreprise associée sont établis à la même date et selon des méthodes comptables similaires, moyennant des retraitements si nécessaire, à celles de la maison mère du groupe.

3.2 CONVERSION DES DEVICES ÉTRANGÈRES

CONVERSION DES COMPTES EN MONNAIES ÉTRANGÈRES

Lors de la consolidation, les bilans des entités dont la devise fonctionnelle est différente de celle de Banque Degroof Petercam (EUR), sont convertis au taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice comptable. Par contre, les comptes de résultats et les tableaux de flux de trésorerie de ces mêmes entités sont convertis au taux de change moyen de la période couverte.

Les différences de change issues de ces conversions sont imputées dans les fonds propres. Les écarts d'acquisition et les ajustements de juste valeur résultant de l'acquisition d'une entreprise étrangère sont considérés comme des actifs et passifs de cette entité et par conséquent, ils sont

convertis au taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice comptable. Les différences de change résultant de ces conversions sont imputées dans les fonds propres.

En cas de cession des entités susmentionnées, les différences de change comptabilisées en fonds propres sont incluses dans le calcul de la plus ou moins-value et donc, comptabilisées en compte de résultats.

CONVERSION DES TRANSACTIONS EN MONNAIES ÉTRANGÈRES

Les transactions en devises étrangères au sein des comptes individuels des entités de Banque Degroof Petercam sont comptabilisées au taux de change en vigueur à la date de la transaction.

Les actifs et passifs monétaires sont convertis au taux de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice comptable générant une différence de change qui est comptabilisée en compte de résultats.

Les postes non monétaires évalués à la juste valeur sont convertis au taux de change à la date de clôture de l'exercice comptable. La différence de change issue de cette conversion s'impute en fonds propres ou en résultat en fonction de l'affectation comptable de l'élément visé. Les autres postes non-monétaires sont évalués au taux de change historique, c'est-à-dire au taux de change en vigueur à la date de transaction.

3.3 INSTRUMENTS FINANCIERS

3.3.1 DATE DE COMPTABILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Tous les dérivés ainsi que tous les achats ou ventes de titres en vertu d'un contrat dont les modalités imposent la livraison du titre dans le délai défini généralement par la réglementation ou par une convention sur le marché concerné, sont comptabilisés à la date de transaction. Les créances et les dépôts sont reconnus à la date de règlement.

3.3.2 COMPENSATION

Un actif et un passif financiers sont compensés si et seulement si Banque Degroof Petercam a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et si elle a l'intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et de régler le passif de manière simultanée.

3.3.3 CLASSEMENT ET ÉVALUATION DES ACTIFS FINANCIERS

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs financiers sont classés dans les catégories suivantes :

- au coût amorti ;
- à la juste valeur par capitaux propres ;
- à la juste valeur par capitaux propres sur option

irrévocable pour les instruments de capitaux propres (sans recyclage) ;

- à la juste valeur par le biais du compte de résultats.

Les critères de classement des actifs financiers dépendent de la nature de l'instrument financier. Sur la base de l'analyse des caractéristiques et des termes contractuels de l'instrument financier, celui-ci est considéré comme un instrument de dette ou un instrument de capitaux propres. Un instrument de capitaux propres est défini comme tout contrat mettant en évidence un intérêt résiduel dans les actifs d'une entité après déduction de tous ses passifs. Un instrument financier ne répondant pas à la définition d'instrument de capitaux propres est classé par Banque Degroof Petercam en tant qu'instrument de dette.

3.3.3.1 Actifs financiers au coût amorti

Un actif financier est évalué au coût amorti si les deux conditions suivantes sont réunies :

- la détention de l'actif financier s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif consiste à percevoir les flux de trésorerie contractuels ;
- les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de nominal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Les actifs financiers évalués au coût amorti sont comptabilisés initialement à leur juste valeur (les coûts de transactions inclus, s'ils sont significatifs) et, par la suite, au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, après déduction éventuelle d'une dépréciation pour perte de valeur. L'amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif est porté au compte de résultats dans la rubrique 'Produits d'intérêts'. Les montants des dépréciations sont comptabilisés en résultat dans la rubrique 'Dépréciations'.

3.3.3.2 Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

Un actif financier doit être évalué à la juste valeur par capitaux propres si les deux conditions suivantes sont réunies :

- la détention de l'actif financier s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est atteint à la fois par la perception de flux de trésorerie contractuels et par la vente d'actifs financiers ;
- les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de nominal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres sont évalués initialement à la juste

valeur (les coûts de transactions inclus, s'ils sont significatifs) et, par la suite, réévalués à leur juste valeur. À l'exception des dépréciations, toutes les fluctuations de la juste valeur sont comptabilisées dans une rubrique spécifique des capitaux propres. Lors de la réalisation de ces actifs, les résultats de réévaluation cumulés, préalablement comptabilisés en capitaux propres, sont reconnus en résultat sous la rubrique 'Résultat net sur instruments financiers évalués à la juste valeur par le biais des capitaux propres'. Les montants de dépréciation sont comptabilisés en résultat dans la rubrique 'Dépréciations'.

Les revenus, pour les instruments porteurs d'intérêts, comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif sont inclus dans la rubrique 'Produits d'intérêts'.

3.3.3.3 Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres sur option irrévocable pour les instruments de capitaux propres

Lors de la comptabilisation initiale, Banque Degroof Petercam peut choisir de manière irrévocable de présenter les variations ultérieures de la juste valeur d'un investissement dans un instrument de capitaux propres, qui n'est pas détenu à des fins de transaction, dans une rubrique spécifique des capitaux propres.

Les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres sur option irrévocable sont évalués initialement à la juste valeur (les coûts de transactions inclus, s'ils sont significatifs) et, par la suite, réévalués à leur juste valeur.

Cette catégorie d'actifs financiers ne fait pas l'objet de dépréciation et les montants comptabilisés en capitaux propres ne sont pas recyclés en résultat. Seuls les dividendes reçus sont comptabilisés en résultat, sauf s'ils représentent clairement le remboursement de capital.

3.3.3.4 Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultats

Tous les autres actifs financiers, c'est-à-dire les actifs financiers qui ne répondent pas aux critères de classement au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres, sont comptabilisés à la juste valeur au bilan (hors coûts de transactions imputés directement en résultat) et, par la suite, réévalués à leur juste valeur. Les variations de juste valeur sont enregistrées en résultat dans la rubrique 'Résultat net sur instruments financiers évalués à juste valeur par le biais du compte de résultats'. Les intérêts perçus ou payés sur les instruments porteurs d'intérêts non dérivés sont comptabilisés sous les rubriques 'Produits ou charges d'intérêts'. Les dividendes reçus sont inclus dans les revenus 'Dividendes'.

En outre, lors de la comptabilisation initiale, Banque Degroof Petercam a la possibilité de désigner de manière irrévocable un actif financier comme étant à la juste valeur par le biais du compte de résultats, si cette désignation élimine ou réduit

significativement une incohérence dans l'évaluation ou la comptabilisation (parfois appelée 'mismatch comptable') qui surviendrait si elle n'était pas utilisée.

Le choix de l'option de juste valeur est irréversible dès l'entrée de l'actif dans le bilan. Cette catégorie a les mêmes règles d'évaluation que celles appliquées aux actifs évalués à la juste valeur. Les mêmes rubriques que celles définies ci-avant sont utilisées pour la reconnaissance des intérêts et dividendes. Par contre, les variations de juste valeur sont comptabilisées dans la rubrique 'Résultat net sur instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultats'.

3.3.3.5 Modèle économique

La terminologie 'modèle économique ou de gestion' désigne la manière dont Banque Degroof Petercam gère ses actifs financiers afin de générer des flux de trésorerie. La Banque détermine le modèle économique à un niveau qui reflète la manière dont des groupes d'actifs financiers sont gérés ensemble pour atteindre un objectif économique donné. En conséquence, Banque Degroof Petercam ne détermine pas de modèles de gestion instrument par instrument, mais à un niveau d'agrégation plus élevé. L'appréciation du modèle économique est essentielle pour les instruments de dette afin de déterminer s'ils peuvent être évalués au coût amorti et à la juste valeur par capitaux propres.

On distingue trois types de modèles économiques :

- Les modèles de gestion 'collecte' reprennent deux principaux types de portefeuille :
 - Un portefeuille d'obligations souveraines et bancaires avec garantie d'État ; et
 - Les crédits octroyés à la clientèle.

Les ventes sont accessoires à l'objectif du modèle. Toutefois, ce modèle n'implique pas de conserver la totalité des actifs jusqu'à échéance. Les exemples de vente suivants peuvent cadrer avec les modèles de gestion 'collecte' :

- les ventes sont dues à une augmentation du risque de crédit d'un actif financier ;
 - les ventes sont peu fréquentes (même si elles sont d'une valeur importante) ou, non significatives individuellement et globalement (même si elles sont fréquentes); ou
 - les ventes ont lieu près de l'échéance de l'actif financier et le produit des ventes se rapproche de la collecte des flux de trésorerie contractuels restants.
- Les modèles de gestion 'collecte et vente' sont composés principalement d'un portefeuille d'obligations de très bonne qualité détenu à des fins de gestion de liquidité et d'un portefeuille 'corporate' qui investit en obligations à court et moyen terme. Ce modèle économique est généralement associé à plus de ventes (en fréquence et d'une valeur plus élevée) que dans le cas du modèle gestion 'collecte'.

- Les autres modèles de gestion dont l'objectif principal est d'acheter et de vendre des actifs concernent, entre autres, les actifs financiers détenus à des fins de transaction, les portefeuilles d'actifs financiers dont la gestion et la performance reposent sur la juste valeur, et les portefeuilles dont l'objectif est de maximiser les flux de trésorerie par voie de la vente. Un tel modèle ne s'inscrit ni dans un modèle de gestion 'collecte' ni dans un modèle de gestion 'collecte et vente' et la perception de flux de trésorerie contractuels est plutôt accessoire à l'atteinte de l'objectif de ce modèle. Les instruments de dette qui ne remplissent pas parfaitement le critère 'Principal et Intérêts' (voir point 3.3.3.6) sont alloués à ce type de modèles. C'est notamment le cas des parts de fonds d'investissement (étant donné que les investisseurs entrent dans le fonds et en sortent sur la base de la juste valeur, il est peu probable que les flux de trésorerie d'un investissement dans un tel fonds correspondent au critère 'Principal et Intérêts').

3.3.3.6 Critère 'Principal et Intérêts' (test 'Solely Payments of Principal and Interests' ou test 'SPPI')

Le classement et l'évaluation d'un instrument de dette dépend aussi de l'analyse des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'instrument (test 'SPPI'). Le test 'SPPI' est satisfait si les conditions contractuelles de l'instrument de dette donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui sont uniquement des remboursements du principal et des versements d'intérêts sur le principal restant dû. Aux fins de cette appréciation, le 'principal' correspond à la juste valeur de l'instrument financier lors de sa comptabilisation initiale et les 'intérêts' reflètent la valeur temps de l'argent, le risque de crédit associé au principal restant dû pour une période de temps donnée et les autres risques et frais qui se rattachent à un prêt de base, ainsi qu'une marge.

Pour déterminer si le test 'SPPI' est satisfait, Banque Degroof Petercam analyse les conditions contractuelles de l'instrument afin d'évaluer si l'instrument contient une modalité qui pourrait modifier l'échéancier ou le montant des flux de trésorerie contractuels de telle manière que cet instrument ne remplisse pas cette condition. À cet effet, Banque Degroof Petercam a mis en place un modèle ('check list') afin de vérifier si les flux de trésorerie des instruments de dette représentent uniquement des paiements de principal et d'intérêts. En faisant cette appréciation, Banque Degroof Petercam considère notamment les éléments suivants :

- événement déclencheur qui modifierait l'échéancier ou le montant des flux de trésorerie contractuels ;
- effet de levier ;
- remboursement anticipé ou option de prolongation ;
- modalité qui limite la créance de Banque Degroof

Petercam aux flux de trésorerie générés par des actifs spécifiés (par exemple, des actifs sans recours ou « 'non-recoursé' financial asset ») ;

- caractéristiques qui modifient la contrepartie pour la valeur temporelle de l'argent (par exemple, révision périodique du taux d'intérêt).

3.3.3.7 Reclassements

Les actifs financiers ne sont pas reclassés après leur comptabilisation initiale, sauf dans la prochaine période de présentation après que Banque Degroof Petercam ait décidé de changer la stratégie liée à une activité importante pour son exploitation. Banque Degroof Petercam reclasse tous les actifs concernés de manière prospective à compter du premier jour de la prochaine période de présentation. Les périodes antérieures ne sont pas retraitées.

Banque Degroof Petercam estime que des changements de la sorte devraient être peu fréquents.

3.3.4 CLASSEMENT ET ÉVALUATION DES PASSIFS FINANCIERS

Lors de leur comptabilisation initiale, les passifs financiers sont classés dans les catégories suivantes :

- à la juste valeur par le biais du compte de résultats ;
- au coût amorti.

3.3.4.1 Passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultats

Les passifs financiers sont évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats s'ils sont :

- détenus à des fins de transaction ;
- désignés comme étant à la juste valeur par le biais du compte de résultats.

Ces passifs sont initialement comptabilisés à leur juste valeur (hors coûts de transactions imputés directement en résultat) et, par la suite, réévalués à leur juste valeur. Les variations de juste valeur sont enregistrées en résultat dans la rubrique 'Résultat net sur instruments financiers évalués à la juste valeur' par le biais du compte de résultats.

Les intérêts perçus ou payés sur les instruments non dérivés sont comptabilisés sous les rubriques 'Produits ou charges d'intérêts'.

La désignation de passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultats (ou option de juste valeur) s'effectue lors de la comptabilisation initiale de l'instrument financier et dans le respect des critères d'utilisation suivants :

- cette désignation élimine ou réduit significativement une incohérence dans l'évaluation ou la comptabilisation (parfois appelée 'mismatch comptable') qui surviendrait

- si elle n'était pas utilisée ; ou
- un groupe de passifs financiers est géré, et sa performance est évaluée, sur base de la juste valeur, conformément à une stratégie de gestion des risques ou d'investissements dûment documentée ; ou
- l'instrument financier contient un dérivé incorporé non étroitement lié.

3.3.4.2 Passifs financiers au coût amorti

Les passifs financiers au coût amorti sont des passifs financiers non dérivés qui ne sont ni détenus à des fins de transaction ni désignés comme étant à la juste valeur par le biais du compte de résultats.

Ces passifs sont évalués initialement à leur juste valeur (les coûts de transactions inclus, s'ils sont significatifs) et, par la suite, au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les intérêts courus (y compris tout écart entre le montant net reçu et la valeur de remboursement) sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif en résultat dans la rubrique 'Produits ou charges d'intérêts'.

3.3.4.3 Reclassements

Le classement initial des passifs financiers est irrévocable. Aucun reclassement ultérieur n'est permis.

3.3.5 DÉRIVÉS

Tous les instruments financiers dérivés ayant une valeur de remplacement positive (négative) sont considérés comme des actifs (passifs) financiers détenus à des fins de transaction, à l'exception des dérivés qualifiés d'instruments de couverture. Les dérivés détenus à des fins de transaction sont enregistrés pour leur juste valeur à l'origine de l'opération et, ultérieurement, évalués à leur juste valeur.

Les variations de juste valeur, intérêts courus inclus, sont comptabilisées dans la rubrique 'Résultat net sur instruments financiers évalué à la juste valeur par le biais du compte de résultats'.

3.3.6 DÉPRÉCIATION DES ACTIFS FINANCIERS

Le modèle de dépréciation pour risque de crédit est fondé sur les pertes attendues ('Expected credit loss' ou 'ECL'). Ce modèle s'applique principalement aux crédits, aux instruments financiers évalués au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres, aux engagements de prêts et aux garanties financières émises.

Les pertes attendues sont une estimation, établie par pondération probabiliste, des pertes de crédit sur la durée de vie attendue d'un instrument financier. Le calcul de ces pertes se base, entre autres, sur les paramètres suivants : la probabilité de défaut ('Probability of default' ou 'PD'), la perte en cas de défaut ('Loss given default' ou 'LGD'), le

montant de l'exposition (comptable résiduelle) en cas de défaut ('Exposure At default' ou 'EAD') et le taux d'actualisation. Le montant des dépréciations est calculé sur la base d'une moyenne pondérée de scénarios probabilisés. Les actifs financiers sont classés sur base de l'ampleur de la détérioration de crédit depuis leur comptabilisation initiale en trois catégories :

- phase 1 (comptabilisation initiale : 'performing') : la dépréciation est évaluée au montant des pertes attendues sur la durée de vie résultant de risques de défaut dans les 12 mois suivant la date de clôture ;
- phase 2 (hausse significative du risque de crédit : 'under-performing') : la dépréciation est évaluée au montant des pertes attendues sur toute la durée de vie de l'instrument financier ;
- phase 3 (actifs financiers en souffrance pour lesquels il existe des preuves objectives de défaillance à la date de clôture : 'nonperforming') : la dépréciation est évaluée à la différence entre la valeur comptable de l'actif et sa valeur recouvrable attendue.

Pour apprécier la détérioration du risque de crédit, Banque Degroof Petercam compare le risque de défaillance à la date de reporting et à la comptabilisation initiale de l'actif financier. Afin de classer ses expositions de crédit, Banque Degroof Petercam a décidé de mettre en place un modèle de scoring interne évoluant sur base d'événements de crédits pour ses portefeuilles de crédit. En ce qui concerne les instruments de dette, les ratings externes d'agence sont principalement utilisés et Banque Degroof Petercam fait usage de l'exception relative au risque de crédit faible.

Banque Degroof Petercam comptabilise les variations des dépréciations liées aux instruments financiers au coût amorti, en résultat dans la rubrique 'Dépréciations' en contrepartie d'un compte de correction de valeur en regard de la valeur comptable des actifs financiers dépréciés. Pour les instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres, la correction de valeur pour dépréciations doit être comptabilisée dans les autres éléments du résultat global en contrepartie de la rubrique de résultat 'Dépréciations' et ne doit pas réduire la valeur comptable des actifs financiers dans les états financiers consolidés. Pour les engagements de prêts donnés et les garanties financières émises, les pertes de crédit attendues sont comptabilisées au passif du bilan dans la rubrique 'provision' en contrepartie de la rubrique de résultat 'Dépréciations'.

3.3.6.1 Définition du défaut

Banque Degroof Petercam utilise la même définition de défaut que celle utilisée pour les besoins internes de gestion du risque de crédit. Cette définition de défaut est par ailleurs alignée aux standards réglementaires actuellement en vigueur dans le secteur.

Un actif financier est considéré en défaut si au moins

une des deux conditions suivantes est remplie :

- Banque Degroof Petercam considère que le paiement du débiteur est improbable ('unlikely to pay') sans le recours à des actions telles que la réalisation du collatéral ;
- le débiteur présente des arriérés de paiement matériels de plus de 90 jours.

3.3.6.2 Actif financier déprécié (phase 3)

Le niveau de collatéral mis en garantie n'intervient nullement dans la catégorisation des actifs financiers en phase 3 : dès qu'un dossier répond à au moins une des deux conditions mentionnées précédemment, cet actif financier est considéré en défaut et est classé en phase 3, même si la valorisation des garanties reçues excède le montant dû à Banque Degroof Petercam.

Lorsque les récupérations attendues sont inférieures à l'exposition de la Banque, une provision pour perte attendue est comptabilisée.

3.3.6.3 Restructurations pour cause de difficultés financières

En cas de difficultés financières de l'emprunteur, et afin de maximiser les possibilités d'une récupération, Banque Degroof Petercam peut, dans certains cas spécifiques et sous certaines conditions, accepter une restructuration d'un dossier, qui se matérialise généralement par un rallongement de la durée résiduelle du prêt ou par un report ou un étalement de certaines échéances contractuelles.

Ces dossiers sont systématiquement classés en phase 2, à moins que le dossier soit considéré en défaut, auquel cas il sera répertorié en phase 3.

3.3.6.4 Dégradation significative du risque de crédit

Conformément au modèle ECL, la dépréciation d'un actif financier est évaluée au montant des pertes attendues sur toute la durée de vie de l'instrument financier dès que le risque de crédit pour cet actif financier s'est dégradé de manière significative. Cette évaluation de la dégradation significative du risque de crédit est une évaluation relative par rapport au niveau de risque qui a été estimé à la comptabilisation initiale de l'instrument financier.

En ce qui concerne le portefeuille obligataire et les dépôts interbancaires, la dégradation significative du risque de crédit est évaluée essentiellement sur base de la notation externe (ou, à défaut, sur base d'une notation interne correspondante) :

- Banque Degroof Petercam utilise l'exception relative au risque de crédit faible autorisée par la norme IFRS 9, ce qui signifie que les instruments ayant une notation 'Investment grade' (faible risque de crédit) à la date de reporting sont

toujours classés en phase 1 et se voient par conséquent attribuer une ECL s'élevant au montant des pertes attendues sur la durée de vie résultant du risque d'un défaut dans les 12 mois suivants la date de reporting ;

- pour les actifs financiers pour lesquels l'exception relative au risque de crédit faible ne peut être appliquée (c-à-d les actifs dont la notation est inférieure à 'Investment grade'), Banque Degroof Petercam réalise une évaluation de l'évolution relative du risque de crédit, en comparant la probabilité de défaut (PD) sur la durée de vie de l'instrument à la comptabilisation initiale avec la PD à la date de reporting (pour une durée de vie équivalente). Cette évaluation est réalisée individuellement au niveau de chaque exposition et à chaque date de reporting.

Pour le portefeuille de prêts, Banque Degroof Petercam a développé un modèle de notation interne. L'évolution de cette notation interne détermine le niveau de dégradation du risque de crédit. Cette notation interne, qui est recalculée à chaque date de reporting individuellement, au niveau de la facilité du crédit, évolue en fonction d'événements de crédits tels que :

- une restructuration pour cause de difficultés financières ('forborne') : un actif financier faisant l'objet d'une restructuration pour cause de difficultés financières de l'emprunteur est toujours classé en phase 2, à moins que le dossier soit considéré en défaut, auquel cas il est classé en phase 3 ;
- entrée en 'Watch-list' : les dossiers repris dans cette liste sont classés en phase 2 minimum ;
- un appel de marge (crédits lombards) non honoré et pour lequel il est établi par Banque Degroof Petercam que la qualité de crédit de l'emprunteur s'est dégradée de manière significative ;
- des arriérés de paiement matériels de plus de 30 jours : Banque Degroof Petercam s'est alignée sur les standards internationaux, puisqu'un transfert vers la phase 2 a lieu à partir du moment où un actif financier présente des arriérés de paiement matériels de plus de 30 jours.

Étant donné que Banque Degroof Petercam n'acquière jamais de portefeuilles d'actifs en souffrance, tous les instruments financiers sont toujours classés en phase 1 au moment de leur comptabilisation initiale.

Pour les reportings à des dates ultérieures, tant qu'aucun des critères mentionnés ci-avant n'est rempli, l'actif reste en phase 1.

Dès qu'un instrument répond à au moins un des critères que pour être considéré comme actif ayant subi une dégradation significative du risque de crédit depuis sa comptabilisation initiale, cet instrument financier est classé en phase 2 et une ECL correspondant au montant des pertes attendues sur toute la durée de vie de l'instrument est comptabilisée.

Un actif financier est considéré en défaut (c-à-d en phase 3) à partir du moment où il répond à la définition de défaut mentionnée précédemment. Les transferts entre catégories sont symétriques, ce qui signifie qu'un instrument financier ayant migré à un moment donné vers la phase 2 ou 3 peut revenir en phase 2 ou 1 à une date de reporting ultérieure si plus aucun des critères de migration n'est rempli, à condition que les éventuelles périodes de probation, conformément aux standards réglementaires du secteur, soient respectées.

3.3.6.5 Gouvernance et mesure des dépréciations (modèle ECL)

L'ECL est le résultat du produit de la probabilité de défaut (PD), de l'estimation de l'exposition au moment du défaut (EAD) et de la perte en cas de défaut (LGD).

Le calcul de l'ECL est réalisé de telle sorte qu'il reflète :

- un montant non-biaisé, pondéré à une probabilité de survenance ;
- la valeur temps de l'argent ;
- des informations sur les événements passés, les conditions actuelles et les prévisions macro-économiques futures.

La période maximale prise en considération pour le calcul de l'ECL est la période contractuelle maximale (y compris les extensions).

L'ECL sur la durée de vie représente la somme des ECL sur toute la durée de vie d'un actif financier, actualisée au taux d'intérêt effectif. Elle est utilisée pour tous les instruments financiers classés en phase 2 minimum.

L'ECL à 12 mois représente la portion de l'ECL sur la durée de vie résultant d'un défaut dans les 12 mois suivant la date de reporting. Elle est utilisée pour les instruments en phase 1.

Banque Degroof Petercam ne dispose pas de modèles de PD et LGD bâlois, étant donné qu'elle a opté pour l'approche standard pour les besoins prudentiels.

Dans le cadre de l'IFRS 9, Banque Degroof Petercam a développé des modèles de PD et LGD afin de pouvoir réaliser les calculs d'ECL.

Banque Degroof Petercam prend en considération 3 scénarios macro-économiques différents pour le calcul de l'ECL. Une pondération est appliquée à chacun de ces 3 scénarios. Le scénario macroéconomique de base est considéré comme représentant les prévisions futures les plus probables. Ce scénario est également utilisé pour d'autres besoins internes et externes.

Le calcul de l'ECL exige des jugements importants sur différents aspects tels que, par exemple, la situation financière de l'emprunteur et sa capacité de remboursement, la valeur du collatéral et les possibilités de récupération ou encore les prévisions

macro-économiques futures. Banque Degroof Petercam applique une approche la plus neutre possible en la matière.

3.3.6.6 Réduction de valeur

Une réduction de valeur consiste à réduire la valeur brute comptable d'un actif financier lorsqu'il n'y a plus d'attente raisonnable de recouvrement à l'égard de tout ou d'une partie de cet actif ou lorsqu'il a fait l'objet d'un abandon total ou partiel.

Cette situation donne lieu à une sortie du bilan. Banque Degroof Petercam décide d'une sortie anticipée du bilan sur base individuelle et en tenant compte de différents facteurs, comme :

- l'actif financier est déprécié en totalité ;
- la durée à partir de la date de la dernière dépréciation ;
- la réalisation ou non du collatéral réalisable dans un délai normal ;
- la probabilité de récupérer des flux contractuels et l'estimation du délai de cette éventuelle récupération ;
- le nombre de jours écoulé depuis le dernier flux contractuel reçu ;
- le statut du dossier et/ou du débiteur.

3.3.7 JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des participants de marché, sur le marché principal ou sur le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation. La juste valeur d'un passif reflète l'effet du risque de non-exécution. La juste valeur est déterminée à partir de prix cotés sur un marché actif (cotations établies par une Bourse, un courtier ou toute autre source reconnue par les investisseurs). Lorsqu'il n'existe pas de marché ou que les prix de marché ne sont pas disponibles, des techniques de valorisation sont utilisées afin d'estimer, à la date d'évaluation, la juste valeur sur base des conditions actuelles de marché. Ces techniques font appel à un maximum de données de marché observables, à des méthodes de calcul couramment utilisées ainsi qu'à toute une série d'autres facteurs tels que la valeur temps, le risque de crédit et le risque de liquidité. La juste valeur estimée par ces techniques est donc affectée par les données retenues. Les techniques d'évaluation comprennent notamment les méthodes d'actualisation des flux de trésorerie, la référence à la valeur de marché d'autres instruments comparables, les modèles de valorisation des options et d'autres modèles de valorisation appropriés.

Lors de sa comptabilisation initiale, la juste valeur d'un instrument financier est le prix de la transaction (c'est-à-dire la valeur de la contrepartie versée ou reçue) à moins qu'une autre juste valeur puisse être attestée par un cours sur un marché actif pour le même instrument ou sur base d'une technique de

valorisation qui repose uniquement sur des données de marché observables.

Pour déterminer la juste valeur des instruments financiers, la Banque utilise principalement les modes de valorisation suivants :

MARCHÉ ACTIF

Les instruments financiers sont évalués à la juste valeur par référence aux prix cotés sur un marché actif lorsqu'ils sont aisément et régulièrement disponibles, en tenant compte de critères tels que le volume des transactions ou les transactions récentes. Sont ainsi valorisés les titres cotés et les dérivés sur marchés organisés (futures et options). Pour les dérivés de gré à gré tels que les swaps de taux d'intérêts, les options et les contrats de change, leur valorisation est réalisée par des modèles largement reconnus (méthode d'actualisation des flux de trésorerie futurs, modèle de Black and Scholes, etc.) qui utilisent des données de marché observables.

La valorisation de ces dérivés inclut une correction pour le risque de crédit (CVA – Credit Value Adjustment ; DVA – Debit Value Adjustment).

L'ajustement CVA consiste à adapter la juste valeur des dérivés afin de tenir compte de la solvabilité de la contrepartie dans leur valorisation. De même, l'ajustement DVA reflète l'effet de la qualité de crédit de Banque Degroof Petercam sur la valorisation des dérivés.

Pour les valorisations qui utilisent les cours 'milieu de marché' comme base d'établissement de la juste valeur, un ajustement de cours est appliqué, par position de risque, aux positions nettes ouvertes en utilisant le cours acheteur ou le cours vendeur, selon le cas.

ABSENCE DE MARCHÉ ACTIF

La plupart des dérivés sont traités sur des marchés actifs. Lorsque le prix d'une transaction dans un marché inactif ne correspond pas à la juste valeur d'autres transactions observables sur ce marché pour le même instrument ou à la valorisation avec un modèle interne fondé sur des données observables de marché, cette différence est comptabilisée directement en résultat.

Par contre, si cette différence (appelée communément 'Day 1 profit and loss') est générée par un modèle de valorisation dont tous les paramètres ne proviennent pas de données de marché observables, elle est soit étalée en résultat sur la durée de vie de la transaction, soit différée jusqu'au moment où l'instrument est décomptabilisé. Dans tous les cas, la différence non encore reconnue est comptabilisée immédiatement en résultat si les paramètres non observables à l'origine le deviennent ou si la juste valeur peut être déterminée par référence à un prix coté sur un marché actif impliquant le même instrument. Pour toutes les transactions, la méthode appropriée pour reconnaître cette différence en résultat est déterminée individuellement.

ABSENCE DE MARCHÉ ACTIF – INSTRUMENTS DES CAPITAUX PROPRES (ACTIONS NON COTÉES)

En absence de prix de transaction récente réalisée

dans des conditions normales de marché, la juste valeur des actions non cotées est estimée à partir de techniques de valorisation reconnues comme la méthode de l'actualisation des flux futurs, la méthode de l'application de multiples boursiers de sociétés comparables et la méthode patrimoniale. La valeur comptable des instruments financiers à court terme correspond à une approximation raisonnable de leur juste valeur.

3.3.8 GARANTIES FINANCIÈRES ÉMISES

Un contrat de garantie financière est un contrat qui impose à l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiés pour rembourser son titulaire d'une perte qu'il subit en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié qui n'effectue pas un paiement à l'échéance selon les conditions initiales ou modifiées d'un instrument de dette.

Les contrats de garantie financière émise sont initialement évalués à leur juste valeur et, s'ils ne sont pas désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat, sont ultérieurement évalués au plus élevé entre :

- le montant de la correction de valeur pour pertes déterminée selon le point 3.3.6 ; et
- le montant initialement comptabilisé diminué, le cas échéant, du cumul des produits reconnus conformément aux principes de comptabilisation des revenus de Banque Degroof Petercam.

3.3.9 DÉCOMPTABILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Un actif financier est décomptabilisé lorsque :

- les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif financier arrivent à expiration ; ou
- la Banque a transféré la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété de cet actif financier. Si la Banque ne transfère ni ne garde substantiellement tous les risques et avantages liés à la propriété de l'actif financier, celui-ci est décomptabilisé si le contrôle de l'actif financier n'est pas conservé. Dans le cas contraire, la Banque maintient au bilan l'actif financier dans la mesure de son implication dans cet actif.

Un passif financier est décomptabilisé si ce passif est éteint, c'est-à-dire lorsque l'obligation précisée au contrat est annulée ou arrive à expiration.

3.4 COMPTABILITÉ DE COUVERTURE

Banque Degroof Petercam applique les dispositions de la comptabilité de couverture de l'IFRS 9.

Dans le cas d'une couverture de juste valeur contre le risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'actifs

financiers ou de passifs financiers (communément appelé 'macrocouverture en juste valeur'), Banque Degroof Petercam utilise les dispositions en matière de comptabilité de couverture d'IAS 39 (telles que ratifiées par la Commission européenne - 'EU Carve out') plutôt que celles de l'IFRS 9. Le macrohedge est appliqué depuis 2022.

Les opérations de couverture visent à réduire ou éliminer l'exposition aux fluctuations des taux de change, des taux d'intérêts ou de prix au travers d'instruments financiers dérivés ou non dérivés.

Pour qualifier une opération pour la comptabilité de couverture et mettre en place la relation entre les instruments de couverture et les éléments couverts, il faut que les conditions suivantes soient respectées :

- la relation ne comprend que des instruments de couverture admis et des éléments couverts admis ;
- rédiger une documentation formalisée sur l'instrument de couverture et sur le sous-jacent à couvrir décrivant la relation de couverture, la stratégie et la nature du risque couvert ainsi que les modalités d'appréciation de l'efficacité de la relation ;
- démontrer qu'il existe un lien économique entre l'élément couvert et l'instrument de couverture et que ceux-ci se contrebalancent mutuellement, en partie ou entièrement ;
- le risque de crédit n'a pas d'effet dominant sur les variations de la valeur qui résultent de ce lien économique ;
- le ratio de couverture doit rendre compte du nombre réel d'instruments de couverture utilisés pour couvrir le nombre réel d'éléments couverts.

Dans le cadre de macrocouverture en juste valeur, les conditions suivantes doivent être remplies :

- La relation de couverture entre l'élément couvert et l'instrument de couverture est largement documentée. Cette documentation comprend, entre autres, une description de l'instrument couvert ainsi que de l'élément couvert, l'identification des risques couverts, la stratégie de couverture, la gouvernance et le type de test d'efficacité.
- La relation de couverture est soumise à des tests d'efficacité prospectifs et rétrospectifs. Les tests rétrospectifs assurent un ratio d'efficacité de couverture compris entre 80 et 125%. Les résultats des tests d'efficacité de couverture sont inclus dans la documentation de couverture.

Le mode de comptabilité de couverture utilisé par Banque Degroof Petercam correspond au type de couverture de juste valeur. Selon ce type de comptabilité de couverture, les variations de juste valeur du dérivé sont comptabilisées en résultat dans le poste 'Résultat net sur la comptabilité de couverture' au même titre que les variations de juste valeur des actifs ou passifs couverts

attribuables au risque couvert. Les variations de juste valeur d'un portefeuille d'actifs ou de passifs couverts sont quant à elles enregistrées dans une ligne spécifique du bilan intitulée 'Variations de juste valeur des portefeuilles couverts en risque de taux' par la contrepartie du compte de résultat.

Si la couverture ne satisfait plus aux conditions de la comptabilité de couverture, l'ajustement cumulé inscrit au bilan sur l'élément couvert, dans le cas d'un instrument financier porteur d'intérêts, est amorti en résultat sur la durée de vie résiduelle de l'élément couvert, sous forme d'un ajustement du taux d'intérêt effectif. En cas de couverture du risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments, cet ajustement est amorti linéairement.

Si l'élément couvert est décomptabilisé, le montant de la variation de la juste valeur inclus au bilan sur l'élément couvert est enregistré en résultat. Pour un instrument financier non porteur d'intérêts, l'ajustement cumulé sur l'élément couvert est reconnu en résultat seulement à l'échéance (ou décomptabilisation) de l'élément couvert.

3.5 CONTRATS DE LOCATION

Un contrat de location est un contrat, ou une partie d'un contrat, qui confère le droit de contrôler l'utilisation d'un actif pour une période donnée moyennant le paiement d'une contrepartie.

UNE ENTITÉ DU GROUPE EN TANT QUE PRENEUR EN CONTRAT DE LOCATION

Les contrats de location à l'exception de certains contrats à court terme (≤ 12 mois) et de certains contrats de faible valeur sont comptabilisés au bilan à la date de prise d'effet du contrat. Ce qui implique, pour le preneur, de reconnaître au bilan un actif au titre du droit d'utilisation du bien loué et un passif locatif représentatif des engagements sur la durée du contrat. La durée de location d'un contrat correspond à la durée non résiliable du contrat ajustée des options de renouvellement du contrat que le preneur a la certitude raisonnable d'exercer et des options de résiliation que le preneur est raisonnablement certain de ne pas exercer.

Le passif locatif est initialement évalué à la valeur actualisée du montant des loyers rémunérant le droit d'utiliser le bien loué sur la durée du contrat de location et non encore versés à la date de prise d'effet du contrat. La valeur actualisée des loyers futurs est calculée en utilisant le taux d'emprunt marginal du preneur. Ensuite, le passif locatif est évalué en majorant sa valeur comptable pour refléter les intérêts dus au titre du passif locatif (selon la méthode du taux d'intérêt effectif) et en réduisant sa valeur comptable pour prendre en compte les loyers payés.

Le passif locatif est présenté dans la rubrique 'Dettes envers la clientèle'.

Le coût de l'actif comptabilisé au titre de droit d'utilisation comprend le montant de l'évaluation

initiale du passif locatif augmentée des coûts directs initiaux, des paiements d'avance sous déduction des avantages incitatifs reçus et des coûts de remise en état. Cet actif est ensuite amorti, en général, linéairement sur la durée du contrat, et déprécié le cas échéant.

L'actif comptabilisé au titre du droit d'utilisation est inclus dans la même rubrique que les immobilisations corporelles.

Le passif locatif et le droit d'utilisation peuvent être réévalués en cas de modification du contrat de location, de réestimation de la durée de location ou de révision des loyers futurs en raison de la variation d'indices.

Des impôts différés sont comptabilisés pour les différences temporelles liées aux droits d'utilisation et aux passifs locatifs.

Les paiements de loyers associés aux contrats de location considérés comme contrat à court terme ou contrat de faible valeur sont comptabilisés en charges dans la rubrique 'Frais généraux et administratifs' selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de location.

Par mesure de simplification, IFRS 16 permet aux preneurs de ne pas séparer les composantes locatives des composantes non locatives et de comptabiliser les composantes locatives et les composantes non locatives qui s'y rattachent comme une seule composante de nature locative. Le Groupe n'a pas opté pour cette mesure de simplification.

UNE ENTITÉ DU GROUPE EN TANT QUE BAILLEUR

Les contrats de location consentis par le groupe sont classés soit en contrat de location simple, soit en contrat de location-financement. Est considéré comme contrat de location financement, un contrat ayant pour effet de transférer au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété du bien mis en location.

Un contrat de location est un contrat de location simple s'il ne transfère pas au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété du bien mis en location. Les biens loués dans le cadre d'un contrat de location simple sont maintenus à l'actif en immobilisations et amortis selon les mêmes règles d'amortissement appliquées aux actifs de nature similaire. Les revenus locatifs sont comptabilisés en résultat linéairement sur la durée du contrat de location.

Pour les contrats de location-financement, la valeur actualisée au taux implicite du contrat des loyers à recevoir augmentée, le cas échéant de la valeur résiduelle non garantie attribuée au bailleur, est comptabilisée initialement comme une créance. Ensuite, le produit financier du contrat de location-financement est réparti sur la durée du contrat sur base d'un schéma reflétant un taux de rentabilité constant sur l'encours de l'investissement net au titre du contrat. Ceci est réalisé en affectant les

loyers perçus entre les produits financiers et le remboursement du solde débiteur.

Dans le cas d'un contrat de sous-location, s'il n'est pas possible d'en déterminer facilement le taux d'intérêt implicite, l'investissement net dans le contrat de sous-location peut être évalué en utilisant le taux d'actualisation employé pour le contrat de location principal.

3.6 IMMOBILISATIONS CORPORELLES (Y COMPRIS LES IMMEUBLES DE PLACEMENT)

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition (y compris les frais directement attribuables) diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur. Banque Degroof Petercam applique la méthode de comptabilisation des immobilisations par composant (principalement pour les immeubles) et le montant amortissable est déterminé après déduction de leur valeur résiduelle.

L'amortissement est calculé de manière linéaire en fonction de la durée d'utilité des actifs concernés. Les durées d'utilité retenues sont les suivantes :

Nature de l'immobilisation ou composant	Durée d'utilité
Terrain	Infinie
Gros-œuvre	40 à 50 ans
Installations techniques	10 ans
Installations générales	20 ans
Parachèvements	5 à 10 ans
Matériel informatique/télécom	4 ans
Matériel divers/équipement	5 ans
Mobilier de bureau	10 ans
Matériel roulant	4 ans

Les terrains et les œuvres d'art ont une durée d'utilité infinie et ne sont donc pas amortis, mais peuvent faire l'objet de pertes de valeur.

À chaque date de clôture, s'il existe un quelconque indice montrant qu'un actif corporel a pu perdre de la valeur, un test de perte de valeur (en comparant la valeur nette comptable de l'actif et sa valeur recouvrable) est réalisé.

Une perte de valeur est reconnue lorsque la valeur comptable de l'immobilisation est supérieure à sa valeur recouvrable estimée.

La durée d'utilité et la valeur résiduelle des immobilisations corporelles sont revues et, le cas échéant, ajustées à chaque date de clôture.

Les immeubles de placement sont des biens

immobiliers détenus pour en retirer des loyers et/ou valoriser la valeur du capital investi.

Si la partie utilisée pour compte propre peut être cédée séparément ou donnée en location via un contrat de location-financement, cette partie est comptabilisée comme immobilisation corporelle. Dans le cas contraire, le bien immobilier est considéré comme immeuble de placement si la partie utilisée pour compte propre ne représente qu'une part insignifiante de l'investissement total.

3.7 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Une immobilisation incorporelle est un actif non monétaire identifiable sans substance physique. Cet actif est comptabilisé initialement au coût s'il est censé produire des avantages économiques futurs et si le coût d'acquisition de cet élément peut être déterminé de manière fiable. Les immobilisations incorporelles comprennent principalement les logiciels acquis ou développés en interne ainsi que les fonds de commerce achetés et les fonds de commerce acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises.

Les logiciels achetés sont amortis linéairement, selon leur nature, sur des durées d'utilité comprises entre 3 et 5 ans, à partir du moment où ils sont utilisables. Les coûts de maintenance des logiciels sont pris en charge lorsqu'ils sont encourus. Par contre, les dépenses qui améliorent la qualité du logiciel ou qui contribuent à en prolonger sa durée d'utilité sont incorporées au coût d'acquisition initial. En ce qui concerne les logiciels générés en interne, les frais de développement sont amortis linéairement sur la période pendant laquelle on s'attend à bénéficier des avantages de l'immobilisation. Les frais de recherche sont pris directement en charge quand ils sont exposés. Les fonds de commerce sont amortis de manière linéaire sur la période pendant laquelle on s'attend à bénéficier des avantages de l'immobilisation.

Cette durée d'utilité n'excède généralement pas 10 ans. À chaque date de clôture, s'il existe un quelconque indice montrant qu'un actif incorporel a pu perdre de la valeur, un test de perte de valeur (en comparant la valeur nette comptable de l'actif et sa valeur recouvrable) est réalisé. Une perte de valeur est reconnue lorsque la valeur comptable de l'immobilisation est supérieure à sa valeur recouvrable estimée. Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeur. La durée d'utilité et la valeur résiduelle des immobilisations incorporelles sont revues à chaque date de clôture.

ÉCARTS D'ACQUISITION

Les écarts d'acquisition peuvent être générés lors de l'acquisition d'une filiale, d'un partenariat ou d'une entreprise associée. Ces écarts représentent la différence entre le coût d'acquisition (incluant les

coûts directement attribuables au regroupement d'entreprises) et les fonds propres retraités en IFRS, c'est-à-dire après la comptabilisation à la juste valeur (via fonds propres) de tous les actifs et passifs identifiables au sens IFRS.

Si cet écart est positif, il est inscrit au bilan en tant qu'actif incorporel. S'il est négatif, il est pris en résultat après vérification des actifs et passifs identifiables ainsi que de leur valorisation. Par la suite, chaque élément comptabilisé sera évalué selon les mêmes règles d'évaluation appliquées aux actifs et passifs de nature similaire.

Après la comptabilisation initiale, les écarts d'acquisition positifs sont évalués à leur coût, diminué du cumul des pertes de valeur. En effet, les écarts d'acquisition positifs ne sont pas amortis, mais font l'objet d'un test de dépréciation une fois par an ou plus fréquemment si des événements ou des changements de circonstances indiquent qu'ils peuvent s'être dépréciés.

Afin de réaliser le test de dépréciation et vu qu'un écart d'acquisition ne génère jamais de flux de trésorerie de manière indépendante, il doit être alloué à chaque unité génératrice de trésorerie qui s'attend à bénéficier des synergies provenant du regroupement d'entreprises. Les unités génératrices de trésorerie peuvent être une entité juridique ou un secteur d'activité ; celles-ci peuvent être aussi déterminées sur base de critères géographiques ou d'une association d'éléments précités.

Par contre, un changement de pourcentage de détention dans une filiale (entité dont Banque Degroof Petercam a déjà le contrôle) est à considérer comme une opération entre actionnaires.

Par conséquent, si l'opération n'engendre pas un changement de méthode de consolidation, aucun ajustement n'est réalisé et donc, la différence entre le prix d'acquisition ou de vente et la valeur comptable des fonds propres acquis ou vendus est imputée directement en fonds propres. Lors d'un regroupement d'entreprises réalisé par étapes, l'écart d'acquisition est calculé après avoir réévalué la participation détenue précédemment dans l'entreprise acquise à la juste valeur à la date d'acquisition complémentaire. L'éventuel profit ou perte généré par cette réévaluation est comptabilisé en résultat.

3.8 AUTRES ACTIFS

Les autres actifs comprennent essentiellement les produits à recevoir (hors intérêts), les charges à reporter et les autres débiteurs.

3.9 DÉPRÉCIATION D'ACTIFS NON FINANCIERS

Un actif non financier est à déprécier lorsque sa

valeur comptable (après amortissements si l'actif fait l'objet d'amortissements) est supérieure à sa valeur recouvrable.

À chaque date de reporting, Banque Degroof Petercam apprécie s'il existe un quelconque indice (événement générateur de pertes) montrant qu'un actif a pu perdre de sa valeur. Ensuite, si un tel indice existe, un test de perte de valeur est réalisé et, le cas échéant, une dépréciation est comptabilisée par le compte de résultats.

Même s'il n'y a pas d'indication objective de perte de valeur, un tel examen est effectué, au moins chaque année à la même date, pour les actifs incorporels à durée d'utilité indéterminée et les écarts d'acquisition. La valeur recouvrable d'un actif non financier est le montant le plus élevé entre sa juste valeur diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité.

La juste valeur diminuée des coûts de la vente correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation, après déduction des coûts de sortie. La valeur d'utilité d'un actif est la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs susceptibles de découler de cet actif. S'il n'est pas possible d'estimer la valeur recouvrable d'un actif isolé, il est rattaché à une unité génératrice de trésorerie (UGT) pour déterminer les pertes de valeur éventuelles à ce niveau d'agrégation. Une perte de valeur est comptabilisée directement dans le compte de résultats sous le poste 'Dépréciations'.

Si l'actif est réévalué, la perte de valeur est traitée comme une réévaluation négative. La dépréciation d'une UGT est allouée de manière à réduire la valeur comptable des actifs de cette unité dans l'ordre suivant :

- en premier lieu, à l'écart d'acquisition associé à l'UGT ;
- puis, aux autres actifs de l'UGT au prorata de la valeur comptable de chaque actif de l'UGT.

Une perte de valeur constatée lors d'un exercice antérieur est reprise s'il y a eu un changement favorable dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de l'actif depuis la dernière comptabilisation d'une perte de valeur. Si tel est le cas, la valeur comptable de l'actif doit être augmentée à hauteur de sa valeur recouvrable sans excéder la valeur comptable de l'actif, telle qu'elle aurait été déterminée sans réduction de valeur comptabilisée précédemment, c'est-à-dire après l'application de la règle d'amortissement normale. Une perte de valeur sur un écart d'acquisition ne peut pas être reprise ultérieurement.

3.10 PROVISIONS

Une provision est comptabilisée lorsque :

- Banque Degroof Petercam a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement du passé ;
- il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour régler l'obligation ;
- le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Lorsque l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, la provision est comptabilisée pour sa valeur actualisée. Par ailleurs, le montant de la provision est majoré des coûts externes directement associés au règlement d'une obligation spécifique.

3.11 IMPÔTS

IMPÔTS COURANTS

Les actifs et passifs d'impôts exigibles correspondent aux montants à payer ou à recouvrer, déterminés sur base des règles et taux d'imposition en vigueur dans chaque pays d'implémentation des sociétés du groupe à la date de clôture des comptes, ainsi qu'aux ajustements d'impôts relatifs aux exercices précédents.

Le montant d'impôt exigible à payer ou à recevoir est la meilleure estimation du montant d'impôt à payer ou à recevoir et, le cas échéant, reflète l'incidence d'un traitement fiscal incertain sur l'impôt sur le résultat.

IMPÔTS DIFFÉRÉS

Des impôts différés sont comptabilisés dès qu'il existe une différence temporelle entre la valeur fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable. Les impôts différés sont évalués selon la méthode du report variable qui consiste à calculer, à chaque date de clôture, les latences fiscales sur base du taux d'imposition en vigueur ou qui le sera (pour autant qu'il soit connu) au moment où les différences temporelles s'inverseront et, le cas échéant, tiennent compte de l'incidence d'un traitement fiscal incertain sur l'impôts sur le résultat. Des impôts différés passifs sont comptabilisés pour toutes les différences temporelles taxables à l'exception de celles :

- générées par la comptabilisation initiale d'un écart d'acquisition ;
- liées à la reconnaissance initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises, qui n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable, et qui ne donne pas lieu, au moment de la transaction, à une différence temporelle imposable et à une différence temporelle déductible d'un montant égal ; ou
- associées aux investissements dans des filiales, sociétés liées et partenariats dans la mesure où la date à laquelle la différence temporelle s'inversera peut être contrôlée et il est probable que la différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Des impôts différés actifs sont comptabilisés pour toutes les différences temporelles déductibles, les pertes fiscales reportables et crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable futur, sur lequel ces différences pourront être imputées, sera disponible, à moins que la différence temporelle déductible soit :

- générée par la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises, qui n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable, et qui ne donne pas lieu, au moment de la transaction, à une différence temporelle imposable et à une différence temporelle déductible d'un montant égal ; ou
- relative aux investissements dans des filiales, sociétés liées et partenariats dans la mesure où cette différence ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Les impôts exigibles et différés sont comptabilisés en résultat comme charges ou produits d'impôts, à moins qu'ils soient liés à des éléments enregistrés dans les capitaux propres (réévaluation à la juste valeur des actifs évalués par capitaux propres et des dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie, ainsi que les écarts actuariels relatifs aux obligations et aux actifs des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi résultant de la différence entre les hypothèses définies en début d'exercice et la réalité observée en fin d'exercice), en ce cas ils sont imputés sur les capitaux propres et, ensuite, reconnus en résultat si les gains et pertes précédemment inscrits en capitaux propres sont transférés en résultat.

3.12 AVANTAGES AU PERSONNEL

AUTRES AVANTAGES À LONG TERME

Les autres avantages à long terme comprennent des avantages tels que ceux liés à l'intéressement ou aux primes, à condition que leur règlement intégral ne soit pas attendu dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice où les membres du personnel ont rendu les services correspondants.

L'application des législations nationales et les directives CRD IV et CRD V en matière de politique de rémunération demande de différer, sur une période supérieure à douze mois, le paiement des primes d'intéressement attribuées à certains membres du personnel. La partie dont le paiement est attendu dans plus d'un an fait l'objet d'une provision.

ENGAGEMENTS LIÉS AUX RÉGIMES DE RETRAITE

Banque Degroof Petercam offre différents régimes de retraite, tant à cotisations définies qu'à prestations définies, dans le respect de la réglementation nationale ou des pratiques du secteur. Pour les régimes à cotisations définies où l'engagement de la Banque consiste à verser

le montant prévu à cet effet, ce dernier est comptabilisé en charge de l'exercice.

Les régimes à prestations définies sont les plans où la Banque a l'obligation de verser des contributions complémentaires aux régimes si ces derniers n'ont pas assez d'actifs pour éteindre les obligations envers le personnel pour ses services actuels et passés. Pour ces régimes, la charge imputée dans le compte de résultats est déterminée selon la méthode des unités de crédits projetées de manière à répartir le coût de la future retraite sur la durée d'activité prévue du membre du personnel. Le complément éventuel des obligations de la Banque par rapport aux actifs détenus par les régimes fait l'objet d'une provision. Les écarts actuariels relatifs aux obligations et aux actifs des régimes résultant de la différence entre les hypothèses définies en début d'exercice et la réalité observée en fin d'exercice, se comptabilisent immédiatement et totalement dans les autres éléments du résultat global. Tous les calculs nécessaires sont effectués par un actuaire indépendant.

AUTRES ENGAGEMENTS POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

Certaines sociétés du groupe offrent une prise en charge totale ou partielle du coût d'une assurance 'Soins de santé' à certains membres du personnel, sous contrat avec l'entreprise au moment de leur retraite, respectant les conditions définies dans le plan et ce, jusqu'à leur décès. L'engagement estimé du groupe fait l'objet d'une provision pendant la durée d'activité des membres du personnel et est déterminé sur base d'une méthode similaire à celle utilisée pour les régimes de retraite à prestations.

3.13 AUTRES PASSIFS

Les autres passifs regroupent notamment les avantages du personnel à court terme, les dividendes à payer, les charges à payer (hors intérêts), les produits à reporter et les autres dettes.

3.14 CAPITAUX PROPRES

FRAIS D'ÉMISSION DE CAPITAL

Les frais d'émission de nouvelles actions qui ne sont pas liées à un regroupement d'entreprises, sont portés en diminution des capitaux propres nets de tout impôt y afférent.

DIVIDENDES

Les dividendes sur actions de l'exercice ne sont pas déduits des fonds propres à la date de clôture. Le montant du dividende proposé à l'assemblée générale est repris au sein du chapitre réservé aux événements postérieurs à la clôture.

ACTIONS PROPRES

Lorsque Banque Degroof Petercam achète des actions propres, le prix d'acquisition est imputé directement en diminution des fonds propres. Les

résultats générés lors de la vente d'actions propres sont également directement imputés en capitaux propres.

Les dividendes sur actions propres détenues par la Banque et ses filiales sont éliminés et donc, non compris dans le montant total de la distribution proposée.

AUTRES COMPOSANTS

Les autres éléments influençant les capitaux propres comme, entre autres, le traitement des plans d'options sur actions propres, la réévaluation à la juste valeur de certains instruments financiers, les écarts actuariels relatifs aux obligations et aux actifs des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi résultant de la différence entre les hypothèses définies en début d'exercice et la réalité observée en fin d'exercice, les transactions entre actionnaires ou encore l'impact de conversion des devises étrangères ainsi que les traitements de consolidation, sont expliqués ci-avant au sein de leurs points respectifs.

3.15 PRODUITS ET CHARGES D'INTÉRÊTS

Les charges et produits d'intérêts sont comptabilisés au compte de résultats pour tous les instruments porteurs d'intérêts en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise les flux de trésorerie futurs sur la durée de vie de l'instrument financier ou, selon les cas, sur une période plus courte, afin d'obtenir la valeur comptable brute de l'actif financier ou le coût amorti du passif financier. Le calcul de ce taux inclut l'intégralité des commissions reçues ou payées y afférentes, les coûts de transaction et les primes ou décotes.

Les coûts de transaction sont des coûts additionnels directement liés à l'acquisition, à l'émission ou à la vente d'un instrument financier. Pour les actifs financiers qui sont devenus des actifs financiers dépréciés après leur acquisition initiale, le produit d'intérêt continue à être comptabilisé sur base du taux d'intérêt effectif au coût amorti de ces actifs. Les charges et produits d'intérêts sur les dérivés détenus à des fins de transaction sont présentés sous la même rubrique ('Résultat net sur instruments financiers détenus à la juste valeur par le compte de résultats') que les fluctuations de la juste valeur. Les intérêts courus sont enregistrés au bilan dans le même compte que l'actif ou le passif financier correspondant.

3.16 DIVIDENDES

Les dividendes sont comptabilisés lorsque le droit de l'actionnaire à percevoir le paiement est établi.

3.17 HONORAIRES ET COMMISSIONS

Banque Degroof Petercam reconnaît en résultat des honoraires et commissions résultant de diverses prestations de services fournies à ses clients. La comptabilisation de ces honoraires et commissions est fonction de la nature de ces prestations. Les commissions qui font partie intégrante du taux d'intérêt effectif d'un instrument financier sont considérées généralement pour la détermination de ce taux. Il s'agit notamment des commissions d'octroi de prêt et d'ouverture de crédit.

Les commissions d'engagement sur des lignes de crédit, pour autant qu'elles soient significatives et qu'il est probable que le client s'engage dans la convention de prêt, sont différées et comptabilisées comme un ajustement du taux d'intérêt effectif du prêt. Dans le cas contraire, elles sont prises en compte pro rata temporis sur la durée de l'engagement.

Concernant les autres natures d'honoraires et commissions, leur reconnaissance en résultat doit refléter le rythme de transfert au client du contrôle du bien ou du service rendu :

- les commissions rémunérant un service sur une période donnée sont étalées, au fur et à mesure que le service est rendu ou linéairement, sur la durée de l'opération génératrice de la commission. C'est le cas des commissions de gestion, d'administration, de services financiers, de droits de garde et autres prestations de services ;
- en ce qui concerne les commissions liées à la réalisation d'un service à un moment précis (date à laquelle le contrôle du service est transféré au client), telles que les commissions d'intermédiation, de placement, de performance et les courtages, elles sont différées et comptabilisées en résultat lorsque la prestation est achevée.

Le montant des honoraires et commissions représente la contrepartie à laquelle on s'attend à avoir droit en échange de la fourniture de services à un client (à l'exclusion des sommes perçues pour le compte de tiers — par exemple les taxes de vente). La contrepartie promise dans un contrat conclu avec un client peut consister en des montants déterminés, des montants variables, ou les deux.

Tout montant variable (sous réserve d'une condition suspensive ou lié à la réalisation d'un objectif spécifique) inclus dans le prix d'une transaction est limité à concurrence du montant pour lequel il est hautement probable qu'il n'y aura pas ultérieurement d'ajustement significatif à la baisse du revenu total comptabilisé. Cette estimation est mise à jour à chaque clôture.

3.18 RÉSULTAT DE RÉÉVALUATION OU DE RÉALISATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS

Les résultats liés aux opérations à des fins de transaction comprennent tous les gains et pertes résultant des fluctuations de la juste valeur des actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction, ainsi que les produits et charges d'intérêts des dérivés non qualifiés d'instruments de couverture et toute inefficacité constatée dans une relation de couverture. Les pertes et profits (non) réalisés (hors intérêts courus et dividendes) sur les instruments financiers désignés à la juste valeur par biais du compte de résultats sont repris dans les résultats de réévaluation afférents à ces instruments.

Les gains et pertes réalisés sur la vente ou la cession d'instruments financiers qui ne sont pas désignés à la juste valeur par biais du compte de résultats ou détenus à des fins de transaction, sont enregistrés sous la rubrique 'Résultat net sur instruments financiers évalués à la juste valeur par le biais des capitaux propres' ou 'Résultat net sur instruments financiers évalués au coût amorti'.

3.19 TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La notion de trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la caisse, les soldes disponibles auprès des banques centrales, les comptes à vue auprès des institutions de crédits et les prêts et créances aux institutions de crédit échéant à moins de trois mois à dater de leur date d'acquisition.

Banque Degroof Petercam présente les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles en utilisant la méthode indirecte, suivant laquelle le résultat net est ajusté des effets des transactions autres que de la trésorerie, de tout décalage ou régularisation d'entrées ou de sorties de trésorerie opérationnelle passées ou futures liées à l'exploitation et des éléments de produits ou de charges liés aux flux de trésorerie concernant les investissements ou le financement.

Les flux d'impôts, les intérêts perçus et les intérêts payés sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles. Les dividendes perçus sont classés parmi les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles. Les dividendes versés sont enregistrés comme flux de trésorerie des activités de financement. Les instruments de capitaux propres inscrits dans le portefeuille 'Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des capitaux propres' sont compris dans les activités opérationnelles.

3.20 ACTIFS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE ET ACTIVITÉS ABANDONNÉES

Les actifs non courants ou les groupes d'actifs destinés à être cédés sont classés comme détenus en vue de la vente s'il est prévu que leur valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue. Ces actifs font l'objet d'une présentation séparée au bilan.

Les actifs non courants détenus en vue de la vente (ou groupes d'actifs destinés à être cédés) sont évalués au plus faible de leur valeur comptable et de leur juste valeur diminuée des coûts de la vente, et ce conformément à l'IFRS 5. S'il s'avère que la valeur comptable des actifs non courants détenus en vue de la vente (ou groupes d'actifs destinés à être cédés) dépasse la juste valeur diminuée des coûts de la vente, une perte de valeur est constatée. Cette perte de valeur est imputée en premier lieu sur les écarts d'acquisition et, ensuite, sur les autres actifs non courants compris dans le champ d'application d'IFRS 5 en ce qui concerne leur évaluation. En cas d'excédent, Banque Degroof Petercam impute la perte de valeur non encore allouée aux autres actifs inclus dans le groupe destiné à être cédé (et, notamment, aux actifs financiers). Les pertes de valeur liées au classement initial comme actifs détenus en vue de la vente et les profits et pertes au titre des évaluations ultérieures sont reconnus dans le compte de résultats.

Dès lors que les actifs ou les groupes d'actifs destinés à être cédés sont classés comme détenus en vue de la vente, les actifs non courants compris dans le champ d'application de l'IFRS 5 (notamment, les immobilisations corporelles, les actifs au titre d'un droit d'utilisation, les écarts d'acquisition et les immobilisations incorporelles) cessent d'être amortis, le cas échéant, et sont évalués au plus bas de leur valeur comptable et de leur juste valeur minorée des coûts de la vente conformément à l'IFRS 5. Les instruments financiers restent évalués selon les principes d'IFRS 9. Les autres actifs et passifs liés aux groupes d'actifs destinés à être cédés restent évalués selon les normes qui leurs sont applicables.

Une activité abandonnée est une composante dont Banque Degroof Petercam s'est séparée ou qui est classée comme détenue en vue de la vente, et qui représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte. Le profit ou la perte après impôt des activités abandonnées fait l'objet d'une présentation séparée dans le compte de résultats.

4 – Jugements et estimations utilisés dans la préparation des états financiers

L'élaboration des états financiers conformément aux normes IFRS oblige l'utilisation de jugements et d'estimations. Bien que la direction pense avoir pris en considération toutes les informations disponibles pour déterminer ces opinions et estimations, la réalité peut être différente et ces différences peuvent générer des impacts sur les états financiers.

Ces estimations et jugements concernent essentiellement les sujets suivants :

- la détermination des justes valeurs des instruments financiers non cotés ;
- la classification des instruments financiers en fonction des modèles économiques définis par Banque Degroof Petercam pour la gestion des instruments financiers et de l'analyse des termes contractuels de l'actif financier pour déterminer s'ils respectent les critères 'SPPI' ;
- la détermination d'une obligation de référence ('proxy') afin d'estimer l'impact de la variation du risque de taux sans risque sur l'instrument couvert dans une relation de couverture ;
- l'évaluation de l'efficacité de la couverture dans les relations de couverture ;
- la définition de la durée d'utilité et de la valeur résiduelle des immobilisations incorporelles et corporelles ;
- les hypothèses relatives à l'évaluation des engagements liés aux avantages postérieurs à l'emploi ;
- l'estimation du montant recouvrable des actifs dépréciés ;
- les hypothèses utilisées pour le calcul des dépréciations, l'utilisation de prévisions macro-économiques futures et l'évaluation des critères de dégradation significative du risque de crédit ;
- l'estimation de la juste valeur diminuée des coûts de vente d'actifs et passifs non courants destinés à être cédés lorsque le prix de vente n'a pas encore été fixé ;
- l'appréciation que la vente d'actifs et passifs non courants destinés à être cédés soit hautement probable et se réalise dans un délai d'un an ;
- la détermination de l'incertitude sur les traitements fiscaux et l'appréciation de l'obligation actuelle résultant d'événements du passé dans le cadre de la comptabilisation de provisions ;
- l'appréciation de la certitude raisonnable d'exercer une option de renouvellement d'un contrat de location ou de ne pas exercer une option de résiliation d'un contrat de location ;
- la détermination du taux d'actualisation des loyers non encore versés ;
- l'appréciation du caractère raisonnable du renversement dans le temps des actifs d'impôts différés dans le cadre de l'utilisation des déficits fiscaux.
- les hypothèses relatives à l'évaluation et l'estimation du montant des provisions.

5 – Gestion des risques

Introduction – Evolution des taux d'intérêts et tensions géopolitiques

L'évolution des taux d'intérêt a connu une tendance divergente entre la baisse des taux courts et la légère hausse des taux longs. Le taux de dépôt à la BCE a en effet baissé, à 4 reprises, au premier semestre 2025 pour atteindre un niveau de 2% alors que le taux à 10 ans a augmenté de plus de 50 points de base sur l'année pour atteindre 2.9%. Dans ce contexte d'évolution des taux, la Banque est parvenue à maintenir le niveau de sa marge d'intérêt.

Après les importantes élections de 2024 tant en Europe qu'aux USA, une certaine volatilité a affectée les marchés financiers, e.a. suite aux annonces répétées du Président américain sur l'instauration de droits de douanes. L'année a été marquée notamment par une baisse du dollar US et par une hausse des taux de rendement sur les obligations d'Etats à long terme.

Au niveau géopolitique, les événements majeurs restent encore et toujours les conflits tant en Ukraine qu'au Moyen-Orient. Ces conflits ont eu un impact limité sur le Groupe DP en termes de gestion des risques.

Dans ce contexte, Degroof Petercam a démontré sa faible exposition à ces risques, ce qui se traduit par une position résiliente tant en termes de solvabilité, avec des impacts limités sur ses ratios de fonds propres, qu'en termes de liquidité, avec des ratios et des positions de liquidité très stables.

Pour le ratio de solvabilité, aucun impact significatif n'est noté en raison notamment de la résilience de nos résultats.

L'activité de Crédit n'est pas significativement affectée par les événements et tensions actuelles, étant donné le niveau très élevé de garanties pour les Crédits Lombard, qui représentent la grande majorité des prêts octroyés à la clientèle, et l'absence d'exposition directe du Groupe DP sur les différents pays en conflit.

La Banque reste toutefois extrêmement attentive à l'évolution de ces crises et a continuellement revu et renforcé ses pratiques de gestion du risque de crédit pour faire face efficacement et rapidement à tout débiteur en (potentielle) difficulté financière.

La Banque n'octroie pas de produits de prêts traditionnels visant les segments de la clientèle

de détail et commerciale, tels que les prêts à la consommation non garantis (prêts accordés à des fins principalement personnelles pour la consommation de biens et de services), et les prêts professionnels standards. Les crédits avec garanties hypothécaires sont restreints au sein de nos portefeuilles et uniquement réservés à notre clientèle de banque privée, ainsi que les crédits sans sûreté qui sont très limités.

A ce jour, la Banque n'a subi aucun défaut de paiement, ni perte de crédit en raison des tensions géopolitiques.

En termes de cybersécurité, des progrès significatifs ont été réalisés au cours des trois dernières années afin de renforcer notre environnement de contrôle IT via la mise en place de multiples mesures qui ont permis de renforcer nos différentes couches de sécurité et minimiser ainsi le risque d'intrusion de nos systèmes d'information.

En conclusion, tant l'évolution des taux que les tensions géopolitiques sur le profil de risque de la Banque ont été limitées au cours de l'année 2025. Il n'en reste pas moins que la Banque reste toujours attentive, pour la gestion des risques, à l'évolution des taux d'intérêts et des impacts potentiels en cas de crise accrue et prolongée.

5.1 PRINCIPES GÉNÉRAUX

La politique de gestion des risques de Degroof Petercam est définie par le comité de direction de la Banque, en accord avec la tolérance aux risques définie dans le Risk Appetite Framework de la Banque et validée par le conseil d'administration sur recommandation du comité des risques. L'adéquation du profil de risque de la Banque avec l'appétit pour le risque défini par le conseil d'administration est validée au moins une fois par an.

Progressivement les politiques, outils et procédures de CA Indosuez sont intégrés au sein de la structure organisationnelle de BDP.

Ce chapitre du rapport annuel se base sur le cadre de gestion des risques en place au 31/12/2025.

Pour mettre en œuvre sa politique de gestion des risques, le comité de direction a délégué certaines de ses responsabilités aux comités suivants :

- Le comité ALMAC est responsable pour le Groupe de la gestion du bilan et du hors bilan afin de dégager une marge financière stable

et suffisante dans les limites de risques acceptables. Il gère également le risque de liquidité consolidé.

- Le comité crédits est responsable des conditions d'octroi et modification des lignes de crédits. Il est également en charge du suivi continu du portefeuille des crédits et de la révision périodique des lignes octroyées.
- Le Comité Impairment est responsable de la validation et de la surveillance des expositions de crédit classées sous watchlist, et/ou forborne et/ou non performing ainsi que des prises de provisions individuelles et collectives. Il est également en charge des décisions en matière de méthodologie d'impairment.
- Le comité limites surveille et accorde les engagements vis-à-vis de contreparties bancaires et non bancaires dans le cadre des activités Global Markets, Trésorerie et Dépositaires.
- CCI-CMC : Le comité de contrôle interne – Compliance Management Committee – est chargé de surveiller et de superviser tous les risques opérationnels auxquels le Groupe est exposé, de surveiller l'impact potentiel des changements importants sur le profil de risque du Groupe et de s'assurer que toutes les activités liées au risque opérationnel de première, et de deuxième lignes (y compris les aspects de conformité) et de troisième ligne, ou au risque ESG¹ soient exécutées en tenant compte de l'appétit pour le risque, des politiques et procédures, ainsi que des lois et réglementations. Le Comité supervise également la gouvernance Sustainable Finance.
- L'internal risk committee monitor le risque de marché, le risk dashboard, les RWA² et les fonds propres, les grands risques et valide les investissements dans les portefeuilles d'accompagnements.
- Regulatory steering committee : le comité assure la mise en œuvre des nouvelles lois, directives, circulaires et règlements et répond aux demandes des régulateurs.
- Information Security Steering Committee (ISSC) : il monitor le risque IT et cybersécurité et il garantit que ces risques soient correctement identifiés, surveillés et signalés, et que des mesures organisationnelles et des actions/activités soient mises en place pour atténuer efficacement ces risques.
- Comité Litiges : respect de l'application des procédures en matière de provisionnement liées aux litiges, plaintes et enquêtes ; examen et décision suivant les propositions du département Legal.

Par ailleurs, la gestion quotidienne des risques et le contrôle du respect des limites sont assurés par les équipes du département de Risk Management (Credit Risk Management, Operational Risk

Management, IT Risk Management, Coordination Réglementaire, ESG Risk et Financial Risk Management). Celles-ci assurent un suivi des risques de marché, de liquidité, de crédit et de contrepartie, de gestion de fortune, opérationnels, IT, ESG et réglementaires.

5.2 COMPREHENSIVE ASSESSMENT – ASSET QUALITY REVIEW (AQR) & STRESS TEST

Entre 2014 et fin février 2022, la Banque Degroof Petercam a été soumise au contrôle prudentiel direct de la BCE. Dans ce cadre, elle a été soumise au comprehensive assessment de 2015 et aux exercices de Stress Test organisés par les autorités de contrôle de 2018, 2019 et de 2020 postposé en 2021 suite à la crise sanitaire.

En 2023, la Banque a participé au Stress Test de solvabilité organisé, tous les deux ans, par la BNB³ en tant que « Less Significant Institution » (LSI). Suite à notre intégration, en juin 2024, dans le groupe CA-Indosuez Wealth Management, nous participons dorénavant indirectement au Stress test EBA via la consolidation du Groupe Crédit Agricole.

Un exercice de 'comprehensive assessment' se compose de deux parties : l'Asset Quality Review (AQR) et le Stress Test. L'Asset Quality Review consiste en une analyse approfondie des actifs (principalement les crédits) et des processus comptables de la Banque contrôlée. L'objectif est de s'assurer que le niveau de fonds propres de la Banque (ratio CET1) reflète la réalité, et que toutes les provisions nécessaires aient bien été prises. L'exercice AQR résulte en une correction du ratio CET1 (adjusted CET1) qui est utilisé comme point de départ pour le Stress Test. Le Stress Test consiste quant à lui à s'assurer que la Banque disposera, même en cas de crise importante, d'un ratio CET1 suffisant sur les trois années à venir. Deux scénarios (un premier appelé scénario de base qui simule une évolution normale des facteurs de marché, et un second appelé scénario défavorable qui simule une crise importante) sont appliqués aux résultats et au bilan de la Banque.

Le dernier Stress Test mené sous la supervision de la BCE en 2021 et effectué sur base des données au 31 décembre 2020, avait comme objectif d'avoir une vue d'ensemble de la résistance (solvabilité) du secteur aux impacts d'une crise dont les hypothèses ont été déterminées par la Banque Centrale Européenne. Il n'y avait pas de seuil minimum à respecter.

Le Stress Test organisé par la BNB en 2023, se basait sur les données du 31 décembre 2022 fournies par la Banque et sur un scénario de crise inspiré par les scénarios du Stress Test des grandes banques

(1) Les risques ESG sont des risques liés à l'environnement, à la dimension sociale et à la gouvernance et sont décrits dans le point 5.8.

(2) Risk Weighted Assets

(3) Banque Nationale de Belgique

(2023 EBA EU- wide stress test) mis en œuvre par la BNB et impactant la solvabilité des banques.

Lors de ces différents Stress Test de solvabilité, malgré les chocs sévères imposés par la méthodologie, nos résultats démontrent le faible risque du bilan de la Banque, la bonne gestion de ses risques ainsi que de sa solvabilité. Sans surprise, dû aux spécificités du business model de la Banque par rapport au reste du secteur (Gestion de fortune), l'impact le plus pénalisant pour la Banque concerne les commissions (Non Interest Income).

D'un point de vue liquidité, les institutions financières sous la supervision directe de la BCE ont dû participer en 2019 à un stress test partiel (LiST). Cet exercice avait confirmé notre très bonne position de liquidité. Notre institution financière a démontré durant cet exercice qu'elle pouvait faire face non seulement à un scénario adverse de liquidité mais également à un scénario extrême.

5.3 RISQUE DE LIQUIDITÉ (SECTION NON AUDITÉE)

Le risque de liquidité désigne le risque que la Banque Degroof Petercam ne puisse pas faire face à ses engagements financiers à leur échéance à un coût raisonnable.

La gestion de la liquidité a pour objectif principal d'assurer au Groupe DP un financement suffisant, même dans des conditions très défavorables. La stratégie de liquidité au niveau consolidé est mise en œuvre par le comité Almac, et la gestion au jour-le-jour a été déléguée au département de Trésorerie, sous la supervision du Risk Management.

Le Risk Management s'assure que la Banque Degroof Petercam puisse assurer sa liquidité dans tous les scénarios de crise, qu'il s'agisse d'une crise de liquidité de marché ou d'une crise de liquidité spécifique à la Banque Degroof Petercam. Les hypothèses de ces scénarios sont réévaluées régulièrement. Les flux de trésorerie doivent rester positifs sur toutes les échéances dans chacun des scénarios, qui sont suivis quotidiennement. Les scénarios de stress test internes sont complétés par les calculs réglementaires de Bale 3 (LCR et NSFR).

Le modèle de liquidité de la Banque Degroof Petercam peut se résumer comme suit :

- une large base de dépôts de la clientèle ;
- une indépendance complète par rapport au financement interbancaire : la Banque n'a pas besoin de recourir au marché interbancaire pour se financer ;
- un 'loan to deposit ratio' faible, ce qui exprime le fait que le montant des crédits octroyés est largement inférieur au total des dépôts de la clientèle ;
- des portefeuilles obligataires liquides et pour la plupart (87%) rapidement mobilisables par des opérations de repos auprès de la Banque Centrale Européenne.

Le tableau ci-après détaille les échéances de nos actifs et passifs financiers¹. Le Gap de liquidité est basé sur les maturités contractuelles. Le Gap de liquidité corrigé est calculé en tenant compte de la capacité de mobiliser les portefeuilles obligataires² :

(en milliers EUR)

31.12.2025	A vue	Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Actifs financiers						
Créances sur les établissements de crédit ³	1.505.831	0	0	450.070	17	1.955.918
Créances sur la clientèle	168.811	30.216	203.588	942.614	869.088	2.214.317
Obligations et autres titres à revenu fixe		166.944	317.884	780.070	318.266	1.583.164
Dérivés de taux	0	618.369	62.609	230.108	176.949	1.088.035
<i>IRS</i>	0	28.913	62.609	230.108	176.949	498.579
<i>Autres dérivés de taux</i>		0	0	0	0	
Dérivés de change	0	589.456	0	0	0	589.456
Total Actif	1.674.642	815.529	584.081	2.402.862	1.364.320	6.841.434
Passifs financiers						
Dettes envers les établissements de crédit	337.229	0	0	0	0	337.229
Dettes envers la clientèle	3.708.390	875.691	117.071	0	0	4.701.152
Dettes subordonnées et emprunts obligataires	0	0	0	0	0	0
Dérivés de taux	0	612.584	45.176	177.416	144.022	979.198
<i>IRS</i>	0	23.142	45.176	177.416	144.022	389.756
<i>Autres dérivés de taux</i>		0	0	0	0	
Dérivés de change	0	589.442	0	0	0	589.442
Garanties émises		107.191				107.191
Lignes de crédit confirmées		339.298				339.298
Total Passif	4.045.619	1.934.764	162.247	177.416	144.022	6.464.068
Gap de liquidité	-2.370.977	-1.119.235	421.834	2.225.446	1.220.298	377.366
Prise en compte de la capacité de mise en repo du portefeuille obligataire	1.187.767	-159.284	-213.928	-611.741	-202.814	0
Gap de liquidité corrigé	-1.183.210	-1.278.519	207.906	1.613.705	1.017.484	377.366

Le tableau ci-avant représente le bilan de la Banque au 31/12/2025 ventilé par maturité. Grâce à des actifs liquides composés de 1,22 milliards EUR de cash déposé en réserve à la banque centrale ainsi que 1,19 milliards EUR (après décote pour mobilisation, et hors titres grevés) d'obligations mobilisables très rapidement auprès de la Banque Centrale, soit un total de 2,41 milliards EUR, la banque serait capable de faire face à des retraits importants et brutaux des dépôts de sa clientèle.

La créance de 450 millions EUR sur établissement de crédit avec une maturité comprise entre 1 et 5 ans correspond au montant déposé auprès du Groupe Crédit Agricole (opération initiée en 2024 avec une échéance en 2028).

(1) Les montants des actifs et passifs financiers incluent tous les flux bruts, y compris les intérêts futurs.

(2) Une large part du portefeuille obligataire détenu par la Banque est mobilisable rapidement via repos auprès de la Banque Centrale Européenne.

(3) Inclut les caisses et avoirs auprès de la banque centrale.

(en milliers EUR)

31.12.2024	A vue	Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Actifs financiers						
Créances sur les établissements de crédit ¹	1.146.747	175	0	450.000	86	1.597.008
Créances sur la clientèle	88.878	48.012	152.446	701.436	725.070	1.715.842
Obligations et autres titres à revenu fixe		101.352	251.047	1.145.584	451.223	1.949.206
Dérivés de taux	0	491.078	65.321	180.000	84.045	820.444
IRS	0	46.163	65.321	180.000	84.045	375.529
Autres dérivés de taux		0	0	0	0	
Dérivés de change	0	444.915	0	0	0	444.915
Total Actif	1.235.625	640.617	468.814	2.477.020	1.260.424	6.082.500
Passifs financiers						
Dettes envers les établissements de crédit	157.381	0	0	0	0	157.381
Dettes envers la clientèle	3.561.856	1.003.353	127.961	0	0	4.693.170
Dettes subordonnées et emprunts obligataires	0	0	0	0	0	0
Dérivés de taux	0	471.833	40.340	130.563	62.927	705.663
IRS	0	26.344	40.340	130.563	62.927	260.174
Autres dérivés de taux		0	0	0	0	
Dérivés de change	0	445.489	0	0	0	445.489
Garanties émises		72.927				72.927
Lignes de crédit confirmées		228.946				228.946
Total Passif	3.719.237	1.777.059	168.301	130.563	62.927	5.858.087
Gap de liquidité	-2.483.612	-1.136.442	300.513	2.346.457	1.197.497	224.413
Prise en compte de la capacité de mise en repo du portefeuille obligataire	1.530.208	-86.699	-197.842	-887.302	-358.365	0
Gap de liquidité corrigé	-953.404	-1.223.141	102.671	1.459.155	839.132	224.413

Les actifs grevés de la Banque concernent des titres ou du cash donnés en garantie (dans le cadre d'opérations sur dérivés principalement) ainsi que des réserves monétaires obligatoires déposées auprès des Banques Centrales.

Les chiffres présentés, conformément à la circulaire NBB_2015_03 du 12 janvier 2015, sont les valeurs comptables médianes des quatre trimestres de l'année.

Les tableaux ci-dessous détaillent les actifs selon qu'ils soient grevés, ou :

(en milliers EUR)

31.12.2025	Valeur comptable des actifs grevés	Juste valeur des actifs grevés	Valeur comptable des actifs non grevés	Juste valeur des actifs non grevés
Actifs du groupe Degroof Petercam	348.904		6.691.581	
dont les instruments de capitaux propres	0	0	25.662	25.662
titres de créance	163.114	163.114	1.573.294	1.573.294
autres actifs	73.663		817.444	

(1) Inclut les caisses et avoirs auprès de la banque centrale.

(en milliers EUR)

	Valeur comptable des actifs grevés	Juste valeur des actifs grevés	Valeur comptable des actifs non grevés	Juste valeur des actifs non grevés
31.12.2024				
Actifs du groupe Degroof Petercam	355.177		7.963.961	
dont les instruments de capitaux propres	0	0	58.652	58.652
titres de créance	211.395	211.395	3.205.084	3.205.084
autres actifs	6.411		1.091.220	

Les garanties reçues par la Banque sont réparties dans le tableau suivant, en fonction du fait qu'elles sont grevées ou susceptibles de l'être :

(en milliers EUR)

	Juste valeur des sûretés grevées reçues ou des propres titres de créance grevés émis	Juste valeur des sûretés reçues ou des propres titres de créance émis pouvant être grevés
31.12.2025		
Sûretés reçues par le groupe Degroof Petercam		466.174
dont les instruments de capitaux propres		
les titres de créance		-
les autres actifs		466.174
Propres titres de créance émis autres que propres obligations garanties ou titres adossés à des actifs		
31.12.2024		
Sûretés reçues par le groupe Degroof Petercam		228.192
dont les instruments de capitaux propres		
les titres de créance		-
les autres actifs		228.192
Propres titres de créance émis autres que propres obligations garanties ou titres adossés à des actifs		

La valeur comptable médiane des passifs susceptibles d'entraîner des charges supplémentaires grevant les actifs ainsi que celle des actifs et garanties grevées associées sont repris dans le tableau ci-dessous :

(en milliers EUR)

	Passifs correspondants, passifs éventuels ou titres prêtés	Actifs, garanties reçues et titres de créance propres émis, autres que des obligations garanties et des titres adossés à des actifs grevés
31.12.2025		
Valeur comptable des passifs financiers sélectionnés	353.569	264.860
31.12.2024		
Valeur comptable des passifs financiers sélectionnés	329.230	244.456

La Banque n'a pas de programme d'émission d'obligations sécurisées (Covered Bonds). Ses principales sources d'actifs grevés sont liées à ses activités sur le marché du Repo et du Bond Lending ou au collatéral échangé pour couvrir les expositions sur instruments dérivés. Dans ce cadre, le collatéral mis en gage résulte en partie du collatéral reçu par d'autres contreparties avec lesquelles la Banque est active sur le marché des dérivés.

5.4 RISQUE DE MARCHÉ

5.4.1 POLITIQUE

Les risques de marché sont les risques d'évolution défavorable des facteurs de marché (taux d'intérêt, cours des actions, cours de change, etc.) affectant la valeur des positions pour compte propre de la Banque.

Les activités de trésorerie, de change, de liquidity providing en actions et d'intermédiation en options sont suivies quotidiennement au moyen d'indicateurs tels que la Value-At-Risk (VAR), la sensibilité au taux d'intérêt, des analyses de scénarios, la sensibilité des options (delta, gamma, vega, etc.) et plus simplement, les volumes nominaux.

Ces activités se comparent aux limites fixées par le comité de direction et se caractérisent par des encours d'importance réduite par rapport à nos fonds propres.

5.4.2 RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT (SECTION NON AUDITÉE)

Le risque de taux d'intérêt résulte des différences entre les échéances ou les dates de réévaluation des actifs et passifs figurant au bilan et hors bilan. Il s'agit du risque financier issu de l'impact d'une variation des taux d'intérêt sur la marge d'intérêt et sur la juste valeur des instruments de taux.

Ce risque est suivi quotidiennement via l'indicateur Value Basis Point (VBP), qui ne prend en compte que les éléments sensibles au risque de taux, toutes échéances confondues.

Ce risque est géré au comité Almac à l'aide d'une norme définie en termes de duration gap. Cette norme a été construite sur base de la perte maximale acceptable en cas de hausse des taux de 1%, allouée par le comité de direction à l'activité de transformation du Groupe DP. Celle-ci inclut tous les postes du bilan et donc également les positions de trésorerie.

En complément, conformément à Bâle II, la sensibilité de la valeur économique de la banque est stressée sur base de scénarios impliquant des variations parallèles et non-parallèles de la courbe de taux d'intérêt.

La perte sur la valeur économique en cas de hausse des taux de 2% s'élevait à :

(en milliers EUR)

	2025	2024
Au 31.12	25.172	21.587
Moyenne de la période	20.944	22.245
Maximum de la période	25.172	28.063
Minimum de la période	15.448	11.232

Le tableau suivant montre l'évolution de la sensibilité du risque de taux de la banque (indicateur VBP en valeur absolue) avant prise en compte de l'hypothèse de duration du passif.

(en milliers EUR)

	2025	2024
Au 31.12	313	275
Moyenne de la période	262	274
Maximum de la période	324	301
Minimum de la période	219	240

(en milliers EUR)

	2025	2024
Au 31.12		
Hausse de 200 points de base des taux d'intérêt		
Augmentation (diminution) des produits nets d'intérêts des 12 prochains mois	18.701	18.032
Augmentation (diminution) de la valeur économique	-25.172	-23.987
Baisse de 200 points de base des taux d'intérêt		
Augmentation (diminution) des produits nets d'intérêts des 12 prochains mois	-34.380	-21.874
Augmentation (diminution) de la valeur économique	27.320	16.574

Depuis juin 2019, pour les scénarios simulant une baisse de taux, un floor est appliqué sur la courbe des taux, en ligne avec les guidelines de l'EBA.

Depuis le 1er janvier 2018, la banque a décidé d'appliquer le Hedge accounting sur les couvertures micro hedge. Les éléments couverts sont des obligations et des crédits. Les instruments de couverture sont des Interest Rate Swap (IRS). Au 1er janvier 2022, la banque a décidé d'élargir le Hedge accounting aux couvertures macro hedge sur le portefeuille crédits à taux fixe.

À l'initiation de la couverture, la Banque documente toutes les relations. La documentation de couverture comprend l'identification de l'obligation ou du crédit, la nature du risque faisant l'objet de la couverture, l'instrument de couverture utilisé et la méthode utilisée pour évaluer l'efficacité de la couverture. La Banque évalue également sur une base continue si les instruments de couverture compensent de manière efficace les variations de la juste valeur des éléments couverts.

L'impact de la réforme IBOR a été neutralisé en 2024 pour Degroof Petercam. L'exposition de la Banque à la réforme IBOR est désormais clôturée.

5.4.3 RISQUE DE CHANGE (SECTION NON AUDITÉE)

Il s'agit essentiellement de la couverture du risque de change généré par tous les départements de la Banque et d'intermédiation pour des institutionnels, principalement des OPC.

Les indicateurs utilisés pour suivre le risque de change quotidien sont :

- les limites fixées en termes de nominal ;
- la VAR historique.

(en milliers EUR)

	2025		2024	
	Nominal	VAR 99%	Nominal	VAR 99%
Au 31.12	1.431	7,28	259	1,02
Moyenne de la période	341	1,91	325	1,42
Minimum de la période	121	0,54	94	0,33
Maximum de la période	2.292	11,50	1.434	17,27

5.4.4 RISQUE ACTIONS & OPTIONS (SECTION NON AUDITÉE)

5.4.4.1 Court terme

Le risque actions résulte du service de 'liquidity provider' sur actions belges que la banque offre à ses clients et par le desk « Equity Desk Derivatives » qui propose un service d'intermédiation d'options où le risque de marché est géré via des options échangées sur un marché listé, des options traitées en OTC ou l'achat/la vente du sous-jacent.

Les indicateurs utilisés pour suivre le risque actions quotidien sont :

- les limites fixées en termes de nominal ;
- la VAR historique.

En ce qui concerne les options, les risques sont suivis selon différents indicateurs de sensibilité aux mouvements des principaux facteurs sous-jacents (principalement delta et rho, mais aussi gamma et vega) et la Value-At-Risk. Le risque de marché a diminué à la suite de l'intégration au sein du groupe Crédit Agricole (Indosuez). En ce qui concerne les produits dérivés sur actions, les transactions sont principalement réalisées selon un schéma back-to-back avec CA-CIB : le pricing est fourni par CA-CIB, qui met simultanément en place la couverture intégrale du risque de marché associé.

(en milliers EUR)

2025		31.12.2025	Moyenne	Minimum	Maximum
Risque actions	Nominal	213	334	154	511
	VAR 99%	5	7	3	13
Risque options	Delta équivalent	-	31	-720	945
	VAR 99%	-	49	-	255
2024		31.12.2024	Moyenne	Minimum	Maximum
Risque actions	Nominal	256	357	205	542
	VAR 99%	5	9	5	16
Risque options	Delta équivalent	816	79	-945	1.382
	VAR 99%	238	228	154	372

5.4.4.2 Long terme

Le risque actions à long terme est le risque que la valeur des fonds propres de la Banque diminue suite à la baisse de cours des actions détenues au sein du portefeuille d'actions pour compte propre de la Banque.

Un Portefeuille Accompagnement contient des positions de taille limitée détenues dans le but de soutenir certaines activités du Groupe DP. Aucune transaction n'a été effectuée en 2025 dans le portefeuille d'accompagnement liquide.

La Banque possède également un portefeuille de positions en Private Equity dont l'objectif est de soutenir l'activité de vente de ces produits. Ces positions sont reprises dans le tableau ci-dessous dans le portefeuille d'accompagnement illiquide.

Valeur de marché du portefeuille d'actions pour compte propre :

(en milliers EUR)

	Portefeuille accompagnement liquide	Portefeuille accompagnement illiquide
31.12.2025	5.705	16.952
31.12.2024	5.412	8.649

L'effet sur les fonds propres de la Banque d'un mouvement des cours des actions détenues est le suivant (toutes autres choses étant égales par ailleurs) :

(en milliers EUR)

Marchés ou indices pertinents¹	Impact sur les fonds propres		
	Mouvement	31.12.2025	31.12.2024
Autres valeurs européennes	10 %	1.420	1.405
Reste du monde	10 %	36	-

5.4.5 RISQUE SUR MATIÈRES PREMIÈRES

La banque n'est pas exposée sur ce type de risque.

(1) Ayant un impact sur la valeur du portefeuille.

5.5 RISQUE DE CRÉDIT

5.5.1 DÉFINITION DU RISQUE DE CRÉDIT ET DES DÉPRÉCIATIONS (IMPAIRMENT)

Le risque de crédit est le risque de perte suite au non-respect par une contrepartie (institutionnelle, personne morale ou privée...) de ses obligations contractuelles dans les délais impartis.

Depuis l'entrée en vigueur de la norme IFRS 9 en 2018, Banque Degroof Petercam classe chaque actif financier (qui entre dans le champs de ladite norme) sur base de l'ampleur de l'augmentation du risque de crédit ('Significant Increase in Credit Risk', 'SICR') depuis la comptabilisation initiale et, partant de cette classification, calcule pour chaque actif financier, des réductions de valeur sur base d'un modèle de pertes de crédit attendues sur toute la durée de vie de l'actif en question ('Expected Credit Loss', 'ECL'). Lorsque les récupérations attendues sont inférieures à l'exposition de la Banque, une ECL (perte de crédit attendue) est comptabilisée.

Le risque de crédit est, conformément à la norme comptable IFRS 9, classé en 3 niveaux :

Phase	Trigger	ECL = impairment
Phase 1 = 'performing'	Initial recognition	12 months expected credit loss (= 12 months ECL)
Phase 2 = 'under-performing'	Significant credit risk increase (without recognized loss) since initial recognition	Lifetime expected credit loss (= LEL)
Phase 3 = 'non-performing'	Loss event	

Partant du fait que Banque Degroof Petercam n'acquiert jamais de portefeuilles d'actifs en souffrance, tous les instruments financiers sont systématiquement classés en phase 1 au moment de leur comptabilisation initiale. Dès qu'un instrument répond à au moins un des critères pour être considéré comme ayant subi une dégradation significative du risque de crédit depuis sa comptabilisation initiale (voir infra), cet instrument financier est classé en phase 2. Un actif financier passe en phase 3 quand il est considéré en défaut.

Le modèle permettant d'évaluer l'augmentation significative du risque de crédit utilisé par Banque Degroof Petercam dans le cadre de l'IFRS 9 est basé sur les principes suivants :

1) En ce qui concerne le portefeuille obligataire et les dépôts interbancaires,

- a. en utilisant l'exception relative au risque de crédit faible autorisée par la norme comptable, les instruments ayant une notation 'Investment grade' à la date de reporting sont systématiquement classés en phase 1. Pour les autres actifs financiers, Banque Degroof Petercam réalise une évaluation de l'évolution relative du risque de crédit, en comparant la probabilité de défaut (PD) sur la durée de vie de l'instrument à la comptabilisation initiale avec la PD à la date de reporting (pour une durée de vie équivalente). Cette évaluation est réalisée individuellement au niveau de chaque exposition et à chaque date de reporting ;
- b. pour les instruments non Investment grade, il y a un passage en phase 2 dès qu'au moins une des conditions suivantes est remplie : PD 3 fois plus élevée que la PD initiale (ou 2 fois si la PD initiale est supérieure à un certain niveau), hausse du spread de crédit de plus de 100%, mesure de forbone (c'est-à-dire, restructuration d'un instrument suite à des difficultés financières de la contrepartie), un arriéré de paiement d'au moins 30 jours ;
- c. un actif financier passe à la phase 3 dès qu'il répond à une des conditions suivantes :
 - la Banque considère que le paiement du débiteur est improbable ('unlikely to pay')
 - le débiteur présente des arriérés de paiement matériels de plus de 90 jours.
 L'actif financier est dans ce cas considéré en défaut. Cette définition de défaut est par ailleurs alignée aux standards réglementaires en vigueur actuellement dans le secteur ;
- d. par symétrie, un retour dans une phase plus favorable est prévu dès que plus aucune condition justifiant une phase plus défavorable n'est remplie, pour autant toutefois que les périodes de probation soient respectées.

2) En ce qui concerne les prêts à la clientèle, Banque Degroof Petercam a développé une méthodologie de notation interne. L'évolution de cette notation interne détermine le niveau de dégradation du risque de crédit :

- a. Au moment de la comptabilisation initiale, toutes les expositions de crédit sont classées en phase 1 ;
- b. un passage en phase 2 est réalisé dès qu'au moins un des événements de crédit suivant est signalé : une mesure de forbone et/ou une entrée en Watch list (baisse de la valeur du patrimoine de l'emprunteur, non-respect des ratios financiers pour les sociétés, bridge d'un covenant, ...) et/ou un appel de marge dans le cas où il peut être établi que le client ne pourra pas honorer cet appel par manque de ressources financières suffisantes (typiquement utilisé dans le cadre des crédits dits 'lombard', dont le portefeuille-titres est donné en nantissement) lorsque la Banque estime que la garantie du crédit n'est plus suffisante, et/ou un arriéré de paiement d'au moins 30 jours ;
- c. un passage en phase 3 dès qu'au moins un des événements de crédit suivants est signalé : le paiement du débiteur est improbable ('unlikely to pay') et/ou un arriéré de paiement d'au moins 90 jours. La Banque ne tient pas compte du niveau de collatéral apporté en garantie dans la catégorisation des actifs financiers en phase 3 : dès qu'un dossier répond à au moins une des deux conditions précitées, cet actif financier est considéré en défaut et est classé en phase 3, même si la valorisation des garanties reçues excède

- le montant dû à la Banque ;
- d. par symétrie, un retour dans une phase plus favorable est prévu, dès que les conditions peuvent le justifier et pour autant que les périodes de probation soient respectées.

Le modèle de calcul de l'ECL est quant à lui basé sur les éléments suivants :

1) Banque Degroof Petercam ne dispose pas de modèles de PD et LGD bâlois, étant donné qu'elle a opté pour l'approche standard pour les besoins prudentiels. Pour les besoins de la norme comptable IFRS 9, des modèles de PD et LGD afin de pouvoir réaliser les calculs d'ECL ont par conséquent été développés au sein de la Banque ;

2) une estimation des pertes de crédit attendues basée sur une approche de calcul : probabilité de défaut (PD) multipliée par la perte en cas de défaut (LGD), il s'agit donc d'une approche collective pour les instruments en phases 1 et 2 avec toutefois, pour les crédits octroyés à la clientèle, la prise en considération de la garantie (le cas échéant) sur une base individuelle (par dossier de crédit). En phase 3, l'estimation des ECL est systématiquement réalisée de manière individuelle, via la méthode de l'actualisation des cashflows ;

3) cette approche PD x LGD est appliquée à chaque instrument financier et pour chaque année résiduelle. La période maximale prise en considération pour le calcul de l'ECL est la période contractuelle maximale (y compris les extensions). L'ECL sur la durée de vie représente la somme des ECL sur toute la durée de vie d'un actif financier, actualisées au taux d'intérêt effectif. Elle est utilisée pour tous les instruments financiers classés en phase 2 minimum. L'ECL à 12 mois représente la portion de l'ECL sur la durée de vie résultant d'un défaut dans les 12 mois suivant la date de reporting. Elle est utilisée pour les instruments en phase 1 ;

4) les paramètres de risque (notamment PD et LGD) sont recalculés en fin de chaque année, sur base de données historiques, d'éléments actuels et prospectifs (forward-looking) ;

5) le résultat des pertes de crédit attendues (ECL) est établi par pondération probabiliste, c'est-à-dire que la Banque prend en considération 3 scénarios macro-économiques différents pour le calcul de l'ECL : un scénario de base (scénario de référence) et 2 scénarios alternatifs. Un coefficient de probabilité, représentant la probabilité de survénance, est appliqué à chacun de ces 3 scénarios.

Le scénario macro-économique de base (scénario de référence) représente les prévisions futures les plus probables selon la Banque. Ce scénario est également utilisé pour d'autres besoins internes et externes.

Pour le scénario de base, les experts macro-économiques de la Banque appliquent une vision de marché neutre en se basant sur les prévisions du consensus pour des variables économiques telles que la croissance du PIB, l'évolution des marchés boursiers et les prix immobiliers (des variables telles que le taux de chômage ne sont pas jugées pertinentes pour la Banque, étant donné sa clientèle de banque privée).

Les scénarios alternatifs (scénario de hausse et scénario de baisse) sont basés sur les écarts par rapport aux prévisions observées dans le passé, compte tenu des risques pesant actuellement sur l'économie.

Les coefficients de probabilité sont basés sur les probabilités de survénance de chacun des 3 scénarios et sont dérivés d'intervalles de confiance sur une distribution des probabilités.

Les scénarios sont ajustés au moins sur une base annuelle.

Pour les besoins de la norme IFRS 9, une méthodologie de notation interne a été mise en place au sein de la Banque pour les crédits octroyés à la clientèle, classant les expositions de ce portefeuille de la classe 1 (risque le plus faible) à la classe 16 (risque le plus élevé). Les classes 17 et 18 sont réservées aux expositions en défaut. La classe 18 est relative aux expositions présentant un arriéré de paiement matériel de plus de 90 jours. La classe 17 concerne les débiteurs dont la Banque suppose qu'ils ne paieront pas (à temps) (« unlikely to pay ») mais qui ne répondent pas au critère de la classe 18. Le statut de défaut utilisé au sein de la Banque est tout à fait aligné avec la notion de « non-performing ». Les expositions des classes 17 et 18 sont donc désignées en interne sous le terme de crédits en défaut ou « non-performing ».

Au 31.12.2025, le risque de crédit par phase, par notation interne (pour les crédits octroyés à la clientèle) et par type d'instrument se répartit de la façon suivante (pour les actifs financiers soumis à la dépréciation, selon la norme comptable de l'IFRS 9) :

(en milliers EUR)

Situation au 31.12.2025	Encours soumis à une réduction de valeur (IFRS 9)		Pertes de crédit attendues	Ratios de couverture
Créances sur les établissements de crédits	730.029		48	0,01%
Phase 1	730.029	100,00%	48	0,01%
Phase 2	0	0,00%	0	0,00%
Phase 3	0	0,00%	0	0,00%
Créances sur la clientèle	2.564.637		10.974	0,43%
Phase 1	2.508.569	97,81%	454	0,02%
Classe 1 ou 2	1.690.077	65,90%	5	0,00%
Classe 3 ou 4	418.928	16,33%	71	0,02%
Classe 5 ou 6	128.965	5,03%	351	0,27%
Classe 7 ou 8	111.071	4,33%	27	0,02%
Sans notation interne	159.528	6,22%	0	0,00%
Phase 2	39.489	1,54%	52	0,13%
Classe 9 ou 10	26.413	1,03%	1	0,00%
Classe 11 ou 12	7.778	0,30%	48	0,62%
Classe 13 ou 14	0	0,00%	0	0,00%
Classe 15 ou 16	5.298	0,21%	4	0,07%
Phase 3	16.579	0,65%	10.468	63,14%
Classe 17	917	0,04%	0	0,00%
Classe 18	15.662	0,61%	10.468	66,84%
Obligations et autres titres à revenu fixe	1.584.898		664	0,04%
Phase 1	1.575.475	99,41%	168	0,01%
Phase 2	9.423	0,59%	496	5,26%
Phase 3	0	0,00%	0	0,00%
Garanties financières émises	107.191		0	0,00%
Phase 1	107.191	100,00%	0	0,00%
Phase 2	0	0,00%	0	0,00%
Phase 3	0	0,00%	0	0,00%
Autres engagements hors bilan	1.324		0	0,00%
Phase 1	1.324	0,00%	0	0,00%
Phase 2	0	0,00%	0	0,00%
Phase 3	0	0,00%	0	0,00%

(en milliers EUR)

Situation au 31.12.2024	Encours soumis à une réduction de valeur (IFRS 9)		Pertes de crédit attendues	Ratios de couverture
Créances sur les établissements de crédits	620.389		0	0,00%
Phase 1	620.389	100,00%	0	0,00%
Phase 2	0	0,00%	0	0,00%
Phase 3	0	0,00%	0	0,00%
Créances sur la clientèle	1.954.352		9.487	0,49%
Phase 1	1.917.165	98,10%	138	0,01%
Classe 1 ou 2	1.466.484	75,04%	8	0,00%
Classe 3 ou 4	215.710	11,04%	51	0,02%
Classe 5 ou 6	61.513	3,15%	41	0,07%
Classe 7 ou 8	83.104	4,25%	23	0,03%
Sans notation interne	90.354	4,62%	15	0,02%
Phase 2	17.600	0,90%	0	0,00%
Classe 9 ou 10	17.600	0,90%	0	0,00%
Classe 11 ou 12	0	0,00%	0	0,00%
Classe 13 ou 14	0	0,00%	0	0,00%
Classe 15 ou 16	0	0,00%	0	0,00%
Phase 3	19.587	1,00%	9.349	47,73%
Classe 17	116	0,01%	0	0,00%
Classe 18	19.471	1,00%	9.349	48,02%
Obligations et autres titres à revenu fixe	1.959.145		833	0,04%
Phase 1	1.949.908	99,53%	221	0,01%
Phase 2	9.237	0,47%	612	7,23%
Phase 3	0	0,00%	0	0,00%
Garanties financières émises	72.927		0	0,00%
Phase 1	72.927	100,00%	0	0,00%
Phase 2	0	0,00%	0	0,00%
Phase 3	0	0,00%	0	0,00%
Autres engagements hors bilan	0		0	0,00%
Phase 1	0	0,00%	0	0,00%
Phase 2	0	0,00%	0	0,00%
Phase 3	0	0,00%	0	0,00%

L'estimation des pertes de crédit attendues (ECL) pourrait varier selon les hypothèses retenues par la Banque. L'utilisation du consensus au niveau des prévisions macro-économiques permet de garantir des estimations d'ECL non biaisées.

Le tableau ci-après montre la sensibilité à une modification des prévisions macro-économiques des pertes de crédit attendues (ECL) pour les portefeuilles performing (phases 1 et 2) de la Banque au 31/12/2025 et 31/12/2024.

Sensibilité à une variation des scénarios macro-économiques des pertes de crédit attendues sur les portefeuilles performing (phases 1 et 2) de la Banque au 31.12.2025 **Probabilité de survénance du scénario de base**

Créances sur la clientèle - estimation des pertes de crédit attendues :

sur base des 3 scénarios et des probabilités de survénance de chacun de ces scénarios retenus au 31.12.2025	68%
sur base des 3 mêmes scénarios, mais en modifiant les probabilités de survénance de ces scénarios	16%
sur base du scénario négatif retenu au 31.12.2025 (probabilité de survénance de 100%)	0%

Obligations et autres titres à revenu fixe - estimation des pertes de crédit attendues :

sur base des 3 scénarios et des probabilités de survénance de ces scénarios retenus au 31.12.2025	68%
sur base des 3 mêmes scénarios, mais en modifiant les probabilités de survénance de ces scénarios	16%
sur base du scénario négatif retenu au 31.12.2025 (probabilité de survénance de 100%)	0%

Sensibilité à une variation des scénarios macro-économiques des pertes de crédit attendues sur les portefeuilles performing (phases 1 et 2) de la Banque au 31.12.2024 **Probabilité de survénance du scénario de base**

Créances sur la clientèle - estimation des pertes de crédit attendues :

sur base des 3 scénarios et des probabilités de survénance de chacun de ces scénarios retenus au 31.12.2024	68%
sur base des 3 mêmes scénarios, mais en modifiant les probabilités de survénance de ces scénarios	16%
sur base du scénario négatif retenu au 31.12.2024 (probabilité de survénance de 100%)	0%

Obligations et autres titres à revenu fixe - estimation des pertes de crédit attendues :

sur base des 3 scénarios et des probabilités de survénance de ces scénarios retenus au 31.12.2024	68%
sur base des 3 mêmes scénarios, mais en modifiant les probabilités de survénance de ces scénarios	16%
sur base du scénario négatif retenu au 31.12.2024 (probabilité de survénance de 100%)	0%

En ce qui concerne les créances sur la clientèle, les expositions des classes 1 à 4 (sur base de la méthodologie définie en interne par la Banque), qui représentent plus de 82% des crédits octroyés par la Banque au 31/12/2025, ne sont pratiquement pas impactées par une modification des scénarios macro-économiques ou de la probabilité de survénance de ces scénarios. Ces crédits étant généralement très largement collatéralisés (même après application d'haircuts), les pertes de crédits attendues sur ces expositions sont en effet peu sensibles tant à une variation de la probabilité de défaut (PD) qu'à une évolution de la valorisation du collatéral. A cet égard, il est important de noter que la Banque dispose contractuellement de la possibilité de demander du collatéral additionnel à ses clients en cas de baisse de la valeur de celui-ci (crédits lombard accordés à une clientèle de banque privée). Les expositions des classes 5 à 16, qui représentent une part moins importante des crédits octroyés par la Banque, sont plus sensibles à une modification des scénarios macro-économiques. Comme le montre le tableau ci-avant, en cas de modification des paramètres, les pertes de crédit attendues (ECL) restent toutefois à des niveaux relativement bas.

Les portefeuilles obligataires sont forts peu sensibles à une modification des paramètres, étant donné la très bonne qualité de la plupart des papiers détenus par la Banque. Les impacts en termes d'ECL se concentrent essentiellement sur le portefeuille corporate.

La méthodologie, les hypothèses et les scénarios utilisés pour estimer les flux de trésorerie futurs et les pertes de crédit attendues (ECL) sont examinés au moins une fois par an, afin de réduire les écarts éventuels entre les estimations de pertes attendues (ECL) et les pertes réellement subies.

5.5.2 EXPOSITIONS PAR CATÉGORIE D'INSTRUMENTS FINANCIERS & PAR CONTREPARTIE

1) EXPOSITIONS AU 31.12.2024 - 31.12.2025

Le tableau ci-dessous détaille les expositions (exprimées en valeur comptable, sans déduction des garanties reçues) par type de catégorie d'instruments financiers et de contrepartie. Les colonnes 'garanties reçues' indiquent les garanties à leur valeur de marché. Les garanties renseignées dans ces 2 dernières colonnes sont limitées à l'encours des prêts et garanties concernées. Pour une grande partie des crédits octroyés à la clientèle, la valorisation des garanties reçues au 31/12/25 est largement supérieure aux encours octroyés.

(en milliers EUR)

Probabilité de survenance du scénario négatif	Probabilité de survenance du scénario positif	Pertes de crédit attendues (ECL) sur les expositions en phases 1 et 2	Variation des ECL par rapport à la situation comptabilisée au 31.12.2025	Ratio de couverture
16%	16%	554		0,02%
68%	16%	565	11	0,02%
100%	0%	567	13	0,02%
16%	16%	664		0,04%
68%	16%	670	6	0,04%
100%	0%	671	7	0,04%

(en milliers EUR)

Probabilité de survenance du scénario négatif	Probabilité de survenance du scénario positif	Pertes de crédit attendues (ECL) sur les expositions en phases 1 et 2	Variation des ECL (kEUR) par rapport à la situation comptabilisée au 31.12.2024	Ratio de couverture
16%	16%	138		0,01%
68%	16%	144	6	0,01%
100%	0%	151	13	0,01%
16%	16%	833		0,04%
68%	16%	852	19	0,04%
100%	0%	869	35	0,04%

(en milliers EUR)

31.12.2025	Contrepartie	Valeur comptable	Risque de crédit	Garanties reçues éligibles conformément à CRR	Somme de toutes les garanties réelles reçues y compris garanties CRR
Créances sur les établissements de crédit	a	729.981	729.981		
Créances sur la clientèle	b	2.553.663	2.553.663	1.939.740	2.445.586
Obligations et autres titres à revenu fixe					
<i>Émetteurs publics</i>	e	535.186	535.186		
<i>Autres émetteurs : banques</i>	c+e	650.795	650.795		
<i>Autres émetteurs : sociétés commerciales</i>	d+e	412.309	412.309		
Actions, part et autres titres à revenu variable		25.211	25.211		
Dérivés		397.272	273.097	124.176	124.176
Hedging		77.905	77.905		
Garanties financières émises		107.191	107.191	107.191	107.191
Autres engagements hors bilan		1.324	1.324		

(en milliers EUR)

31.12.2024	Contrepartie	Valeur comptable	Risque de crédit	Garanties reçues éligibles conformément à CRR	Somme de toutes les garanties réelles reçues y compris garanties CRR
Créances sur les établissements de crédit	a	620.389	620.389		
Créances sur la clientèle	b	1.944.866	1.944.866	1.559.582	2.221.145
Obligations et autres titres à revenu fixe					
<i>Émetteurs publics</i>	e	567.840	567.840		
<i>Autres émetteurs : banques</i>	c+e	857.207	857.207		
<i>Autres émetteurs : sociétés commerciales</i>	d+e	543.345	543.345		
Actions, part et autres titres à revenu variable		77.376	77.376		
Dérivés		189.744	169.364	20.380	20.380
Hedging		94.176	94.176		
Garanties financières émises		72.927	72.927	80.881	80.881
Autres engagements hors bilan		6.911	6.911		

Partant de la catégorie d'instruments financiers et de la contrepartie, on peut distinguer cinq catégories de risque de crédits au sein de la Banque Degroof Petercam :

a) L'octroi de limites pour les contreparties bancaires

L'octroi de limites, notamment pour dépôts interbancaires, est centralisé et repose sur l'octroi et la révision de limites par le comité limites qui se réunit mensuellement. Au 31 décembre 2025, le montant des créances sur les établissements de crédit est composé en grande partie d'un dépôt de 450 millions EUR réalisé auprès du Groupe Crédit Agricole (opération initiée en 2024 pour une durée de 4 années, soit jusqu'en 2028), le restant étant composé uniquement de comptes à vue.

b) L'octroi de crédits à la clientèle pour les contreparties non bancaires

Cette activité est essentiellement constituée de crédits avec garantie. 95% de l'encours crédit consolidé de la Banque est assorti de sûretés réelles (principalement des portefeuilles titres diversifiés soumis à des ratios de couverture fixes définis en fonction de la composition du portefeuille gagé, et dans une moindre mesure, des titres non cotés et de l'immobilier).

c) Le portefeuille de placement bancaire

Ce portefeuille de placement a été constitué pour répondre à des besoins de emploi en trésorerie et correspond à approximativement 41,6% du total de la trésorerie du Groupe DP réinvesti au 31.12.2025.

Ce portefeuille est constitué d'instruments covered bonds avec de très bons ratings.

Répartition des obligations du portefeuille de placement bancaire par rating :

(en %)

Rating	Proportion
AAA	100,00%
AA	0,00%
A	0,00%
BBB	0,00%
NR	0,00%

d) Les 'corporate portfolios'

Ce poste est composé :

- du portefeuille de placement, qui investit en obligations corporate à court et moyen terme (4 à 5 ans). Ce portefeuille, qui s'élève à 196 millions d'euros, se compose en grande partie d'émetteurs européens de bonne qualité et, dans une moindre mesure, de papiers 'High Yield' ;
- d'un portefeuille d'Auto loans (ABS) de très bon rating (AAA), pour un montant de 51 millions d'euros au 31/12/2025. Ce portefeuille est en 'run-off' (la Banque ne procède plus à de nouveaux achats).
- du portefeuille de titrisations européennes RMBS à taux flottant du département crédit. Ce portefeuille est en 'run-off' (la Banque ne procède plus à de nouveaux achats) et s'élève actuellement à environ 0,5 millions d'euros. Le portefeuille s'amortit rapidement, à la fois en raison de l'arrivée à maturité d'une série de positions mais aussi de par la nature amortissable de la grande majorité des titres qui le composent ;

Répartition des expositions des 'corporate portfolios' par rating :

(en %)

Rating	Proportion
AAA	22,53%
AA+	0,00%
AA-	5,87%
A+	5,06%
A	10,52%
A-	18,40%
BBB+	8,49%
BBB	21,03%
BBB-	4,05%
B+	4,05%
NR	0,00%

e) Le portefeuille d'obligations souveraines et bancaires avec garantie d'État

Ce poste est constitué principalement d'obligations d'Etat et d'obligations bancaires bénéficiant d'une garantie d'un état de l'UE, de différents pays européens. Par ailleurs, 4,4% du portefeuille est investi en obligations canadiennes.

Répartition des obligations souveraines ou garanties par un État par rating :

(en %)

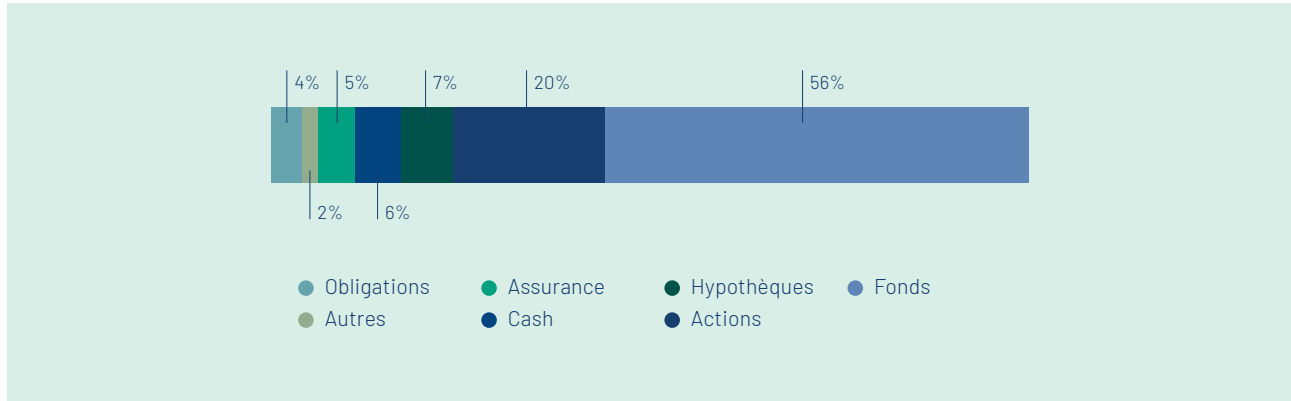
Rating	Proportion
AAA	24,77%
AA	32,35%
A	42,88%
NR	0,00%

Concernant les instruments dérivés, il y a lieu de noter que :

- les expositions sont calculées en fonction des évolutions de la valeur de marché, à laquelle est rajouté un coefficient ('add-on') reflétant le risque d'évolution future de celle-ci, et comparées aux limites octroyées par le comité limites ;
- la colonne 'Risque de crédit' tient compte des possibilités de compensation des expositions en dérivés avec des contreparties ayant signés des contrats ISDA.

2) GARANTIES REÇUES DANS LE CADRE DU PORTEFEUILLE DE CRÉDITS À LA CLIENTÈLE AU 31.12.2025

Au 31.12.2025, les garanties relatives aux crédits octroyés à la clientèle se répartissaient de la manière suivante :



La majeure partie des garanties reçues est ainsi constituée de fonds et actions qui représentent 76% du total des garanties.

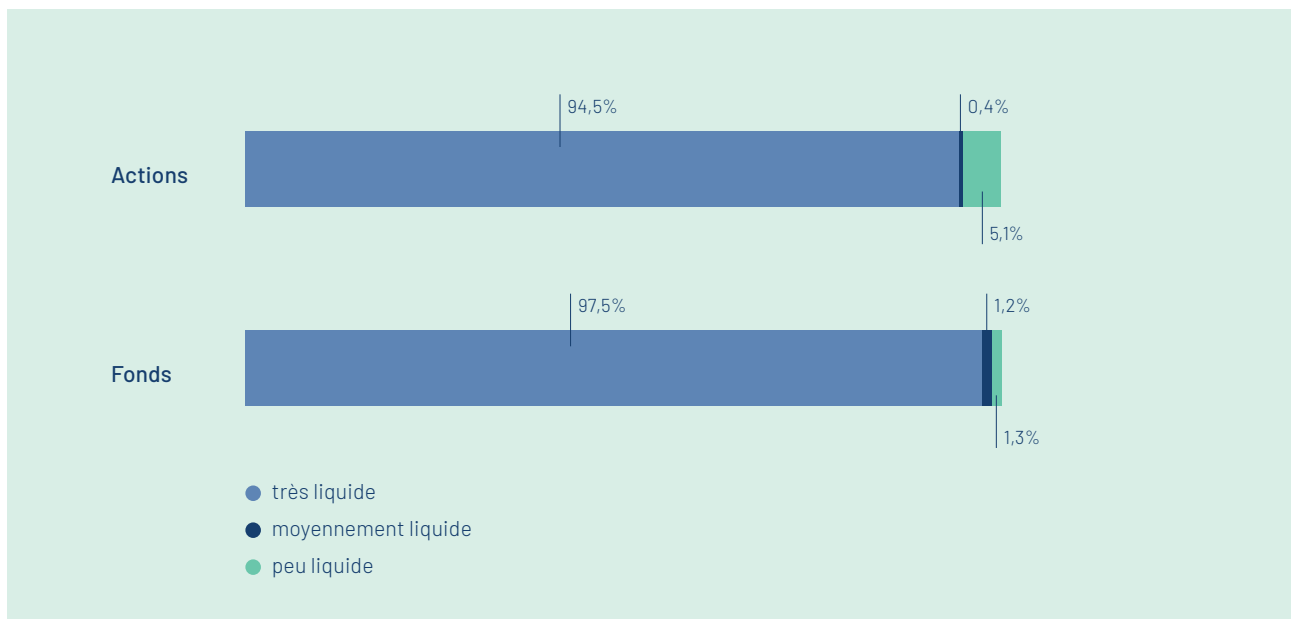
En outre, le degré de liquidité des garanties reçues, tous instruments confondus, est relativement élevé. La Banque a en effet mis en place une méthodologie afin d'évaluer le degré de liquidité des différentes positions prises dans l'assiette du gage. À cet effet, comme le montre le tableau ci-dessous, on constate que 83% du total des garanties sont évaluées comme très liquides avec un impact en termes de pondération dans les fonds propres de la Banque égal à 0%.

Niveau de liquidité des garanties

% par rapport au total des garanties

garanties très liquides	83%
garanties moyennement liquides	2%
garanties peu liquides	15%

En se focalisant sur les fonds et actions, le graphique ci-dessous montre également que le degré de liquidité est également élevé sur la totalité des fonds et actions donnés en nantissement.



5.5.3 EXPOSITION PAR GÉOGRAPHIE

Au niveau géographique, la Banque n'a pas d'exposition sur les pays « émergents » et concentre son activité sur l'Union Européenne, principalement sur la Belgique et les pays limitrophes ou des institutions supranationales.

5.5.4 CRÉANCES PRÉSENTANT UN SOLDE ÉCHU IMPAYÉ ET CRÉANCES DOUTEUSES

1) CRÉANCES PRÉSENTANT UN SOLDE ÉCHU IMPAYÉ

Le tableau ci-après montre les créances sur la clientèle (en millions d'euros) présentant un solde échu impayé :

	(en millions EUR)	
	31.12.2025	31.12.2024
Actifs sans augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale (Phase 1)		
<i>créances avec solde échu non payé ≤ 30 jours</i>	26,68	32,30
<i>créances avec solde échu non payé > 30 jours et ≤ 60 jours</i>	2,73	0,68
<i>créances avec solde échu non payé > 60 jours et ≤ 90 jours</i>	0,02	0,01
<i>créances avec solde échu non payé > 90 jours et ≤ 180 jours</i>	0,02	0,01
<i>créances avec solde échu non payé > 180 jours et ≤ 1 an</i>	0,01	0,01
<i>créances avec solde échu non payé > 1 an</i>	0,02	0,03
Valeur comptable avant dépréciations	29,48	33,04
Dépréciations	0,00	0,00
Total valeur comptable	29,48	33,04
Actifs présentant une augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale mais non dépréciés (Phase 2)		
<i>créances avec solde échu non payé ≤ 30 jours</i>	3,53	0,00
<i>créances avec solde échu non payé > 30 jours et ≤ 60 jours</i>	2,49	0,00
<i>créances avec solde échu non payé > 60 jours et ≤ 90 jours</i>	3,48	0,00
<i>créances avec solde échu non payé > 90 jours et ≤ 180 jours</i>	0,00	0,00
<i>créances avec solde échu non payé > 180 jours et ≤ 1 an</i>	0,00	0,00
<i>créances avec solde échu non payé > 1 an</i>	0,00	0,00
Valeur comptable avant dépréciations	9,50	0,00
Dépréciations	0,00	0,00
Total valeur comptable	9,50	0,00
Actifs dépréciés (Phase 3)		
<i>créances avec solde échu non payé ≤ 30 jours</i>	0,00	0,00
<i>créances avec solde échu non payé > 30 jours et ≤ 60 jours</i>	0,00	0,00
<i>créances avec solde échu non payé > 60 jours et ≤ 90 jours</i>	0,00	0,00
<i>créances avec solde échu non payé > 90 jours et ≤ 180 jours</i>	0,00	0,00
<i>créances avec solde échu non payé > 180 jours et ≤ 1 an</i>	0,08	1,37
<i>créances avec solde échu non payé > 1 an</i>	15,58	18,10
Valeur comptable avant dépréciations	15,66	19,47
Dépréciations	10,47	9,35
Total valeur comptable	5,19	10,12

Les chiffres présentés ci-dessus tiennent compte de seuils de matérialité interne. Une créance est ainsi considérée avec un solde échu impayé lorsque la contrepartie n'a pas procédé à un paiement à son échéance contractuelle. Ceci ne signifie pas que la contrepartie ne paiera pas, mais que diverses actions pourraient, le cas échéant, être déclenchées (renégociation du crédit, procédures légales, réalisation des sûretés mises en garantie...).

2) CRÉANCES DOUTEUSES

Les pertes réalisées sur le portefeuille de crédits sont faibles, comme le montre le tableau suivant (qui doit se lire en cumulé depuis dix ans sur les dossiers non clôturés) :

	(en milliers EUR)	
	31.12.2025	31.12.2024
Créances douteuses	15.925	19.587
Réductions de valeurs actées	-10.468	-9.349
Créances douteuses après réduction de valeur	5.457	10.238

La politique de réduction de valeur de la Banque pour les expositions en défaut est relativement prudente puisque, sur base des nouvelles réglementations prudentielles (« NPL calendar ») relatives à un niveau de provisionnement minimum pour les expositions en statut de défaut depuis un certain laps de temps, aucune provision prudentielle additionnelle n'a dû être prise en compte au 31/12/2025 en sus des réductions de valeur déjà comptabilisées.

5.5.5 DECOMPTABILISATION (WRITE-OFF)

Banque Degroof Petercam ne procède à une décomptabilisation (un write-off) qu'au cas par cas.

L'Impairment Committee valide les décomptabilisations proposées, sur une base purement individuelle (par dossier), et en tenant compte de différents facteurs :

- la réalisation ou non de la garantie réalisable dans un délai normal ;
- la probabilité de récupérer des cash-flows et l'estimation du délai de cette éventuelle récupération ;
- le nombre de jours écoulés depuis le dernier cash-flow reçu ;
- le statut du dossier et/ou du débiteur ;
- la durée (plus ou moins de 5 ans généralement) depuis la date de la dernière dépréciation de la créance concernée.

5.5.6 RESTRUCTURATION POUR CAUSE DE DIFFICULTÉS FINANCIÈRES (FORBEARANCE)

En cas de difficultés financières de la contrepartie, et afin de maximiser les chances de récupération, Banque Degroof Petercam peut, dans certains cas spécifiques et sous certaines conditions, accepter une restructuration d'un instrument financier, qui se matérialise généralement par un rallongement de la durée résiduelle du prêt/de l'obligation ou par un report ou un étalement de certaines échéances contractuelles.

Les crédits renégociés en raison de difficultés financières qui se traduisent par une restructuration ou une renégociation des termes et des conditions du contrat, concernaient seulement 3 dossiers au 31 décembre 2025, pour un encours total de EUR 8 millions d'euros. Parmi ces 8 millions d'euros, € 5 millions ont fait l'objet d'une réduction de valeur spécifique (partielle). Le solde est couvert par suffisamment de garanties.

5.6 RISQUE DE GESTION DE FORTUNE

Le risque de gestion de fortune est le risque financier issu d'un éventuel manque de cohérence ou d'une prise de risque excessive dans les stratégies de gestion poursuivies dans l'ensemble du Groupe DP. Ce risque englobe donc le risque d'actions juridiques par des clients dont les mandats n'auraient pas été respectés, le risque commercial de pertes de clients dont les portefeuilles auraient sous-performé en raison d'une gestion inadaptée et le risque de réputation lié à ces événements, mais également les éléments imposés par les réglementations (MIFID,...)

Vu l'importance de l'activité de gestion de fortune, ce risque fait l'objet de suivis spécifiques au sein de chaque entité par les départements de contrôle respectifs, ainsi qu'au niveau consolidé, via des données agrégées. Pour l'activité de Private Banking, les contrôles portent sur le respect des contraintes de gestion fixées par le client, par le comité de direction de la Banque et par les réglementations, ainsi que sur le suivi des performances. Au niveau de l'activité de gestion collective au sein de la Banque, les contrôles portent sur le respect des règles légales, des prospectus et des processus d'investissement.

5.7 RISQUE OPÉRATIONNEL

En tant que deuxième ligne de défense, le département ORM est en charge de s'assurer que les risques opérationnels (fraude interne ou externe, erreur d'exécution, compliance, ICT, dommages aux actifs physiques...) générés par les différents secteurs d'activité de la Banque et par les nouvelles initiatives, sont correctement identifiés, surveillés, évalués et que les mesures correctrices sont mises en place pour atténuer efficacement ces risques, avec une approche prospective.

Le département de gestion des risques opérationnels (ORM) établit et maintient le cadre ORM, y compris le plan de continuité des

activités et la gestion de crise.

L'équipe ORM assure le suivi, la revue et la supervision des incidents opérationnels, afin de s'assurer que les analyses réalisées par la première ligne de défense permettent d'identifier correctement les causes des incidents, que ceux-ci n'indiquent pas l'apparition d'un nouveau facteur de risque, et que les mesures correctrices sont bien définies, suivies et mises en œuvre.

Elle définit de la méthodologie RCSA et la supervision de sa mise en œuvre par la 1ère ligne de défense, dans le cadre de l'Internal Control Framework. L'équipe ORM est responsable de concevoir les principes méthodologiques du processus RCSA, d'en coordonner le déploiement, et de superviser sa réalisation. Ce processus permet aux responsables de la 1ère ligne de notifier les risques auxquels BDP est exposée, de les évaluer, et de définir les actions adéquates pour les gérer.

L'équipe coordonne également l'exécution du Plan de Contrôle Commun (PCC) au sein de la 1ère et de la 2ème ligne de défense, dans le cadre du dispositif de contrôle interne. L'équipe ORM est responsable de piloter l'ensemble du processus, d'exécuter des contrôles de 2ème ligne, de centraliser les résultats des contrôles de 1ère et 2ème ligne ainsi que les plans d'actions de remédiation, et d'assurer leur remontée vers Indosuez conformément aux exigences du Groupe Indosuez.

ORM assure la bonne gestion de la continuité des activités par délégation du CoDir. La responsable de la continuité des activités est chargée de coordonner le processus du plan de continuité des activités et fait partie de l'équipe de gestion des risques opérationnels.

L'équipe ORM - Project Risk contrôle les nouvelles initiatives de manière proportionnée, en s'assurant que les risques soient dûment identifiés, mesurés et mitigés selon l'avis des experts. Dans ce cadre, un suivi des prestations externes est également réalisé en collaboration avec l'outsourcing officer de première ligne.

5.8 RISQUE IT

L'équipe de gestion des risques liés à l'information (IRM) est chargée de la surveillance de tous les risques liés à la confidentialité, à la disponibilité et à l'intégrité des informations de BDP, y compris les risques informatiques et les risques liés à la cybersécurité.

En tant que membre de la 2ème ligne, l'équipe IRM a la responsabilité de remettre en question les risques identifiés par la première ligne, de conseiller l'organisation et le conseil d'administration sur les questions de sécurité de l'information et de la cybersécurité, et de surveiller la bonne application des contrôles par la première ligne. Pour ce faire, l'équipe IRM a émis un ensemble de politiques, dont la politique de sécurité de l'information. Elle a également la charge du suivi des projets informatiques et métiers afin de s'assurer que les risques liés à l'information et à la sécurité soient correctement identifiés, évalués et traités au cours des projets.

L'équipe IRM réalise également des tests indépendants sur les contrôles clés afin d'évaluer leur efficacité, tant sur le plan de la conception que de l'exécution. Elle formule des recommandations qui peuvent donner lieu à des plans d'action lorsque cela est nécessaire.

Elle assure également le suivi, l'analyse et, si besoin, la notification aux autorités compétentes des incidents opérationnels majeurs survenus à la suite d'un dysfonctionnement informatique ou impliquant un prestataire de services IT.

Enfin, elle a aussi la charge de la sensibilisation aux bonnes pratiques visant à protéger Degroof Petercam contre les menaces de (cyber)sécurité. Dans cette optique de sensibilisation, l'équipe IRM déploie entre autres, en étroite collaboration avec l'équipe CISO, un éventail de moyens destinés à sensibiliser le personnel aux risques cyber : des tests de phishing réguliers, accompagnés de pages explicatives en cas de mauvaise réaction au test, des articles et bulletins publiés sur l'intranet, des formations périodiques obligatoires contenant des sujets d'actualité (par ex : DORA, Sécurité Physique, Intelligence Artificielle, etc) pour tous les employés, et des formations spécifiques données aux publics les plus exposés.

5.9 RISQUE ESG

Les risques ESG sont des risques liés à l'environnement, à la dimension sociale et à la gouvernance.

Le risque ESG est défini comme le risque de toute incidence financière négative sur un établissement découlant de l'impact actuel ou prospectif, sur les contreparties dudit établissement ou sur ses actifs investis, de facteurs environnementaux, sociaux ou de gouvernance (ESG).

Spécifiquement, les facteurs environnementaux et climatiques peuvent donner lieu à des impacts financiers négatifs classés en risque physique (provenant des effets physiques du changement climatique sur les activités opérationnelles, le personnel, les marchés, les infrastructures ou, de manière plus générale, sur les ressources et les actifs de la Banque) ou en risque de transition (dus à l'incertitude liée au calendrier et à la rapidité du processus d'adaptation à une économie durable sur le plan environnemental durable).

Les facteurs sociaux sont liés aux droits, au bien-être et aux intérêts des personnes et des communautés, et comprennent des facteurs tels que l'inégalité, l'inclusion, les relations de travail, la santé et la sécurité sur le lieu de travail, le capital humain et les communautés.

Les facteurs de gouvernance couvrent les pratiques de gouvernance, y compris le leadership des dirigeants, la rémunération des dirigeants, les audits, les contrôles internes, l'évasion fiscale, l'indépendance du conseil d'administration, les droits des actionnaires, la corruption, ainsi que la manière dont les entreprises ou les entités intègrent les facteurs environnementaux et sociaux dans leurs politiques et procédures.

La Banque a défini les risques ESG comme un risque transversal, liés aux autres risques de la Banque. Les risques ESG se matérialisent dans les catégories traditionnelles de risques financiers auxquels la Banque est confrontée, à des degrés divers ; en particulier les risques de crédit, de marché, de liquidité et les risques opérationnels (y compris le risque de réputation).

Depuis son intégration dans le groupe Indosuez, filiale de Crédit Agricole SA, la Banque s'inscrit dans la politique ESG du Groupe. Dès lors, la Banque ne publie plus ses propres rapports, tels que le rapport de gestion des risques (Pilier 3) ou le rapport CSRD¹ mais contribue aux rapports publiés au niveau du groupe Crédit Agricole².

Le rapport Pilier 3 décrit la manière dont les risques ESG sont intégrés dans la stratégie, la gouvernance ainsi que le cadre de gestion des risques. Il comprend également des informations quantitatives relatives à la performance en finance durable ainsi qu'à l'exposition de la banque aux risques ESG.

Le rapport CSRD fournit des informations qualitatives sur la stratégie, la gouvernance, les politiques et les risques ESG. Il inclut également des données quantitatives détaillées mesurant la performance durable ainsi que l'exposition de l'entreprise aux impacts, risques et opportunités ESG.

Toutefois, la Banque continue de publier des informations extra-financières dans son rapport annuel. Ces informations décrivent notamment les actions mises en place par DP au niveau des bureaux et équipements ainsi qu'en matière de gouvernance et d'engagement sociétal afin de répondre à l'ambition du Groupe de contribuer de manière significative à une société plus durable. Il est également important pour DP d'accompagner les différents acteurs dans leur parcours de transition vers la durabilité, qu'il s'agisse des clients, des gérants de fonds ou de la société dans son ensemble. Enfin, le rapport présente les différentes solutions d'investissement responsable et durable proposées aux clients.

Par ailleurs, le site internet³ de la Banque comporte une section dédiée à la finance durable, dans laquelle sont publiées les politiques internes relatives notamment à l'investissement durable, à l'engagement des fonds, à la rémunération et à d'autres thématiques ESG.

5.10 GESTION DU CAPITAL

Les objectifs primordiaux de la gestion du capital de la Banque Degroof Petercam sont de s'assurer que la Banque réponde aux exigences réglementaires et de conserver un niveau de capitalisation compatible avec le niveau d'activité et les risques encourus.

Conformément à la réglementation européenne concernant les exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit, la Banque détermine ses exigences en fonds propres réglementaires selon :

- l'approche de base pour évaluer l'exigence en fonds propres requise par le risque opérationnel ;
- l'approche standard basée sur les notations externes pour le risque de crédit ;
- l'approche standard pour le risque de marché.

Fonds propres réglementaires :

	31.12.2025	31.12.2024
Fonds propres Tier 1	759.834	769.032
Fonds propres Tier 2	0	0
Volume pondéré des risques	2.107.618	2.607.747
Ratio CRD	36,05%	29,49%
Ratio Tier 1	36,05%	29,49%

(en milliers EUR ; en %)

(1) CSRD = Corporate Sustainability Reporting Directive

(2) Les rapports publiés par le groupe peuvent être consultés via le lien suivant : [Publications financières | Crédit Agricole](#).

(3) <https://www.degroofpetercam.com/en-be/sustainable-finance-esg>

L'évolution des ratios en fonds propres réglementaires par rapport à l'exercice précédent est caractérisée par les éléments suivants :

- Le volume pondéré des risques de la Banque a diminué et ce, suite à la diminution combinée du risque de crédit, du risque de marché, ainsi que du risque opérationnel principalement en raison de la cession du pôle luxembourgeois.
- Les fonds propres Tier 1 sont stables justifiées principalement par la diminution de la valeur comptable des actifs incorporels à déduire, l'incorporation du résultat de 2024 et 2025, compensé par la distribution d'un dividende et d'un acompte sur dividende.

La combinaison de ces éléments se traduit par un ratio CRD de 36,05% et un ratio Tier 1 identique, ce qui est largement supérieur aux exigences réglementaires. Pour de plus amples informations relatives à ce ratio, il y a lieu de consulter le 'Risk report' disponible sur notre site.

Conformément à la réglementation en vigueur, la gestion comptable des fonds propres réglementaires est complétée par une gestion économique du capital, au sein d'un modèle ICAAP. À travers ce modèle, la Banque vérifie l'adéquation de ses fonds propres avec les besoins découlant des risques résultant de ses différentes activités. Elle s'assure aussi que ceux-ci restent suffisants pour les trois années à venir, et ceci dans différents scénarios, allant de la réalisation de nos budgets à des crises de marché importantes.

6 – Périmètre de consolidation

6.1 LISTE DES PRINCIPALES FILIALES DE BANQUE DEGROOF PETERCAM AU 31 DÉCEMBRE 2025

Dénomination	Siège	(en %) Fraction du capital détenue	Activité
Degroof Petercam Corporate Finance SA	Rue Guimard 18 - 1040 Bruxelles	100	Autre établissement financier
Degroof Petercam Asset Management SA	Rue Guimard 18 - 1040 Bruxelles	100	Autre établissement financier
Degroof Petercam Asset Management Suisse Sàrl	Boulevard Georges Favon 20 - 1204 Genève	100	Autre établissement financier
Imofig SA	Rue Guimard 18 - 1040 Bruxelles	100	Autre entreprise
Orban Finance SA	Rue Guimard 18 - 1040 Bruxelles	100	Autre établissement financier

6.2 LISTE DES PRINCIPALES ENTREPRISES ASSOCIÉES À BANQUE DEGROOF PETERCAM AU 31 DÉCEMBRE 2025

Dénomination	Siège	(en %) Fraction du capital détenue	Activité
Amindis SA	Rue du Bosquet 15A - 1348 Louvain-la-Neuve	33,33	Autre entreprise
8727317 Canada Inc	288, rue Saint-Jacques bureau 300 Montréal QC H2Y 1N1 - Canada	40,5	Autre établissement financier
Syncicap Holding SAS	Rue Vernier 20 - 75017 Paris	34	Autre établissement financier
Syncicap Asset Management Limited	28/F Man Yee Building 68 Des Vœux Road Central Hong Kong	34	Autre établissement financier

6.3 CHANGEMENTS SIGNIFICATIFS DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION LORS DE CET EXERCICE

Dans le cadre de la réorganisation des activités, et la simplification des structures faisant suite au rachat de la Banque Degroof Petercam par le groupe Indosuez, filiale du Groupe Crédit Agricole, les sociétés luxembourgeoises Banque Degroof Petercam Luxembourg et ses filiales ont été cédées en avril 2025 à Indosuez Wealth Management.

L'impact de cette opération sur le résultat de l'exercice s'élève à EUR -9,1 millions. Cet impact, ainsi que les résultats de ces sociétés en 2025 (ainsi que les chiffres de la période comparative) seront présentés parmi ceux liés aux activités abandonnées. Ce point est traité au point 7.20 Actifs et passifs non courants destinés à être cédés.

En plus de ces opérations, Banque Degroof Petercam a cédé sa participation minoritaire dans la société Arvestar Asset Management SA (en Belgique). Ce changement n'a pas d'impact significatif sur nos états financiers.

6.4 FILIALES IMMOBILIÈRES NON CONSOLIDÉES

Dans le cadre de la diversification de l'offre de produits, la Banque a créé dans le passé un centre de compétence immobilière dont l'objet consistait à réaliser des investissements en immobilier financés principalement par l'émission de certificats immobiliers souscrits par la clientèle privée ainsi qu'institutionnelle, et accessoirement par des emprunts octroyés par d'autres institutions financières.

La mise en place de ces opérations s'est réalisée par la création de sociétés immobilières dans lesquelles la Banque est soit actionnaire majoritaire, soit actionnaire dans le cadre d'un contrôle conjoint (sous l'angle juridique). Ces sociétés sont, par conséquent, filiales ou filiales communes de la Banque, qui est représentée au sein du conseil d'administration et du comité de direction ; ces organes de décisions s'occupent essentiellement de la gestion opérationnelle et administrative de ces sociétés.

En contrepartie de ces prestations de services, la Banque perçoit une rémunération fixée contractuellement et indépendante de la rentabilité des sociétés.

Par contre, ce sont les détenteurs de certificats immobiliers qui, lors des assemblées, prennent les décisions stratégiques quant à la gestion des immeubles, et qui perçoivent les revenus générés par l'exploitation (location) et la cession éventuelle de ceux-ci. En date de clôture, les actifs de ces sociétés représentent une valeur globale de l'ordre de EUR 40 millions.

Comme la définition de 'contrôle' est axée sur le droit aux rendements variables issus du pouvoir détenu dans la prise de décisions stratégiques permettant d'influencer ces rendements, le contrôle de ces entreprises est exclusivement aux mains des détenteurs de certificats immobiliers et non de la Banque. De ce fait, les entités concernées ne sont pas consolidées par Banque Degroof Petercam.

En date de clôture, l'investissement financier de la Banque pour l'ensemble de ces structures correspond à EUR 4 millions.

Ce centre de compétence 'historique' est une activité du passé pour laquelle certaines des structures immobilières mises en place à l'origine par la Banque restent encore opérationnelles aujourd'hui.

6.5 INFORMATIONS PAR PAYS

Suite à l'application de l'IFRS 5 et la cession des sociétés françaises et luxembourgeoises, les chiffres 31/12/2024 et 31/12/2025 présentés ne comportent plus les chiffres relatifs aux entités luxembourgeoises et françaises.

Conformément à la directive européenne (CRD IV), les informations demandées par pays se présentent comme suit :

(en milliers EUR)

31.12.2025	Belgique	Suisse	Total
Chiffre d'affaires	468.168	-14	468.154
Nombre de salariés (en unités) ¹	1.035	3	1.038
Bénéfice (perte) avant impôts (hors dépréciations) ²	99.006	-766	98.240
Bénéfice (perte) avant impôts	97.993	-766	97.227
Impôts sur le résultat	27.003	15	27.018
Subventions publiques reçues	0	0	0

(en milliers EUR)

31.12.2024	Belgique	Suisse	Total
Chiffre d'affaires	459.494	-15	459.479
Nombre de salariés (en unités) ¹	1.003	3	1.006
Bénéfice (perte) avant impôts (hors dépréciations) ²	97.632	265	97.897
Bénéfice (perte) avant impôts	94.656	265	94.921
Impôts sur le résultat	27.014	42	27.056
Subventions publiques reçues	0	0	0

Les écarts entre la colonne 'Total' et l'état consolidé du résultat global se justifient uniquement par le poste 'Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence' qui ne doit pas être réparti par pays en vertu de la directive précitée.

Dans le but de refléter la réalité économique, les montants sont mentionnés avant l'élimination des transactions intragroupes.

(1) Y compris les administrateurs de la banque belge.

(2) Hors dépréciation sur actifs non financiers et sur entreprises mises en équivalence.

7 – Annexes relatives au bilan consolidé

7.1 TRÉSORERIE, COMPTES À VUE AUPRÈS DES BANQUES CENTRALES ET AUTRES DÉPÔTS SUR DEMANDE

(en milliers EUR)

	31.12.2025	31.12.2024
Caisse	1.511	1.218
Soldes auprès des banques centrales	1.224.361	975.315
Autres dépôts sur demande	279.959	170.214
Pertes de crédit attendues	-52	-4
Total de trésorerie, comptes à vue auprès des banques centrales et autres dépôts sur demande	1.505.779	1.146.743

La caisse ainsi que les soldes auprès des banques centrales autres que les réserves obligatoires sont inclus dans la définition de la Banque de trésorerie et équivalents de trésorerie du tableau consolidé des flux de trésorerie.

Les soldes auprès des banques centrales comprennent les réserves monétaires obligatoires¹ dont le montant moyen journalier est de EUR 46,7 millions au 31 décembre 2025 (au 31 décembre 2024 : EUR 45,4 millions).

Les autres dépôts sur demande pour un montant de EUR 279,9 millions au 31 décembre 2025 (au 31 décembre 2024 : EUR 148,9 millions) sont inclus dans la définition de la Banque de trésorerie et équivalents de trésorerie du tableau consolidé des flux de trésorerie².

7.2 ACTIFS FINANCIERS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR PAR LE BIAIS DU COMPTE DE RÉSULTATS

Les actifs financiers détenus à des fins de transaction se composent des natures suivantes :

(en milliers EUR)

	31.12.2025	31.12.2024
1. Actifs financiers détenus à des fins de transaction	14.268	67.391
Instrument de dette	14.055	9.918
<i>Effets publics et obligations d'État</i>	0	107
<i>Obligations d'autres émetteurs</i>	14.055	9.811
Instrument de capitaux propres	213	57.473
2. Instruments financiers dérivés	397.273	189.744
Dérivés de change	2.970	731
Dérivés de taux d'intérêt	1.136	50.707
Dérivés sur actions	397.359	142.040
CVA/DVA ³	-4.192	-3.734
Total des actifs détenus à des fins de transaction	411.541	257.135

(1) Réserves obligatoires : réserves minimales déposées par les établissements de crédit auprès de la Banque centrale européenne ou d'autres banques centrale.

(2) En 2024, un montant de EUR 21,3 millions se rapporte à des débits comptables à vue non repris dans la définition de la Banque de trésorerie et équivalent de trésorerie du tableau consolidé des flux de trésorerie.

(3) CVA : Credit Value Adjustment / DVA : Debit Value Adjustment.

Les autres actifs financiers se composent des natures suivantes :

	(en milliers EUR)	
	31.12.2025	31.12.2024
1. Actifs financiers obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats	14.123	8.326
Effets publics et obligations d'État	0	0
Obligations d'autres émetteurs	0	161
Autres actifs financiers	14.123	8.165
2. Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultats	0	0
3. Instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par le compte de résultats	3.721	3.513
Total des autres actifs financiers	17.844	11.839

Les actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats comprennent au 31 décembre 2025 un total de EUR 334,6 millions dont la durée résiduelle est supérieure à douze mois (au 31 décembre 2024 : EUR 241,6 millions).

7.3 COMPTABILITÉ DE COUVERTURE – COUVERTURE EN JUSTE VALEUR DU RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

L'exposition de Banque Degroof Petercam aux risques de marché (y inclus le risque de taux d'intérêt) et son approche en matière de gestion de ces risques sont analysées au chapitre 5 'Gestion des risques'.

7.3.1 COUVERTURE DE LA JUSTE VALEUR (MICROCOUVERTURE)

Conformément à la stratégie de gestion en place, le Groupe conclut des contrats de swap de taux d'intérêt pour couvrir le risque de taux d'intérêt d'actifs à taux fixe, notamment des placements en titres et des prêts en utilisant un taux d'intérêt de référence (principalement Euribor).

Le taux de référence est une composante du risque de taux d'intérêt qui peut être observée et évaluée de façon fiable. La comptabilité de couverture est utilisée lorsque les relations de couverture économique répondent aux critères de la comptabilité de couverture. Lorsque le Groupe achète un placement en titres ou accorde un prêt et qu'il souhaite se protéger contre les variations de juste valeur liées au risque de taux d'intérêt, il entre dans un contrat de swap de taux d'intérêt dont les caractéristiques essentielles correspondent (quasiment) à celles du placement en titres ou du prêt.

Banque Degroof Petercam évalue de manière prospective l'efficacité de la couverture en comparant les variations de la juste valeur du placement en titres acquis ou des prêts accordés résultant des variations du taux d'intérêt de référence avec les variations de la juste valeur des swaps de taux d'intérêt utilisés pour couvrir l'exposition.

Le ratio de couverture est déterminé en comparant le notionnel du dérivé avec le principal de l'obligation achetée ou du prêt octroyé.

Banque Degroof Petercam a identifié les sources principales d'inefficacité suivantes :

- l'effet du risque de crédit de la contrepartie et de la qualité de crédit de Banque Degroof Petercam sur la juste valeur du swap de taux d'intérêt, lequel n'est pas reflété dans les mouvements de la juste valeur de l'élément couvert attribuables aux variations du taux d'intérêt ;
- les différences dans le calendrier de règlement des instruments de couverture et des éléments couverts.
- en raison des structures microhedges créées avant la mise en place de la comptabilité de couverture conformément à l'IFRS 9, les contrats de swap de taux d'intérêt ont déjà une valeur (qui tendra vers 0), ce qui entraîne une source d'inefficacité. Pour comparer l'impact de l'évolution de juste valeur des swaps avec celle des 'Benchmark bonds' depuis l'introduction de l'IFRS 9, la valeur des swaps est lissée sur sa durée résiduelle.

Le lissage correspond à la valeur de marché de l'instrument de couverture (swap de taux d'intérêts) au 31.12.2017 amortie entre le 31.12.2017 et la date de reporting.

Aucune autre source d'inefficacité n'a été identifiée dans ces relations de couverture.

Les tableaux ci-après donnent l'information sur les éléments couverts, les instruments de couverture et l'inefficacité de la couverture en date de clôture :

**Couvertures de la juste valeur
Risque de taux d'intérêt**

31.12.2025

Instruments dérivés de couverture	Montant nominal	Valeur comptable		Poste du bilan
		Actifs	Passifs	
Swap de taux d'intérêt – couverture d'instruments de dette	1.089.611	41.008	16.149	Instruments financiers de couverture
Swap de taux d'intérêt – couverture de prêts	86.418	10.325	401	Instruments financiers de couverture
Total des instruments dérivés de couverture	1.176.029	51.333	16.550	

**Couvertures de la juste valeur
Risque de taux d'intérêt**

31.12.2024

Instruments dérivés de couverture	Montant nominal	Valeur comptable		Poste du bilan
		Actifs	Passifs	
Swap de taux d'intérêt – couverture d'instruments de dette	1.274.500	61.106	23.194	Instruments financiers de couverture
Swap de taux d'intérêt – couverture de prêts	102.918	10.250	1.058	Instruments financiers de couverture
Total des instruments dérivés de couverture	1.377.418	71.356	24.252	

(1) Après lissage de la valeur de marché de l'instrument de couverture au 31/12/2017 : amortissement estimé à EUR 55 milliers (au 31 décembre 2024 : EUR 55 milliers).

(en milliers EUR)

Variations de la juste valeur utilisées pour calculer l'inefficacité de la couverture	Inefficacité de la couverture reconnue en résultats	Poste du résultat
-3.033	-15 ¹	Résultat net sur la comptabilité de couverture
1.016	12	Résultat net sur la comptabilité de couverture
-2.017	-3	

(en milliers EUR)

Variations de la juste valeur utilisées pour calculer l'inefficacité de la couverture	Inefficacité de la couverture reconnue en résultats	Poste du résultat
-25.075	726 ¹	Résultat net sur la comptabilité de couverture
-2.639	71	Résultat net sur la comptabilité de couverture
-27.714	797	

31.12.2025

Actifs désignés comme éléments couverts	Valeur comptable	Cumul des ajustements de la juste valeur de l'élément couvert inclus dans la valeur comptable	Poste du bilan
Actifs financiers au coût amorti			
Instruments de dette	701.025	-13.835	Actifs financiers évalués au coût amorti - Instruments de dette
Prêts	76.690	-9.953	Actifs financiers évalués au coût amorti - Prêts et créances sur la clientèle
Total actifs financiers au coût amorti	777.715	-23.788	
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres			
Instruments de dette	363.841	-8.638	Actifs financiers évalués à leur juste valeur par le biais du capitaux propres - Instruments de dette
Total actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	363.841	-8.638	

31.12.2024

Actifs désignés comme éléments couverts	Valeur comptable	Cumul des ajustements de la juste valeur de l'élément couvert inclus dans la valeur comptable	Poste du bilan
Actifs financiers au coût amorti			
Instruments de dette	863.629	-18.124	Actifs financiers évalués au coût amorti - Instruments de dette
Prêts	94.623	-9.064	Actifs financiers évalués au coût amorti - Prêts et créances sur la clientèle
Total actifs financiers au coût amorti	958.252	-27.188	
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres			
Instruments de dette	373.689	-9.271	Actifs financiers évalués à leur juste valeur par le biais du capitaux propres - Instruments de dette
Total actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	373.689	-9.271	

(en milliers EUR)

Variations de la juste valeur utilisées pour calculer l'inefficacité de la couverture	Ajustement restant suite à l'abandon de la comptabilité de couverture
2.330	0
-1.004	0
1.326	0
633	0
633	0

(en milliers EUR)

Variations de la juste valeur utilisées pour calculer l'inefficacité de la couverture	Ajustement restant suite à l'abandon de la comptabilité de couverture
21.608	0
2.710	0
24.318	0
4.138	0
4.138	0

Au 31 décembre 2025, le groupe détient les swaps de taux d'intérêt suivants en tant qu'instruments de couverture de juste valeur du risque de taux d'intérêt.

31.12.2025

Durée jusqu'à l'échéance

Catégorie de risque	Moins de 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Risque de taux d'intérêt				
Couverture d'instruments de dette				
Montant nominal (en milliers EUR)	103.300	85.400	620.036	280.875
Taux d'intérêt fixe moyen pondéré	0,35%	-0,04%	1,48%	2,07%
Couverture de prêts				
Montant nominal (en milliers EUR)	-	1.437	31.634	53.347
Taux d'intérêt fixe moyen pondéré	0,00%	0,12%	0,57%	0,80%

31.12.2024

Durée jusqu'à l'échéance

Catégorie de risque	Moins de 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Risque de taux d'intérêt				
Couverture d'instruments de dette				
Montant nominal (en milliers EUR)	32.500	161.738	672.887	407.375
Taux d'intérêt fixe moyen pondéré	0,49%	0,69%	1,13%	1,81%
Couverture de prêts				
Montant nominal (en milliers EUR)	13.000	3.500	29.321	57.097
Taux d'intérêt fixe moyen pondéré	0,81%	0,49%	0,64%	0,74%

7.3.2 COUVERTURE DE LA JUSTE VALEUR CONTRE LE RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT D'UN PORTEFEUILLE D'ACTIFS (MACROCOUVERTURE)

Les éléments de couverture sont définis comme une combinaison de swaps de taux d'intérêt et sont conclus délibérément pour réduire le risque de taux d'intérêt sur des prêts sous-jacents. Comme les dérivés sont classés dans la catégorie 'à la juste valeur par le biais du compte de résultats', les variations de juste valeur sont directement traduites dans le compte de résultat. Les éléments couverts sont constitués d'un portefeuille de prêts à taux fixe accordés par la Banque à la clientèle, et sont classés dans la catégorie 'au coût amorti'. Les variations de juste valeur de ce portefeuille d'actifs financiers couverts, évaluées à partir d'instruments synthétiques modélisés ('Benchmark bonds/Loans'), sont reconnues en résultat. Les principes de comptabilisation des opérations de macrocouverture garantissent que les effets de la réévaluation des dérivés de couverture sont neutralisés dans le compte de résultats dès lors que la couverture est efficace. Tout écart résultant de ces opérations est donc limité à l'inefficacité de la couverture (si elle existe).

Le tableau ci-dessous reprend les informations sur les éléments couverts, les instruments de couverture et l'inefficacité de couverture :

Couverture de la juste valeur contre le risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'actifs

(en milliers EUR)

31.12.2025							
Instruments dérivés de couverture	Montant nominal		Valeur comptable		Variations de la juste valeur	Inefficacité de la couverture reconnue en résultats	Poste du résultat
	Acheté	Vendu	Actifs	Passifs			
Swap de taux d'intérêt - couverture de prêts	1.122.975	-327.800	75.482	17.167	11.205	-960	Résultat net sur la comptabilité de couverture
Total des instruments dérivés de couverture	1.122.975	-327.800	75.482	17.167	11.205	-960	
31.12.2025							
Actifs désignés comme éléments couverts	Valeur comptable		Cumul des ajustements de la juste valeur de l'élément couvert		Variations de la juste valeur	Ajustement restant suite à l'abandon de la comptabilité de couverture	
Actifs financiers au coût amorti							
- Prêts	1.486.802		-48.911		-12.165	0	
Total actifs financiers au coût amorti	1.486.802		-48.911		-12.165	0	

Couverture de la juste valeur contre le risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'actifs

(en milliers EUR)

31.12.2024							
Instruments dérivés de couverture	Montant nominal		Valeur comptable		Variations de la juste valeur	Inefficacité de la couverture reconnue en résultats	Poste du résultat
	Acheté	Vendu	Actifs	Passifs			
Swap de taux d'intérêt - couverture de prêts	899.972	-6.500	60.577	9.512	-20.153	45	Résultat net sur la comptabilité de couverture
Total des instruments dérivés de couverture	899.972	-6.500	60.577	9.512	-20.153	45	

31.12.2024				
Actifs désignés comme éléments couverts	Valeur comptable	Cumul des ajustements de la juste valeur de l'élément couvert	Variations de la juste valeur	Ajustement restant suite à l'abondance de la comptabilité de couverture
Actifs financiers au coût amorti				
- Prêts	1.206.518	-37.757	20.198	0
Total actifs financiers au coût amorti	1.206.518	-37.757	20.198	0

7.4 ACTIFS FINANCIERS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR PAR LE BIAIS DES CAPITAUX PROPRES

Les actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des capitaux propres se composent des natures suivantes :

(en milliers EUR)

	31.12.2025	31.12.2024
Instruments de dette	527.484	622.023
<i>Effets publics et obligations d'État</i>	126.035	156.014
<i>Obligations d'autres émetteurs</i>	401.449	466.009
Instruments de capitaux propres	7.154	8.226
Total des actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des capitaux propres	534.638	630.249

Les tableaux ci-après reprennent les dépréciations sur les instruments de dette et les mouvements liés aux dépréciations sur ceux-ci :

(en milliers EUR)

	31.12.2025	31.12.2024
Juste valeur phase 1	527.484	622.023
Dépréciations phase 1	-63	-83
Juste valeur phase 2	0	0
Dépréciations phase 2	0	0
Total des instruments de dette évalués à la juste valeur par le biais des capitaux propres	527.484	622.023
Total des dépréciations sur instruments de dette évalués à la juste valeur par le biais des capitaux propres	-63	-83

(en milliers EUR)

	Instruments de dette sans augmentation significative du risque de crédit depuis leur comptabilisation initiale (phase 1)	Instruments de dette avec augmentation significative du risque de crédit depuis leur comptabilisation initiale (phase 2)	Instruments de dette dépréciés (phase 3)	Total
Solde à la clôture du 31.12.2023	-128	0	0	-128
Augmentation suite à de nouvelles acquisitions ou nouveaux octrois de crédit	5	0	0	5
Diminution suite aux remboursements ou à la vente	47	0	0	47
Modifications suite à l'évolution du risque de crédit	-7	0	0	-7
Transfert depuis la phase 1 vers la phase 2	0	0	0	0
Solde à la clôture du 31.12.2024	-83	0	0	-83
Augmentation suite à de nouvelles acquisitions ou nouveaux octrois de crédit	0	0	0	0
Diminution suite aux remboursements ou à la vente	11	0	0	11
Modifications suite à l'évolution du risque de crédit	9	0	0	9
Transfert depuis la phase 1 vers la phase 2	0	0	0	0
Solde à la clôture du 31.12.2025	-63	0	0	-63

Les placements en instruments de capitaux propres se ventilent sur base des codes Nace comme suit :

(en milliers EUR)

Secteur d'investissement	Juste valeur	Revenus de dividendes comptabilisés
Information et communication	0	0
Activités immobilières	669	11
Activités financières et assurances	1.884	0
Autres	4.601	903
Solde à la clôture du 31.12.2025	7.154	914

(en milliers EUR)

Secteur d'investissement	Juste valeur	Revenus de dividendes comptabilisés
Information et communication	0	0
Activités immobilières	669	11
Activités financières et assurances	3.003	151
Autres	4.556	411
Solde à la clôture du 31.12.2024	8.228	573

Le tableau ci-après reprend les décomptabilisations des placements dans des instruments de capitaux propres :

(en milliers EUR)

Secteur d'investissement	Juste valeur à la date de décomptabilisation	Revenus de dividendes comptabilisés	Transfert entre comptes de capitaux propres des gains ou pertes cumulés
Hébergement et restauration	0	0	0
Activités immobilières	0	0	0
Activités financières et assurances	0	0	0
Autres	0	0	0
Solde à la clôture du 31.12.2025	0	0	0

(en milliers EUR)

Secteur d'investissement	Juste valeur à la date de décomptabilisation	Revenus de dividendes comptabilisés	Transfert entre comptes de capitaux propres des gains ou pertes cumulés
Hébergement et restauration	0	0	0
Activités immobilières	41	0	0
Activités financières et assurances	1	0	0
Autres	14	0	0
Solde à la clôture du 31.12.2024	56	0	0

Les actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des capitaux propres comprennent au 31 décembre 2025 un total de EUR 449,5 millions dont la durée résiduelle est supérieure à douze mois (au 31 décembre 2024 : EUR 544,9 millions).

7.5 ACTIFS FINANCIERS ÉVALUÉS AU COÛT AMORTI

Les créances interbancaires et les mouvements relatifs aux dépréciations sur ces créances se présentent comme suit :

(en milliers EUR)

	31.12.2025	31.12.2024
Prêts à terme	450.070	450.175
Opérations de cession-rétrocession	0	0
Opérations sur titres (en voie de liquidation)	0	0
Garanties	0	0
Autres	0	0
Dépréciations	0	0
Total des prêts et créances sur les établissements de crédit	450.070	450.175

Les prêts dont la durée initiale est inférieure à trois mois pour un montant de EUR 0 million au 31 décembre 2025 (au 31 décembre 2024 : EUR 450 millions) sont inclus dans la définition de la Banque de trésorerie et équivalents de trésorerie du tableau consolidé des flux de trésorerie.

Les créances sur la clientèle et les mouvements relatifs aux dépréciations sur ces créances se présentent comme suit :

(en milliers EUR)

	31.12.2025	31.12.2024
Valeur comptable avant dépréciations	2.225.345	1.725.406
Avances en compte courant	176.916	96.528
Effets de commerce	65	86
Prêts hypothécaires	695.285	610.635
Prêts à terme	1.352.989	1.018.045
Prêts subordonnés	90	112
Autres	0	0
Dépréciations (IFRS 9)	-10.968	-9.486
Total des prêts et créances sur la clientèle	2.214.377	1.715.920

(en milliers EUR)

	31.12.2025	31.12.2024
Valeur comptable avant dépréciations phase 1	2.171.950	1.688.219
Dépréciations phase 1	-448	-137
Valeur comptable avant dépréciations phase 2	37.470	17.600
Dépréciations phase 2	-52	0
Valeur comptable avant dépréciations phase 3	15.925	19.587
Dépréciations phase 3	-10.468	-9.349
Total des prêts et créances sur la clientèle	2.214.377	1.715.920

(en milliers EUR)

	Actifs financiers sur la clientèle sans augmentation significative du risque de crédit depuis leur comptabilisation initiale (phase 1)	Actifs financiers sur la clientèle avec augmentation significative du risque de crédit depuis leur comptabilisation initiale (phase 2)	Actifs financiers sur la clientèle dépréciés (phase 3)	Total
Solde à la clôture du 31.12.2023	-324	-53	-17.997	-18.374
Augmentation suite à de nouvelles acquisitions ou nouveaux octrois de crédit	-39	0	0	-39
Diminution suite aux remboursements ou à la vente	104	1	1.532	1.637
Modifications suite à l'évolution du risque de crédit	89	11	-1.848	-1.748
Transfert vers la phase 1	0	0	0	0
Transfert vers la phase 2	0	0	0	0
Transfert vers la phase 3	1	5	-6	0
Ecart de change et autres mouvements	1	0	725	726
Transfert vers actifs détenus pour la vente	31	36	8.245	8.312
Solde à la clôture du 31.12.2024	-137	0	-9.349	-9.486
Augmentation suite à de nouvelles acquisitions ou nouveaux octrois de crédit	-400	0	-50	-450
Diminution suite aux remboursements ou à la vente	38	0	0	38
Modifications suite à l'évolution du risque de crédit	0	0	-1.069	-1.069
Transfert vers la phase 1	0	0	0	0
Transfert vers la phase 2	52	-52	0	0
Transfert vers la phase 3	0	0	0	0
Ecart de change et autres mouvements	-1	0	0	-1
Transfert vers actifs détenus pour la vente	0	0	0	0
Solde à la clôture du 31.12.2025	-448	-52	-10.468	-10.968

Les prêts et créances sur la clientèle comprennent au 31 décembre 2025 un total de EUR 1.969,51 millions dont la durée résiduelle est supérieure à douze mois (au 31 décembre 2024 : EUR 1.503,44 millions).

Les instruments de dette et les mouvements relatifs aux dépréciations sur ces instruments de dette se présentent comme suit :

(en milliers EUR)

	31.12.2025	31.12.2024
Valeur comptable avant dépréciations	1.057.351	1.337.039
Instruments de dette		
<i>Effets publics et obligations d'État</i>	408.801	411.813
<i>Obligations d'autres émetteurs</i>	648.550	925.226
<i>Autres instruments de dette</i>	0	0
Dépréciations	-601	-750
Total des instruments de dette évalués au coût amorti	1.056.750	1.336.289

(en milliers EUR)

	31.12.2025	31.12.2024
Valeur comptable avant dépréciations phase 1	1.047.928	1.327.802
Dépréciations phase 1	-105	-138
Valeur comptable avant dépréciations phase 2	9.423	9.237
Dépréciations phase 2	-496	-612
Valeur comptable avant dépréciations phase 3	0	0
Dépréciations phase 3	0	0
Total des instruments de dette évalués au coût amorti	1.056.750	1.336.289

(en milliers EUR)

	Instruments de dette sans augmentation significative du risque de crédit depuis leur comptabilisation initiale (phase 1)	Instruments de dette avec augmentation significative du risque de crédit depuis leur comptabilisation initiale (phase 2)	Instruments de dette dépréciés (phase 3)	Total
Solde à la clôture du 31.12.2023	-274	-793	0	-1.067
Augmentation suite à de nouvelles acquisitions	-11	0	0	-11
Diminution suite aux remboursements ou à la vente	22	0	0	22
Modifications suite à l'évolution du risque de crédit	29	181	0	210
Ecart de change et autres mouvements	0	0	0	0
Transfert depuis la phase 1 vers la phase 2 & 3	0	0	0	0
IFRS 5	96	0	0	96
Sortie suite à réduction de valeur	0	0	0	0
Solde à la clôture du 31.12.2024	-138	-612	0	-750
Augmentation suite à de nouvelles acquisitions	-2	0	0	-2
Diminution suite aux remboursements ou à la vente	13	0	0	13
Modifications suite à l'évolution du risque de crédit	21	116	0	137
Ecart de change et autres mouvements	1	0	0	1
Transfert depuis la phase 1 vers la phase 2 & 3	0	0	0	0
IFRS 5	0	0	0	0
Sortie suite à réduction de valeur	0	0	0	0
Solde à la clôture du 31.12.2025	-105	-496	0	-601

7.6 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

L'ensemble des immobilisations corporelles, y compris les droits d'utilisation, se décomposent comme suit :

(en milliers EUR)

	Terrains et constructions	Matériel informatique	Équipements de bureau	Autres équipements	Total
Valeur comptable nette à la clôture du 31.12.2025	55.883	297	1.031	13.007	70.218
Valeur d'acquisition	96.979	12.044	5.839	22.077	136.939
Amortissements et dépréciations cumulés	-41.096	-11.747	-4.808	-9.070	-66.721
Valeur comptable nette à la clôture du 31.12.2024	56.004	247	1.391	11.673	69.315
Valeur d'acquisition	92.907	11.786	5.679	15.801	126.173
Amortissements et dépréciations cumulés	-36.903	-11.539	-4.288	-4.128	-56.858

7.6.1 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles (hors contrats de location soumis à IFRS 16) se décomposent de la façon suivante :

(en milliers EUR)

	Terrains et constructions	Matériel informatique	Équipements de bureau	Autres équipements	Total
Valeur comptable nette à la clôture du 31.12.2025	35.883	297	1.031	1.139	38.350
Valeur d'acquisition	73.667	12.044	5.839	2.718	94.268
Amortissements et dépréciations cumulés	-37.784	-11.747	-4.808	-1.579	-55.918
Valeur comptable nette à la clôture du 31.12.2024	34.614	247	1.391	1.046	37.298
Valeur d'acquisition	69.769	11.786	5.679	2.568	89.802
Amortissements et dépréciations cumulés	-35.155	-11.539	-4.288	-1.522	-52.504

(en milliers EUR)

	Terrains et constructions	Matériel informatique	Équipements de bureau	Autres équipements	Total
Solde à la clôture au 31.12.2023	64.528	1.293	2.324	1.068	69.213
Acquisitions	5.621	58	263	138	6.080
Modifications du périmètre de consolidation	-146	-38	-7	-8	-199
Cessions	-	-	-	-10	-10
Amortissements	-3.970	-582	-736	-59	-5.347
Réductions de valeur comptabilisées	-1.650	-	-	-	-1.650
Écarts de conversion	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-
Reclassés comme détenus à la vente	-29.769	-484	-453	-83	-30.789
Solde à la clôture au 31.12.2024	34.614	247	1.391	1.046	37.298
Acquisitions	3.898	257	153	150	4.458
Cessions	-	-	-	-	-
Amortissements	-2.629	-207	-513	-56	-3.405
Réductions de valeur comptabilisées	-	-	-	-1	-1
Autres	-	-	-	-	-
Solde à la clôture au 31.12.2025	35.883	297	1.031	1.139	38.350

La valeur estimée des immeubles (comptabilisés au coût amorti) de Banque Degroof Petercam s'élève à EUR 66,7 millions au 31 décembre 2025 (EUR 64,2 millions au 31 décembre 2024 - hors pôle luxembourgeois). L'estimation de la valeur de marché des immeubles résulte de rapports d'évaluation réalisés par des experts immobiliers indépendants. Compte tenu du peu de liquidité du marché de l'immobilier, de la nature et des spécificités de ces immeubles, et de la difficulté de trouver des données de transactions comparables, la valeur estimée de ces immeubles est classé au niveau 3 dans la hiérarchie des justes valeurs. Les techniques utilisées par les experts immobiliers sont principalement les suivantes : la méthode de la capitalisation des loyers, la méthode d'actualisation des flux de trésorerie et celle de l'analyse comparative (valorisation basée sur la valeur des m² construits). Lorsque plusieurs méthodes d'évaluation sont utilisées pour un immeuble, sa valeur estimée est la moyenne du résultat de ces méthodes. Banque Degroof Petercam ne dispose pas d'immeubles de placement.

7.6.2 CONTRATS DE LOCATION

7.6.2.1 Entité du Groupe preneur du contrat de location

Les droits d'utilisation se décomposent comme suit :

(en milliers EUR)

	Immeubles	Matériel informatique	Autres équipements- Matériel roulant	Total
Valeur comptable nette à la clôture du 31.12.2025	20.000	-	11.868	31.868
Valeur d'acquisition	23.312	-	19.359	42.671
Amortissements et dépréciations cumulés	-3.312	-	-7.491	-10.803
Valeur comptable nette à la clôture du 31.12.2024	21.390	-	10.627	32.017
Valeur d'acquisition	23.138	-	13.233	36.371
Amortissements et dépréciations cumulés	-1.748	-	-2.606	-4.354

L'évolution de la valeur comptable nette des droits d'utilisation se décompose de la façon suivante :

(en milliers EUR)

	Immeubles	Matériel informatique	Autres équipements- Matériel roulant	Total
Solde à la clôture au 31.12.2023	26.680	0	11.540	38.220
Augmentations	1.895	0	5.965	7.860
Modifications du périmètre de consolidation	-3.510	0	-8	-3.518
Décomptabilisations	-19	0	-39	-58
Amortissements	-3.656	0	-5.382	-9.038
Réductions de valeur comptabilisées	0	0	0	0
Écarts de conversion	0	0	0	0
Reclassés comme détenus à la vente	0	0	-1.449	-1.449
Autres	0	0	0	0
Solde à la clôture au 31.12.2024	21.390	0	10.627	32.017
Augmentations	2.810	0	7.392	10.202
Décomptabilisations	-1.231	0	-65	-1.296
Amortissements	-2.969	0	-5.732	-8.701
Réductions de valeur comptabilisées	0	0	0	0
Autres	0	0	-354	-354
Solde à la clôture au 31.12.2025	20.000	0	11.868	31.868

Les loyers comptabilisés en charge sont repris à l'annexe 8.10 (en exemption de la norme IFRS 16). Les charges se rapportant aux contrats de location dont l'actif sous-jacent est de faible valeur ou aux contrats de location à court terme, ne sont pas significatives.

7.6.2.2 Entité du Groupe bailleur du contrat de location

Banque Degroof Petercam est engagée, en qualité de bailleur, dans des contrats de location simple et des contrats de location-financement portant principalement sur des actifs immobiliers. Actuellement, ce genre de contrats ne sont plus existants.

7.7 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET ÉCARTS D'ACQUISITION

Les immobilisations incorporelles et écarts d'acquisition se décomposent de la façon suivante :

(en milliers EUR)

	Écarts d'acquisition	Fonds de commerce	Logiciels	Autres actifs incorporels	Total
Valeur comptable nette à la clôture du 31.12.2025	207.120	8.474	1.900	0	217.494
Valeur d'acquisition	288.010	91.778	15.530	21.173	416.491
Amortissements et dépréciations cumulés	-80.890	-83.304	-13.630	-21.173	-198.997
Valeur comptable nette à la clôture du 31.12.2024	181.720	5.098	1.663	0	188.481
Valeur d'acquisition	262.610	82.178	14.916	21.173	380.877
Amortissements et dépréciations cumulés	-80.890	-77.080	-13.253	-21.173	-192.396

L'évolution de la valeur comptable nette s'explique comme suit :

	Écarts d'acquisition	Fonds de commerce ¹	Logiciels	Autres actifs incorporels ²	Total
Solde à la clôture au 31.12.2023	264.987	14.466	1.632	2.069	283.154
Acquisitions	0	0	1.173	0	1.173
Cessions	0	0	0	0	0
Amortissements	0	-8.186	-769	-2.069	-11.024
Amortissements annulés suite à cessions ou désaffectations	0	0	0	0	0
Réductions de valeur comptabilisées	-25.586	0	0	0	-25.586
Autres	0	0	0	0	0
Modifications du périmètre de consolidation	-18.217	0	-128	0	-18.345
Reclassés comme détenus en vue de la vente	-39.464	-1.182	-245	0	-40.891
Solde à la clôture au 31.12.2024	181.720	5.098	1.663	0	188.481
Acquisitions	25.400	9.600	614	0	35.614
Cessions	0	0	0	0	0
Amortissements	0	-6.224	-377	0	-6.601
Amortissements annulés suite à cessions ou désaffectations	0	0	0	0	0
Réductions de valeur comptabilisées	0	0	0	0	0
Autres	0	0	0	0	0
Solde à la clôture au 31.12.2025	207.120	8.474	1.900	0	217.494

FONDS DE COMMERCE

Conformément aux méthodes et principes comptables, la Banque vérifie semestriellement s'il existe des indices de dépréciation de valeur des fonds de commerce. Les fonds de commerce relatifs aux relations avec la clientèle provenant de la fusion avec Petercam sont arrivés au terme de leur durée d'amortissement au 30 septembre 2025. Lors de l'acquisition de la branche d'activité de la succursale belge du Crédit Agricole Indosuez Wealth Management (Europe) au 1er juin 2025, un fonds de commerce relatif aux relations avec la clientèle a été identifié. Au 31 décembre 2025, l'analyse des indices de dépréciation de valeur a conduit à la conclusion qu'il n'existe pas d'indice de dépréciation de valeur de ce fonds de commerce.

(1) Le solde au 31.12.2025 concerne uniquement les fonds de commerce issus de l'intégration de Caiwe Be en 2025.

(2) Les frais de développement relatifs aux projets Finance Target Operating Model et Digital Acceleration ont été activés jusqu'à fin septembre 2019. Ceux-ci sont totalement amortis depuis le 31.12.2024.

ÉCARTS D'ACQUISITION

Conformément aux méthodes et principes comptables, la Banque effectue un test de dépréciation sur les écarts d'acquisition positifs au moins à chaque clôture d'exercice. Pour ce faire, la Banque a affecté ces écarts d'acquisition à des unités génératrices de trésorerie. Les écarts d'acquisition relatifs à la fusion avec Petercam ont été alloués à trois unités génératrices de trésorerie ('Asset Management & UCIT's', 'Credits & Structuring' et 'Global Markets & Private Equity'). L'écart d'acquisition relatif à l'acquisition de la branche d'activité de la succursale belge de Crédit Agricole Indosuez Wealth Management (Europe) a été alloué à l'unité génératrice de trésorerie 'Asset Management & UCIT's'. D'autres écarts d'acquisition sont relatifs à l'unité génératrice de trésorerie 'Asset Management & UCIT's', provenant d'anciennes acquisitions.

Compte tenu de la cession des entités luxembourgeoises, les écarts d'acquisition se rapportent dorénavant aux activités belges uniquement. La partie des écarts d'acquisition relatifs à la fusion avec Petercam qui couvrait les activités exercées au Luxembourg en a été extraite au 31 décembre 2024 dans le cadre de l'application de la norme IFRS 5.

Pour l'ensemble des unités génératrices de trésorerie, la valeur d'utilité a été retenue, en appliquant la méthode de l'actualisation des 'cash flows' libres qui actualise tous les flux de trésorerie futurs qui seront générés par l'activité de l'entreprise. Ces évaluations mènent à des valeurs supérieures aux valeurs comptables des écarts d'acquisition.

Les projections de flux de trésorerie se fondent sur le plan d'affaires à moyen terme établi par la direction, couvrant la période 2025-2028, et une année de normalisation des éléments non récurrents en 2029, avant d'appliquer, en rythme de croisière, un taux de croissance de 2% correspondant à la croissance attendue à long terme des marchés financiers. Les projections de flux de trésorerie sont actualisées au coût des fonds propres, estimé au 31 décembre 2025 à 9,0% pour l'unité génératrice de trésorerie 'Asset Management & UCIT's', à 9,0% pour l'unité génératrice de trésorerie 'Credits & Structuring', et à 9,4% pour l'unité génératrice de trésorerie 'Global Markets & Private Equity'.

Des analyses de sensibilité ont été réalisées, prenant en considération des projections plus basses de flux de trésorerie et des taux d'actualisation plus élevés. Les scénarios qui ont été testés mènent à des flux de trésorerie en 2029 inférieurs de 23% à 29% à ceux prévus dans le plan d'affaires à moyen terme établi par la direction, selon les unités génératrices de trésorerie. Quant aux taux d'actualisation, les analyses de sensibilité les ont portés à des niveaux de 10,2% à 11,5% pour 'Asset Management & UCIT's', de 10,2% à 11,5% pour 'Credit & Structuring' et de 10,8% à 12,1% pour 'Global Markets & Private Equity'. Pour les unités génératrices de trésorerie 'Asset Management & UCIT's' et 'Global Markets & Private Equity', les valeurs estimées qui résultent de ces analyses de sensibilité restent supérieures aux valeurs comptables. En revanche, les analyses de sensibilité conduisent à des valeurs estimées inférieures à la valeur comptable pour l'unité génératrice de trésorerie 'Credit & Structuring'.

La ventilation des écarts d'acquisition positifs par unité génératrice de trésorerie se présente comme suit :

Unité génératrice de trésorerie	(en milliers EUR)	
	Valeur comptable	
	31.12.2025	31.12.2024
Banque Degroof Petercam SA (Asset Management & UCIT's)	187.327	161.927
Banque Degroof Petercam SA (Credit & Structuring)	3.836	3.836
Banque Degroof Petercam SA (Global Markets & Private Equity)	15.957	15.957
Total	207.120	181.720

7.8 PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES MISES EN ÉQUIVALENCE

Les participations dans les entreprises mises en équivalence se détaillent comme suit :

Entreprises associées	(en milliers EUR)	
	31.12.2025	31.12.2024
8737217 Canada Inc	-4	-3
Arvestar Asset Management SA	-	286
Amindis SA	1.746	1.556
Syncicap Holding SAS	0	42
Syncicap Asset Management Limited	0	747
Total	1.742	2.628

Les données sociales des entreprises associées se présentent comme suit :

(en milliers EUR)

Entreprises associées	31.12.2025		31.12.2024		Devise
	Fonds propres	Résultat	Fonds propres	Résultat	
8737217 Canada Inc	-9	-3	-7	3	CAD
Arvestar Asset Management SA	-	-	11.453	8.193	EUR
Amindis SA	5.238	406	4.666	468	EUR
Syncicap Holding SAS	2.822	-9.751	9.574	-23	EUR
Syncicap Asset Management Limited	3.270	-2.017	2.197	-2.338	HKD

La quote-part groupe des résultats des entreprises mises en équivalence se détaillent comme suit :

(en milliers EUR)

Résultats des entreprises associées	31.12.2025	31.12.2024
8737217 Canada Inc	-1	1
Arvestar Asset Management SA	-	205
Amindis SA	191	195
Syncicap Holding SAS	-10	-8
Syncicap Asset Management Limited	-686	-795
Total	-506	-402

Les pourcentages de détention du capital sont précisés à l'annexe 6.2. La société Arvestar Asset Management S.A. a été cédée au cours de l'exercice 2025.

7.9 AUTRES ACTIFS

Le poste 'Autres actifs' reprend les éléments suivants :

(en milliers EUR)

	31.12.2025	31.12.2024
Produits à recevoir et charges comptabilisées d'avance	65.487	49.664
Débiteurs divers	54.470	56.500
Actifs des régimes de retraite	4.347	2.409
Autres actifs	36.531	28.466
Total des autres actifs	160.835	137.039

Les débiteurs divers sont composés de créances issues des facturations et des avances sur impôts ou impôts à récupérer définis selon les dispositions nationales. Les autres actifs sont principalement liés aux métaux précieux et biens divers.

7.10 PASSIFS FINANCIERS DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION

Le détail par nature des passifs financiers détenus à des fins de transaction se présente de la façon suivante :

(en milliers EUR)

	31.12.2025	31.12.2024
1. Passifs financiers détenus à des fins de transaction	0	9.560
Instruments de dette	0	0
Instruments de capitaux propres	0	9.560
2. Instruments financiers dérivés	403.100	267.420
Dérivés de change	2.920	1.907
Dérivés de taux d'intérêt	700	39.746
Dérivés sur actions	417.873	244.114
CVA/DVA ¹	-18.393	-18.347
Total des passifs financiers détenus à des fins de transaction	403.100	276.980

7.11 DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

Les dettes interbancaires se détaillent de la manière suivante :

(en milliers EUR)

	31.12.2025	31.12.2024
Dépôts à vue	337.229	157.381
Dépôts à terme	0	0
Autres dépôts	0	0
Total des dettes envers les établissements de crédit	337.229	157.381

7.12 DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE

Les dettes envers la clientèle se présentent comme suit :

(en milliers EUR)

	31.12.2025	31.12.2024
Dépôts à vue	3.708.390	3.561.855
Dépôts à terme	992.761	1.131.314
Autres dépôts	63.826	41.203
Total des dettes envers la clientèle	4.764.977	4.734.372

Les dettes envers la clientèle ne comprennent pas, aussi bien pour les chiffres 2024 que 2025, d'éléments dont la valeur résiduelle est supérieure à douze mois.

La rubrique « autres dépôts » reprend essentiellement l'impact IFRS 16 pour un montant de EUR 32,3 millions de passifs locatifs.

(1) CVA : Credit Value Adjustment / DVA : Debit Value Adjustment.

Le tableau suivant présente une analyse des échéances des passifs locatifs en indiquant les loyers à payer après la date de clôture :

(en milliers EUR)

Contrats de location au 31.12.2025	Immeubles	Matériel roulant	Matériel informatique	Total
1 an	-3.173	-5.244	-	-8.417
> 1 an et <= 5 ans	-9.974	-6.919	-	-16.893
> 5 ans	-6.995	-	-	-6.995

(en milliers EUR)

Contrats de location au 31.12.2024	Immeubles	Matériel roulant	Matériel informatique	Total
1 an	-2.864	-4.858	-	-7.722
> 1 an et <= 5 ans	-10.434	-6.879	-	-17.313
> 5 ans	-9.563	-	-	-9.563

L'évolution de la valeur comptable des passifs locatifs s'explique comme suit :

(en milliers EUR)

	Immeubles	Matériel informatique	Autres équipements-Matériel roulant	Total
Solde à la clôture au 31.12.2023	27.858	-	11.848	39.706
Nouveaux contrats	1.876	0	5.927	7.803
Modifications de contrat	-4.044	0	0	-4.044
Paievements	-5.077	0	-5.902	-10.979
Intérêts dus au titre du passif locatif	518	0	397	915
Écarts de conversion	0	0	0	0
Reclassés comme détenus en vue de la vente	0	0	-1.530	-1.530
Autres	0	0	0	0
Solde à la clôture au 31.12.2024	21.131	-	10.740	31.871
Nouveaux contrats	2.810	0	7.327	10.137
Modifications de contrat	-935	0	0	-935
Paievements	-3.225	0	-5.937	-9.162
Intérêts dus au titre du passif locatif	361	0	390	751
Autres	0	0	-358	-358
Solde à la clôture au 31.12.2025	20.142	-	12.162	32.304

7.13 PROVISIONS

Les provisions de la Banque se composent comme suit :

(en milliers EUR)

	31.12.2025	31.12.2024
Pensions et autres obligations de prestations définies	3.997	4.351
Autres avantages du personnel à long terme	9.959	7.648
Pertes de crédit attendues sur engagements de crédit et garanties financières données	6	1
Autres provisions	3.155	775
Solde à la clôture	17.117	12.775

Le montant des provisions pour avantages au personnel est détaillé au sein des annexes 10.1 et 10.2.

L'évolution de la provision relative aux pertes de crédits attendues sur les engagements de crédits et garanties données, se présente comme suit :

(en milliers EUR)

	Actifs financiers sans augmentation significative du risque de crédit depuis leur comptabilisation initiale (phase 1)	Actifs financiers avec augmentation significative du risque de crédit depuis leur comptabilisation initiale (phase 2)	Actifs financiers dépréciés (phase 3)	Total
Solde à la clôture du 31.12.2023	4	0	0	4
Augmentation suite à de nouvelles acquisitions ou nouveaux octrois de crédit	2	0	0	2
Diminution suite à la réduction de l'engagement	-2	0	0	-2
Modification suite à l'évolution du risque de crédit	-1	0	0	-1
Reclassés comme détenus en vue de la vente	-2	0	0	-2
Solde à la clôture du 31.12.2024	1	0	0	1
Augmentation suite à de nouvelles acquisitions ou nouveaux octrois de crédit	5	0	0	5
Diminution suite à la réduction de l'engagement	0	0	0	0
Modification suite à l'évolution du risque de crédit	0	0	0	0
Reclassés comme détenus en vue de la vente	0	0	0	0
Solde à la clôture du 31.12.2025	6	0	0	6

L'évolution des autres provisions, qui concernent principalement des provisions pour litiges en suspens avec différentes contreparties, se présente comme suit :

(en milliers EUR)

	31.12.2025	31.12.2024
Solde à l'ouverture	775	5.023
Dotations aux provisions	2.370	663
Utilisations de provisions	0	-4.429
Reprises de provisions non utilisées	-233	-176
Autres	243	0
Reclassés comme détenus en vue de la vente	0	-306
Solde à la clôture	3.155	775

De par la nature de ses activités, la Banque est impliquée dans des litiges juridiques dont le nombre est limité.

Compte tenu de l'incertitude inhérente à chaque procédure judiciaire, l'estimation des risques est inévitablement aléatoire. Une provision couvrant certaines affaires a été maintenue dans les comptes annuels au 31 décembre 2025.

En juin 2012, Irving H. Picard, curateur nommé en vertu du SIPA (le « Securities Investor Protection Corporation Act » américain) en charge de la liquidation de Bernard L. Madoff Investments Securities LLC et de Bernard L. Madoff, avait introduit des procédures judiciaires à l'encontre d'entités de Degroof Petercam devant le tribunal des faillites de New-York. Ces poursuites visaient à obtenir la restitution des paiements de rachat de parts de fonds (« clawback ») faits aux entités de Degroof Petercam qui agissaient en tant que « nommée » pour leurs clients.

Les demandes d'Irving H. Picard concernaient les remboursements que les entités de Degroof Petercam concernées avaient reçus de plusieurs fonds nourriciers Madoff (et qui ont ensuite été versés par les entités de Degroof Petercam concernées aux clients-investisseurs finaux). Ces procédures faisaient partie des nombreuses réclamations faites par le curateur contre plusieurs banques, fonds spéculatifs, fonds nourriciers (« feeder funds ») et investisseurs.

Fin janvier 2015, le curateur a retiré son action à l'encontre des entités de Degroof Petercam en se réservant néanmoins le droit de réactiver cette procédure à une date ultérieure. Depuis lors, le curateur a poursuivi ses procédures de récupération contre d'autres défendeurs et les tribunaux compétents ont rendu plusieurs décisions.

En 2019, la Cour d'appel américaine a autorisé le curateur à récupérer les montants perçus à l'étranger. Cette décision qui allait à l'encontre des jugements précédents, est devenue définitive en juin 2020, pourrait inciter le curateur à réintroduire dans le futur ses actions de récupération (clawback) contre les entités de Degroof Petercam. Dans ce cas, Degroof Petercam prendra les mesures nécessaires afin d'assurer sa défense. Si Degroof Petercam devrait rembourser la totalité du montant réclamé par le curateur dans sa requête de juin 2012, le niveau des fonds propres réglementaires consolidés resterait néanmoins substantiellement supérieur aux exigences de fonds propres réglementaires telles qu'imposées par les autorités européennes conformément aux réglementations prudentielles.

En ce qui concerne le risque général de litige, il convient de noter que des enquêtes, procédures ou autres réclamations éventuels pourraient avoir un impact dans le futur sur Banque Degroof Petercam. Comme tous les acteurs du secteur, Banque Degroof Petercam fait de temps en temps l'objet de demandes d'information ou d'inspections de la part de ses régulateurs, auxquelles elle répond et dont il ne peut être exclu qu'elles puissent avoir un impact à l'avenir sur Banque Degroof Petercam. En raison de nombreuses incertitudes, il n'est pas possible de faire une estimation fiable du résultat ni de l'impact financier potentiel, le cas échéant, de tels événements. Banque Degroof Petercam estime que, sur la base des informations dont elle dispose, elle a fait les déclarations appropriées et constitué des provisions suffisantes pour couvrir les risques de litiges en cours ou potentiels.

7.14 AUTRES PASSIFS

Le poste 'Autres passifs' reprend les éléments suivants :

	<i>(en milliers EUR)</i>	
	31.12.2025	31.12.2024
Dettes salariales et sociales	48.399	45.749
Charges à payer et produits constatés d'avance	3.639	3.896
Créditeurs divers	44.574	26.462
Passifs liés aux paiements en actions	0	0
Autres dettes	61.837	12.950
Total des autres passifs	158.449	89.057

Les créditeurs divers représentent essentiellement les factures à payer ainsi que les impôts à payer autres que ceux calculés sur le résultat de l'exercice. Les autres dettes concernent principalement les fournisseurs à payer, taxes diverses et comptes auxiliaires.

7.15 IMPÔTS

L'évolution des impôts différés s'explique par :

(en milliers EUR)

	31.12.2025	31.12.2024
Solde à l'ouverture	12.293	17.077
Produit (Charge) au compte de résultats	-817	-2.853
Éléments directement imputés aux fonds propres	293	675
Impact du changement de taux d'imposition – compte de résultats	0	0
Impact du changement de taux d'imposition – fonds propres	0	0
Modifications du périmètre de consolidation	0	-1.892
Impact IFRS 5	-870	-740
Autres	0	26
Solde à la clôture	10.899	12.293

Les impôts différés sont calculés sur les différences temporelles suivantes et sont présentés par nature de différences temporelles :

(en milliers EUR)

	31.12.2025	31.12.2024
Actifs d'impôts différés	20.844	23.488
Avantages du personnel	6.069	5.924
Immobilisations corporelles et incorporelles	54	132
Obligations locatives (IFRS16)	8.001	7.874
Provisions pour risques et charges	0	0
Dérivés	1.199	3.486
Instruments financiers	5.521	5.395
Pertes fiscales (reportées ou de l'exercice)	0	0
Autres	0	677
Passifs d'impôts différés	9.945	11.195
Avantages du personnel	3	3
Immobilisations corporelles et incorporelles	9.794	11.176
Provisions pour risques et charges	0	0
Instruments financiers	102	16
Autres	46	0
Impôts différés nets	10.899	12.293

Suite aux amendements de l'IAS 12 (Impôt différé rattaché à des actifs et des passifs issus d'une même transaction), les actifs et passifs d'impôts différés bruts découlant des transactions de contrats de location sont présentés distinctement dans le tableau ci-dessus. Certains actifs d'impôts différés ne sont pas comptabilisés dans la mesure où certaines sociétés du groupe Degroof Petercam n'ont pas la certitude de disposer de bénéfices futurs imposables permettant la récupération de ces impôts au sein des entités fiscales visées.

Des impôts différés n'ont pas été comptabilisés pour un montant de EUR 10 milliers (31 décembre 2024 : EUR 10 milliers) sur les différences temporelles relatives aux réserves des filiales distribuables, car il n'est pas probable que ces différences s'inverseront à court terme.

Le groupe applique la consolidation belge entre Degroof Petercam Asset Management d'une part (entité transférante de bénéfice imposable) et Degroof Petercam Corporate Finance d'autre part (entité bénéficiaire de transfert de bénéfice) pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2024 (exercice d'imposition 2025). Le montant de transfert s'élève à EUR 2,1 millions et le montant de l'indemnité égale à l'impôt des sociétés (EUR 0,5 million) a été reconnu dans les comptes de la société bénéficiaire de l'indemnité au niveau des impôts courants. Le montant de transfert estimé pour 2025 s'élève à EUR 3,2 millions et le montant de l'indemnité à EUR 0,8 million.

Le groupe applique également la consolidation belge entre Degroof Petercam Asset Management d'une part (entité transférante de bénéfice imposable) et Imofig d'autre part (entité bénéficiaire de transfert de bénéfice) pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2024 (exercice d'imposition 2025). Le montant de transfert s'élève à EUR 0,5 million et le montant de l'indemnité égale à l'impôt des sociétés (EUR 0,1 million) a été reconnu dans les comptes de la société bénéficiaire de l'indemnité au niveau des impôts courants.

7.16 CAPITAUX PROPRES

Le tableau ci-dessous reprend la composition des capitaux propres revenant aux actionnaires :

(en milliers EUR)

	31.12.2025	31.12.2024
Capital souscrit	34.212	34.212
Primes d'émission	417.840	417.366
Réserve légale	4.411	4.411
Réserve immunisée	14.376	15.108
Réserve disponible	93.869	93.869
Autres réserves et report à nouveau	408.893	484.363
Réserves de réévaluation	10.251	3.744
Actions propres (-)	-50.017	-50.017
Résultat net de la période	60.597	78.344
Total	994.432	1.081.400

Le capital de Banque Degroof Petercam est représenté par 10.842.209 actions ordinaires sans désignation de valeur nominale. Toutes les actions sont intégralement souscrites et entièrement libérées.

Les réserves et le report à nouveau reprennent les réserves de Banque Degroof Petercam y compris l'impact initial de la transition aux normes comptables internationales IFRS, le résultat non distribué du groupe ainsi que la différence entre le prix d'acquisition ou de cession et la valeur comptable des fonds propres acquise ou cédée lors d'un changement de pourcentage de détention dans une filiale ne générant pas de modification de méthode de consolidation.

Les réserves de réévaluation comprennent les réévaluations des actifs financiers à la juste valeur, ainsi que les écarts de conversion résultant de la consolidation des comptes d'entreprises établis dans une devise fonctionnelle différente de celle du groupe Degroof Petercam et, d'autre part, les écarts actuariels relatifs aux obligations et aux actifs des régimes de retraite résultant de la différence entre les hypothèses définies en début d'exercice et la réalité observée en fin d'exercice.

Au 31 décembre 2025, le groupe Degroof Petercam détient 371.647 actions Banque Degroof Petercam SA, ce qui représente 3,43 % du capital souscrit.

7.17 JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La valeur comptable et la juste valeur des instruments financiers sont reprises, par catégorie d'instruments financiers, dans le tableau ci-dessous :

(en milliers EUR)

	31.12.2025		31.12.2024	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Actifs financiers				
Trésorerie et avoirs auprès des banques centrales et autres dépôts sur demande	1.505.779	1.505.779	1.146.743	1.146.743
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats	429.385	429.385	268.974	268.974
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	411.541	411.541	257.135	257.135
Autres actifs financiers	17.844	17.844	11.839	11.839
Instruments financiers de couverture	126.815	126.815	131.933	131.933
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des capitaux propres	534.638	534.638	630.249	630.249
Instruments de capitaux propres	7.154	7.154	8.226	8.226
Instruments de dette	527.484	527.484	622.023	622.023
Actifs financiers évalués au coût amorti	3.672.286	3.638.529	3.464.627	3.423.340
Prêts et créances sur les établissements de crédit	450.070	450.250	450.175	450.198
Prêts et créances sur la clientèle	2.165.466	2.141.572	1.678.163	1.655.907
Instruments de dette	1.056.750	1.046.707	1.336.289	1.317.235
Total	6.268.903	6.235.146	5.642.526	5.601.239
Passifs financiers				
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	403.100	403.100	276.980	276.980
Instruments financiers de couverture	33.717	33.717	33.764	33.764
Passifs financiers évalués au coût amorti	5.102.206	5.104.634	4.891.753	4.896.570
Dettes envers les établissements de crédits	337.229	337.229	157.381	157.381
Dettes envers la clientèle	4.764.977	4.767.405	4.734.372	4.739.189
Total	5.539.023	5.541.451	5.202.497	5.207.314

La valeur comptable des actifs financiers évalués au coût amorti comprend un ajustement négatif de couverture de juste valeur de EUR 72.699 milliers (Prêts et créances : EUR -58.864 milliers et instruments de dette : EUR -13.835). Au 31 décembre 2024, on note un ajustement négatif de couverture de juste valeur de EUR 64.945 milliers (Prêts et créances : EUR -46.821 milliers et instruments de dette : EUR -18.124). Le détail de ces montants ainsi que le descriptif des stratégies de couverture sont documentés à l'annexe 7.3 du rapport annuel.

Concernant les instruments financiers qui ne sont pas évalués à leur juste valeur dans les états financiers, les méthodes et hypothèses suivantes sont utilisées pour déterminer leur juste valeur :

- la valeur comptable des instruments financiers à court terme ou sans échéance fixe comme les comptes courants, correspond à une approximation raisonnable de la juste valeur ;
- les autres prêts et emprunts sont réévalués sur la base du dernier prix observé ou par actualisation de leurs flux futurs sur base des courbes de taux d'intérêt de marché à la date de clôture.

Banque Degroof Petercam distingue une hiérarchie des justes valeurs à trois niveaux, en fonction de la source des données utilisée pour déterminer la juste valeur :

NIVEAU 1 – PRIX DE MARCHÉ PUBLIÉS :

cette catégorie comprend les instruments financiers pour lesquels la juste valeur est établie directement par référence au prix coté sur un marché actif.

NIVEAU 2 – TECHNIQUE DE VALORISATION BASÉE SUR DES DONNÉES DE MARCHÉ OBSERVABLES :

cette catégorie inclut les instruments financiers pour lesquels la juste valeur est déterminée sur base de techniques de valorisation

dont les paramètres sont dérivés d'un marché actif ou sont observables. Ces techniques de valorisation sont celles couramment utilisées par les intervenants sur le marché.

NIVEAU 3 – TECHNIQUE DE VALORISATION BASÉE SUR DES DONNÉES AUTRES QUE DES DONNÉES DE MARCHÉ OBSERVABLES :

sont repris dans cette catégorie les instruments financiers dont une part significative des paramètres utilisés pour la détermination de leur juste valeur ne sont pas des données observables de marché.

Banque Degroof Petercam comptabilise les transferts d'un niveau à l'autre de la hiérarchie des justes valeurs à la date de clôture de la période au cours de laquelle le changement a eu lieu.

Les justes valeurs des instruments financiers évalués à leur juste valeur ont été réparties de la manière suivante :

(en milliers EUR)

31.12.2025	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers				
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats	40.456	377.077	11.852	429.385
<i>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</i>	34.880	376.661	0	411.541
<i>Autres actifs financiers</i>	5.576	416	11.852	17.844
Instrument financiers de couverture	0	126.815	0	126.815
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des capitaux propres	527.484	142	7.012	534.638
<i>Instrument de capitaux propres</i>	0	142	7.012	7.154
<i>Instrument de dette</i>	527.484	0	0	527.484
Total	567.940	504.034	18.864	1.090.838
Passifs financiers				
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	0	403.100	0	403.100
Instrument financiers de couverture	0	33.717	0	33.717
Total	0	436.817	0	436.817

(en milliers EUR)

31.12.2024	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers				
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats	127.015	135.954	6.005	268.974
<i>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</i>	121.640	135.495	0	257.135
<i>Autres actifs financiers</i>	5.375	459	6.005	11.839
Instrument financiers de couverture	0	131.933	0	131.933
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des capitaux propres	622.173	0	8.076	630.249
<i>Instrument de capitaux propres</i>	150	0	8.076	8.226
<i>Instrument de dette</i>	622.023	0	0	622.023
Total	749.188	267.887	14.081	1.031.156
Passifs financiers				
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	12.282	264.698	0	276.980
Instrument financiers de couverture	0	33.764	0	33.764
Total	12.282	298.462	0	310.744

Le tableau ci-après reprend les mouvements relatifs aux actifs financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3 :

(en milliers EUR)

	Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats	Actifs financiers obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats	Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des capitaux propres	Total
Solde à la clôture au 31.12.2023	8.545	3.132	9.127	20.804
Gains ou pertes reconnus en résultat	160	1.332	0	1.492
Gains ou pertes reconnus en fonds propres	0	0	-168	-168
Acquisitions	351	3.740	71	4.162
Ventes	-103	-29	-64	-196
Règlement	0	0	0	0
Transferts vers niveau 3	0	0	0	0
Transferts hors niveau 3	0	0	-250	-250
Modification du périmètre de consolidation	0	0	0	0
IFRS 5	-5.439	-5.684	-640	-11.763
Autres	0	0	0	0
Solde à la clôture au 31.12.2024	3.514	2.491	8.076	14.081
Gains ou pertes reconnus en résultat	-105	5.641	0	5.536
Gains ou pertes reconnus en fonds propres	0	0	-1.064	-1.064
Acquisitions	444	0	0	444
Ventes	0	0	0	0
Règlement	-132	0	0	-132
Transferts vers niveau 3	0	0	0	0
Transferts hors niveau 3	0	-1	0	-1
Modification du périmètre de consolidation	0	0	0	0
Autres	0	0	0	0
Solde à la clôture au 31.12.2025	3.721	8.131	7.012	18.864

Les instruments valorisés selon un modèle de niveau 3 sont principalement des actions et des obligations non cotées ainsi que des fonds de Private Equity.

Pour les actions non cotées, la méthode généralement utilisée est la méthode de l'actif net comptable basée sur les derniers états financiers publiés par les sociétés.

Pour les obligations non cotées, nous utilisons les spreads d'obligations comparables afin de déterminer les prix.

Pour les fonds de Private Equity, nous utilisons les VNI (Valeur Nette d'Inventaire) établies par les General Partner des différents fonds.

Les valeurs ainsi obtenues se voient ensuite appliquer une décote d'illiquidité.

Les valorisations sont réalisées par un département indépendant du front-office ou proviennent de sources externes.

Une valorisation alternative, utilisant des hypothèses raisonnablement possibles mais globalement plus défavorables, aurait pour effet de faire varier la valeur du portefeuille de la manière suivante :

(en milliers EUR)

	Valeur comptable	Valeur alternative	Impact résultats	Impact en fonds propres
31.12.2025				
Instruments de capitaux propres	10.733	7.461	-1.861	-1.411
Instruments de dette	8.131	4.066	-4.065	0
31.12.2024				
Instruments de capitaux propres	11.590	6.036	-1.757	-3.797
Instruments de dette	2.491	2.474	-17	0

Les hypothèses alternatives raisonnablement possibles utilisées incluent, suivant les valeurs, l'usage d'une prime de risque plus élevée pour l'actualisation (pour les valeurs calculées sur base d'un discounted cash flow model), l'usage d'un calcul alternatif basé sur les multiples boursiers de sociétés comparables, ou l'usage d'une décote d'illiquidité importante (pouvant aller jusqu'à 50%).

Le tableau suivant reprend les justes valeurs des instruments financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur par catégorie de juste valeur :

(en milliers EUR)

31.12.2025	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers				
Trésorerie et avoirs auprès des banques centrales et autres dépôts sur demande	0	1.505.779	0	1.505.779
Actifs financiers évalués au coût amorti	1.014.507	1.947.736	676.286	3.638.529
Prêts et créances sur les établissements de crédit	0	450.250	0	450.250
Prêts et créances sur la clientèle	0	1.465.286	676.286	2.141.572
Instruments de dette	1.014.507	32.200	0	1.046.707
Total	1.014.507	3.453.515	676.286	5.144.308
Passifs financiers				
Dettes envers les établissements de crédits	0	337.229	0	337.229
Dettes envers la clientèle	0	4.767.405	0	4.767.405
Total	0	5.104.634	0	5.104.634

(en milliers EUR)

31.12.2024	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers				
Trésorerie et avoirs auprès des banques centrales et autres dépôts sur demande	0	1.146.743	0	1.146.743
Actifs financiers évalués au coût amorti	1.154.759	1.674.879	593.702	3.423.340
Prêts et créances sur les établissements de crédit	0	450.198	0	450.198
Prêts et créances sur la clientèle	0	1.062.205	593.702	1.655.907
Instruments de dette	1.154.759	162.476	0	1.317.235
Total	1.154.759	2.821.622	593.702	4.570.083
Passifs financiers				
Dettes envers les établissements de crédits	0	157.381	0	157.381
Dettes envers la clientèle	0	4.739.189	0	4.739.189
Total	0	4.896.570	0	4.896.570

7.18 COMPENSATION DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Le tableau ci-après reprend les montants des actifs et passifs financiers avant et après compensation.

- La colonne 'Montants bruts d'instruments financiers comptabilisés' ne reprend que les actifs et passifs financiers comptabilisés qui sont soit compensés dans les états financiers ou qui font l'objet d'un accord de compensation globale exécutoire (ou d'un accord similaire) ne répondant pas aux critères définis dans l'IAS 32.
- Comme mentionné dans la colonne 'Montants bruts d'instruments financiers comptabilisés compensés', aucun montant ne peut être compensé selon les critères définis dans l'IAS 32.
- La colonne 'Montants non compensés au bilan – Instruments financiers' reprend les montants d'instruments financiers qui font l'objet d'un accord de compensation globale exécutoire ne répondant pas aux critères définis dans l'IAS 32. Dans ce cas, la compensation ne peut s'appliquer qu'en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de faillite de la contrepartie.
- Les instruments financiers reçus ou donnés en garantie (colonne 'Montants non compensés au bilan – Garanties sous forme d'espèces' et 'Montants non compensés au bilan – Garanties sous forme de titres') ne s'appliquent également qu'en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de faillite de la contrepartie.

31.12.2025	Montants bruts d'instruments financiers comptabilisés	Montants bruts d'instruments financiers comptabilisés compensés	Montants nets d'instruments financiers présentés au bilan
Actifs financiers			
Dérivés	524.088	0	524.088
Prise en pension, titres empruntés et accords similaires	0	0	0
Prise en pension	0	0	0
Total	524.088	0	524.088
Passifs financiers			
Dérivés	436.817	0	436.817
Mise en pension, titres prêtés et accords similaires	0	0	0
Mise en pension	0	0	0
Total	436.817	0	436.817
31.12.2024	Montants bruts d'instruments financiers comptabilisés	Montants bruts d'instruments financiers comptabilisés compensés	Montants nets d'instruments financiers présentés au bilan
Actifs financiers			
Dérivés	321.677	0	321.677
Prise en pension, titres empruntés et accords similaires	0	0	0
Prise en pension	0	0	0
Total	321.677	0	321.677
Passifs financiers			
Dérivés	301.184	0	301.184
Mise en pension, titres prêtés et accords similaires	0	0	0
Mise en pension	0	0	0
Total	301.184	0	301.184

(en milliers EUR)

Montants non compensés au bilan

Instruments financiers	Garanties sous forme d'espèces	Garanties sous forme de titres	Montants nets
124.176	124.176	0	275.736
0	0	0	0
0	0	0	0
124.176	124.176	0	275.736
124.176	37.339	0	275.302
0	0	0	0
0	0	0	0
124.176	37.339	0	275.302

(en milliers EUR)

Montants non compensés au bilan

Instruments financiers	Garanties sous forme d'espèces	Garanties sous forme de titres	Montants nets
1.358	260	0	320.059
0	0	0	0
0	0	0	0
1.358	260	0	320.059
1.358	18.238	0	281.588
0	0	0	0
0	0	0	0
1.358	18.238	0	281.588

7.19 TRANSFERTS DES ACTIFS FINANCIERS

Banque Degroof Petercam n'a procédé à aucun transfert d'actifs financiers à rapporter au 31 décembre 2024 et au 31 décembre 2025. Les actifs financiers que le groupe Degroof Petercam pourrait transférer (sans être décomptabilisés selon la norme IFRS9) sont, de manière générale, constitués de titres cédés temporairement dans le cadre d'opérations de cession-rétrocession, ou de transactions de prêts de titres. La contrepartie à ces opérations a généralement la possibilité de réutiliser le collatéral reçu.

7.20 ACTIVITÉS ABANDONNÉES - APPLICATION DE L'IFRS 5

A la suite de l'intégration de Banque Degroof Petercam dans CA Indosuez Wealth Management, la Banque a décidé, en 2024, de vendre les entités françaises et luxembourgeoises du groupe Degroof Petercam à CA Indosuez.

La vente des entités françaises a eu lieu en décembre 2024. Quant aux entités luxembourgeoises, il avait été convenu de finaliser la transaction de vente durant le premier semestre de 2025. Celle-ci s'est en effet finalisée en avril 2025.

Banque Degroof Petercam a estimé en 2024 que toutes les conditions d'application de la norme IFRS 5 étaient réunies pour classer ces filiales comme étant 'détenues en vue de la vente' et comme étant 'une activité abandonnée', et pour transférer les actifs et les passifs de Banque Degroof Petercam Luxembourg et de ses filiales vers les postes 'Actifs non courants destinés à être cédés' et 'Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés'.

Le détail du bilan des actifs et passifs non courants destinés à être cédés en 2024 et du compte de résultat des activités abandonnées en 2024 et 2025 se présente comme suit :

(en milliers EUR)

Bilan des actifs non courants détenus en vue de la vente et des activités abandonnées	31.12.2024
Actifs	
Trésorerie, comptes à vue auprès des banques centrales et autres dépôts sur demande	605.374
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats	91.976
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	80.115
Autres actifs financiers	11.861
Instruments financiers de couverture	61.005
Variations de juste valeur des portefeuilles couverts en risque de taux	-6.059
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des capitaux propres	381.972
Instruments de capitaux propres	724
Instruments de dette	381.248
Actifs financiers évalués au coût amorti	1.266.385
Prêts et créances sur les établissements de crédit	60.401
Prêts et créances sur la clientèle	348.052
Instruments de dette	857.932
Immobilisations corporelles	32.754
Immobilisations incorporelles et écarts d'acquisition	40.891
Participations dans les entreprises mises en équivalence	2.056
Actifs d'impôts courants	5.867
Actifs d'impôts différés	1.176
Autres actifs	45.000
Total de l'actif	2.528.397
Passif	
Dettes	
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	56.788
Instruments financiers de couverture	6.081
Dettes envers les établissements de crédit	164.358
Dettes envers la clientèle	1.911.427
Provisions	1.764
Passifs d'impôts courants	6.529
Passifs d'impôts différés	436
Autres passifs	27.121
Total des dettes	2.174.504

(en milliers EUR)

Compte de resultat des activites abandonnees	31.12.2025	31.12.2024
Produits d'intérêts	21.693	103.354
Charges d'intérêts	-16.946	-80.835
Dividendes	0	207
Commissions perçues	44.558	162.165
Commissions versées	-21.485	-43.456
Résultat net sur les instruments financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats	5.920	15.530
Résultat net sur la comptabilité de couverture	87	314
Résultat net issu de la décomptabilisation d'instruments financiers évalués à la juste valeur par le biais des capitaux propres	0	0
Résultat net issu de la décomptabilisation d'instruments financiers évalués au coût amorti	0	-328
Autres résultats opérationnels nets	-2.408	1.679
Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence	-32	-142
Produit net	31.387	158.488
Frais de personnel	-13.850	-73.440
Frais généraux et administratifs	-16.524	-32.733
Amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles	-684	-5.645
Dépréciations nettes sur actifs	-6.525	-25.764
<i>Actifs financiers</i>	-6.525	-1.151
<i>Actifs non financiers</i>	0	-24.613
Résultat avant impôts	-6.196	20.906
Charge d'impôts	-2.910	-10.025
Bénéfice net des activités abandonnées	-9.106	10.881
Effet des réestimations sur régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	-72	71
Gains (Pertes) réalisés et non réalisés - Instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par le biais des capitaux propres	-97	-4
Total des autres éléments du résultat global ne pouvant pas être reclassés ultérieurement en bénéfice net	-169	67
Réévaluation à la juste valeur - Instruments de dette évalués à a juste valeur par le biais des capitaux propres	4.174	-1.522
Écarts de conversion	0	0
Total des autres éléments du résultat global qui pourront être classés ultérieurement en bénéfice net	4.174	-1.522
Résultats global total (des activités abandonnées)	-5.101	9.426

(en milliers EUR)

Flux de tresorerie des activites abandonnees	31.12.2025	31.12.2024
Flux de trésorerie nets liés aux activités opérationnelles (A)	-6.196	-94.868
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'investissement (B)	-659.533	239.810
Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement (C)	0	-1.446
Effets des variations de taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie (D)	0	0
Augmentation/diminution nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B + C + D)	-665.729	143.496

8 – Annexes relatives au compte de résultat global consolidé

Suite à l'application de la norme IFRS 5, et la cession des sociétés luxembourgeoises, les chiffres 31/12/2025 et 31/12/2024 des annexes 8 présentés ne comportent plus les chiffres relatifs aux entités luxembourgeoises. Ces derniers sont présentés dans l'annexe 7.20.

8.1 PRODUITS ET CHARGES D'INTÉRÊTS

Le détail des produits et charges d'intérêts par nature d'instruments financiers générant des résultats d'intérêts se présente comme suit :

	(en milliers EUR)	
	31.12.2025	31.12.2024
Produits d'intérêts	185.691	209.340
<i>Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des capitaux propres</i>	15.563	15.511
<i>Prêts et créances sur les établissements de crédit</i>	15.091	2.191
<i>Prêts et créances sur la clientèle</i>	43.896	36.588
<i>Instruments de dette évalués au coût amorti</i>	23.216	30.378
<i>Instruments de couverture</i>	61.522	87.185
<i>Passifs financiers</i>	0	0
<i>Autres</i>	26.055	37.272
Produits d'intérêts calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif	185.343	209.125
<i>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</i>	344	210
<i>Actifs financiers obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats</i>	4	5
Produits d'intérêts calculés selon une méthode autre que du taux d'intérêt effectif	348	215
Charges d'intérêts	-97.962	-128.936
<i>Dettes envers les établissements de crédit</i>	-3.440	-6.403
<i>Dettes envers la clientèle</i>	-58.750	-97.759
<i>Instruments de couverture</i>	-35.084	-23.930
<i>Actifs financiers</i>	0	0
<i>Autres</i>	-688	-844
Charges d'intérêts calculées selon la méthode du taux d'intérêt effectif	-97.962	-128.936
<i>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</i>	0	0
Charges d'intérêts calculées selon une méthode autre que du taux d'intérêt effectif	0	0
Résultat net d'intérêts	87.729	80.404

8.2 DIVIDENDES PERÇUS

Les dividendes perçus par catégorie d'actifs financiers sont détaillés ci-après :

	(en milliers EUR)	
	31.12.2025	31.12.2024
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	28	281
Autres actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats	1.596	3
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des capitaux propres	914	573
Total	2.538	857

8.3 COMMISSIONS PERÇUES ET VERSÉES

Les commissions perçues et payées se répartissent sur base des prestations suivantes comme suit :

(en milliers EUR)

	31.12.2025	31.12.2024
Commissions perçues	415.632	394.252
Gestion d'actifs	341.466	334.906
Émissions et placements de titres	7.060	5.734
Prestations banque dépositaire & Administration d'actifs	15.879	15.821
Autres services sur titres	47.393	30.393
Services sur espèces	362	178
Ingénierie financière	3.436	7.003
Dérivés	36	217
Commissions versées	-69.533	-64.007
Gestion d'actifs	-52.594	-49.210
Émissions et placements de titres	-69	-281
Prestations banques dépositaires & Administration d'actifs	-9.190	-9.533
Autres services sur titres	-6.602	-4.140
Services sur espèces	-1.078	-843
Dérivés	0	0
Résultat net des commissions	346.099	330.245

Le tableau suivant décompose les commissions perçues et payées par principaux types de revenu :

(en milliers EUR)

	31.12.2025	31.12.2024
Revenus sur les actifs en gestion	295.561	291.985
– Commissions de gestion	288.872	285.696
– Droits de garde	6.782	5.836
– Commissions d'administration	-93	453
Revenus issus des transactions	40.960	26.586
Commissions de placement et de montage	10.427	12.456
Autres commissions et prestations de services	-849	-782
Total des revenus	346.099	330.245

8.4 RÉSULTAT NET SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR PAR LE BIAIS DU COMPTE DE RÉSULTATS

Le tableau ci-dessous reprend la répartition des gains et pertes sur les instruments évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats par type d'instruments financiers :

(en milliers EUR)

	31.12.2025	31.12.2024
Gains (pertes) nets sur instruments financiers détenus à des fins de transaction	7.469	16.172
Instruments de dette	1.671	1.747
<i>Obligations</i>	1.671	1.747
<i>Autres instruments de dette</i>	0	0
Instruments de capitaux propres	-1.660	7.024
Instruments financiers dérivés	7.458	7.401
<i>Dérivés de change</i>	2.486	168
<i>Dérivés de taux d'intérêt</i>	2.376	4.310
<i>Dérivés sur actions</i>	2.596	2.923
<i>Dérivés sur matières premières</i>	0	0
Gains (pertes) nets sur instruments financiers obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats	346	486
Effets publics et obligations d'État	0	0
Obligations d'autres émetteurs	6	453
Autres instruments financiers	340	33
Instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par le compte de résultats	5.535	70
Activités de change	4.140	2.707
Résultat net sur instruments financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats	17.490	19.435

Les gains et pertes susmentionnés incluent la réévaluation à la juste valeur, y compris les intérêts courus pour les dérivés, et uniquement la variation de valeur de marché pour les autres instruments financiers.

8.5 RÉSULTAT NET SUR LA COMPTABILITÉ DE COUVERTURE

Le tableau ci-dessous reprend la répartition des gains (pertes) sur la comptabilité de couverture d'instruments financiers :

(en milliers EUR)

	31.12.2025	31.12.2024
Fair Value Hedge		
Gains (pertes) nets sur les instruments financiers couverts pour la partie attribuable au risque couvert	3.950	30.468
Gains (pertes) nets sur dérivés de couverture	-4.051	-29.911
Total Fair Value hedge	-101	557
Portfolio Hedge		
Gains (pertes) nets sur les instruments financiers couverts pour la partie attribuable au risque couvert	-11.153	20.853
Gains (pertes) nets sur dérivés de couverture	10.078	-20.688
Total Portfolio Hedge	-1.075	165
Résultat net sur la comptabilité de couverture	-1.176	722

8.6 RÉSULTAT NET ISSU DE LA DÉCOMPTABILISATION SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR PAR LE BIAIS DES CAPITAUX PROPRES

Le tableau ci-dessous reprend la répartition des gains et pertes issus de la décomptabilisation d'instruments financiers évalués à la juste valeur par le biais des capitaux propres par catégorie et par type d'instruments financiers :

(en milliers EUR)

	31.12.2025	31.12.2024
Instruments de dette	88	-778
<i>Effets publics et obligations d'État</i>	0	-778
<i>Obligations d'autres émetteurs</i>	88	0
<i>Autres instruments de dette</i>	0	0
Résultat net issu de la décomptabilisation sur les instruments financiers évalués à la juste valeur par le biais des capitaux propres	88	-778

8.7 RÉSULTAT NET ISSU DE LA DÉCOMPTABILISATION SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS ÉVALUÉS AU COÛT AMORTI

Le tableau ci-dessous reprend la répartition des gains et pertes issus de la décomptabilisation d'instruments financiers évalués au coût amorti par catégorie et par type d'instruments financiers :

(en milliers EUR)

	31.12.2025	31.12.2024
Instruments de dette	119	-396
<i>Effets publics et obligations d'État</i>	0	0
<i>Obligations d'autres émetteurs</i>	119	-396
Prêts et créances	-30	334
Résultat net issu de la décomptabilisation sur les instruments financiers évalués au coût amorti	89	-62

8.8 AUTRES RÉSULTATS OPÉRATIONNELS NETS

Les autres résultats opérationnels se décomposent de la façon suivante :

(en milliers EUR)

	31.12.2025	31.12.2024
Autres produits opérationnels	23.659	33.582
Revenus des locations	383	364
Plus-values réalisées sur vente d'immobilisations corporelles et incorporelles	7	39
Plus-values réalisées sur vente de participations	0	2.384
Reprises de provisions	233	176
Prestations de services	18.804	28.412
Divers	4.232	2.207
Autres charges opérationnelles	-8.362	-4.926
Moins-values réalisées sur vente d'immobilisations corporelles et incorporelles	0	0
Dotations aux provisions	-2.375	-364
Divers	-5.987	-4.562
Autres résultats opérationnels nets	15.297	28.656

Les autres résultats opérationnels s'élevèrent à EUR 15,3 millions représentant le net des autres produits et charges opérationnelles et affichent une variation négative de EUR 13,4 millions en raison de la diminution des autres produits opérationnels (suite à la diminution des prestations de service) et de l'augmentation des autres charges opérationnelles.

8.9 FRAIS DE PERSONNEL

Les frais de personnel sont composés des frais suivants :

	<i>(en milliers EUR)</i>	
	31.12.2025	31.12.2024
Rémunérations et salaires	-141.062	-137.698
Sécurité sociale, assurance sociale et assurances extralégales	-29.008	-26.518
Charges liées aux retraites	-11.865	-11.352
Avantages du personnel basés sur des paiements en actions	-474	0
Autres coûts	-5.127	-4.368
Frais de personnel	-187.536	-179.936

L'annexe 10 fournit une information détaillée relative aux avantages postérieurs à l'emploi.

Le nombre des membres du personnel employé exprimés en 'Équivalent Temps Plein' est, par catégorie :

	<i>(en unités)</i>	
ETP en date du	31.12.2025	31.12.2024
Administrateurs	14	15
Employés	1.019	986
Ouvriers	5	5
Total	1.038	1.006

8.10 FRAIS GÉNÉRAUX ET ADMINISTRATIFS

Le détail des frais généraux et administratifs se présente comme suit :

	<i>(en milliers EUR)</i>	
	31.12.2025	31.12.2024
Marketing, publicité et relations publiques	-6.636	-7.663
Honoraires professionnels	-30.371	-30.235
Locations simples	-3.888	-4.469
Charges informatiques et de télécommunication	-72.481	-68.576
Réparation et entretien	-5.926	-5.969
Charges fiscales d'exploitation	-27.325	-29.938
Autres frais généraux et administratifs	-15.734	-14.666
Frais généraux et administratifs	-162.361	-161.516

Les frais de location simples reprennent principalement la partie des paiements relative aux éléments ne relevant pas du contrat de location (non-lease components). Les autres frais généraux et administratifs représentent essentiellement des frais de représentation et de voyage, des frais de fournitures et documentations, des frais de formation ainsi que des cotisations et assurances autres que celles liées au personnel.

8.11 AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les amortissements par catégorie d'actif se présentent comme suit :

	(en milliers EUR)	
	31.12.2025	31.12.2024
Amortissements sur immobilisations incorporelles	-6.600	-9.373
Amortissements sur immobilisations corporelles	-12.106	-10.393
Amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles	-18.706	-19.766

8.12 DÉPRÉCIATIONS NETTES SUR ACTIFS

Les variations des dépréciations par catégorie d'actif se présentent comme suit :

	(en milliers EUR)	
	31.12.2025	31.12.2024
Actifs financiers		
Reprises de dépréciations	245	340
Prêts et créances sur la clientèle	47	113
Instruments de dette évalués au coût amorti	175	220
Instruments de dette évalués à la juste valeur par le biais des capitaux propres	23	7
Dotations aux dépréciations	-1.556	-704
Prêts et créances sur la clientèle	-1.527	-704
Instruments de dette évalués au coût amorti	-26	0
Instruments de dette évalués à la juste valeur par le biais des capitaux propres	-3	0
Application de l'IFRS 5	0	0
Dépréciations nettes sur actifs financiers	-1.311	-364
Dépréciations nettes sur participations dans les entreprises mises en équivalence	-1.013	0
Actifs non financiers		
Dotations aux dépréciations	0	-2.976
Actifs corporels	0	-1.650
Actifs incorporels	0	-974
Autres	0	-352
Dépréciations nettes sur actifs non financiers	0	-2.976
Dépréciations nettes sur actifs	-2.324	-3.340

Un détail des variations des dépréciations sur actifs corporels et incorporels est repris au sein des annexes 7.6 et 7.7, par catégorie d'immobilisations corporelles et incorporelles.

8.13 CHARGE D'IMPÔTS

La charge d'impôts nette s'explique par les éléments suivants :

(en milliers EUR)

	31.12.2025	31.12.2024
Impôt sur le résultat de l'exercice	-27.419	-27.352
Impôt sur les bénéfices de l'exercice	-26.602	-24.349
Impôt différé	-817	-3.003
Autres charges d'impôts	401	296
Impôt sur les bénéfices des années précédentes	401	296
Autres éléments	0	0
Charge d'impôts nette	-27.018	-27.056

Le tableau ci-dessous reprend la justification de la différence entre le taux normal d'imposition en Belgique (25,00%) et le taux d'imposition effectif de Banque Degroof Petercam :

(en milliers EUR)

	31.12.2025	31.12.2024
<i>Bénéfice avant impôts</i>	96.721	94.519
<i>Résultat des sociétés mises en équivalence (exclusion)</i>	506	402
Base de l'impôt	97.227	94.921
Taux d'imposition applicable à la clôture	25,00%	25,00%
Impôt théorique sur le bénéfice	-24.307	-23.730
Effet des différences de taux d'imposition dans d'autres juridictions	-38	69
Impact fiscal des dépenses non déductibles	-5.456	-4.818
Impact fiscal des revenus non imposables	1.440	149
Différences permanentes	933	-94
Effet des autres éléments	10	1.078
Impact du changement de taux d'imposition sur les différences temporelles	0	0
Impôt différé actif non reconnu antérieurement	0	0
Impôt différé actif non comptabilisé (pertes fiscales récupérables)	-1	-6
Impôts sur le résultat de l'exercice	-27.419	-27.352
Taux effectif d'impôt moyen	28,20%	28,82%

Les Charges fiscales sont stables par rapport à l'année précédente, en ligne avec des résultats imposables stables.

8.14 AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL

Le détail des composantes des autres éléments du résultat global se présente comme suit :

	(en milliers EUR)	
	31.12.2025	31.12.2024
Effet des réestimations sur régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	2.261	6.003
Modifications du périmètre de consolidation	-72	0
Montant brut	3.062	7.191
Impôts directement imputés aux réserves	-729	-1.188
Réévaluation à la juste valeur – Instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par capitaux propres	-1.159	-160
Modifications du périmètre de consolidation	-97	0
Ajustement à la juste valeur avant impôts	-1.062	-162
Impôts directement imputés aux réserves	0	2
Total des autres éléments du résultat global ne pouvant pas être reclassés ultérieurement en bénéfice net	1.102	5.843
Écarts de conversion	-100	57
Montant brut	-100	57
Réévaluation à la juste valeur – Instruments de dette évalués à la juste valeur par capitaux propres	5.505	-451
Modifications du périmètre de consolidation	4.174	0
Ajustement à la juste valeur avant impôts	1.707	199
Transfert de la réserve aux comptes de résultat, avant impôts	68	-778
<i>Dépréciations</i>	-20	0
<i>Pertes (gains) nets de cessions</i>	88	-778
Impôts directement imputés aux réserves	-444	128
Total des autres éléments du résultat global pouvant être reclassés ultérieurement en bénéfice net	5.405	-394
Total des autres éléments du résultat global	6.507	5.449

9 – Droits et engagements

9.1 ACTIFS EN DÉPÔT À DÉCOUVERT

Les actifs en dépôt à découvert sont essentiellement des valeurs mobilières confiées en dépôt par la clientèle que le droit de libre disposition du titulaire soit ou non limité et que ces actifs soient ou non sous contrat de gestion avec Banque Degroof Petercam. Ces actifs sont évalués à leur juste valeur.

Les dépôts à découvert de la Banque pour les exercices se clôturant au 31 décembre 2025, et au 31 décembre 2024 s'élevaient respectivement à EUR 39,4 milliards et EUR 90,8 milliards (avec le pôle luxembourgeois).

9.2 DROITS ET ENGAGEMENTS DE CRÉDIT

Banque Degroof Petercam a l'engagement de répondre aux lignes de crédit accordées à la clientèle dont le montant non utilisé au 31 décembre 2025 est de EUR 339,3 millions (au 31 décembre 2024 : EUR 338,8 millions).

9.3 GARANTIES DONNÉES ET REÇUES

Banque Degroof Petercam a donné en garantie, pour son propre compte et pour compte de sa clientèle, des instruments financiers pour la somme de EUR 198,5 millions en date du 31 décembre 2025 (au 31 décembre 2024 : EUR 331,3 millions avec le pôle luxembourgeois).

Banque Degroof Petercam a reçu en garantie de sa clientèle des actifs pour la somme de EUR 4.784,8 millions en date du 31 décembre 2025 (au 31 décembre 2024 : EUR 4.655,4 millions avec le pôle luxembourgeois). En l'absence de défaillance du propriétaire des garanties, celles-ci ne sont généralement pas utilisables par la Banque à l'exception de celles obtenues dans le cadre d'opérations de cession-rétrocession qui se montent à EUR 0,0 million au 31 décembre 2025 (au 31 décembre 2024 : EUR 0,0 million).

10 — Avantages au personnel et autres rémunérations

10.1 AUTRES AVANTAGES À LONG TERME

L'application des législations nationales en matière de politique de rémunération demande de différer, sur une période supérieure à douze mois, le paiement des primes d'intéressement attribuées à certains membres du personnel.

A partir du plan d'intéressement 2025, les rémunérations variables différées sont soumises à des conditions de performance ainsi qu'à une exigence de présence continue du collaborateur durant la période d'acquisition. Ces rémunérations sont étalées par parts égales sur trois, quatre, cinq ou six ans. La charge correspondante (comptabilisée en frais de personnel) est répartie de manière linéaire sur et en fonction de la période d'acquisition des droits afin de refléter les conditions de présence requises. Elle trouve sa contrepartie directe dans une dette envers le personnel.

L'évolution de cette provision se décompose comme suit :

	<i>(en milliers EUR)</i>	
	31.12.2025	31.12.2024
Solde à l'ouverture	7.649	8.476
Dotations aux provisions	5.358	5.456
Utilisations de provisions	-3.048	-2.824
Reprises de provisions non utilisées	0	0
Autres mouvements	0	-1.457
Modifications du périmètre de consolidation	0	-2.002
Solde à la clôture	9.959	7.649

Le montant en « Autres mouvements » est issu de l'application de la norme IFRS 5.

10.2 AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

Les avantages postérieurs à l'emploi sont composés de régimes de retraite et d'une prise en charge partielle des primes d'assurance soins de santé qui est encore octroyée après le départ à la retraite de certains collaborateurs. Les bénéficiaires de cet avantage sont les collaborateurs qui sont actuellement retraités et qui l'ont été avant le 01/05/2022 ainsi que leur conjoint.

Au sein des régimes de retraite, il existe des régimes à cotisations définies et des régimes à prestations définies. Les régimes à prestations définies sont composés d'un régime à prestations définies et d'un régime à cotisations définies avec un rendement garanti conformément aux obligations nationales. Le régime à prestations définies est fermé depuis le mois de décembre 2004.

Pour les régimes à cotisations définies, la charge de cet exercice est inférieure à EUR 0,1 million comme au 31 décembre 2024. Pour les autres régimes, le tableau ci-dessous reprend le détail des obligations du groupe Degroof Petercam et des principales hypothèses actuarielles retenues :

(en milliers EUR)

	Régimes de retraite		Autres avantages	
	31.12.2025	31.12.2024	31.12.2025	31.12.2024
Valeur actuelle des obligations financées	154.365	147.464	3.404	3.617
Valeur des actifs des régimes	158.118	149.140	0	0
A. Passifs (actifs) nets des avantages postérieurs à l'emploi	-3.753	-1.676	3.404	3.617
B. Variation des obligations				
Solde à l'ouverture	147.464	136.865	3.617	3.679
Coût des services	12.142	11.542	0	14
Charges d'intérêts	4.702	4.233	129	115
Prestations payées dans l'année	-6.026	-3.957	-194	-172
Charges administratives et taxes	-1.811	-1.866		
Augmentation (diminution) due aux regroupement d'entreprises, cessions, transferts	0	0	0	0
Impact de change	0	0	0	0
Réévaluations :				
a. Écarts actuariels issus des hypothèses démographiques	43	0	0	0
b. Écarts actuariels issus des hypothèses financières	-81	-978	22	-230
c. Écarts actuariels issus d'autres hypothèses	-2.068	1.625	-170	211
Solde à la clôture	154.365	147.464	3.404	3.617
C. Variation de la valeur des actifs des régimes				
Solde à l'ouverture	149.140	132.099	0	0
Revenus d'intérêts	5.020	4.254	0	0
Cotisations des employeurs	10.967	10.837	194	172
Cotisations des employés	0	0	0	0
Prestations payées dans l'année	-6.026	-3.957	-194	-172
Charges administratives et taxes	-1.811	-1.866	0	0

(en milliers EUR)

	Régimes de retraite		Autres avantages	
	31.12.2025	31.12.2024	31.12.2025	31.12.2024
Augmentation (diminution) due aux regroupement d'entreprises, cessions, transferts	0	0	0	0
Impact de change	0	0	0	0
Rendement des actifs (autres que les revenus d'intérêts)	828	7.773	0	0
Solde à la clôture	158.118	149.140	0	0
D. Composition des coûts				
Coûts des services				
a. Coûts des services actuels	12.142	11.542	0	14
b. Coûts des services passés	0	0	0	0
Charges (Revenus) nets d'intérêts	-318	-21	129	115
Cotisations des employés	0	0	0	0
Charges administratives et taxes	0	0	0	0
Charges nettes comptabilisées dans le P&L	11.824	11.521	129	129
Réévaluations :				
a. Écarts actuariels issus des hypothèses démographiques	43	0	0	0
b. Écarts actuariels issus des hypothèses financières	-81	-978	22	-230
c. Écarts actuariels issus d'autres hypothèses	-2.068	1.625	-170	211
d. Rendement des actifs (autres que les revenus d'intérêts)	-828	-7.773	0	0
Réévaluations comptabilisées dans les autres éléments du résultat global	-2.934	-7.126	-148	-19
E. Réconciliation des passifs (actifs) nets des avantages postérieurs à l'emploi				
Solde à l'ouverture	-1.676	4.766	3.617	3.679
Charges nettes comptabilisées dans le P&L	11.824	11.521	129	129
Réévaluations comptabilisées dans les autres éléments du résultat global	-2.934	-7.126	-148	-19
Cotisations des employeurs	-10.967	-10.837	-194	-172
Impact de change	0	0	0	0
Solde à la clôture	-3.753	-1.676	3.404	3.617
F.1 Principales hypothèses actuarielles pour la détermination des obligations				
Taux d'actualisation	3,61 %	3,33 %	3,60 %	3,66 %
Augmentation future des salaires	de 0,70% à 3,50%	de 0,70% à 3,50%	N/A	N/A
Taux d'inflation	2,00 %	2,00 %	5,00 %	5,00 %
Table de mortalité	MR/FR-5	MR/FR-5	MR/FR-5	MR/FR-5
F.2 Principales hypothèses actuarielles pour la détermination des coûts nets				
Taux d'actualisation	3,33 %	3,14 %	3,66 %	3,20 %
Augmentation future des salaires	de 0,70% à 3,50%	de 0,70% à 3,50%	N/A	N/A
Taux d'inflation	2,00 %	2,13 %	5,00 %	5,20 %
Table de mortalité	MR/FR-5	MR/FR-5	MR/FR-5	MR/FR-5
G. Actifs des régimes				
Trésorerie	0	0	N/A	N/A
Actions	48.642	34.605	N/A	N/A
Obligations	57.294	56.299	N/A	N/A
Immobiliers	2.220	9.058	N/A	N/A
Actifs détenus par une compagnie d'assurance	45.766	46.087	N/A	N/A
Autres	4.196	3.091	N/A	N/A

(en milliers EUR)

Régimes de retraite**H. Analyse de sensibilité sur l'obligation au titre de prestations définies en date de clôture**

Variation du taux d'actualisation	-0,50 %	+0,50 %
Montant de l'obligation liée aux régimes de retraites	156.363	152.887
Montant de l'obligation liée aux autres avantages	3.596	3.228
Variation du taux d'inflation	-0,50 %	+0,50 %
Montant de l'obligation liée aux régimes de retraites	153.857	154.936
Variation du taux d'augmentation des coûts de soins de santé	-1,50 %	+1,50 %
Montant de l'obligation liée aux autres avantages	3.234	3.587

I. Flux de trésorerie prévus pour l'exercice prochain**Cotisations des employeurs**

Cotisations liées aux régimes de retraites	11.699
Cotisations liées aux autres avantages	202

Échéances des prestations à payer (Régimes de retraite et autres avantages)

à moins d'un an	6.544
d'un an à deux ans	7.796
de deux ans à trois ans	5.345
de trois ans à quatre ans	11.062
de quatre ans à cinq ans	8.871
à plus de cinq ans	34.446

Le surfinancement des régimes de retraite se décompose en deux montants. Les deux régimes de retraite sous forme de fonds de pension ont un surfinancement de EUR 4,4 millions (au 31 décembre 2024 : EUR 2,4 millions). Par contre, le régime sous la forme d'une assurance a un sous-financement de l'ordre de EUR 0,6 million (au 31 décembre 2024 : EUR 0,7 million). Vu que les avoirs d'un régime ne peuvent couvrir les obligations d'un autre régime, le montant net de EUR -3,8 millions (au 31 décembre 2024 EUR - 1,7 million) est comptabilisé à l'actif pour EUR 4,4 millions (au 31 décembre 2024 : EUR 2,4 millions) et au passif pour EUR 0,6 million (au 31 décembre : EUR 0,7 million).

10.3 AUGMENTATION DE CAPITAL DE CRÉDIT AGRICOLE SA

Une augmentation de capital de Crédit Agricole SA réservée aux salariés du Groupe Crédit Agricole SA a été réalisée au 3ème trimestre 2025. Les souscriptions d'actions proposées aux salariés dans le cadre de cette augmentation de capital relèvent des dispositions de la norme IFRS 2 et celles-ci sont considérées comme des plans réglés en instruments de capitaux propres (plan 'equity settled').

Les actions sont proposées avec une décote de prix de 20% sur la moyenne arithmétique des cours d'ouverture de l'action du 26 mai au 20 juin 2025 inclus. Et, ces plans ne comportent pas de période d'acquisition des droits mais sont grevés, en principe, d'une période d'incessibilité de cinq ans. L'avantage consenti aux salariés se mesure comme étant la différence entre la juste valeur de l'action acquise en date d'attribution et le prix d'acquisition payé par le salarié à la date de souscription multipliée par le nombre d'actions souscrites. L'impact de cet avantage sur les comptes consolidé du groupe Degroof Petercam est de EUR 0,5 million. Cet avantage ne tient pas compte d'une décote d'incessibilité.

11 – Parties liées

En 2024, CA-Indosuez Wealth Management, filiale du Groupe Crédit Agricole, a obtenu le contrôle de Banque Degroof Petercam.

Les parties liées à Banque Degroof Petercam sont les entités du Groupe Crédit Agricole, les entreprises associées, les coentreprises, les fonds de pension, les membres du conseil d'administration et les dirigeants effectifs de Banque Degroof Petercam ainsi que les membres proches de la famille des personnes précitées ou toute société contrôlée ou influencée notablement par une des personnes susmentionnées.

Les tableaux ci-après résument, par nature, les transactions de ces deux dernières années qui ont été réalisées avec les parties liées au groupe Degroof Petercam.

(en milliers EUR)

31.12.2025	Mère	Entités exerçant un contrôle conjoint ou une influence notable	Entreprises associées	Principaux dirigeants	Autres parties liées	Total
Bilan						
Avances en comptes courants	1.996	0	0	0	72.346	74.342
Prêts à terme	450.022	0	0	0	0	450.022
Crédit à la consommation	0	0	0	0	0	0
Prêts hypothécaires	0	0	0	0	0	0
Autres actifs	239.551	0	36	0	35.428	275.015
Titres de placement	0	0	0	0	4.756	4.756
Total des actifs	691.569	0	36	0	112.530	804.135
Dépôts	182.708	0	0	874	2.413	185.995
Autres dettes	0	0	121	0	4.141	4.262
Autres passifs	119.250	0	0	0	671	119.921
Total des passifs	301.958	0	121	874	7.225	310.178
Garanties données par le groupe	0	0	0	0	0	0
Garanties reçues par le groupe	0	0	0	0	0	0
Provisions pour créances douteuses	0	0	0	0	0	0
Engagements	0	0	0	250	0	250
Montant notionnel des dérivés	714.895	0	0	0	1.331	716.226
Options sur actions						
Exercées / cédées	0	0	0	0	0	0
Echues	0	0	0	0	0	0

(en milliers EUR)

31.12.2025	Mère	Entités exerçant un contrôle conjoint ou une influence notable	Entreprises associées	Principaux dirigeants	Autres parties liées	Total
Compte de résultats						
Charges financières	335	0	0	12	93	440
Pertes sur instruments dérivés	70.176	0	0	0	0	70.176
Honoraires et commissions	0	0	47	0	1.065	1.112
Frais de personnel	0	0	0	0	9.268	9.268
Autres	4.698	0	2.241	0	8.017	14.956
Total des charges	75.209	0	2.288	12	18.443	95.952
Produits d'intérêts	13.813	0	0	0	6	13.819
Profits sur instruments dérivés	55.974	0	0	0	-123	55.851
Honoraires et commissions	0	0	0	0	62.345	62.345
Achats ou ventes de biens, d'immobiliers et d'autres actifs	0	0	0	0	0	0
Dividendes	0	0	195	0	902	1.097
Autres	17	0	0	0	10.003	10.020
Total des produits	69.804	0	195	0	73.133	143.132
Charges comptabilisées pendant la période au titre des créances douteuses	0	0	0	0	0	0

(en milliers EUR)

31.12.2024	Mère	Entités exerçant un contrôle conjoint ou une influence notable	Entreprises associées	Principaux dirigeants	Autres parties liées	Total
Bilan						
Avances en comptes courants	0	0	0	0	7.374	7.374
Prêts à terme	450.175	0	1.470	0	3.224	454.869
Crédit à la consommation	0	0	0	0	0	0
Prêts hypothécaires	0	0	0	0	0	0
Autres actifs	26	0	854	0	6.882	7.762
Titres de placement	0	0	0	0	7.158	7.158
Total des actifs	450.201	0	2.324	0	24.638	477.163
Dépôts	15.661	0	2.036	5.189	9.466	32.352
Autres dettes	0	0	599	0	2.504	3.103
Autres passifs	2.056	0	0	0	1.997	4.053
Total des passifs	17.717	0	2.635	5.189	13.967	39.508
Garanties données par le groupe	0	0	0	0	0	0
Garanties reçues par le groupe	0	0	0	0	0	0
Provisions pour créances douteuses	0	0	0	0	0	0
Engagements	0	0	0	0	1.787	1.787
Montant notionnel des dérivés	0	0	0	309	244.926	245.235
Options sur actions						
Exercées / cédées	0	0	0	0	0	0
Echues	0	0	0	0	0	0

(en milliers EUR)

31.12.2024	Mère	Entités exerçant un contrôle conjoint ou une influence notable	Entreprises associées	Principaux dirigeants	Autres parties liées	Total
Compte de résultats						
Charges financières	1.024	50	18	154	88	1.334
Pertes sur instruments dérivés	0	0	0	0	886	886
Honoraires et commissions	0	5	124	2	0	131
Frais de personnel	0	0	0	0	8.593	8.593
Autres	2.055	0	2.933	0	979	5.967
Total des charges	3.079	55	3.075	156	10.546	16.911
Produits d'intérêts	175	134	133	0	4	446
Profits sur instruments dérivés	0	1	0	0	0	1
Honoraires et commissions	0	121	9.669	70	0	9.860
Achats ou ventes de biens, d'immobiliers et d'autres actifs	0	0	2.384	0	0	2.384
Dividendes	0	0	0	0	411	411
Autres	126	0	9	0	1	136
Total des produits	301	256	12.195	70	416	13.238
Charges comptabilisées pendant la période au titre des créances douteuses	0	0	0	0	5	5

Toutes les transactions avec les parties liées reprises dans les tableaux ci-dessus ont été effectuées aux conditions normales de marché.

Les coûts liés à la rémunération versée aux dirigeants effectifs se présentent par catégorie d'avantages octroyés au personnel (suivant les normes IAS19 et IFRS 2).

(en milliers EUR)

	31.12.2025	31.12.2024
Avantages à court terme	6.824	7.741
Avantages postérieurs à l'emploi	613	476
Autres avantages à long terme	793	880
Indemnités de fin de contrat de travail	26	1.086
Paiements en actions	0	0
Total	8.256	10.183

12 — Événements postérieurs à la clôture

Le conseil d'administration du 24 avril 2026 a décidé de proposer à l'assemblée générale du 26 mai 2026 de ne pas distribuer de dividende aux actionnaires, et a autorisé la publication des états financiers. Il n'y a pas d'événement significatif postérieur à la clôture.

Notons en complément qu'un acompte sur dividende brut unitaire de EUR 8,96 a été distribué en novembre 2025.

Émoluments du commissaire

(en milliers EUR)

31.12.2025

Émoluments du commissaire dans le cadre de l'exercice de son mandat	377
Émoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le commissaire	152
Autres missions d'attestation	149
Missions de conseils fiscaux	0
Autres missions extérieures à la mission révisoriale	3
Émoluments des personnes avec lesquelles le commissaire est lié pour l'exercice d'un mandat de commissaire au niveau du groupe	0
Émoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le commissaire est lié	0
Autres missions d'attestation	0
Missions de conseils fiscaux	0
Autres missions extérieures à la mission révisoriale	0



Rapport du commissaire à l'assemblée générale des actionnaires de Banque Degroof Petercam SA sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

Dans le cadre du contrôle légal des comptes consolidés de Banque Degroof Petercam SA (la « Société ») et de ses filiales (conjointement « le Groupe »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes consolidés ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Ce tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 27 mai 2025, conformément à la proposition du conseil d'administration émise sur recommandation du comité d'audit et sur présentation du conseil d'entreprise. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2027. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes consolidés du Groupe durant 7 exercices consécutifs.

Rapport sur les comptes consolidés

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes consolidés du Groupe, comprenant le bilan consolidé au 31 décembre 2025, ainsi que l'état consolidé du résultat global, le tableau consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie de l'exercice clos à cette date, ainsi que des notes reprenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives. Ces comptes consolidés font état d'un total de l'état de la situation financière consolidé qui s'élève à '000' EUR 6.761.939 et d'un état consolidé du résultat net et des autres éléments du résultat global qui se solde par un bénéfice de l'exercice de '000' EUR 60.597.

À notre avis, ces comptes consolidés donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière consolidée du Groupe au 31 décembre 2025, ainsi que de ses résultats consolidés et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Par ailleurs, nous avons appliqué les normes internationales d'audit approuvées par l'IAASB et applicables à la date de clôture et non encore approuvées au niveau national. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes consolidés en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu du conseil d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Point clé de l'audit

Le point clé de l'audit est le point qui, selon notre jugement professionnel, a été le plus important lors de l'audit des comptes consolidés de la période en cours. Ce point a été traité dans le contexte de notre audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ce point.

Les commissions sur les revenus liés à la banque privée.

Description du point clé de l'audit:

Les commissions perçues par la banque constituent la principale source de revenu de Banque Degroof Petercam en Belgique. Ces commissions s'élèvent à '000' EUR 415.632 pour l'exercice 2025, tel que repris sous la rubrique "8.3 Commissions perçues et versées" des comptes consolidés. Les commissions relatives aux contrats dans banque privée font partie intégrante de cette rubrique.

Nous avons constaté que la validation de certains tarifs accordés aux clients de la banque n'est pas standardisée. Par conséquent, nous avons considéré les commissions relatives aux contrats dans la banque privée comme étant un point clé de l'audit.

Nos procédures d'audit relatives au point clé de l'audit:

Nous avons revu le design et l'efficacité opérationnelle des procédures implémentées par la direction afin de standardiser les tarifs pour les clients existants dont les grilles tarifaires ont été modifiées en cours d'année ainsi que pour les nouveaux clients.

Pour un échantillon de tarifs accordés pendant l'exercice 2025, nous avons obtenu les pièces justificatives démontrant la validation des dérogations par un comité dédié.

Pour un échantillon de clients, nous avons réconcilié la tarification reprise dans les contrats avec les systèmes comptables de la banque. Un contrôle spécifique de même nature a également été appliqué à un échantillon de clients ayant bénéficié de dérogation tarifaire.

Nos procédures de contrôles n'ont pas révélé d'observations particulières.

Responsabilités du conseil d'administration relatives à l'établissement des comptes consolidés

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes consolidés donnant une image fidèle conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe au conseil d'administration d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le conseil d'administration a l'intention de mettre le Groupe en liquidation ou de cesser ses activités, ou s'il ne peut envisager une solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire comprenant notre opinion. Une assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permette de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes consolidés en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future du Groupe ni quant à l'efficacité ou l'efficacé avec laquelle le conseil d'administration a mené ou mènera les affaires du Groupe. Nos responsabilités relatives à l'application par le conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- Nous planifions et réalisons l'audit du groupe afin d'obtenir des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités ou des unités opérationnelles au sein du groupe, comme base pour former une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la revue des travaux d'audit effectués dans le cadre de l'audit du groupe. Nous demeurons seuls responsables de notre opinion d'audit;
- Nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Groupe;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le conseil d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier;
- Nous concluons quant au caractère approprié de l'application par le conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire le Groupe à cesser son exploitation;
- Nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes consolidés et évaluons si ces derniers reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons au comité d'audit notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes découlant de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Nous fournissons également une déclaration au comité d'audit précisant que nous nous sommes conformés aux règles déontologiques pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les éventuelles mesures de sauvegarde y relatives.

Parmi les points communiqués au comité d'audit, nous déterminons les points qui ont été les plus importants lors de l'audit des comptes consolidés de la période en cours, qui sont de ce fait les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport du commissaire, sauf si la loi ou la réglementation n'en interdit la publication.

Autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités du conseil d'administration

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion sur les comptes consolidés, et des autres informations contenues dans le rapport annuel sur les comptes consolidés.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mission et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion sur les comptes consolidés et les autres informations contenues dans le rapport annuel sur les comptes consolidés, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion sur les comptes consolidés et aux autres informations contenues dans le rapport annuel sur les comptes consolidés

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion sur les comptes consolidés, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes consolidés pour le même exercice, et a été établi conformément à l'article 3:32 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion sur les comptes consolidés et les autres informations contenues dans le rapport annuel sur les comptes consolidés, à savoir:

- « Le message aux actionnaires »;
- « Les chiffres clés »; et
- « Les faits marquants »; et
- « Le rapport non-financier ».

comportent une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Mentions relatives à l'indépendance

- Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes consolidés et notre cabinet de révision est resté indépendant vis-à-vis du Groupe au cours de notre mandat.
- Les honoraires relatifs aux missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal des comptes consolidés visées à l'article 3:65 du Code des sociétés et des associations ont correctement été valorisés et ventilés dans l'annexe des comptes consolidés.

Autre mention

- Le présent rapport est conforme au contenu de notre rapport complémentaire destiné au comité d'audit visé à l'article 11 du règlement (UE) n° 537/2014.

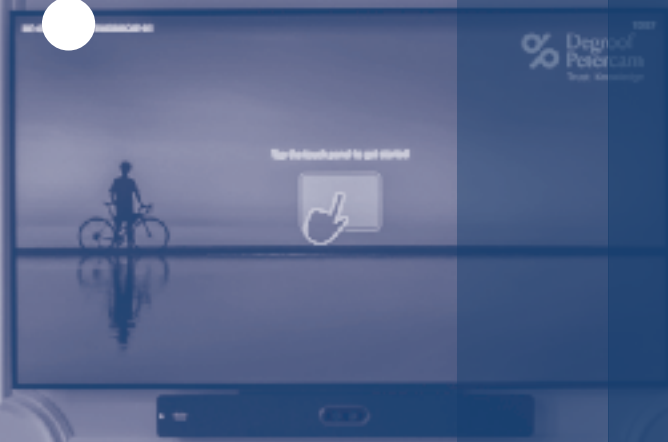
Diegem, le 4 mai 2026

Le commissaire
PwC Reviseurs d'Entreprises SRL
Représentée par

Brieuc Lefrancq*
Réviseur d'Entreprises

*Agissant au nom de Brieuc Lefrancq SRL

03.



3.7 Comptes sociaux Degroof Petercam

Bilan après répartition

(en milliers EUR)

31.12.2025 31.12.2024

Actif		31.12.2025	31.12.2024
I	Caisse, avoirs auprès des banques centrales et des offices de chèques postaux	1.225.932	976.551
II	Effets publics admissibles au refinancement auprès de la banque centrale	0	0
III	Créances sur les établissements de crédit	697.684	615.947
	A. À vue	247.684	165.947
	B. Autres créances (à terme ou à préavis)	450.000	450.000
IV	Créances sur la clientèle	2.249.703	1.720.172
V	Obligations et autres titres à revenu fixe	1.597.166	1.965.667
	A. Des émetteurs publics	570.688	632.835
	B. D'autres émetteurs	1.026.478	1.332.832
VI	Actions, parts et autres titres à revenu variable	6.309	63.443
VII	Immobilisations financières	131.209	245.312
	A. Participations dans des entreprises liées	127.327	241.430
	B. Participations dans d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	3.641	3.641
	C. Autres actions et parts constituant des immobilisations financières	241	241
	D. Créances subordonnées sur des entreprises liées et sur d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	0	0
VIII	Frais d'établissement et immobilisations incorporelles	32.795	1.662
IX	Immobilisations corporelles	5.721	6.971
X	Actions propres	0	0
XI	Autres actifs	468.329	190.147
XII	Comptes de régularisation	188.186	261.140
Total de l'actif		6.603.034	6.047.012

(en milliers EUR)

31.12.2025 31.12.2024

Passif

Fonds de tiers		5.815.476	5.461.170
I	Dettes envers des établissements de crédit	331.220	146.071
	A. À vue	331.220	146.071
	C. Autres dettes à terme ou à préavis	0	0
II	Dettes envers la clientèle	4.873.397	4.838.382
	B. Autres dettes	4.873.397	4.838.382
	1. À vue	3.860.622	3.684.444
	2. À terme ou à préavis	1.012.775	1.153.938
III	Dettes représentées par un titre	0	0
	A. Bons et obligations en circulation	0	0
IV	Autres dettes	585.931	405.323
V	Comptes de régularisation	27.504	70.462
VI	Provisions et impôts différés	3.303	932
	A. Provisions pour risques et charges	3.156	775
	3. Autres risques et charges	3.156	775
	B. Impôts différés	147	157
VII	Fonds pour risques bancaires généraux	0	0
VIII	Dettes subordonnées	0	0
Capitaux propres		781.679	585.842
IX	Capital	34.212	34.212
	A. Capital souscrit	34.212	34.212
X	Primes d'émission	115.919	115.919
XI	Plus-values de réévaluation	0	0
XII	Réserves	115.940	115.961
	A. Réserve légale	4.411	4.411
	C. Réserves immunisées	17.660	17.681
	D. Réserves disponibles	93.869	93.869
XIII	Bénéfice reporté (perte reportée (-))	515.608	319.750
Total du passif		6.603.034	6.047.012

(en milliers EUR)

31.12.2025 **31.12.2024****Postes hors-bilan**

I	Passifs éventuels	138.064	72.928
	B. Cautions à caractère de substitut de crédit	104.611	58.835
	C. Autres cautions	2.580	2.580
	E. Actifs grevés de sûretés réelles pour compte de tiers	30.873	11.513
II	Engagements pouvant donner lieu à un risque de crédit	339.292	228.346
	A. Engagements fermes de mise à disposition de fonds	0	0
	B. Engagements du fait d'achats au comptant de valeurs mobilières ou autres valeurs	0	0
	C. Marge disponible sur lignes de crédit confirmées	339.292	228.346
III	Valeurs confiées à l'établissement de crédit	39.558.912	36.580.002
	B. Dépôts à découvert et assimilés	38.558.912	36.580.002
IV	A libérer sur actions et parts de sociétés	1.324	1.768

Compte de résultats

(en milliers EUR)

		31.12.2025	31.12.2024
Charges			
II	Intérêts et charges assimilées	63.658	106.388
V	Commissions versées	5.466	4.398
VI	Perte provenant d'opérations financières	7.009	1.127
	A. Du change et du négoce de titres et autres instruments financiers	7.009	1.127
	B. De la réalisation de titres de placement	0	0
VII	Frais généraux administratifs	253.640	243.848
	A. Rémunérations, charges sociales et pensions	142.441	133.983
	B. Autres frais administratifs	111.199	109.865
VIII	Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	6.770	4.822
IX	Réductions de valeur sur créances et provisions pour les postes « I Passifs éventuels » et « II Engagements pouvant donner lieu à un risque de crédit » du hors bilan	1.069	792
X	Réductions de valeur sur le portefeuille de placements en obligations, actions et autres titres à revenu fixe ou variable	0	0
XII	Provisions pour risques et charges autres que ceux visés par les postes « I Passifs éventuels » et « II Engagements pouvant donner lieu à un risque de crédit » du hors bilan	2.370	366
XV	Autres charges d'exploitation	29.565	30.875
XVIII	Charges exceptionnelles	6.852	13.115
	A. Amortissements et réductions de valeur exceptionnels sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	0	0
	B. Réductions de valeur sur immobilisations financières	2.087	1.120
	C. Provisions pour risques et charges exceptionnels : dotations	0	0
	D. Moins-values sur réalisation d'actifs immobilisés	0	8.894
	E. Autres charges exceptionnelles	4.765	3.101
XX	Impôts	16.412	14.290
XXI	Bénéfice de l'exercice	298.863	26.875
XXII	Transfert aux réserves immunisées	0	0
XXIII	Bénéfice de l'exercice à affecter	298.883	26.896

(en milliers EUR)

31.12.2025 **31.12.2024**

Produits			
I	Intérêts et produits assimilés	154.083	184.963
	A. dont : de titres à revenu fixe	39.073	46.107
III	Revenus de titres à revenu variable	31.508	846
	A. D'actions, parts de société et autres titres à revenu variable	1.624	284
	B. De participations dans des entreprises liées	28.982	562
	C. De participations dans d'autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	902	0
	D. D'autres actions et parts de société constituant des immobilisations financières	0	0
IV	Commissions perçues	215.978	195.323
	A. Courtages et commissions apparentées	43.070	27.950
	B. Rémunérations de services de gestion, de conseil et de conservation	159.110	154.475
	C. Autres commissions perçues	13.798	12.898
VI	Bénéfice provenant d'opérations financières	2.310	3.830
	A. Du change et du négoce de titres et autres instruments financiers	0	0
	B. De la réalisation de titres de placement	2.310	3.830
IX	Reprises de réductions de valeur sur créances et provisions pour les postes « I Passifs éventuels » et « II Engagements pouvant donner lieu à un risque de crédit » du hors bilan	0	0
X	Reprises de réductions de valeur sur le portefeuille de placements en obligations, actions et autres titres à revenu fixe ou variable	4.441	288
XI	Utilisations et reprises de provisions pour risques et charges autres que ceux visés par les postes « I Passifs éventuels » et « II Engagements pouvant donner lieu à un risque de crédit » du hors bilan	233	4.176
XIII	Prélèvements sur le fonds pour risques bancaires généraux	0	0
XIV	Autres produits d'exploitation	42.329	51.121
XVII	Produits exceptionnels	240.729	5.990
	A. Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles	0	15
	B. Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières	0	144
	C. Reprises de provisions pour risques et charges exceptionnels	0	0
	D. Plus-values sur réalisation d'actifs immobilisés	237.990	5.061
	E. Autres produits exceptionnels	2.739	770
XIX bis	B. Prélèvements sur les impôts différés	11	11
XX	B. Régularisation d'impôts et reprises de provisions fiscales	52	348
XXI	Perte de l'exercice	0	0
XXII	Prélèvements sur les réserves immunisées	20	21
XXIII	Perte de l'exercice à affecter	0	0

(en milliers EUR)

31.12.2025 **31.12.2024**

Affectations et prélèvements			
A	Bénéfice (perte (-)) à affecter	618.634	388.016
	1. Bénéfice (perte (-)) de l'exercice à affecter	298.883	26.896
	2. Bénéfice reporté (perte reportée (-)) de l'exercice précédent	319.750	361.120
B	Prélèvements sur les capitaux propres	0	0
C	Affectations aux capitaux propres	0	0
D	Bénéfice (perte (-)) à reporter	515.608	319.750
E	Intervention d'associés dans la perte	0	0
F	Bénéfice à distribuer (-)	-103.025	-68.266
	1. Rémunération du capital	-97.146	-62.885
	2. Administrateurs ou gérants	0	0
	3. Autres allocataires	-5.879	-5.381



Rapport du commissaire à l'assemblée générale des actionnaires de Banque Degroof Petercam SA sur les comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de Banque Degroof Petercam SA (la « Société »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Ce tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 27 mai 2025, conformément à la proposition du conseil d'administration émise sur recommandation du comité d'audit et sur présentation du conseil d'entreprise. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2027. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de la Société durant 7 exercices consécutifs.

Rapport sur les comptes annuels

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la Société, comprenant le bilan au 31 décembre 2025, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe. Ces comptes annuels font état d'un total du bilan qui s'élève à EUR '000' 6.603.034 et d'un compte de résultats qui se solde par un bénéfice de l'exercice de EUR '000' 298.863.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 31 décembre 2025, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Par ailleurs, nous avons appliqué les normes internationales d'audit approuvées par l'IAASB et applicables à la date de clôture et non encore approuvées au niveau national. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu du conseil d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Point clé de l'audit

Le point clé de l'audit est un point qui, selon notre jugement professionnel, a été le plus important lors de l'audit des comptes annuels de la période en cours. Ce point a été traité dans le contexte de notre audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ce point.

Les commissions sur les revenus liés aux frais de gestion de la banque privée en raison de ses caractéristiques uniques au secteur.

Description du point clé de l'audit:

Les commissions perçues par la banque constituent la principale source de revenu de Banque Degroof Petercam. Ces commissions s'élèvent à EUR '000' 215.978 pour l'exercice 2025, tel que repris sous la rubrique "IV. Commissions perçues" des comptes annuels.

Nous avons constaté que la validation de certains tarifs accordés aux clients de la banque n'est pas standardisée. Par conséquent, nous avons considéré les commissions relatives aux contrats dans la banque privée comme étant un point clé de l'audit.

Nos procédures d'audit relatives au point clé de l'audit:

Nous avons revu le design et l'efficacité opérationnelle des procédures implémentées par la direction afin de standardiser les tarifs pour les clients existants dont les grilles tarifaires ont été modifiées en cours d'année ainsi que pour les nouveaux clients.

Pour un échantillon de tarifs accordés pendant l'exercice 2025, nous avons obtenu les pièces justificatives démontrant la validation des dérogations par un comité dédié.

Pour un échantillon de clients, nous avons réconcilié la tarification reprise dans les contrats avec les systèmes comptables de la banque. Un contrôle spécifique de même nature a également été appliqué à un échantillon de clients ayant bénéficié de dérogation tarifaire.

Nos procédures de contrôles n'ont pas révélé d'observations particulières.

Responsabilités du conseil d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe au conseil d'administration d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le conseil d'administration a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités, ou s'il ne peut envisager une solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire comprenant notre opinion. Une assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permette de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société ni quant à l'efficacité ou l'efficacités avec laquelle le conseil d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société. Nos responsabilités relatives à l'application par le conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Nous définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le conseil d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier.
- Nous concluons quant au caractère approprié de l'application par le conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la Société à cesser son exploitation.

- Nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si ces derniers reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons au comité d'audit notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes découlant de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Nous fournissons également au comité d'audit une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles déontologiques pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les éventuelles mesures de sauvegarde y relatives.

Parmi les points communiqués au comité d'audit, nous déterminons les points qui ont été les plus importants lors de l'audit des comptes annuels de la période en cours, qui sont de ce fait les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport du commissaire, sauf si la loi ou la réglementation n'en interdit la publication.

Autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités du conseil d'administration

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion et de la préparation et de la publication des documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des associations et des statuts de la Société.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mission et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion et certains documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, et le respect des statuts et de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice, et a été établi conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Mention relative au bilan social

Le bilan social, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 3:12, § 1er, 8° du Code des sociétés et des associations, traite, tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par ce Code, en ce compris celles concernant l'information relative aux salaires et aux formations, et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans le cadre de notre mission.

Mentions relatives à l'indépendance

- Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et notre cabinet de révision est resté indépendant vis-à-vis de la Société au cours de notre mandat.
- Les honoraires relatifs aux missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal des comptes annuels visées à l'article 3:65 du Code des sociétés et des associations ont correctement été valorisés et ventilés dans l'annexe des comptes annuels.

Autres mentions

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique;
- La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires;
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés et des associations;
- Le présent rapport est conforme au contenu de notre rapport complémentaire destiné au comité d'audit visé à l'article 11 du règlement (UE) n° 537/2014;
- Nous avons évalué les conséquences patrimoniales des décisions prises par le conseil d'administration du 25 février et du 18 septembre 2025 telles que décrites dans l'annexe 12 du rapport de gestion, concernant la rémunération de certains membres du comité de direction, et nous n'avons rien à vous signaler;
- Dans le cadre de l'article 7:213 du Code des sociétés et des associations, un acompte sur dividende a été distribué au cours de l'exercice, à propos duquel nous avons établi le rapport joint en annexe, conformément aux exigences légales.

Diegem, le 4 mai 2026

Le commissaire
PwC Reviseurs d'Entreprises SRL
Représentée par

Brieuc Lefrancq*
Réviseur d'Entreprises

*Agissant au nom de Brieuc Lefrancq SRL

Annexe : Rapport d'examen limité du commissaire de l'état résumant la situation active et passive de Banque Degroof Petercam SA dans le cadre de la distribution d'un acompte sur dividende

L'annexe est disponible sur demande à l'adresse e-mail suivante : contact@degroofpetercam.com

03.



3.8 Contact

- Wealth Management
- Investment Management
- Corporate Advisory
- Global Markets

Belgique



Degroof Petercam (siège social)

Rue de l'Industrie 44
1040 Bruxelles
T +32 2 287 91 11

Anvers

Van Putlei 33
2018 Antwerpen
T +32 3 233 88 48

Il Cielo
Turnhoutsebaan 163B2
2460 Kasterlee
T +32 14 24 69 40

Flandre Occidentale

Beneluxpark 3
8500 Kortrijk
T +32 56 26 54 00

Kalvekeetdijk 179 bus 3
8300 Knokke-Heist
T +32 50 63 23 70

Brabant Flamand

Mgr. Ladeuzeplein 29
3000 Leuven
T +32 16 24 29 50

Neerhoflaan 8/0
1780 Wemmel
T +32 2 204 49 20

Hainaut

Rue du Petit Piersoux 1
6041 Gosselies
T +32 71 32 18 25

Chaussée de Tournai 52
7520 Ramegnies-Chin
T +32 71 32 18 25

Brabant Wallon

Les Collines de Wavre
Avenue Einstein 16
1300 Wavre
T +32 10 24 12 22

Flandre Orientale

Moutstraat 68 bus 701
9000 Gent
T +32 9 266 13 66

Bruxelles

Rue de l'Industrie 44
1040 Bruxelles
T +32 2 287 91 11

Avenue des Aubépines 1
1180 Uccle
T +32 2 662 88 40

Chaussée de Malines 455
1950 Kraainem
T +32 2 662 89 20

Liège

Boulevard Gustave Kleyer 108
4000 Liège
T +32 4 252 00 28

Limbourg

Runkstersteenweg 356
3500 Hasselt
T +32 11 77 14 60

Namur

Avenue de la Plante 20
5000 Namur
T +32 81 42 00 21

Luxembourg

DPAM Succursale Luxembourg
Zone d'activité La Cloche d'Or
14, rue Eugène Ruppert
L-2453 Luxembourg
T +352 45 35 45 23 05

France

DPAM Succursale France
44, rue de Lisbonne
75008 Paris
T +33 1 73 44 57 60

Espagne

**Degroof Petercam Asset Management SA,
Sucursal en España**
Paseo de la Castellana 141 planta 19
28046 Madrid
T +34 915 720 366

Pays-Bas

**Degroof Petercam
Netherlands Branch**
De Entree 238A 7ème étage
1101 EE Amsterdam
T +31 20 573 54 16

DPAM Netherlands Branch
De Entree 234 5ème étage
1101 EE Amsterdam
T +31 6 2987 8338

Suisse

Degroof Petercam Asset Management Suisse Sàrl
20, Boulevard Georges-Favon
1204 Genève
T +41 22 320 19 75

Allemagne

**Degroof Petercam AM
Zweigniederlassung Deutschland**
Wiesenhüttenplatz 25
60329 Frankfurt am Main
T +49 69 566 082 531

Italie

**Degroof Petercam Asset Management SA,
Succursale italiana**
Piazza Cavour 2
20121 Milan
dpam.italy@degroofpetercam.com

Degroof Petercam

Rue de l'Industrie 44
1040 Bruxelles
BELGIQUE

TVA BE 0403 212 172
RPM Bruxelles
FSMA 040460 A
T +32 287 91 11
contact@degroofpetercam.com

Éditeur responsable

Sylvie Huret

Le rapport annuel est disponible sur le site
annualreport.degroofpetercam.com/2025

—

Sites web

degroofpetercam.com
funds.degroofpetercam.com

Blog

blog.degroofpetercam.com

LinkedIn

linkedin.com/company/degroofpetercam

YouTube

youtube.com/degroofpetercam

Instagram

[@degroofpetercam](https://instagram.com/degroofpetercam)

